



N° 1625

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 27 mai 2004

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

AU NOM DE LA DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU  
TERRITOIRE <sup>(1)</sup>, **SUR LA DÉSINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE**

PAR M. MAX ROUSTAN

Député

---

---

(1) La composition de cette Délégation figure au verso de la présente page.

La Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire est composée de :  
M. Emile Blessig, président ; MM. Jean Launay, Serge Poignant, Max Roustan, vice-présidents ;  
MM. André Chassaigne, Philippe Folliot, secrétaires ; MM. Joël Beaugendre, Jean Diébold, Jean-Pierre  
Dufau, Louis Giscard d'Estaing, Jacques Le Nay, Alain Marleix, Mme Henriette Martinez, MM. Patrick  
Lemasle, Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>I - UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN MUTATION PERMANENTE</b> .....	11
A. LES MUTATIONS, EFFETS DE LA DIVISION INTERNATIONALE DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES .....	11
1. Des mutations permanentes et de plus en plus rapides.....	12
2. L'émergence des systèmes économiques de réseaux.....	15
3. La transformation des systèmes industriels d'organisation et de production .....	16
a) <i>Des gains notables de productivité</i> .....	17
b) <i>La tertiarisation des activités industrielles</i> .....	18
c) <i>Les nouveaux enjeux de la division internationale du travail</i> .....	19
4. Les conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire .....	23
B. LA CHINE ET L'INDE, NOUVEAUX TERRAINS DE LA GLOBALISATION ÉCONOMIQUE .....	25
1. Une modernisation chinoise encore fragile.....	28
2. Des ateliers de main d'oeuvre aux industries de haute technologie, l'émergence d'entreprises chinoises.....	30
3. Un marché insuffisamment exploité par les entreprises françaises .....	32
4. L'émergence de l'Inde.....	36
<b>II - LA DÉINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE : MYTHE OU RÉALITÉ ?</b> .....	40
A. LA DÉINDUSTRIALISATION : ENTRE MYTHE NATIONAL ET RÉALITÉ LOCALE ...	45
1. L'industrie augmente sa production mais perd des emplois.....	46
2. Le paradoxe des gains de productivité .....	49
a) <i>Des gains essentiellement assis sur les efforts des salariés</i> .....	49
b) <i>La recherche de la productivité, effet des handicaps de l'industrie française</i> .....	50
3. Externalisation des fonctions et consommation de services .....	52
4. Les effets pervers de la réduction du temps de travail .....	53
5. La désindustrialisation de certains territoires : dépasser les discours de circonstance .....	55

6. Une prise de conscience salutaire des handicaps de l'industrie française.....	58
a) 2003 : dégradation conjoncturelle ou structurelle ?.....	59
b) Une perte de compétitivité .....	60
c) Une inquiétante dépendance à l'égard du capital d'origine étrangère .....	61
d) Les réformes nécessaires : infrastructures de transport et de communication, droit du travail, taxe professionnelle, recherche et formation.....	63
B. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, ENTRE IDEOLOGIE ET IDEES REÇUES .....	70
1. Un débat idéologique .....	70
2. Des statistiques à analyser avec précaution .....	71
3. L'importance des investissements étrangers sur l'économie française...	74
4. Les idées reçues sur l'économie française ou la nécessité d'un travail psychologique.....	78
C. LA RÉPONSE PUBLIQUE AUX MUTATIONS INDUSTRIELLES .....	81
1. La réflexion de l'Etat sur son propre rôle .....	82
a) Le principe de l'intervention de l'Etat .....	83
b) Reconstruire un Etat stratège.....	85
c) Anticiper des mutations devenues permanentes : une nouvelle fonction politique .....	86
2. Une problématique européenne .....	88
a) Une urgence politique.....	88
b) L'élargissement, une chance pour l'industrie française.....	92
3. Le rôle croissant des collectivités territoriales .....	94
a) Collectivités locales et prévention des crises .....	94
b) Construire l'attractivité des territoires.....	96
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>101</b>
<b>EXAMEN PAR LA DELEGATION .....</b>	<b>103</b>
<b>LISTE DES PERSONNALITÉS ENTENDUES .....</b>	<b>105</b>
<b>PAR LA DÉLEGATION .....</b>	<b>105</b>
<b>LISTE DES PERSONNALITÉS ENTENDUES .....</b>	<b>107</b>
<b>PAR LE RAPPORTEUR.....</b>	<b>107</b>
<b>A N N E X E .....</b>	<b>109</b>
<b>AUDITIONS .....</b>	<b>117</b>





MESDAMES, MESSIEURS,

La France est-elle actuellement en voie de désindustrialisation ? En 2002, votre Délégation à l'aménagement du territoire aurait répondu sans ambiguïté par la négative, mais une série d'indices récents suggère que le risque grandit.

Le thème de la désindustrialisation, devenu d'actualité, a déjà suscité une série de prises de position. Le ministère de l'Industrie, comme la DATAR, mettent en avant les mutations de l'industrie et évoquent le maintien de nos capacités manufacturières en s'appuyant sur les travaux de l'INSEE. De leur côté, divers instituts, des fédérations industrielles, des assureurs et des élus locaux sonnent le tocsin. Sans doute chaque position correspond-t-elle à des stratégies bien comprises, mais les divergences proviennent essentiellement d'un défaut d'analyse des statistiques disponibles par les protagonistes, ce qui constitue un paradoxe tant sont abondantes les informations sur ce sujet.

Faute de réponse définitive, la désindustrialisation est objet de débats et de rapports, alimentés par les annonces quotidiennes de fermetures d'établissements : discours de La Baule de M. le Premier ministre sur l'attractivité du territoire ; action commune franco-allemande sur la coopération industrielle ; réunion sur la désindustrialisation sous l'autorité de M. le Président de la République le 19 février dernier, rapport de la DATAR sur la désindustrialisation, création d'une mission d'information du Sénat sur la délocalisation des industries de main d'oeuvre. Débats, mais aussi réalité à laquelle les élus locaux se heurtent de plein fouet. Tandis que l'INSEE, tout en confirmant la baisse de l'emploi industriel, indique que **l'industrie forme toujours 20 % de la richesse nationale – 40 % si l'on inclut les services qui y sont liés** – les usines ne cessent de fermer. Il existe donc un décalage entre des statistiques rassurantes et la perception par le corps politique et social d'une situation plus brutale, faite de disparitions d'établissements et de délocalisations.

Le débat serait-il simplement d'ordre psychologique ? Répondre par l'affirmative serait faire injure aux industriels, aux salariés et aux élus locaux. La perception de la réalité constitue néanmoins un élément de notre analyse. La presse – surtout audiovisuelle – amplifie chaque événement en donnant une portée nationale à toute faillite ou délocalisation. Or, pendant que des usines ferment, des investisseurs en ouvrent de nouvelles. Le traitement de l'information n'est cependant pas le même. A part l'arrivée de Toyota à Onnaing, rares sont les implantations qui font la une de l'actualité.

Si la désindustrialisation *du* territoire est un mythe, l'accélération des mutations économiques est indéniable, au point de déborder les capacités d'adaptation de la société française. En raison de la concentration géographique qui prévaut pour nombre d'industries, ces mutations jouent surtout sur certains territoires. Il y a bien désindustrialisation *de* territoires, mais celle-ci ne produit pas socialement les mêmes effets dans une région de mono industrie ou disposant d'un tissu économique diversifié. La réponse des pouvoirs publics ne peut être en conséquence homogène, et se trouve contrainte d'évoluer. Et force est de constater que si l'Etat et les collectivités locales accomplissent de notables efforts, le dispositif public n'a pas encore pris la pleine mesure d'une économie en constante mutation. Mais l'on pourrait sans doute adresser le même reproche à certaines fédérations d'entreprises, et plus largement, à l'ensemble de la société française.

L'année 2003 a été marquée par une augmentation considérable des fermetures d'entreprises industrielles. La principale question, à laquelle le présent rapport ne pourra malheureusement répondre avec certitude, est de savoir s'il s'agit d'un effet du ralentissement de la conjoncture ou si la montée en puissance de la Chine, l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe de l'Est, le montant de la dette publique, l'affaiblissement du potentiel de recherche, la financiarisation de l'économie et les rigidités du droit du travail se conjuguent pour enrayer l'activité industrielle sur notre territoire. En ce cas, la désindustrialisation serait un phénomène structurel, affectant dans un premier temps le tissu économique et social de notre pays, avant d'amoindrir sa puissance. Le débat dépasse alors largement la seule sphère économique pour s'étendre à la capacité de la société française à s'adapter à un monde nouveau. Cette question n'est d'ailleurs pas l'apanage de notre pays. Elle est également posée aux Etats-Unis et en Allemagne, en des termes certes différents car la compétitivité industrielle de ces deux nations s'est maintenue ces dernières années. La réponse apportée par chaque pays est le plus souvent d'ordre national, et l'on ne peut que regretter, sur le continent européen, qu'un



problème lié à la fois à notre compétitivité et à l'élargissement des limites de l'Union ne puisse être résolu dans le cadre communautaire.

A la perception psychologique évoquée *supra* s'ajoute un problème sémantique. Le débat mêle indifféremment les notions de *désindustrialisation*, de *délocalisations*, de *non-localisations*, de *mutations*, d'*attractivité*, tous termes qui recouvrent des réalités différentes, mais que l'on se doit de relier car ils nous renvoient au jugement sur la compétitivité de notre pays. Les mots ont certes un sens, et il n'est pas indifférent que les pouvoirs publics préfèrent parler de *mutations* tandis que la plupart des acteurs économiques évoquent sans détours la *désindustrialisation*. Les mutations - terme directement emprunté à la biologie et chargé de déterminisme - constituent un moyen commode pour l'Etat et les collectivités locales d'oublier leurs insuffisances en matière d'intelligence économique, de fiscalité ou de formation professionnelle des salariés. L'action des pouvoirs publics se cantonne trop souvent à la subvention. A la décharge de l'Etat, l'autonomie croissante des acteurs économiques rend difficile la détermination d'une politique macroéconomique, d'autant qu'il a perdu prise sur la monnaie, le crédit et le financement de l'économie. Or, la finance, qu'il s'agisse des banques centrales ou des marchés d'actions, est devenue une puissance autonome d'évaluation et non plus le seul reflet (ou résultat) des productions et des échanges. La puissance publique est contrainte de redéfinir son rôle économique, alors que simultanément les salariés se retournent vers elle pour qu'elle assume une fonction d'amortisseur social, ce qui place les élus dans une situation d'impuissance, obligés de gérer *a posteriori* les conséquences de décisions dont ils ne sont guère responsables. A l'inverse, pour rester dans le domaine sémantique, le terme de désindustrialisation peut autant constituer une réalité qu'être un moyen d'appuyer des revendications.

Compte tenu d'incertitudes statistiques, il est difficile de distinguer désindustrialisation et mutation. Déterminer si la désindustrialisation est un mythe ou une réalité est une nécessité dans le débat économique, mais il ne s'agit que d'un aspect d'une question plus vaste, que le corps politique et la société semblent avoir peur d'aborder de front, à savoir celle de **la validité de notre modèle économique et social dans un monde en constante évolution.**



## I - UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN MUTATION PERMANENTE

La mondialisation n'est rien d'autre que la poursuite d'un mouvement amorcé au moyen-âge. Les historiens analysent les espaces économiques de cette époque comme la juxtaposition d'*économies-monde*. L'Europe, la Chine, l'Empire byzantin (puis ottoman), la péninsule arabe, l'Inde, la Chine, les sultanats malais ou l'Afrique orientale avaient leurs systèmes de production propres, mais entretenaient également un commerce international. Ce commerce influençait la localisation des activités. La fortune de la Champagne aux XIIème et XIIIème siècles n'était pas due seulement aux cultures céréalières ou à la transformation du lin et du chanvre, mais au fait que cette région était au coeur de l'axe reliant les villes hanséatiques d'Europe du Nord aux républiques maritimes italiennes de Gênes et de Venise, qui, pour leur part, commerçaient activement avec l'Orient. La vocation de la France à être un carrefour d'échange et une plate-forme logistique était inscrite de longue date dans sa géographie.

En *jetant son filet sur le monde*, pour reprendre l'expression de Toynbee, l'Europe est à l'origine d'un processus historique qui conduit graduellement à son unification économique. Cette dernière n'est évidemment pas achevée, tant sont disparates les conditions sociales et économiques des habitants de notre planète. Mais aux *économies-monde* précitées s'est substitué un seul marché, même si aucun économiste ne se risquerait à le qualifier d'unique et de libre tant les obstacles tarifaires et invisibles sont encore nombreux.

### A. LES MUTATIONS, EFFETS DE LA DIVISION INTERNATIONALE DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Dans les années 70, on utilisait le terme de *restructurations* pour évoquer le redressement de secteurs en difficulté, comme la sidérurgie, le textile ou les chantiers navals, en raison de l'obsolescence de leur outil technique ou de l'exacerbation de la concurrence internationale. Quelles qu'en étaient les causes, les restructurations n'intervenaient qu'après constat de pertes financières importantes.

Si le mot *mutations* s'est substitué à celui de *restructurations*, c'est en raison d'un changement dans leur nature. **Elles ne sont plus uniquement dictées par des raisons de survie, mais sont également initiées par des**

**entreprises en bonne santé financière et touchent des usines souvent rentables.** Il s'agit d'exigences de compétitivité, visant à améliorer encore la rentabilité d'une société, par anticipation de la concurrence, ou sous la pression des actionnaires. Ce type de mutation (Danone à Evry, ST Microelectronics à Rennes...) suscite l'indignation des salariés car il leur est incompréhensible d'être licenciés alors qu'ils estiment être à la hauteur des exigences économiques. Mais il correspond à des stratégies d'implantation soigneusement réfléchies par les entreprises, dans lesquelles les salariés de l'ensemble des espaces économiques sont mis en concurrence, entre autres critères d'investissement, au regard de leurs compétences et de leurs niveaux de salaires. Le tableau ci-dessous montre, à titre d'exemple, les différences de coûts salariaux selon les pays au sein de deux entreprises de taille mondiale, Siemens et Thomson.

#### Coûts des ingénieurs chez Siemens et Thomson

<b>Siemens</b>	<b>Thomson</b>
Coût horaire d'un ingénieur en logiciels <i>(en euros)</i>	Coût d'un ingénieur débutant <i>(France : base 100)</i>
Allemagne..... 80	Etats-Unis, côte Ouest... 225
Autriche ..... 60	Etats-Unis, côte Est ..... 200
Espagne..... 52	Allemagne ..... 150
Grèce..... 30	France..... 100
Pologne ..... 30	Pologne..... 30
Inde ..... 24	Chine ..... 20

Source : Siemens et Thomson

### 1. Des mutations permanentes et de plus en plus rapides

Reflétant l'évolution économique du monde, les mutations sont globales, permanentes et rapides. Elles se déroulent lors des phases de ralentissement économique aussi bien qu'en période de croissance soutenue et de créations d'emplois. Le premier cas est aisément compréhensible car les cycles de ralentissement obligent les entreprises à se regrouper et à rechercher des innovations technologiques, recourant ainsi au processus de destruction créatrice évoqué dans les années 30 par Joseph Schumpeter. Le ralentissement

des années 70, consécutif au choc pétrolier, a ainsi consacré le virage des économies occidentales vers les industries de haute technologie, au détriment des industries lourdes.

Les mutations en période de croissance obéissent à la nécessité pour les entreprises de maintenir ou d'accroître leurs marges dans un monde de forte concurrence. Les raisons de cette course au profit peuvent relever d'une stratégie industrielle à long terme comme d'une logique de court terme, due, entre autre, à la financiarisation de l'industrie. Elle peut conduire les entreprises, cotées en bourse, à privilégier des logiques de court terme pour satisfaire des actionnaires qui exigeaient, à la fin des années 90, des rendements annuels de 15 %... Les conséquences vont de la fusion-acquisition en passant par la vente par appartement d'activités, le recours à la sous-traitance, la délocalisation, même si ces pratiques sont également observées dans les sociétés non cotées. La modification de l'allocation du capital financier est d'autant plus rapide qu'elle se déroule dans un environnement juridique de liberté de circulation des capitaux en Amérique du Nord, en Europe et au Japon, et plus récemment en Chine. Il est ensuite facile, par ricochet, de modifier le périmètre d'activité des établissements industriels, voire de les supprimer. L'ensemble des industriels entendus par votre Délégation a confirmé qu'il était peu coûteux de déménager le capital physique.

La liberté de déplacement des capitaux accentue les effets de la mondialisation de l'économie. Si cette dernière constitue une réalité incontestable, elle n'abolit cependant pas les différences structurelles entre zones économiques. L'Amérique du Nord et l'Asie sont des espaces démographiques dynamiques, soumis généralement à peu de contraintes réglementaires, et la croissance y oscille respectivement autour de 3 et 9 %. Elles constituent des réserves de croissance pour les entreprises, alors que l'Europe stagne à 1 ou 2 %, et constitue une zone de basse pression démographique. Les industriels de la plasturgie et de la mécanique ont avancé ce second facteur comme motif d'implantation. Ce facteur entraîne divers comportements de la part des entreprises :

- *localisation d'activités en vue de conquérir des marchés émergents* : tel est le cas de l'industrie automobile en Chine ou en Europe de l'Est ;

- *obligation de suivre les donneurs d'ordre* : lorsqu'un groupe s'implante hors de son pays d'origine, les sous-traitants sont souvent obligés de le suivre. La fonderie, la plasturgie ou les équipementiers automobiles en sont un exemple. La Slovaquie, initialement dépourvue d'industrie automobile, se

classe désormais au cinquième rang mondial pour la sous-traitance dans ce secteur, ce résultat ayant été obtenu en deux ans...

- *recherche de moindres coûts de production* : écarts salariaux ou de charges sociales constituent des motifs traditionnels de délocalisations, mais ces dernières changent de nature. Les délocalisations se traduisaient traditionnellement par la réimportation de produits vers le pays d'origine de l'entreprise. Ce schéma perdure largement mais il se juxtapose à une autre tendance : celle par laquelle une délocalisation répond à la fois à la satisfaction des marchés locaux et à l'exportation, constituant en fait une allocation nouvelle des facteurs de production.

L'appréhension du phénomène des mutations est complexe. Si ces dernières sont en corrélation avec un environnement macroéconomique général, elles relèvent principalement de décisions microéconomiques, correspondant aux nouvelles stratégies des secteurs industriels. Compte tenu de la multiplicité desdits secteurs, les mutations sont permanentes. Elles induisent dans le jeu social **un principe d'instabilité auquel la France est d'autant moins préparée qu'elle ne dispose pas des outils d'anticipation et d'adaptation qui rendraient acceptable cette nouvelle donne. Cette instabilité apparaît comme la rançon d'un progrès économique sans perspective de progrès social.**

Progrès économique sans progrès social... Le débat sur les mutations débouche inévitablement sur l'immoralité de ces dernières. La détresse des salariés est facile à mettre en lumière au regard des profits de certaines entreprises. Ce type de discours n'est pas récent, il date de l'apparition de la révolution industrielle et de la perception de la déshumanisation qu'elle entraînait. On le retrouve dans les écrits de penseurs et doctrinaires aussi divers que Maurras, Weber ou Bakounine. Mais même si une civilisation ne peut se limiter à l'économie, si aucun être humain ne peut se borner à être un *homo economicus*, l'économie n'a rien d'une morale. Elle n'est que le moyen de combiner des ressources pour satisfaire des besoins matériels, même si quelques tentatives, comme les fonds éthiques (12 % de la capitalisation boursière aux Etats-Unis, seulement 0,5 % en France) visent à réintroduire des formes d'humanisme dans le jeu économique.

Aussi est-ce logiquement qu'aucun gouvernement n'a pris, en trente ans, la moindre mesure restreignant les mutations (ou les délocalisations) car cela équivaldrait à la mort de l'économie française. **Le discours politique doit dépasser les hypocrisies de convenance pour souligner, en premier lieu, que**

**les mutations contribuent à la modernisation de notre société ; en second lieu que les secteurs qui ont le plus recouru aux délocalisations figurent parmi ceux qui créent le plus d'emplois en France ; en troisième lieu, que si le coût social des mutations est si élevé en France, la raison s'en trouve dans les handicaps propres à notre société, dont la résultante est un taux de chômage structurel plus élevé que la moyenne des pays de l'Union européenne.**

Ce débat n'est pas propre à la France, mais il s'exprime avec beaucoup plus de franchise en Allemagne et aux Etats-Unis. Tandis qu'une trentaine d'Etats fédérés ont légiféré *a minima* pour tenter de limiter les investissements américains à l'étranger, des entreprises américaines se sont groupées en association, considérant que ces investissements extérieurs étaient indispensables au maintien de leurs marges et à la création d'emplois aux Etats-Unis. En Allemagne, une polémique oppose le chancelier Gerhard Schröder au président de la fédération des chambres de commerce et d'industrie, Ludwig Georg Braun, ce dernier encourageant les investissements dans les pays de l'Est au motif que l'absence de réformes en Allemagne pénalise les entreprises.

Derrière ce débat apparaît en filigrane une **tentation protectionniste**, difficile à mettre en oeuvre dès lors qu'un pays comme la France annonce publiquement qu'il met tout en oeuvre pour être ouvert et attractif. **Un simple chiffre condamne sans appel cette tentation : 25 % des salariés français doivent leur emploi aux exportations.** Ils seraient les premiers touchés en cas de contraction du commerce international. Les mesures qui encourageraient ou obligeraient les entreprises à rester sur le sol national seraient également inopérantes, et perçues comme une entrave à leur liberté de gestion.

## **2. L'émergence des systèmes économiques de réseaux**

La mondialisation des marchés conduit les entreprises (notamment les plus grandes) à s'organiser en réseau planétaire. Leur objectif réside dans la recherche d'économies d'échelle et dans l'accès à une taille critique permettant de faire face à la concurrence internationale (investissements en recherche, communication). Dans le monde industriel contemporain, il y a de moins en moins de place pour les stratégies conçues à l'échelle d'un seul pays ou d'un seul continent. C'est en toute logique que se constituent des réseaux de production dont la gestion est facilitée par l'essor des technologies de l'information et de la communication.

*« L'organisation des réseaux est définie comme un mode d'organisation dans lequel une organisation pivot (en général un oligopole) coordonne l'activité de nombreuses PME à travers lesquelles se constituent, s'identifient et s'allouent des ressources mobilisées en vue de réaliser un projet productif. Les relations ainsi constituées établissent une organisation-réseau... organisée dans la dimension verticale des opérations productives. Cette dimension verticale s'accompagne très souvent d'une extension horizontale : il s'agit là de formes d'alliances ou de coopération entre organisations, entre grandes entreprises et PME, entre grands groupes et laboratoires publics (par exemple entre l'INRA et Aventis Crop Science dans le domaine de la génomique ou entre le CIRAD et Nestlé pour les recherches sur les arômes). Ces alliances portent, entre autres, sur l'acquisition de compétences complémentaires »<sup>(1)</sup>.*

Gains technologiques, échanges d'information et de savoir-faire, acquisition de ressources externes constituent autant de facteurs qui favorisent l'organisation en réseau. Celle-ci permet une plus grande réactivité à la demande des consommateurs, grâce à une utilisation (supposée optimale) de l'ensemble des technologies disponibles au sein du réseau. La force de ce type d'organisation provient de ce que des activités de localisation différentes peuvent être accomplies en coordonnant les capacités productives d'une chaîne d'acteurs. Les relations entre entreprises d'un même réseau sont complexes, allant de la dépendance envers l'entreprise pivot à des coopérations mutuellement avantageuses. Une entreprise est en position de force au sein d'un réseau, dès lors qu'elle dispose d'un actif (compétence, technologie, ressource financière) stratégique, non échangeable, indispensable pour générer de la valeur.

### **3. La transformation des systèmes industriels d'organisation et de production**

Chaque année, l'économie française détruit environ 2,2 millions d'emplois, et en crée tout autant. Ce processus concerne l'ensemble des secteurs qui abandonnent des produits et des métiers devenus obsolètes, pour aborder de nouveaux marchés. L'évolution des techniques, des produits, de l'offre et de la demande est constante et induit de nouveaux modes d'organisation et de production. L'industrie est sans doute le secteur qui a subi les plus fortes transformations en vingt ans.

---

(1) Alfredo Manuel Coelho et Jean-Louis Rastouin : *l'émergence de l'organisation en réseau dans l'industrie agroalimentaire*, 2002.



Avant d'analyser cette transformation, il convient de rappeler la contrainte permanente sous laquelle travaille l'industrie. En raison de la concurrence, du progrès technologique et de la pression du secteur de la grande distribution, **les produits industriels gagnent constamment en qualité alors que leurs prix ne cessent de baisser**. Cette contrainte dure depuis le début de la révolution industrielle, soit 250 ans. Comme les nations industrialisées ne se limitent plus aux seuls continents européen et nord-américain, le phénomène s'accroît.

#### *a) Des gains notables de productivité*

Le progrès technique et l'automatisation croissante des tâches ont permis des gains de productivité dans le secteur industriel. Ces gains sont variables selon les pays et selon le facteur de production. La productivité du travail d'un employé chinois est nettement plus faible que celle d'un employé français, mais elle est compensée par l'extrême parcellisation des tâches et des salaires très bas. La productivité du capital en France semble pour sa part inférieure à celle constatée en Allemagne et aux Etats-Unis, signe d'un outil industriel moins moderne, bien qu'il soit difficile d'établir des statistiques en ce domaine.

Ces gains sont indispensables pour accroître ou simplement défendre les parts de marché des industriels. En France, la productivité du travail a progressé depuis 1990 de plus de 4 % par an, soit un rythme supérieur à celui de la croissance économique qui a évolué entre 1,5 % et 2,5 %. Il s'agit d'une moyenne, car dans l'automobile, les exigences des donneurs d'ordre ont contraint les équipementiers d'accroître leur productivité de 10 %, voire 15 % certaines années.

L'amélioration des procédés de fabrication et leur automatisation ont conduit à la **forte diminution du nombre des travailleurs non qualifiés**. En contrepartie, l'industrie a développé certaines fonctions – design, recherche appliquée, contrôle de la qualité, suivi des produits, recyclage des produits en fin de vie – devenues indispensables, pour des raisons classiques de concurrence, de fidélisation de la clientèle ou de respect des obligations environnementales. Elle a donc recruté des travailleurs plus qualifiés. Ce processus de *déversement de l'emploi*, dégagé par Alfred Sauvy, n'a cependant pas été neutre pour l'emploi. Le départ des ouvriers non qualifiés n'a pas été compensé par la création du même nombre de postes d'encadrement. **Entre 1978 et 2002, l'industrie française a globalement perdu 1,5 million**

**d'emplois, hors secteur énergie, alors qu'elle a maintenu sa part dans la création de richesses.**

***b) La tertiarisation des activités industrielles***

La répartition des activités économiques selon les secteurs primaire, secondaire et tertiaire est sans doute obsolète. L'agriculture et la pêche ne se limitent plus à des produits primaires et font une part croissante à l'industrie agro-alimentaire. Nombre d'agriculteurs tirent également une proportion notable de leurs revenus d'activités touristiques (tourisme vert, séjours à la ferme...), classées dans le secteur tertiaire.

Le secteur industriel fait également l'objet d'une semblable modification, par une tertiarisation croissante de ses activités. Dans les années 70, de grandes entreprises envisageaient leur avenir dans la diversification de leurs activités. L'intensification de la concurrence et les exigences de rentabilité ont renversé cette tendance et les ont conduit à se recentrer sur le cœur de leurs activités. Elles ont dans cette logique externalisé de nombreuses fonctions : entretien des locaux, transports, restauration collective, location d'espaces de bureaux, comptabilité, design. Une entreprise comme Sodhexo, leader mondial de la restauration collective et des bases de vie pour l'industrie, doit en partie sa croissance à ce mouvement d'externalisation.

Statistiquement, l'externalisation constitue une explication partielle de la diminution de l'emploi industriel. Lorsqu'une usine assure elle-même la restauration de ses employés, les cuisiniers et personnels de salle sont classés dans l'industrie. Si cette activité est externalisée, elle relève de la catégorie des services et les employés de la restauration sont alors comptabilisés dans le secteur tertiaire. Une part des emplois industriels a donc glissé vers le secteur tertiaire, alors que les fonctions industrielles n'ont pas disparu.

Le recours à l'intérim constitue également une forme d'externalisation. La durée de vie de plus en plus courte des produits, la saisonnalité de certaines productions (climatiseurs, jouets), les exigences de réactivité des entreprises conduisent ces dernières à recourir de manière croissante aux personnels intérimaires. 300 000 d'entre eux travaillent pour l'industrie, tout en relevant statistiquement du secteur tertiaire. L'on pourrait croire que les rigidités du droit du travail en France favorisent particulièrement ce type d'embauche dans notre pays, mais il en est de même aux Etats-Unis, pays où il est facile de licencier. L'intérim est devenu une variable d'ajustement très commode pour des entreprises souhaitant maîtriser leurs charges de personnel.

La tertiarisation de l'industrie est également une conséquence de la sophistication des produits. Le processus de fabrication n'est qu'un élément d'une chaîne qui allie la définition du produit, son positionnement sur un segment de marché, son design, le marketing, la publicité, les frais de commercialisation... En termes de temps et de coût, la phase de fabrication en usine entre dans certains cas pour une part minoritaire dans la valeur finale d'un produit.

L'industrie est ainsi devenue une activité qui consomme des services, à la fois pour diminuer ses coûts et pour bénéficier de savoir-faire. En France, la part de l'industrie est de 20 % dans le PIB. Si l'on ajoute les services qui sont connexes, cette part atteint 40 %. C'est à l'aune de ce dernier chiffre que se résume l'enjeu du débat sur une éventuelle désindustrialisation. **Les activités de services ne se substituent pas à l'industrie. Elles accompagnent son essor ou son déclin.** Une industrie diversifiée, dynamique, innovatrice génère une multitude d'activités autour d'elle, formant un réseau d'entreprises.

**Si le secteur secondaire a perdu 1,5 million d'emplois en vingt ans, l'emploi lié à l'industrie a continué de progresser.** Les activités de services aux entreprises sont passées de 1,5 million de personnes en 1980 à 3,4 millions en 2000, qu'il s'agisse de salariés ou d'entreprises unipersonnelles.

### *c) Les nouveaux enjeux de la division internationale du travail*

La création de grandes zones commerciales comme l'Union européenne, l'ASEAN ou l'ALENA, la liberté de mouvement des capitaux, le poids croissant des multinationales ont favorisé la tendance à la division internationale du travail. Les progrès des techniques de l'information et de la communication (TIC), au début des années 90, ont accéléré cette tendance en mettant en réseau la plupart des centres d'activité économique. Il est désormais possible de concevoir, de fabriquer et de commercialiser des produits en différents points du globe, en profitant des avantages comparatifs de chaque pays, d'autant que les frais de communication ne cessent de baisser. Il y a donc mise en concurrence de chaque facteur de production à l'échelle mondiale.

### **La logistique au service de la mondialisation**

La division internationale du travail rehausse l'importance des coûts du commerce : coûts de transport, de communication, de négociation, de surveillance ... La disparition progressive des barrières douanières a confirmé la déconnection entre les coûts du commerce et les restrictions commerciales imposées par les Etats.

Il n'existe pas de statistique précise pour mesurer les dépenses de logistique dans le monde. Une étude de l'Université du Michigan évalue par extrapolation ces dépenses à 3 400 milliards de dollars en 1999, soit approximativement 10 % du PIB mondial.

D'après l'Organisation de l'aviation civile internationale, le coût du fret aérien ne cesse de baisser (2,73 % en moyenne chaque année depuis 1980), tandis que les prix du fret maritime ont augmenté – contrairement à une idée reçue – sans doute en raison de pratiques anticoncurrentielles et de frais portuaires croissants.

Le recours à des systèmes de production en flux tendus a amplifié l'importance du facteur temps. L'économiste américain Hummels a calculé que les exportateurs vers les Etats-Unis des principales catégories de biens manufacturés étaient prêts à payer 0,8 % de la valeur du bien pour le voir arriver un jour plus tôt.

La logistique constitue en elle-même une industrie, avec différents modèles économiques, des infrastructures, des métiers (transports, entrepôts, facturations, suivi des marchandises...). Le fret aérien et le fret maritime génèrent annuellement des millions d'emplois. Les régions qui se trouvent sur de grandes voies commerciales et qui disposent également d'un tissu industriel dense sont particulièrement compétitives pour attirer les plates-formes logistiques. Le Nord-Pas-de-Calais opère ainsi une nette reconversion vers ce secteur. L'Ile-de-France, nœud de communication ferroviaire, routier et aéroportuaire, figure parmi les premières régions européennes dans ce secteur.

La restructuration des activités des entreprises au niveau mondial est désormais une donnée permanente de l'activité économique. Elle s'analyse aussi bien par secteur que par entreprise, qu'il s'agisse de grands groupes comme des PME. Cette évaluation est confirmée par la croissance du « *commerce intragroupe* ». Entendue par votre Délégation, Mme Clara

Gaymard, présidente de l'Agence française des investissements internationaux (AFII), rappelait que 40 % des échanges industriels français étaient des échanges interentreprises. Il en est de même aux Etats-Unis, où ce type d'échanges atteint un taux similaire à celui de la France. A l'échelle mondiale, ce taux atteint 70 %.

La mise en concurrence des facteurs de production est évidemment la cause principale des *délocalisations* comme des *non-localisations*, lorsque les écarts de salaires ou de charges sociales sont trop importants. S'y ajoutent certains facteurs comme le taux d'imposition ou de moindres contraintes réglementaires (temps de travail, normes environnementales). Ainsi s'expliquent en partie la délocalisation des secteurs du textile, du cuir et de l'électroménager, qui ont touché le Nord, le bassin des Vosges, la Lorraine et la Basse-Normandie, même lorsqu'il s'agissait d'établissements rentables. Mais dans un marché ouvert, **rentable ne signifie pas toujours concurrentiel**.

#### **Ecarts salariaux dans l'industrie de l'habillement : taux horaire**

Union européenne	14 \$
France	13,8 \$
Turquie	2,6 \$
Tunisie	1,6 \$
Chine	0,6 \$
Pakistan	0,3 \$

*Source : Union française des industries d'habillement*

Les localisations successives de l'industrie textile américaine illustrent également cette mise en concurrence des facteurs de production, car elles combinent la recherche des coûts les plus bas avec celle d'environnements réglementaires moins contraignants. A la fin de la seconde guerre mondiale, le cœur de l'industrie textile était Boston, en raison des facilités portuaires pour l'export et de la relative proximité de la matière première (laine de la Nouvelle-Angleterre, coton de Virginie). La première délocalisation s'est déroulée dans les années 50 à l'intérieur du territoire des Etats-Unis, vers les Etats du Sud, où la main-d'œuvre était moins syndiquée. Au milieu des années 70, les industriels se sont implantés au Nord du Mexique, créant d'immenses *maquilladores*. Aujourd'hui, l'industrie textile a tendance à quitter le Mexique pour s'installer au Guatemala, en Chine ou au Pakistan, où les

salaires sont moins élevés qu'au Mexique. Boston n'a plus d'industries textiles et s'est recentrée sur les industries de hautes technologies.

Un exemple similaire pourrait être pris avec le cas de l'industrie pharmaceutique à Porto-Rico. Autrefois compétitive en raison de sa proximité avec les Etats-Unis et du niveau peu élevé des salaires versés sur l'île, elle se délocalise en raison de l'augmentation de ces derniers.

**Le mouvement de localisations et de délocalisations est permanent, concerne tous les secteurs et ne se limite pas aux pays développés.** L'industrie textile a déjà quitté l'Ile Maurice, comme elle quitte actuellement la Pologne. Les industriels tunisiens marquent également certaines inquiétudes car le coût de leur main-d'œuvre pourrait n'être plus compétitif par rapport à la Chine. Mais en s'appliquant à tous les secteurs, les délocalisations créent de nouveaux défis pour les économies des pays développés.

Jusqu'à une période récente, une forme d'accord tacite consistait à laisser aux pays en voie de développement la fabrication de produits simples et à bas coûts (textile, objets en plastique) requérant une main-d'œuvre abondante. Les pays développés conservaient la mainmise sur les industries sophistiquées. Les délocalisations et localisations s'étendent désormais à tous les secteurs de l'industrie et des services, en raison de l'élévation du niveau de la main-d'œuvre dans les pays en voie de développement, comme d'ailleurs dans les pays de l'Est de l'Europe. La qualification des employés s'améliore constamment, ce qui permet aux industriels de créer des usines modernes, où la productivité du travail se rapproche de celle de l'Europe. Les salariés européens entrent donc directement en concurrence avec ceux d'Asie ou d'Amérique latine, avec le handicap de travailler moins longtemps et d'être payés à un niveau plus élevé. En ce cas, d'autres facteurs (qualité, proximité de la clientèle, inventivité, design...) doivent impérativement prendre le relais pour garantir leurs emplois.

Ainsi que l'indique l'économiste François Chesnais « *Nous sommes entrés dans une phase où les multinationales vont chercher à tirer parti de la situation extraordinairement favorable qui leur est offerte par ce croisement miraculeux entre la convergence des productivités et le maintien de disparités très fortes des salaires, des conditions de travail (sécurité, hygiène) et des niveaux de protection sociale* » <sup>(1)</sup>.

---

(1) François Chesnais, préface à l'ouvrage de Claude Pottier, *les multinationales et la mise en concurrence des salariés*, 2003.

Cette convergence leur permet de fabriquer en tous lieux des produits à plus haute valeur ajoutée, et non plus seulement des produits bas de gamme. De ce fait, ils déplacent leurs laboratoires de recherche et certains services informatiques. Ils entraînent également leurs sous-traitants. Le seul frein à la généralisation du phénomène est l'étroitesse du marché solvable. L'Europe, les Etats-Unis et le Japon demeurent respectivement les premier, second et troisième marchés de consommateurs au monde. Mais là encore, une simple lecture des facteurs démographiques montre que les marchés se déplaceront vers l'Asie.

#### **4. Les conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire**

Le lien entre mutations économiques et aménagement du territoire est théoriquement ténu. Les mutations sont l'effet de décisions le plus souvent micro-économiques et n'ont que peu de rapport avec une politique nationale destinée à assurer à nos concitoyens les mêmes chances, quel que soit le territoire où ils vivent.

Ce lien est en réalité très fort. L'aménagement du territoire consiste à mettre en place les conditions pour que nos concitoyens aient accès à l'emploi et à un ensemble de services. Il ne peut y avoir d'aménagement du territoire sans activité économique pérenne. Il suffit de constater les deux angles par lesquels la question de la désindustrialisation est traitée : le risque de perte de substance à l'échelle nationale, et le traumatisme que subissent certains territoires. L'on cite Métaleurop dans le Pas-de-Calais, Péchiney en Ariège, Moulinex dans l'Orne. Lorsqu'une industrie quitte une région, elle n'affecte pas seulement des grilles de statistiques. Elle induit la fermeture de commerces, d'entreprises sous-traitantes et entraîne parfois des départs de population. Elle porte également atteinte à son image. Le Nord-Pas-de-Calais abandonne ainsi graduellement ses activités textiles après avoir fermé ses mines pour se reconvertir vers l'industrie logistique. Il se réfère pourtant avec une infinie fierté à son passé ouvrier comme le gage d'un avenir qui demeurera industriel. C'est donc en toute logique que la Piscine de Roubaix, musée dédié à l'art moderne, présente au public un atelier consacré aux techniques de l'industrie textile.

**Il existe des terroirs industriels comme il existe des terroirs agricoles.** Ils sont le fruit de traditions, de la présence de matières premières, des axes de communication, de l'origine géographique des dirigeants. Les

raisons sont multiples, mais la localisation des industries ne doit rien au hasard. Ces terroirs imprègnent la conscience individuelle et collective des habitants, formant au fil du temps une culture industrielle fondée, pour les salariés comme pour les dirigeants, sur la certitude absolue de l'utilité et de la qualité de leur travail.

C'est cette conscience collective qui est le garant du maintien d'industries, même lorsqu'elles paraissent condamnées. Au milieu des années 80, l'industrie horlogère suisse semblait laminée par la vague des montres à quartz japonaises, mettant en péril l'emploi dans les vallées du Jura. Repositionnée par Nicholas Hayek, créateur de Swatch, sur le créneau de la mode, du design et de l'humour, cette industrie a rationalisé ses processus de production et s'assure de confortables marges tant sur les montres courantes (Swatch, sous-traitance pour des griffes de prêt à porter développant une ligne de montres) que sur l'horlogerie de très grand luxe (Blancpain, Vacheron-Constantin, Jaeger-Lecoultré...), même si la plupart des marques emblématiques appartiennent à de grands groupes financiers. Le schéma suisse se retrouve dans nombre de régions européennes. Les soieries de Lyon ou les lainages du Piémont, presque condamnés il y a vingt ans, ont retrouvé leur compétitivité. Faut-il par ailleurs rappeler que l'industrie automobile française était vouée à la disparition dans les années 80 ? Lorsqu'une industrie est en revanche dans l'incapacité de s'adapter, la fermeture d'usines ou leur délocalisation constitue avant tout un choc psychologique, une atteinte à l'identité des salariés et des habitants avant d'avoir des répercussions économiques et sociales.

Nous constatons **une problématique proprement française de la désindustrialisation**. A la différence de nombre de pays européens, la France constitue un vaste territoire, avec des zones très urbanisées et d'autres sous-peuplées. Si le Nord-Est a conservé une prééminence industrielle, l'Ouest et le Sud ne sont pas seulement des terres agricoles, comme en témoignent le dynamisme industriel de la Bretagne, des Pays de Loire et le pôle aéronautique de Toulouse. La taille du territoire français et ses caractéristiques géographiques ont induit l'existence de régions aux industries nombreuses et diversifiées comme de régions de monoindustries. Les conséquences économiques et sociales de fermetures d'usine passent quasiment inaperçues dans le premier cas et sont catastrophiques dans le second. L'Ille et Vilaine a ainsi un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale grâce à des PME évoluant dans des secteurs variés, ce qui permet d'amortir des fermetures d'établissements. A l'inverse, la région Franche-Comté a récemment souffert de



la concentration de son tissu industriel sur un petit nombre de secteurs (plasturgie, optique...).

L'aspect principal des mutations au regard des territoires est de mêler les problèmes globaux et les problèmes particuliers, comme les actions à court terme et les actions à long terme. Quatre logiques s'affrontent en se combinant, selon les cas :

- la logique économique et financière des entreprises ;
- l'avenir de leurs personnels, et par ricochet, celui des populations locales ;
- la construction (ou reconversion) des territoires ;
- les politiques publiques de réaction et d'anticipation, face aux mutations.

En raison de leur permanence, de leur complexité et de leurs aspects économiques et sociaux, les mutations placent les territoires devant de nouveaux défis. **L'action publique ne peut se limiter à réparer les sinistres**, à relever des établissements en faillite puisque les entreprises rentables sont susceptibles de quitter une région pour des raisons stratégiques. **Les territoires doivent avant tout s'organiser pour favoriser la création permanente de richesses, d'entreprises, d'emplois.** Il ne s'agit pas seulement de la question de l'attractivité – qui constitue un faux problème fondé sur des statistiques peu fiables – mais de la capacité des élus et de l'administration à anticiper, conjointement avec les entreprises, les évolutions économiques qui se déroulent sur leurs territoires.

En d'autres termes, même si la localisation des entreprises relève logiquement de la décision des détenteurs du capital, la puissance publique est en mesure de conserver un rôle d'impulsion et d'initiative...

## **B. LA CHINE ET L'INDE, NOUVEAUX TERRAINS DE LA GLOBALISATION ÉCONOMIQUE**

S'il n'est pas une semaine sans que la presse économique n'évoque une délocalisation industrielle en Chine ou, dans une moindre mesure, en Inde, l'industrialisation de ces deux pays n'est pas un phénomène nouveau. Leurs civilisations, plus anciennes que celles de l'Europe, ont permis l'épanouissement de traditions manufacturières. Les Chinois ont inventé l'imprimerie, la poudre, la boussole, la soierie... Au moyen-âge, la route de la

soie a longtemps constitué la principale voie du commerce international. L'Inde, pour sa part, a créé des écoles de mathématiques remontant à l'antiquité. Cette aptitude des Indiens aux sciences abstraites explique en grande partie leur capacité à former des informaticiens auxquels les entreprises occidentales ont de plus en plus recours.

**Votre Rapporteur rappelle toutefois que la montée en puissance de la Chine et de l'Inde n'est pas l'origine principale des difficultés de l'industrie française, sauf en quelques secteurs. Les investissements français à l'étranger – qu'il s'agisse d'implantations ou de délocalisations – sont infiniment plus importants en direction des Etats-Unis (40 milliards d'euros chaque année) et vers les autres pays de l'OCDE, où se trouve une demande solvable. Chine et Inde doivent plutôt être considérés comme des marchés sources de croissance.**

La Chine et l'Inde disposent depuis le XIXème siècle d'une infrastructure industrielle considérable. D'abord mise en place par le colonisateur britannique et par les sociétés qui régnaient dans les concessions (Shangai était considérée comme le paradis des capitalistes dans les années 20), cette industrie a été renforcée par l'émergence d'investisseurs nationaux, puis par les gouvernements chinois et indiens, pour de logiques raisons de nationalisme. L'Inde n'a accepté qu'à la marge l'aide financière accordée par les membres de l'OCDE aux pays en voie de développement et a mis en place à la fois une industrie lourde (charbon, acier) et de biens de consommation (fer blanc, automobile, textile) parfaitement adaptée au faible pouvoir d'achat des consommateurs. Il en est de même pour la Chine, où le principal investisseur a été longtemps l'armée. Rappelons enfin que les ingénieurs chinois et indiens maîtrisent de longue date les technologies de l'espace et de l'énergie nucléaire.

L'irruption soudaine de ces deux pays sur la scène économique mondiale, après des décennies de relative autarcie, résulte de plusieurs facteurs, qui se sont conjugués. Le premier réside dans une volonté d'ouverture (contrôlée) sur le monde après avoir constaté l'échec de l'économie dirigée : obsolescence graduelle de l'industrie, sous-investissement... La Chine et l'Inde ont admis, face aux besoins de leurs immenses populations, que leur développement passait par l'acceptation des capitaux étrangers. Le second facteur est lié à la démographie. Respectivement peuplés par 1,2 et 1 milliard d'habitants, ces pays rassemblent le tiers de l'humanité. Or 75 % de leur population est encore rurale et constitue un réservoir de main d'oeuvre utilisable par l'industrie. **La masse démographique est sans précédent dans l'histoire de l'économie et induit une pression à la baisse des salaires et à la**

**déflation du coût des facteurs de production pour plusieurs décennies.**

Dans le seul secteur du textile, l'écart entre salariés français et chinois est de 40. De ce fait, l'ensemble des industries dans lesquelles le coût de la main d'oeuvre est prépondérant a vocation, à plus ou moins long terme, à se localiser en Chine ou en Inde (puis à moyen terme au Pakistan et au Bangladesh), à moins de faire preuve de stratégies novatrices, comme l'a suggéré M. Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles, entendu par votre Délégation.

Ce facteur démographique n'illustre rien d'autre que la théorie des avantages comparatifs, dégagée par l'économiste anglais David Ricardo <sup>(1)</sup>. Elle explique qu'un pays améliore son bien-être économique et social si, au lieu de fabriquer la totalité des biens que ses habitants souhaitent consommer, il se spécialise dans les biens qu'il peut produire à un coût relativement faible pour en échanger les excédents contre ceux qu'il ne produit pas en quantités suffisantes. Emise au XIX<sup>ème</sup> siècle, cette théorie illustre la domination anglaise sur l'industrie textile, mais elle n'a jamais trouvé sa pleine application dans un monde alors caractérisé par de fortes barrières douanières.

La théorie de Ricardo a été précisée par celle de Heckscher et Ohlin, plus pertinente pour expliquer la montée en puissance de la Chine et de l'Inde. Le prix d'un bien dépendant de celui des facteurs utilisés pour sa production, et ce dernier étant partout le même quand ces facteurs sont échangés, la différence des coûts relatifs des biens échangés reflète celle des prix relatifs des éléments non échangeables utilisés comme facteurs de production. Le prix relatif de ces derniers reflète à son tour des différences de dotations. La théorie de Heckscher-Ohlin affirme que les pays se spécialiseront dans la production des biens échangés utilisant le plus intensivement le facteur non échangeable dont ils disposent le plus.

Les facteurs essentiels qui ne font pas l'objet d'échanges sont le capital et le travail. Les pays connaissant une abondance relative de capitaux (les pays développés) exporteront des produits intensifs en capital, tandis que ceux relativement riches en main d'oeuvre (les pays en développement) exporteront des produits intensifs en travail. L'activation du commerce dans un pays suscitant une hausse du prix du facteur abondant par rapport à celui qui est rare, cette théorie implique que la mondialisation entraînera une détérioration de la situation des travailleurs (par rapport à celle des détenteurs de capitaux) des pays développés, mais l'améliorera dans le tiers monde. Ce raisonnement justifie incidemment les craintes des syndicats des pays de l'hémisphère Nord

---

(1) David Ricardo (1772-1823), connu comme l'auteur des *Principes d'économie politique et de taxation* (1817) s'opposa, en tant que membre de la Chambre des Communes, aux lois protectionnistes sur le blé.

et explique la crise subie par les industries dans lesquelles le coût de la main d'oeuvre est prépondérant (cuir...).

La libéralisation progressive des échanges a été accentuée par le développement des technologies de l'information, permettant à un donneur d'ordre de produire à distance et de coordonner l'ensemble des fonctions logistiques entre plusieurs pays. La Chine et l'Inde ne sont rien d'autre que des nouveaux terrains issus de la globalisation économique, à l'instar des pays de l'ASEAN dans les années 70. Leur croissance est logique, mais le phénomène de mode qui place ces pays à la une de l'actualité économique occulte le fait que le PIB de la Chine n'atteint encore que le quart de celui du Japon. Leur masse démographique et leur volonté de puissance politique peuvent cependant changer les données de l'économie mondiale. Leur entrée dans une économie d'échanges est certes un phénomène économique, mais ce dernier est la traduction d'un nationalisme visant à établir une position prépondérante dans le maximum de secteurs industriels. Ces pays ne se contenteront pas d'être les ateliers de l'Occident... Certains indices le démontrent déjà, comme la récente augmentation de capital d'une jeune entreprise française (Stepmind) de circuits intégrés pour l'industrie du téléphone. Cette augmentation a été assurée par des capitaux chinois. Il en est de même, à une échelle supérieure, en Grande-Bretagne, où près de 130 entreprises chinoises se sont implantées. Lors de son audition, Mme Clara Gaymard, Présidente de l'Agence française des investissements internationaux, a noté que certains conglomérats chinois, soucieux de devenir des acteurs globaux, recherchaient des partenariats avec des entreprises occidentales pour accéder à de meilleures technologies et au design. Ce début (très modeste) d'inversion de flux de capital rappelle que l'industrie est le préalable à la création d'épargne. Si la Chine et l'Inde attirent les industries européennes et américaines, elles capteront ensuite une grande part de l'épargne et des centres de décision.

### **1. Une modernisation chinoise encore fragile**

La Chine est passée en une quinzaine d'années du stade d'une industrie lourde, centrée sur l'énergie et la sidérurgie, au stade d'une industrie diversifiée dont les produits sont concurrentiels sur les marchés mondiaux. En 2003, la croissance du PIB s'est établie à 9,1 % et les exportations ont augmenté de 30 %. Les investissements étrangers ont atteint 53 milliards de dollars en 2002, plaçant la Chine au premier rang des pays récipiendaires. Enfin, la Banque centrale a accumulé 120 milliards de dollars de réserves de change supplémentaire, ce qui établit le total de ces dernières à 350 milliards de

dollars. Cette évolution ne résulte évidemment pas des seules forces du marché mais de la volonté du Parti communiste chinois, qui gouverne le pays. L'ouverture sur le monde a obéi à une stratégie de puissance dont la première étape s'est achevée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

La modernisation de l'industrie chinoise a entraîné un bouleversement social considérable : exode rural massif vers les grandes villes côtières, pression sur les bas salaires, restructurations urbaines... 150 millions de personnes environ sont au chômage et l'exode rural devrait concerner 400 millions de personnes dans les 20 prochaines années. Dans l'histoire de l'humanité, rarement une société s'est trouvée face à un défi économique et social aussi important. Economiquement, la plupart des entreprises chinoises n'étaient et ne sont toujours pas viables au regard des critères modernes de gestion, par défaut d'outil de comptabilité et de normes juridiques. La modernisation en cours s'effectue selon deux canaux principaux. Le premier est d'ordre politique, puisqu'il consiste à mettre délibérément en faillite des milliers d'entreprises d'Etat pour les forcer à se regrouper et à modifier leurs méthodes de gestion. Le second, d'une ampleur plus considérable, consiste en une privatisation à peine déguisée. La Commission des actifs d'Etat souhaite encourager la fusion ou l'ouverture du capital d'environ 174 000 entreprises nationalisées, notamment avec des entreprises étrangères. Cette commission a rang de ministère et remplit une fonction d'investisseur pour le compte de l'Etat. Elle se concentre actuellement sur l'activité de 196 grandes entreprises opérant dans les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications ou de l'armement, mais à moyen terme, plus de 10000 opérations devraient être réalisées avec des firmes occidentales. Ces opérations doivent permettre aux entreprises chinoises d'intégrer les technologies et les règles de gestion en vigueur sur les marchés internationaux.

La consolidation industrielle s'accompagne d'une lente modernisation des services financiers. La plupart des normes prudentielles qui régissent l'activité des banques et des sociétés d'assurance occidentales ne sont pas appliquées en Chine. Là encore la modernisation passe par l'ouverture du capital des banques chinoises à des partenaires extérieurs, notamment depuis qu'un décret de décembre 2003 a relevé à 25 % la part qu'une banque étrangère peut acquérir dans une banque chinoise. De récentes prises de participation ont permis d'assainir le bilan de banques chinoises et de moderniser leur gestion, mais on notera que la décision du gouvernement de recapitaliser à hauteur de 45 milliards de dollars ses deux principales banques publiques (Bank of China et China Construction Bank) est l'aveu de l'importance de leurs créances

douteuses. La plupart des observateurs estiment que les créances douteuses atteignent près de 400 milliards de dollars, à raison de 240 milliards pour les quatre premières banques chinoises. Le risque systémique de faillites n'est pas à écarter, à moins que la recapitalisation des banques ne se poursuive et que la loi de décembre 2003 instaurant une instance de tutelle sur le secteur financier (banque, assurance et bourse) soit appliquée avec efficacité.

## 2. Des ateliers de main d'oeuvre aux industries de haute technologie, l'émergence d'entreprises chinoises

Sous réserve de la véracité des statistiques, la part de la Chine dans la production de certains biens industriels s'établit ainsi :

### Part de la Chine dans la production mondiale

Produits	Part (en %)
Horlogerie	75 %
Jouets	70 %
Appareils photographiques	55 %
Péniciline et vitamine C	55 %
Ordinateurs portables	50 %
Téléphones	50 %
Climatiseurs	30 %
Téléviseurs	29 %
Lave-linge	24 %
Textile	20 %
Réfrigérateurs	16 %
Meubles	16 %
Acier	15 %

Source : Institut Changcheng, étude publiée par l'Expansion, novembre 2003.

Les statistiques - parfois impressionnantes – sont logiques au regard de la démographie de la Chine. Le nombre de Chinois ayant accédé à la société de consommation dépasse 300 millions de personnes, soit un marché équivalent à celui de l'Europe occidentale ou des Etats-Unis. Mais 75 % (900 millions de personnes) subissent encore des conditions de vie difficiles, à la limite du seuil de pauvreté dans les régions les plus reculées. C'est à l'aune de ce chiffre, qui résume le potentiel de croissance de la Chine, qu'il faut admettre (et intégrer dans les stratégies économiques) que la Chine sera inéluctablement le premier producteur industriel de la planète. **Elle est déjà le premier partenaire**

**commercial de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Japon.** La seule véritable question concerne le rythme de cette industrialisation.

La taille du marché chinois justifie, bien plus que les coûts salariaux, la montée en puissance de l'industrie de ce pays, sous l'effet de deux facteurs : l'implantation d'entreprises étrangères soucieuses de conquérir le marché intérieur chinois et l'apparition d'entreprises chinoises qui deviennent des leaders mondiaux. L'impératif de conquête du marché chinois est primordial, compte tenu du nombre potentiel de consommateurs. Les coûts salariaux ne sont pas toujours déterminants, comme l'expliquait récemment M. Carlos Ghosn, PDG de Nissan, interrogé par un journaliste de *La Tribune* : « *On peut fort bien avoir des salaires bas et des coûts de production élevés et vice versa. Nous sommes confrontés, en Chine, à une main d'oeuvre moins formée et moins efficace qu'au Japon, à une pléthore de fournisseurs, à des excès de capacités, à des pratiques industrielles et managériales qui ne sont pas optimisées. Ce qui n'empêche d'ailleurs pas ce pays d'être pour nous très profitable* ». Néanmoins, un troisième facteur est bien lié aux coûts de production chinois, et explique les délocalisations d'entreprises occidentales, taïwanaises et japonaises. Ces coûts de production, combinés à la masse démographique des facteurs humains de production, sont si bas qu'ils induisent pour de longues années une pression à la baisse des prix sur l'ensemble des producteurs. A moins de changer de stratégie, ces derniers sont contraints de délocaliser. S'il est courant de citer le textile ou le cuir comme secteurs victimes de délocalisations, il convient de noter que près de 15 000 entreprises japonaises ont déjà transféré en Chine leurs usines de produits bruns et blancs, ou la fabrication de photocopieurs et appareils photographiques, afin que leurs prix demeurent compétitifs sur les marchés mondiaux. Le phénomène est analogue à Taïwan, dont les fabricants d'ordinateurs portables (ex : Acer...) sont graduellement contraints de délocaliser une part de leur activité en Chine continentale.

L'industrialisation de la Chine se porte encore dans les secteurs à haute densité de main d'oeuvre (textile, habillement, cuir, ameublement...). A l'instar de nombre de pays avant elle (Ile Maurice, Mexique, Guatemala, Maroc, Tunisie...), la Chine a fait du secteur textile l'un des principaux facteurs de son développement. Mais elle a également orienté son économie vers les produits à haute valeur ajoutée (téléphonie, ordinateurs, satellites), selon un schéma désormais classique, en trois étapes :

- assemblage de composants en sous-traitance de sociétés étrangères ;

- échange de technologies lors de la constitution d'une *joint venture* ;

- rachat de la participation de la société étrangère et constitution d'une société entièrement chinoise, disposant à la fois des capacités de conception et de production. Ce schéma vient de s'appliquer à la filiale de téléviseurs de Thomson et à la division de téléphones portables d'Alcatel, rachetées par TCL et pourrait se répéter dans un avenir proche dans le secteur des composants aéronautiques.

Compte tenu de la taille du marché chinois, ce schéma n'est évidemment pas le seul. Il existe des sociétés qui se sont développées sans l'aide particulière de partenaires étrangers, en fondant leur croissance sur les besoins du marché intérieur et sur l'innovation. Mais il faut toujours garder à l'esprit qu'en un pays aussi centralisé et marqué par l'idéologie, l'émergence de sociétés de taille internationale a pour origine une volonté du pouvoir politique. Un membre du Parti communiste siège dans chaque conseil d'administration d'une entreprise chinoise... C'est le gouvernement qui détermine lesquelles des sociétés seront leaders dans leur domaine, le choix s'opérant entre sociétés d'Etat et entreprises privées. Les investissements chinois à l'étranger ont ainsi doublé en 2003 par rapport à 2001. Des entreprises comme Haier (électroménager), TCL (téléviseurs) ou Huawei (équipements de télécommunications) s'implantent progressivement sur les marchés européens, asiatiques et nord-américains. Elles ne traduisent pas seulement l'irruption de la Chine sur les marchés internationaux. **Elles sont la manifestation d'une montée en puissance globale, voulue par le pouvoir politique**, qui accordait jusque récemment des aides financières aux entreprises exportatrices. La Chine n'a pas oublié la quasi tutelle sous laquelle elle a été placée par les grandes puissances coloniales à la fin du XIXème siècle et l'agression japonaise au XXème siècle. Elle vise le leadership asiatique et sait que ses importations constituent déjà le moteur de la croissance de nombreux pays, notamment le Japon. De la dépendance économique naît la dépendance politique...

### **3. Un marché insuffisamment exploité par les entreprises françaises**

Alcatel, Alstom, Areva, Carrefour, Citroën, Danone, EADS, Lectra, L'Oréal, LVMH, Michelin, Pernod-Ricard, Saint-Gobain, Thomson ou Véolia ont largement investi sur le marché chinois dans le but d'y conquérir une nouvelle clientèle. Air France a ouvert récemment des lignes directes vers Canton et Shangaï. Ces entreprises, sorte de CAC 40 en réduction, se sont



implantées de longue date et souhaitent pérenniser leur présence. Elles ont entraîné dans leur sillage une série de PME.

La plupart des implantations industrielles sont conditionnées à des transferts de technologie. La Chine ne se limite pas à être un atelier de main d'oeuvre. Il s'agit d'un principe établi par le gouvernement chinois. Une implantation est toujours soumise à une autorisation politique. Les transferts de technologie comportent le risque, pour l'industrie française, d'être concurrencée dans quelques années sur l'ensemble de ses marchés. La plupart des entreprises assument ce risque, qui les condamne à innover constamment, considérant que le marché est global et que l'irruption de la Chine et d'autres pays émergents n'est qu'un élargissement du champ géographique de la concurrence.

La prise en compte de la globalisation se traduit par un nombre croissant de partenariats franco-chinois dans la recherche et le développement. Cet intérêt est lié à la qualité des chercheurs issus des universités chinoises. Il permet à des entreprises de disposer de cadres et de chercheurs de bon niveau et de tenter de les fidéliser pour mieux asseoir leurs implantations. D'après le cabinet A.T. Kearney, qui a organisé à l'IFRI une conférence sur ce thème en septembre 2003, une vingtaine d'entreprises françaises – parmi lesquelles Alcatel, Thomson Multimédia ou SNECMA – ont investi dans des laboratoires de recherche, pour un montant de 519 millions d'euros. Ce chiffre est largement inférieur aux investissements de recherche consentis par les entreprises américaines, taïwanaises, japonaises ou allemandes. La plupart des entreprises de taille mondiale disposent déjà d'unités de recherche en Chine.

L'entrée de la Chine à l'OMC a récemment accéléré ce phénomène. Sans doute a-t-on négligé qu'elle ne signifiait pas seulement l'ouverture du marché chinois, mais également **l'ouverture des marchés occidentaux aux produits chinois**. Il n'est donc pas certain que le partage de la valeur ajoutée s'effectue entre un Occident qui concevrait des produits innovants et une Chine qui fabriquerait des produits moyens de gamme. Dès lors que la Chine dispose des capacités de conception - ce qui est déjà le cas dans plusieurs domaines – et qu'elle peut conduire sa politique de recherche publique et privée à moindre coût qu'en Occident – ce qui est également le cas – elle est en mesure de maîtriser la totalité d'une filière de production. Dans cette perspective, le fait de disposer de laboratoires de recherche en Chine est une condition supplémentaire pour soutenir la concurrence mondiale.

Si notre industrie dispose de positions appréciables en Chine dans l'énergie nucléaire, le traitement de l'eau ou l'aéronautique, sa part globale de

marché est inférieure à celle du Japon, de Taiwan, de Singapour, des Etats-Unis de l'Allemagne et des Pays-Bas. M. Denis Gautier-Sauvagnac, président de l'Union des industries métallurgiques et mécaniques, a souligné que l'industrie française, hors secteurs nucléaire et aéronautique, ne couvrirait plus, en 2002, par ses exportations, que 25 % des importations chinoises, soit 10 points de perte en deux ans, alors que l'industrie allemande avait maintenu ses positions. **Pour l'industrie française, il s'agit d'une nette diminution de compétitivité sur une très courte période.** Elle n'est qu'une facette de la faiblesse de nos échanges avec la Chine, ainsi que l'illustrent les tableaux ci-dessous :

### Principaux pays clients de la Chine

(en milliards de dollars)

2001			2002		
	Exportations	(% total)		Exportations	(% total)
<b>Total</b>	266,2	100	<b>Total</b>	352,2	100
1. Etats-Unis	54,3	20,4	1. Etats-Unis	70	21,5
2. Hong-Kong	46,5	17,5	2. Hong-Kong	58,5	18
3. Japon	45	16,9	3. Japon	48,4	14,9
4. Corée du Sud	12,5	4,7	4. Corée du Sud	15,5	4,8
5. Allemagne	9,8	3,7	5. Allemagne	11,4	3,5
6. Pays-Bas	7,3	2,7	6. Pays-Bas	9,1	2,8
7. Royaume-Uni	6,8	2,5	7. Royaume-Uni	8,1	2,5
8. Singapour	5,8	2,2	8. Singapour	7	2,1
11. France	3,7	1,4	14. France	4,1	1,3
Total UE	40,9	15,4	Total UE	48,2	14,8

Source : service d'expansion économique, ambassade de France en Chine

### Principaux pays fournisseurs de la Chine

(en milliards de dollars)

2001			2002		
	Importations	(% total)		Importations	(% total)
<b>Total</b>	243,6	100	<b>Total</b>	325,2	100
1. Japon	42,8	17,6	1. Japon	53,4	18,1
2. Taïwan	27,3	11,2	2. Taïwan	38,1	12,9
3. Etats-Unis	26,2	10,8	3. Corée du Sud	28,6	9,7
4. Corée du Sud	23,4	9,6	4. Etats-Unis	27,2	9,2
5. Allemagne	13,8	5,7	5. Allemagne	16,4	5,6
6. Hong-Kong	9,4	3,9	6. Hong-Kong	10,7	3,6
7. Russie	8	3,3	7. Malaisie	9,3	3,2
8. Malaisie	6,2	2,5	8. Russie	8,4	2,8
12. France	4,1	1,7	14. France	4,2	1,4
Total UE	35,7	14,7	Total UE	38,5	13

Source : service d'expansion économique, ambassade de France en Chine.

Cette faiblesse des performances françaises est partagée par la plupart des pays européens. L'Allemagne est certes plus présente que notre pays, mais elle arrive loin derrière les Etats-Unis et le Japon. L'Europe est plus encline à invoquer et critiquer la concurrence déloyale, l'absence de lois sociales, des durées hebdomadaires de travail s'établissant à 60 heures, la contrefaçon, en oubliant que les craintes qu'elle exprime aujourd'hui à l'égard de la Chine sont analogues à celles qui étaient émises à l'encontre du Japon dans les années 80. Vingt ans après, des pans entiers de l'industrie japonaise sont sous contrôle de sociétés occidentales. Le manque de salariés qualifiés conduit déjà à l'augmentation des salaires des cadres chinois, à l'élévation du niveau de vie et de la demande de produits importés. L'internationalisation des investissements étant la clé de la survie des industries, **le véritable défi réside dans la capacité de l'ensemble des industries européennes à prendre plus de parts du marché chinois.**

#### 4. L'émergence de l'Inde

Cinquième pays par la superficie et bientôt premier pays par la démographie, l'Inde a longtemps cultivé une tradition économique d'autarcie. Ce pays avait pourtant le dixième PIB du monde dès son indépendance. Les difficultés rencontrées par les gouvernements indiens à maintenir l'unité d'un pays fédéral, agité par des tensions ethniques et religieuses, expliquent que l'économie n'ait pas toujours constitué une priorité. L'Inde s'est ouverte aux capitaux étrangers pour trois raisons : l'échec de son modèle national de développement, le poids croissant de sa dette extérieure et la crainte de laisser à la Chine le *leadership* politique en Asie. Il ne faut pas non plus mésestimer le nationalisme indien et sa logique volonté de puissance. A la différence de la Chine, l'Inde a été colonisée en perdant successivement la maîtrise des liaisons maritimes de la mer d'Oman et de l'Océan indien dès 1505, face aux Portugais, avant de voir son territoire graduellement conquis par les Français, puis par les Anglais, de 1757 à 1947. Or, les Indiens se considéraient comme plus civilisés que leurs colonisateurs. Lorsque la reine Rani Abbakha repoussa les Portugais en 1623, elle les décrivit « *comme des êtres corpulents et grossiers, méprisant la femme, incapables de comprendre l'art et la culture, sensibles seulement au langage de la force* <sup>(1)</sup>. La montée en puissance de l'économie indienne est d'autant plus considérée comme une revanche sur l'Occident que **la première conséquence économique de la colonisation anglaise fut... la désindustrialisation de l'Inde**. Appliquant la doctrine mercantiliste, l'Angleterre interdisait à ses colonies la moindre production industrielle pour assurer des débouchés à ses industriels. Alors que la production de cotonnades formait 70 % des exportations indiennes au XVII<sup>ème</sup> siècle, la mainmise politique anglaise, combinée à la mécanisation de l'industrie textile dans le Lancashire, aboutit à faire disparaître la totalité des ateliers textiles indiens en moins d'un siècle <sup>(2)</sup>.

L'Inde a reçu en 2003 des investissements d'une valeur de 5,1 milliards de dollars, soit 15 % des flux financiers en direction des pays émergents, d'après une étude de Morgan Stanley. Ce flux pourrait rapidement s'accroître en raison d'un prochain programme de privatisations pour réduire le déficit budgétaire de l'Etat. Il s'est combiné avec la montée en puissance de grands groupes (Tata, Ranboxy). Si l'Inde est connue pour ses entreprises de

---

(1) Marc Ferro, *histoire des colonisations, Le Seuil, 1994*

(2) *Appliquée aux 13 colonies d'Amérique, cette même politique fut à l'origine de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis*

services informatiques, elle est également présente dans l'industrie automobile, la pharmacie, les biotechnologies et les services financiers.

A l'instar de la Chine, l'ouverture de l'Inde résulte d'une volonté politique. Si le rythme de croissance a presque égalé celui de la Chine en 2003 (près de 9%), des facteurs propres à l'Inde – poids des castes, éducation élitiste – freinent la diffusion des connaissances et des techniques au sein de la population. Celles-ci bénéficient à la frange éduquée du pays, soit annuellement 2 500 000 personnes supplémentaires, issues d'universités anglophones d'excellente qualité. De ce fait, les délocalisations de services informatiques, redoutées à juste titre par les pays occidentaux, créent peu d'emplois à l'échelle de l'Inde. L'effet d'entraînement sur l'économie est moindre que celui induit en Chine par l'industrialisation. Aussi est-il logique que l'Inde ait attiré en 2003 treize fois moins de capitaux que son voisin et ne participe qu'à 1 % des échanges mondiaux.

La tendance devrait aller en s'amplifiant. L'Inde rassemble déjà 300 millions de consommateurs ayant un pouvoir d'achat analogue à celui des occidentaux, et dispose d'une main d'oeuvre à très bas coût. A titre d'exemple, pris dans le secteur des biens de consommation, l'Inde comptait 11,16 millions d'abonnés au téléphone portable à la fin de janvier 2003. Un an plus tard, ce chiffre s'établissait à 29,8 millions. Le besoin de donner du travail à une population rurale en surnombre conduit en outre ce pays à être très libéral (d'aucun diront laxiste) en matière de droit du travail ou de protection de l'environnement, ce qui attire nombre d'industries comme la chimie, la pharmacie ou l'agroalimentaire, qui y trouvent à la fois la main d'oeuvre, des cadres locaux, des chercheurs et des ingénieurs de haute qualité. S'agissant de ces derniers, leur coût est inférieur à celui de leurs homologues occidentaux. Un ingénieur indien reçoit en moyenne 8 000 euros par an, contre 40 000 euros pour un ingénieur occidental. Dans l'industrie pharmaceutique, le coût de mise au point d'un nouveau médicament est d'un milliard d'euros en Europe et de 50 millions d'euros en Inde.

L'Inde a récemment attiré l'attention des observateurs en raison du nombre considérable de **délocalisations de services informatiques en provenance des pays occidentaux**. Ce fait n'a rien de surprenant car ce pays a de tout temps créé des écoles de mathématiciens de renom. Au III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, le roi Asoka fonda à Tuksahila (actuellement au Pakistan) l'université la plus renommée du monde indien, où l'on enseignait la médecine, les mathématiques et l'astronomie. Aryabhata (476-550) calcula la rotation de la terre à l'époque où l'Occident croyait celle-ci immobile... Brahmagupta

(598-660) perfectionna les équations diophantiennes, eut l'intuition du 0 et inventa les nombres négatifs pour calculer les pertes lors des transactions commerciales. Baschkaracharya (1114-1185) confirma les théories de Pythagore. Au XXème siècle, des mathématiciens comme Srishti Dahn Chatterji perpétuent cette tradition, et les universités américaines délivrant les MBA les plus prestigieuses sont animées par de grands chercheurs en économétrie souvent issus de la tradition bengali.

Le principal centre de recherche et de traitement en informatique est dans la région de Bangalore. 150 000 ingénieurs y travailleraient, à comparer aux 120 000 ingénieurs de la *Silicon Valley*. La plupart des entreprises américaines de haute technologie (Packhard-Bell, Microsoft, Texas Instruments...) s'y sont implantées. Plus spectaculaire encore est la délocalisation de services informatiques (maintenance, centre d'appels, *help desk*, intégration de système, développement de projets) ou de services financiers (comptabilité...) d'entreprises de tous secteurs, allant des sociétés de services d'ingénierie informatique à des entreprises de transport comme Air France, ou de banques. Les syndicats de salariés américains évaluent à 400 000 les pertes d'emplois sur le territoire des Etats-Unis, tous secteurs confondus, dues aux délocalisations vers l'Inde. Les entreprises américaines ont ainsi économisé 16,8 milliards de dollars en 2002. Mais les syndicats considèrent que ce phénomène pourrait concerner 3,3 millions d'emplois d'ici à 2015 en s'appuyant sur une étude du Forrester Research. Les syndicats britanniques estiment ce nombre à 10 000 et font part d'une menace pesant sur 200 000 emplois qualifiés. Les entreprises françaises sont encore peu présentes. Notre pays n'aurait perdu « que » 3000 emplois en 2002, en raison de délocalisations, soit seulement 1 % de son activité de sous-traitance informatique, représentant 100 millions d'euros d'importations brutes de services informatiques. Les implantations françaises pourraient sans doute s'amplifier dans un proche avenir – elles sont évaluées à 400 millions d'euros pour la fin 2004 - sans atteindre toutefois le même niveau que celui des pays anglo-saxons. La plupart des entreprises françaises d'ingénierie et de conseil en informatique sont en effet des petites entreprises dont le marché est essentiellement régional. En outre, le coût salarial n'est pas la seule variable. Dans un projet informatique, les risques de ruptures sont nombreux, et traiter avec des ingénieurs de plusieurs pays et langues les multiplie, renchérissant le coût final dudit projet. Nombreux également sont les projets qui exigent une proximité avec les clients. Les frais de communication, de voyages, de formation des personnels étrangers entrent également en ligne de compte et minorent les gains espérés. Les PME n'ont guère intérêt à adopter cette stratégie. En revanche, les grandes entreprises

(Cap Gemini, St Microelectronics) sont susceptibles de trouver des diminutions de leurs coûts.

### Exemples d'investissements français en Inde

Région	Entreprise	Fonction	Nombre d'emplois créés	Catégorie
Bombay	Cap Gemini	Consultants informatiques	400	Consultants
	Atos	SSII	600	Consultants
Bangalore	Société générale	Informatique et finance	160	Ingénieurs et cadres financiers
	Snecma	Recherche	80	Ingénieurs
	Delmia	Recherche	120	Ingénieurs
	Axa	Traitement de données	1000	nc
Delhi	St Microelectronics	Semi-conducteurs	1250	Ingénieurs
	Alcatel	Equipements de télécommunications	400	Ingénieurs
Madras	Alcatel	Equipements de télécommunications	300	Techniciens
	Technip	Pétrochimie	230	Ingénieurs
	Valtech	SSII	100	Ingénieurs

Source : *Alternatives économiques et Le Monde, décembre 2003.*

L'Inde est ainsi devenue le second exportateur asiatique de services informatiques, derrière Singapour. La facturation des logiciels et des services a atteint 9,5 milliards de dollars lors de l'exercice fiscal 2002-2003, soit une progression de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Mais on notera que ce pays escompte atteindre 50 milliards de dollars de chiffre d'affaire sur ce secteur en 2008. La *National Association for software and services companies* indique que les logiciels et services forment déjà 3 % du PIB et emploient 700 000 personnes. Il serait vain d'occulter la délocalisation des services. Il s'agit d'une tendance de fond de l'économie mondiale.

L'explosion des réseaux informatiques et de télécommunications a permis aux entreprises indiennes de développer à distance la sous-traitance d'opérations internes aux entreprises : comptabilité, maintenance informatique, opérations bancaires. Le coût horaire d'un informaticien indien développeur de logiciels oscille entre 6 et 8 euros, à comparer à 60 euros aux Etats-Unis. La diminution du prix des communications et le décalage horaire avec les économies occidentales ont favorisé cette tendance : une entreprise de courtage de Wall Street transmet ses opérations journalières à la clôture du marché de New-York avec la certitude qu'elles seront traitées durant la nuit. Le gain de temps est appréciable et s'ajoute à l'économie salariale sur la main d'oeuvre. L'Inde compterait environ 350 filiales et sous-traitants d'opérations de gestion, les deux tiers ayant été créés depuis 2000. Cette activité devrait croître fortement pendant les années à venir, ce qui menace la pérennité de milliers d'emplois dans les pays développés. Les américains utilisent depuis peu le terme *offshoring* pour qualifier une reprise économique sans reprise d'emplois en raison des délocalisations dans les services d'ingénierie informatique.

## **II - LA DÉSINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE : MYTHE OU RÉALITÉ ?**

Avant d'analyser si nos territoires subissent une désindustrialisation - ou un risque de désindustrialisation - il convient de rappeler les principales données de la géographie industrielle de notre pays. Les régions industrielles de la France métropolitaine se situent au nord d'une ligne Nantes-Grenoble. Sur 22 millions de salariés, 18,4 % travaillaient pour l'industrie au début de 2002. Des régions de tradition industrielle ancienne comme la Franche-Comté, l'Alsace, la Picardie emploient au moins le quart de leurs effectifs dans le secteur industriel. Le secteur est également important dans les Pays de la Loire, où l'industrialisation est plus récente, et l'Auvergne.

A l'opposé, l'industrie emploie moins de 13 % de l'effectif total dans quatre régions : trois régions du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) et l'Île-de-France. Dans ces mêmes régions, au moins 80 % des salariés sont employés dans le secteur tertiaire (administration, activités financières, recherche...).

Compte tenu de sa masse démographique et du nombre d'entreprises qui y sont implantées, l'Île de France est néanmoins au premier rang des régions dans l'emploi industriel.



**Part des régions dans l'emploi industriel**

<b>Région</b>	<b>% dans l'emploi industriel <sup>(1)</sup></b>
Ile-de-France	14,3 %
Rhône-Alpes	12,5 %
Pays de la Loire	7,6 %
Nord-Pas-de-Calais	7,5 %
Centre	5,2 %
Bretagne	5,0 %
Alsace	4,6 %
Lorraine	4,5 %
Picardie	4,2 %
Haute-Normandie	3,9 %
Aquitaine	3,6 %
Bourgogne	3,4 %
Midi-Pyrénées	3,4 %
Franche-Comté	3,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,3 %
Champagne-Ardenne	3,1 %
Poitou-Charentes	2,7 %
Basse-Normandie	2,6 %
Auvergne	2,6 %
Languedoc-Roussillon	1,3 %
Limousin	1,1 %
Corse	0,03 %

<sup>(1)</sup> France métropolitaine : 100 % au 31 décembre 2001

Source : Scees, SESSI – EAE 2001

Champ : établissements industriels producteurs – hors énergie – appartenant à des entreprises industrielles de 20 personnes et plus

Le présent rapport n'a pas pour objet d'être une monographie de l'industrie dans les régions. Le poids de l'industrie, la part des différents secteurs industriels dans chaque région, la structure des établissements industriels, l'évolution des emplois et des investissements constituent des

données statistiques collectées par l'INSEE et le service des Etudes et des statistiques industrielles (Sessi), qui relève du ministère de l'industrie <sup>(1)</sup>. On notera néanmoins, à toutes fins utiles, la répartition de l'effectif salarié par région au 31 décembre 2001, date d'arrêt des dernières statistiques.

---

(1) *Les données statistiques sont retracées et analysées dans un document publié par le ministère de l'industrie, intitulé « l'industrie dans les régions »*

Effectif salarié par secteur d'activité (31 décembre 2001)

REGIONS	Agriculture		Industrie		Bâtiment		Tertiaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alsace	7 215	1,1	170144	24,9	41 931	6,1	464 382	67,9	683 672	100
Aquitaine	37 659	3,6	163615	15,9	62 749	6,1	767 773	74,4	1 031 796	100
Auvergne	7 033	1,5	103 741	22,9	26 957	5,9	316 077	69,6	453 808	100
Bourgogne	14 770	2,6	128 986	22,3	33 140	5,7	400 421	69,4	577 317	100
Bretagne	28 981	2,8	203 190	19,3	65 791	6,3	752 610	71,6	1 050 572	100
Centre	19 535	2,2	204 515	22,8	55 284	6,2	618 878	68,9	898 212	100
Champagne-Ardenne	15 432	3,2	110 903	23,0	26 948	5,6	329 899	68,3	483 182	100
Corse	1 636	2,0	5 430	6,5	6 983	8,4	69 021	83,1	83 070	100
Franche-Comté	4 993	1,2	120 240	29,0	22 033	5,3	267 690	64,5	414 956	100
Ile-de-France	12 412	0,2	617 517	12,1	224 362	4,4	4 268 371	83,3	5 122 662	100
Languedoc-Roussillon	22 838	3,2	77 681	10,9	45 627	6,4	568 921	79,6	715 067	100
Limousin	4 016	1,6	49 045	19,8	14 957	6,0	180 136	72,6	248 154	100
Lorraine	7 282	0,9	181 680	22,9	46 442	5,8	559 239	70,4	794 643	100
Midi-Pyrénées	16 176	1,8	156 158	17,1	55 057	6,0	683 861	75,0	911 252	100
Nord-Pas-de-Calais	14 194	1,1	276 982	20,7	75 144	5,6	971 524	72,6	1 337 844	100
Basse-Normandie	14 312	2,9	104 236	21,0	31 744	6,4	345 075	69,7	495 367	100
Haute-Normandie	7 253	1,1	153 294	23,8	39 522	6,1	445 138	69,0	645 207	100
Pays de la Loire	31 601	2,6	290 348	23,6	80 712	6,6	829 273	67,3	1 231 934	100
Picardie	12 755	2,1	152 540	24,8	33 117	5,4	416 884	67,8	615 296	100
Poitou-Charentes	16 281	2,8	109 917	19,2	35 385	6,2	409 863	71,7	571 446	100
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 603	1,6	172 638	11,2	87 205	5,7	1 255 381	81,5	1 539 827	100
Rhône-Alpes	19 930	0,9	503 135	23,0	124 501	5,7	1 538 172	70,4	2 185 738	100
<b>France métropolitaine</b>	<b>340 907</b>	<b>1,5</b>	<b>4 055 935</b>	<b>18,4</b>	<b>1 235 591</b>	<b>5,6</b>	<b>16 458 589</b>	<b>74,5</b>	<b>22 091 022</b>	<b>100</b>

Source : INSEE



Cinq régions concentrent près de la moitié de l'emploi industriel en France métropolitaine : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Centre. Un emploi industriel sur sept se trouve en Ile-de-France, un sur huit dans la région Rhône-Alpes. Entre 1993 et 2001, les effectifs industriels ont augmenté de 517 000 emplois, soit une progression de 1,7 %, même si leur part dans l'économie a diminué, en raison d'une progression plus rapide du secteur tertiaire. Cette croissance a profité plus particulièrement à l'Ouest, à la Bretagne et aux Pays de la Loire et dans le Sud à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En revanche, les effectifs industriels ont fortement baissé en Haute-Normandie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Picardie, en Champagne-Ardenne mais également en Ile-de-France.

#### **A. LA DÉSINDUSTRIALISATION : ENTRE MYTHE NATIONAL ET RÉALITÉ LOCALE**

L'analyse d'une éventuelle désindustrialisation se fonde sur des statistiques qu'il faut interpréter avec précaution.

Les dernières statistiques fiables dont nous disposons (origine INSEE et SESSI) ont été arrêtées au 31 décembre 2001. Pour les années 2002 et 2003, il existe bien entendu des statistiques, mais leur traitement n'est pas définitif. La marge d'incertitude sur les chiffres de production est de 1 %, et s'élève à 0,3 % concernant l'emploi. Si l'emploi et la production sont facilement mesurables, d'autres données le sont moins. Ainsi en est-il des évolutions conjoncturelles par secteur ou du calcul de la valeur ajoutée, effectué à l'échelle des entreprises alors qu'il faudrait opérer ledit calcul par établissement.

En outre, les statistiques industrielles sont le plus souvent établies à partir des entreprises d'au moins vingt salariés. Le SESSI inclut rarement les entreprises de moins de vingt salariés dans ses études car il est difficile d'alourdir les tâches administratives des très petites entreprises.

Le calcul des créations et défaillances d'entreprises est également grevé d'une marge d'incertitude. Ainsi, un rachat d'entreprise donne lieu à réenregistrement, comme une création, tandis qu'en cas de défaillance, nombre de chefs d'entreprises accomplissent les démarches sociales et fiscales mais ne notifient pas toujours la disparition de leur société auprès du registre du commerce. Nous n'avons donc qu'une connaissance partielle des défaillances et de leur effet sur l'emploi.

Sous ces réserves, il est néanmoins possible d'analyser les mutations auxquelles l'industrie française fait face depuis une décennie.

### 1. L'industrie augmente sa production mais perd des emplois

Contrairement à une idée reçue, l'économie des pays de l'OCDE ne se tertiarise pas. L'industrie continue à augmenter annuellement sa valeur ajoutée. Mais cette augmentation est due à une plus grande productivité et entraîne des pertes d'emplois industriels. L'économie française suit cette tendance, comme le montre le tableau ci-dessous :

#### Evolution relative de l'industrie dans l'économie française

		Evolutions en % (par an)		Poids relatif (en %)		
		1980 à 1990	1990 à 2002	1980	1990	2002
Emploi	Industrie	- 1,6	- 1,2	24,4	20,1	15,9
	<i>dont manufacturée</i>	- 1,9	- 1,5	20,4	16,3	12,4
	Serv. aux entreprises	3,2	3,3	7,9	10,5	14,2
	Tous secteurs	0,3	0,7	100	100	100
		<i>en volume</i>		<i>en valeur</i>		
Valeur ajoutée	Industrie	1,5	2,1	29,1	23,7	19,8
	<i>dont manufacturée</i>	2,3	2,5	21,3	17,9	14,7
	Serv. aux entreprises	4,4	2,9	12,4	13,8	16,6
	Tous secteurs	2,5	1,9	100	100	100
Prix	Industrie	4,9	- 0,1			
	<i>dont manufacturée</i>	4,4	- 0,7			
	Serv. aux entreprises	5,3	2,1			
	Tous secteurs	6,0	1,6			
Productivité	Industrie	3,2	3,4			
	<i>dont manufacturée</i>	4,4	4,1			
	Serv. aux entreprises	1,1	- 0,4			
	Tous secteurs	2,2	1,2			

Source : INSEE

L'analyse du tableau montre que, depuis le début des années 90, la valeur ajoutée en volume des industries manufacturées augmente plus rapidement que celle de l'ensemble de l'économie. Il n'y a donc pas

**désindustrialisation, mais au contraire croissance de l'industrie.** Ce phénomène est propre à l'ensemble des pays industrialisés.

**Parallèlement, la part de l'emploi industriel n'a cessé de diminuer, passant de 24 % en 1980 à 15,9 % de la population active en 2002. L'origine de cette diminution provient des gains de productivité des salariés dans l'industrie française, qui ont été parmi les plus élevés du monde, à raison de 4,1 % par an depuis 1990.**

Les gains de productivité se répercutent sur les prix, entraînant une baisse relative de la valeur ajoutée en valeur, qui réduit le poids relatif de l'industrie dans le PIB. **Ce que nous appelons désindustrialisation est en fait un effet d'optique qui résulte d'un dynamisme industriel.** Les gains de productivité ont induit une baisse relative des prix industriels au bénéfice des autres secteurs.

Le tableau ci-après illustre la corrélation entre la baisse des effectifs de salariés dans l'industrie et l'augmentation, tant de la production que de la valeur ajoutée, due aux gains de productivité. Les seuls secteurs dont la production et la valeur ajoutée ont diminué sont l'industrie textile et celles du cuir et de l'habillement.

**Evolution des effectifs, de la production en volume et de la valeur ajoutée  
en volume des industries françaises (base 100 en 1990)**

Industries	Effectifs salariés <sup>(1)</sup>			Production en volume		Valeur ajoutée en volume	
	1990	2002	2003 <sup>(2)</sup>	1995	2002	1995	2002
Agricoles et alimentaires	554,8	582,8	+	107	116	101	99,5
Habillement-cuir	261,8	118,9	-	85	84,8	73	70
Textile	164,5	108,6	-	98	95	98	95
Edition, imprimerie, reproduction	240,6	212	-	97	110	92,5	97
Pharmacie, parfumerie, entretien	148,6	150,3	+	119	152	119	175
Equipements du foyer	270,6	212,6	-	105	120	105	119
Automobile	325	296,2	-	106	181	105	175
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	189,4	146,5	-	110	195	105	104
Biens d'équipements mécaniques	474,6	438,6	-	99	119	104	117
Equipements électriques et électroniques	267,7	230,6	-	130	221	131	238
Produits minéraux	217,2	170,7	-	96	104	95	102
Bois et papier	220,7	179,5	-	107	125	104	121
Chimie, caoutchouc, plastiques	380,6	321,2	-	115	143	123	153
Métallurgie et transformation des métaux	522,8	454,5	-	102	122	97	108
Composants électriques et électroniques	176,5	199,6	-	135	213	155	260
Combustibles et carburants	67,7	33,8	-	110	106	132	101
Eau, gaz, électricité	204,4	208,7	-	116	133	113	134

Source : INSEE

(1) En milliers d'emplois

(2) Tendances estimées par le Sessi + : augmentation des effectifs  
- : diminution des effectifs.



## 2. Le paradoxe des gains de productivité

La mesure des gains de productivité est souvent perçue comme un gage d'efficacité économique. Mais dans le cas de la France, l'analyse de ces gains est autant une illustration des atouts de notre économie que de ses handicaps.

### *a) Des gains essentiellement assis sur les efforts des salariés*

Bien qu'il faille apprécier les statistiques avec la réserve due à leur base de calcul, il est certain que les gains de productivité dans l'industrie manufacturière ont été en France les plus élevés des pays développés. Seuls les Etats-Unis ont suivi le rythme de la France ces dernières années, mais il convient de noter qu'à la différence des Etats-Unis, la France a mis en oeuvre une réduction de la durée du travail. La performance française se fonde en fait sur la productivité horaire du travail. Ce critère est intéressant, mais ainsi qu'on l'analysera *infra*, d'autres ratios relativisent la portée de ce progrès.

#### Evolution de la productivité horaire du travail dans l'industrie manufacturière

(en %)

	1985-90	1990-95	1995-2000	2000-2001
France	3,2	4,0	4,6	2,7
Etats-Unis	2,4	3,3	4,5	- 0,4
Japon	4,3	3,3	4,1	- 1,5
Allemagne	2,1*	2,4*	2,4	1,3
Royaume-Uni	4,6	3,3	2,3	1,3

Source : BLS, mai 2003

(\*) Allemagne de l'Ouest jusqu'en 1995.

Le retournement de conjoncture qui a frappé les principaux pays industriels à partir de 2001 a entraîné partout un ralentissement de la productivité. En effet une baisse de la production se traduit à court terme par un allongement des temps morts et une moindre mobilisation des salariés au travail, une réduction du volume d'heures supplémentaires et des prises de congé plus fréquentes.

On notera que **la relative atonie des investissements induit que les gains de productivité ont été obtenus par les efforts des salariés**. Au sein des facteurs de

production, le travail semble avoir été déterminant par rapport au capital <sup>(1)</sup>. De fait, en se référant à l'année 2002 où la productivité par personne a progressé de 4 %, les coûts salariaux unitaires hors intérim ont baissé de 1 % en glissement. En tenant compte de la reprise de l'intérim, la productivité par personne a progressé presque au même rythme (+ 3,8 %) et les coûts unitaires ont diminué de 0,9 %...

De 1996 à 1999, les coûts unitaires dans l'industrie manufacturière française ont baissé de 30 % par rapport aux coûts britanniques, presque parallèlement aux coûts allemands (- 28 %), tandis que les coûts américains ne baissaient que de 16 % et les coûts japonais d'environ 11 %. En 2001 et 2002, la productivité horaire du travail a continué à progresser aussi rapidement en France qu'aux Etats-Unis. Mais la baisse récente du dollar a réduit notre avantage de coût vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon.

### ***b) La recherche de la productivité, effet des handicaps de l'industrie française***

Sans doute faut-il apprécier à leur juste valeur ces gains de productivité, sauf si on les rapporte au taux de chômage et au sous-emploi chronique - donc structurel - qui frappe notre pays <sup>(2)</sup>. Compte tenu des rigidités du marché du travail, qui dissuade les entreprises d'embaucher par crainte de ne pouvoir licencier, **les gains de productivité peuvent être interprétés comme le seul moyen pour les employeurs de soutenir la concurrence internationale.** Cette stratégie a permis aux entreprises de maintenir leurs marges dans la plupart des secteurs sauf dans ceux où le coût de la main d'oeuvre prédomine dans le calcul du prix en sortie d'usine (textile, cuir, habillement). En ce cas, les gains de productivité ont été insuffisants pour combler les écarts salariaux avec la Chine, la Tunisie ou le Pakistan, ce qui explique que l'effondrement des effectifs n'ait pas suffi à augmenter la production en volume et en valeur.

Les salariés de l'industrie française travaillent en permanence sous l'obligation d'améliorer leur productivité. Plus que dans d'autres pays, elle est théoriquement le gage du maintien de leur emploi, ce qui explique leur désarroi lorsqu'une entreprise décide la fermeture d'un établissement industriel rentable.

Etant donné le sous-emploi qui règne dans notre pays, la mesure de la productivité par salarié s'effectue en fait sur une base plus étroite que dans d'autres pays. Par ailleurs, la mesure de la productivité horaire est flatteuse pour le classement

---

(1) Il s'agit d'une hypothèse plus que d'une affirmation car si la mesure de la productivité du travail est aisée, il n'en est pas de même pour celle du capital.

(2) On rappellera qu'avec des taux de chômage s'établissant respectivement à 5,8 %, 4,9 % et 5,2 %, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon sont proches du plein emploi.

des salariés français – sans doute est-ce la raison pour laquelle les pouvoirs publics avancent en permanence ce critère – mais elle est calculée, là aussi, sur une base plus étroite puisque la France a mis en oeuvre une politique de réduction du temps de travail. **Si l'on se fonde sur la productivité par tête (production par personne employée), la performance française est inférieure à celle de pays de l'OCDE, notamment les Etats-Unis, y compris et surtout à durée de travail équivalente.** D'après une récente étude de MM. Gilbert Cette et Patrick Artus, respectivement économistes à la Banque de France et à la Caisse des dépôts, la productivité des salariés français équivaldrait à 93,9 % de celle des salariés américains et l'écart ne cesserait de s'accroître. Les efforts de productivité de l'industrie française ne peuvent dès lors s'analyser comme la recherche de meilleures performances mais comme la conséquence de handicaps structurels qui pèsent sur notre économie, au premier rang desquels se trouve l'atonie d'un marché du travail où règne le sous-emploi. **L'exigence de productivité pèse particulièrement sur les chefs d'entreprise et les salariés des industries manufacturières, soit 4,5 millions de personnes, qui assurent directement et indirectement 40% de la richesse nationale.** Le sentiment d'injustice des salariés, en cas de licenciement, doit être apprécié à l'aune de ce chiffre.

La recherche de la productivité du travail constitue également la conséquence d'un sous-investissement en capital. En comparaison des entrepreneurs américains, les chefs d'entreprise français n'ont globalement pas modernisé leur outil de travail et ne recourent pas assez aux nouvelles technologies. Cette faiblesse de la productivité du capital peut être imputable à plusieurs facteurs : frilosité du secteur bancaire dans la prise de risque afférente à des investissements, poids de la taxe professionnelle, retard dans les industries de communication... Ce sous-investissement explique que les efforts de productivité se soient essentiellement reportés sur les salariés.

Elle est enfin la conséquence de choix de politique économique et sociale opérés dans le passé. Plutôt que d'orienter ses efforts sur la formation professionnelle des jeunes et des adultes, de favoriser la diffusion du progrès technologique et d'orienter son économie vers les produits à haute valeur ajoutée, notre pays a laissé de côté des salariés en âge de travailler (notamment les salariés de plus de 50 ans) et n'a pas assez investi dans la recherche et le développement. Des pans entiers de l'industrie sont désormais en voie de fragilisation lorsqu'ils ne sont plus compétitifs dans les produits bas de gamme ou parce qu'ils n'intègrent pas assez de haute technologie dans les processus de production.

Divers facteurs se conjuguent pour faire de notre pays une économie de plus en plus malthusienne, plus soucieuse de partager le travail existant que de créer les

conditions permettant de stimuler l'activité, d'élargir le marché du travail et la création de richesses alors qu'il existe toujours une demande européenne (l'Union européenne est le premier marché de consommateurs au monde) et que la demande ne cesse de croître aux Etats-Unis et en Asie.

### **3. Externalisation des fonctions et consommation de services**

Nombre d'entreprises industrielles se recentrent sur le coeur de leur activité, sous la pression de la concurrence, afin d'accroître leur efficacité dans leur métier d'origine. Pour gagner en souplesse de gestion et en réactivité, elles ont externalisé des fonctions et des services. Les créations d'emplois dans le secteur tertiaire proviennent en partie de la recomposition du périmètre des entreprises industrielles, que ce soit par simple achat à l'extérieur ou par regroupement de certaines tâches dans des unités spécialisées au sein d'un groupe (cf. automobile...). Le coeur de métier n'est cependant pas toujours centré sur la production industrielle au sens strict du terme : l'innovation ou la politique commerciale sont souvent plus fondamentales. Ceci peut aboutir, comme dans l'habillement, à privilégier les réseaux de distribution, pour sous-traiter massivement la production à l'étranger.

En outre, si la rationalisation de la production favorise l'externalisation des services et la restructuration des groupes, l'évolution de la demande incite de nombreuses entreprises à associer une part croissante de services à la fourniture de leurs produits industriels. Ainsi l'industrie automobile a mis au point des contrats d'entretien, des prêts à l'acquisition ou le contrôle de l'état des véhicules auprès de la clientèle. Parallèlement, de nombreuses activités de services sont de plus en plus dépendantes de leurs fournitures industrielles. Les chaînes de restauration qui offrent essentiellement une cuisine d'assemblage à base de produits surgelés doivent leur chiffre d'affaires à l'invitité de l'industrie agro-alimentaire. Les compagnies de téléphone, pour leur part, font d'appréciables marges sur de nouveaux services (SMS, MMS), grâce aux progrès spectaculaires des microprocesseurs.

D'après le Sessi, les autofournitures et achats externes de services par l'industrie manufacturière représentent 25 % de son chiffre d'affaires, soit un montant un peu inférieur à sa valeur ajoutée. Ils concernent principalement la maintenance et l'administration générale, puis la logistique, la fonction commerciale, et la technologie. Sur une base 100 en 1981, les services aux entreprises atteignent l'indice 219 en 2002.

#### 4. Les effets pervers de la réduction du temps de travail

La loi instaurant les 35 heures est-elle un facteur de perte d'emplois industriels ? La réponse est sans doute négative. Cette perte d'emplois est essentiellement due aux progrès de la productivité et à l'externalisation de fonctions assurées autrefois par l'industrie et s'est amorcée dès les années 80.

Pour les entreprises, la réduction du temps de travail a même été l'occasion d'accroître la productivité horaire du travail dans de nombreux secteurs. Plusieurs accords se sont traduits par des réorganisations permettant de supprimer des temps morts ou d'annualiser le flux de travail, ce qui a permis de limiter le recours à des embauches temporaires pour absorber les périodes de pointe d'activité. Ces accords ont été particulièrement favorables aux entreprises dont l'activité est saisonnière (jouet, eaux minérales, bières, jus de fruits, climatiseurs, articles de sports...).

Les statistiques sur la durée du travail prennent cependant mal en compte l'effet de la réduction du temps de travail sur la productivité. S'il est indéniable, les statistiques surestiment, sans doute, la baisse réelle de la durée du travail opérée à l'occasion du passage aux 35 heures et, de ce fait, surestiment dans les mêmes proportions la hausse de la productivité horaire et la hausse des coûts salariaux horaires constatés depuis 1998. En effet, le nombre d'heures pris en compte dans les statistiques françaises et internationales de coût horaire du travail et de productivité horaire est le nombre d'heures conventionnel affiché dans l'établissement.

Sont ainsi éludés certains changements négociés dans le mode de décompte du temps de travail, telle l'exclusion de temps de pause, d'habillement et des jours fériés. Ils ont permis d'absorber environ 20 % de la baisse affichée de la durée du travail. Par ailleurs, les enquêtes ne portent que sur les entreprises de plus de 10 salariés. Or le passage aux 35 heures a été beaucoup plus lent et beaucoup moins général dans les petites entreprises que dans les grandes.

**La loi instaurant les 35 heures a-t-elle créé des emplois, conformément à ses objectifs ? La réponse est également négative, s'agissant de l'industrie.** Certes, les cas de création d'équipes nouvelles sont notoires dans de nombreuses entreprises et les partisans de cette loi ne manqueront pas de les mettre en avant. Mais globalement, l'industrie française continue de perdre des emplois et la tendance s'est accentuée en 2003. Il existe une explication logique à cet échec : la durée hebdomadaire du travail s'établit en pratique à 38 heures. Mais en étant à l'origine d'accords accroissant la productivité, **la loi sur la réduction du temps de travail n'a ni créé, ni maintenu les emplois dans l'industrie.** De 1999 à 2003, l'emploi

industriel a poursuivi sa diminution, et l'INSEE évalue à 0,7 % en 2002 le gain de productivité dû à la réduction du temps de travail.

Au premier abord, la loi sur la réduction du temps de travail semble être neutre sur l'emploi et sur l'activité dans l'industrie. Ceux-ci ont peu ou prou suivi l'évolution constatée dans les autres pays de l'OCDE. Elle a cependant induit une série d'effets pervers, qui explique en partie l'absence de création d'emplois dans l'industrie française.

Elle déforme l'image de la France, en donnant à l'étranger l'impression que notre pays est une société de loisirs et non une société de travail. Cette image est un handicap alors que l'ensemble des facteurs de production sont en concurrence à l'échelle du monde. Sans doute n'est-ce qu'un aspect psychologique dont les investisseurs étrangers implantés en France s'accommodent, mais il oblige les pouvoirs publics et les entreprises françaises à un effort de conviction supplémentaire pour défendre l'attractivité de notre pays. A titre d'exemple, une entreprise comme Philips, dont le marché principal est toujours l'Union européenne, a écarté la France de ses choix d'implantation, estimant que la loi sur les 35 heures ajoutait une contrainte à d'autres handicaps déjà existants. La comparaison statistique de temps de travail annuel joue en défaveur de notre pays. La non localisation ou la délocalisation d'activités dues à cette législation est particulièrement sensible dans certains secteurs, notamment la mécanique et la plasturgie où 75 % des dirigeants (source : enquête KPMG) considèrent qu'elle affaiblit leur compétitivité. Les entrepreneurs de ces secteurs délocalisent pour trouver de nouveaux gains de croissance.

Elle induit une inégalité entre les salariés des très petites entreprises dans lesquelles la mise en oeuvre de la loi est très difficile, et ceux des grandes entreprises. Elle a par ailleurs entraîné des blocages de salaires pour les salariés les plus modestes. Ces blocages empêchent souvent les employeurs de motiver leurs salariés par des augmentations, en cas de commandes supplémentaires.

La réduction du temps de travail s'est fondée sur un logique malthusienne, partageant le travail existant au lieu de placer la société française dans une dynamique de créations d'activités. Là encore, les entreprises n'ont pu faire face à la concurrence qu'en obligeant les salariés à être plus productifs, ce qui a privé d'emploi les salariés les moins qualifiés. Sans doute trouve-t-on dans ce mécanisme l'une des raisons pour laquelle, d'une part, notre taux de croissance reste faible, d'autre part la croissance ne crée pas d'emplois. Le financement par l'Etat de l'allègement des charges sociales liées à la réduction du temps de travail, certes favorable aux entreprises, a transféré sur l'ensemble de la société le coût de cette mesure. Les dotations à charge du budget général atteignent un montant considérable (cf. tableau ci-après) et votre Rapporteur

considère qu'elles auraient été plus utiles pour le financement de dépenses indispensables à la compétitivité de notre pays : infrastructures de transports, recherche et développement, équipement du territoire en réseau à haut débit, modernisation des universités et formation professionnelle. **Il est plus que paradoxal que le budget de l'Etat accentue son déficit pour financer l'inactivité alors qu'il recherche en permanence des crédits pour améliorer l'environnement dans lequel travaillent les entreprises.**

#### Coût des allègements de charges liés à la réduction du temps de travail

(en milliards d'euros courants)

	1999	2000	2001	2002	2003
Reconstitution du coût de la ristourne sur les bas salaires (y compris exonérations d'allocations familiales)	6,3	6,6	6,9	7,2	7,3
Aides de Robien	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Coût total des allègements de charges dans le scénario de référence sans RTT	6,9	7,2	7,4	7,7	7,9
<b>Estimation du coût des allègements liés à la RTT</b>	<b>0,5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7,7</b>	<b>8</b>
<b>Coût total des allègements généraux de charges (y compris allègements liés à la RTT)</b>	<b>7,4</b>	<b>12,2</b>	<b>14,4</b>	<b>15,4</b>	<b>15,9</b>

Source : direction du Budget

### 5. La désindustrialisation de certains territoires : dépasser les discours de circonstance

S'il n'y a pas globalement de désindustrialisation du territoire, **la perte d'emplois industriels dans certains territoires constitue une réalité indéniable.** Statistiquement, neuf régions de métropole ont perdu des emplois industriels entre 1993 et 2001 : Centre (- 1,3 %), Champagne-Ardenne (- 4,1 %), Franche-Comté (-2,8 %), Ile de France (- 5,2 %), Lorraine (- 1,8 %), Nord-Pas-de-Calais (- 4,5 %), Basse-Normandie (- 1,9 %), Haute-Normandie (- 7,5 %) et Picardie (- 5,1 %).

La perte d'emplois ne signifie pas obligatoirement qu'il y a désindustrialisation. Gains de productivité, dynamisme des entreprises et pertes d'emplois coïncident souvent. La Haute-Normandie a subi de fortes diminutions d'emplois, mais elle demeure fondamentalement une région industrielle.

L'échelle régionale reflète des tendances macroéconomiques ou se trouve être la conséquence de décisions microéconomiques (implantations ou disparitions de grande ampleur). La diminution de l'emploi industriel en Ile de France est liée à la tertiarisation croissante de son tissu économique, à la montée en gamme des services

à l'industrie et - phénomène plus inquiétant - au faible nombre de brevets déposés et débouchant sur des applications industrielles alors que cette région est au premier rang en Europe pour la recherche fondamentale et les publications scientifiques. Mais l'industrie y reste dynamique. La Basse-Normandie a surtout subi les effets de la disposition de Moulinex (3000 emplois supprimés à Alençon, Cormelles-le-Royal, Bayeux, Falaise et Saint-Lô) et de la crise du textile et du cuir (39 % de diminution d'effectifs dans ces secteurs depuis 1990). La Picardie est en pleine mutation économique, avec le déclin d'activités traditionnelles (textile, cycles, pneumatiques), remplacées par d'autres secteurs (centres d'appels, logistique). Mais cette région demeure fragile car de nombreux établissements dépendent de groupes nationaux et internationaux, susceptibles d'opérer des délocalisations si les conditions de concurrence sont meilleures ailleurs. La dépendance à l'égard de l'étranger est particulièrement sensible dans l'Aisne. Le paradoxe de la Picardie réside en ce que sa localisation géographique et son excellent réseau de communication attirent les investissements étrangers, mais ces derniers peuvent être plus volatiles que des entreprises ayant un fort enracinement local.

La désindustrialisation de certains territoires s'analyse le plus souvent à l'échelle de quelques cantons et communes. Il n'existe pas d'explication globale, applicable à toutes les zones géographiques de notre pays. Le départ comme l'implantation obéissent à la combinaison de multiples critères : existence d'une demande solvable, infrastructures de transport, technologie de la communication, proximité des sous-traitants et partenaires, avantages publics (défiscalisation, zones franches urbaines, fonds structurels, qualité de la main d'oeuvre). Quelques kilomètres de distance peuvent laisser place à des paysages industriels bien différents. Ancien bassin minier et textile, la ville d'Alès, dans le Gard, s'est reconvertie dans les biens intermédiaires et les biens d'équipement (appareils électriques, mécanique). La technopôle « Alès Myriapolis » a attiré le sport mécanique et les métiers de l'écoenvironnement. Cette dynamique n'a pu s'étendre à l'ouest, vers le canton de Ganges, en raison de son enclavement. Il est difficile d'y diversifier une activité économique de monoindustrie – en l'occurrence le textile – ce qui contraint les entreprises du secteur à faire preuve d'inventivité en se regroupant (Association Tiss-textile internet, Savoir faire Sud). Le même exemple se retrouve dans le Limousin, où la fermeture de sites de la COGEMA a été compensée par l'implantation d'entreprises industrielles nouvelles dans les seuls secteurs desservis par l'autoroute A20, les autres secteurs étant en déclin industriel et démographique. Mais l'enclavement ou le désenclavement ne sont pas la seule explication puisqu'une ville comme Le Creusot, proche de l'autoroute et du TGV, dépend pour 60 % de ses emplois de l'activité d'un seul groupe, dans la métallurgie.



S'il n'existe pas d'explication simple<sup>(1)</sup>, il existe des problématiques communes, de plus en plus indétectables. La généralisation du phénomène des mutations, sa globalité et sa rapidité conduit à ce que chaque territoire risque de subir, à tout moment, une fermeture d'établissement industriel. L'exemple du Trégor, victime de l'échec de l'UMTS, montre qu'une crise n'affecte pas seulement les industries traditionnelles. Plus récemment, l'annonce de la fermeture par Nestlé de sept usines en Provence-Alpes-Côte d'Azur illustre le mouvement constant et permanent de délocalisations et relocalisations des activités des grands groupes internationaux. La différence réside dans l'impact des fermetures, catastrophiques en zone rurale et de monoindustrie, plus diffus dans un secteur géographique disposant d'entreprises opérant dans différents secteurs. La Bretagne et les Pays de Loire doivent leur dynamisme à ce tissu industriel diversifié.

Le traitement économique des mutations est également facteur de fracture territoriale. Après deux décennies de restructurations, il est aisé de constater que les bassins qui se sont limités à une politique d'attractivité (primes à l'installation, défiscalisations...) demeurent en grande difficulté (l'échec de Daewoo a suivi la crise de la sidérurgie lorraine). Ceux qui ont opté pour des politiques plus imaginatives, combinant l'innovation, les réseaux d'entreprises, la prise en compte de spécificités géographiques ont été en mesure d'opérer leur reconversion.

Pour vivre et s'adapter à un monde en constante évolution, il est nécessaire **qu'un territoire s'adapte et se construise en permanence. Cela suppose des liens constants entre les acteurs publics et privés, ainsi que des facultés d'anticipation que notre pays est pour l'heure loin de mettre en oeuvre.** Les mutations sont souvent le lieu ou le prétexte d'affrontements économiques et sociaux, propices à des discours convenus (y compris au Parlement), au lieu de réfléchir à des stratégies de long terme.

L'adaptation des territoires à un contexte économique mouvant exige de relier les décisions publiques et les besoins des entreprises. Il s'agit de conjuguer la formation initiale et continue, la recherche, l'innovation, la mutualisation des compétences. Cette politique s'effectue sur la durée et vise à **mailler le territoire français de pôles de compétitivité**. La Datar a récemment défendu cette vision<sup>(2)</sup> et votre Délégation fait sienne une telle analyse. Dans la mesure où il est quasiment interdit à l'Etat, en vertu des règles communautaires, de soutenir des secteurs ou des filières, seule l'approche territoriale peut permettre la modernisation de l'industrie. Cela signifie qu'aucun territoire n'est à l'avance condamné, mais en retour, l'Etat et

---

(1) Il en est de même à chaque époque. Un historien comme Jean-Pierre Rioux considère qu'il n'existe pas d'explication rationnelle à la localisation des activités au début de la révolution industrielle.

(2) *La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires*. Datar, mars 2004

les collectivités territoriales doivent établir les conditions d'un meilleur environnement économique.

### **6. Une prise de conscience salutaire des handicaps de l'industrie française**

L'annonce répétée de fermetures d'établissements a donné la fausse impression d'une désindustrialisation, mais elle a eu le mérite d'orienter le débat public vers l'importance de l'industrie pour le maintien de la France en tant que puissance mondiale. Des statistiques globalement rassurantes ne peuvent dissimuler les risques importants qui pèsent sur notre industrie.

**a) 2003 : dégradation conjoncturelle ou structurelle ?**

Le nombre de faillites, tous secteurs confondus, a augmenté de 11,8 % en 2003, touchant près de 48000 entreprises, et de 17,9 % dans le secteur industriel. Les faillites se répartissent ainsi par régions :

**Faillites d'entreprises dans les régions en 2003**

Régions	Nombre de faillites	Variation 2003/2002
Franche-Comté	670	+ 53,7 %
Corse	241	+ 28,9 %
Basse-Normandie	698	+ 26 %
Champagne-Ardenne	720	+ 25,7 %
Midi-Pyrénées	1730	+ 25,6 %
Aquitaine	2123	+ 24,8 %
Rhône-Alpes	4360	+ 23,7 %
Nord-Pas-de-Calais	2340	+ 22,1 %
Centre	1403	+ 22,1 %
Pays de la Loire	1565	+ 22 %
Bretagne	1599	+ 20,8 %
Alsace	1215	+ 20,1 %
Bourgogne	875	+ 18,2 %
Lorraine	1428	+ 17,1 %
Languedoc-Roussillon	2136	+ 14,4 %
Auvergne	568	+ 13,8 %
Haute-Normandie	855	+ 13,4 %
Provence-Côte d'Azur	4530	+ 12,4 %
Limousin	411	+ 9,6 %
Picardie	941	+ 8 %
Poitou-Charentes	951	+ 6,4 %
Ile de France	11050	- 4,1 %

Source : Euler Hermes SFAC

Si cette augmentation des faillites confirme les inquiétudes des industriels, les statistiques sont trop récentes pour que l'INSEE ou le Sessi en aient saisi la signification. Elles peuvent être liées au fort ralentissement de la croissance en France et en Europe et n'être que d'ordre conjoncturel, ou revêtir un aspect structurel plus inquiétant, symptôme de la dégradation de notre compétitivité. L'augmentation des faillites accompagne néanmoins d'autres courbes qui confirment la dégradation de l'emploi industriel dans tous les secteurs en 2003, ainsi qu'une stagnation de l'activité de l'industrie française.

Selon les résultats révisés de l'INSEE, les effectifs industriels ont perdu 94 200 emplois sur l'année 2003. Tous les secteurs industriels ont été touchés sauf le secteur agroalimentaire. En contrepartie, le secteur tertiaire et la construction ont augmenté leurs effectifs.

Dans les industries agroalimentaires, l'emploi direct a augmenté au cours du quatrième trimestre. 2 200 emplois ont ainsi été créés sur trois mois (+ 0,4 %) et 900 (+ 0,2 %) sur un an.

Dans l'industrie automobile, l'emploi direct, en recul continu depuis le dernier trimestre 2001 (à l'exception du premier semestre 2003) a continué à diminuer au cours du quatrième trimestre. 900 emplois directs ont ainsi disparu sur trois mois (- 0,3 %) et 2 000 (- 0,7 %) sur un an.

Dans les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires, ainsi que dans le secteur énergétique, l'emploi direct, qui était retourné à la baisse au cours de l'année 2001, a poursuivi son repli. Au cours du dernier trimestre, les biens d'équipement ont perdu 8 300 emplois (- 1,0 %), les biens intermédiaires 11 900 emplois (- 0,8 %) et le secteur énergétique 600 emplois (- 0,3 %). Sur un an, le recul de l'emploi a atteint 26 600 (- 3,3 %) pour les biens d'équipement, 41 900 (- 2,9 %) pour les biens intermédiaires et 3 800 (- 1,6 %) pour l'énergie.

Dans le secteur des biens de consommation, l'emploi direct, en baisse ininterrompue depuis le deuxième trimestre 2001, a continué à diminuer : 3 700 emplois ont disparu (- 0,6 %) sur trois mois et 20 800 (- 3 %) sur un an. Une part des diminutions d'emplois résulte des améliorations de productivité évoquées *supra*. Mais il semble que l'industrie souffre d'une perte de compétitivité, en raison de l'écart de taux de change entre euro et dollar, et d'un sous-investissement technologique.

#### ***b) Une perte de compétitivité***

Par rapport aux 24 pays de l'OCDE, la compétitivité-coût <sup>(1)</sup>, qui s'était améliorée de 1996 à 2000 à la faveur de la faiblesse de l'euro, a diminué en 2002 (- 1,2 % en glissement annuel), l'euro s'étant apprécié par rapport au dollar. Toutefois, la compétitivité-coût des entreprises françaises reste élevée : + 29 % par

---

(1) La compétitivité-coût compare l'évolution des coûts salariaux unitaires de la France (évolution du coût du travail corrigée de celle de la productivité) à celle de ses partenaires de la zone. Le poids donné à chacun des partenaires mesure la concurrence exercée par celui-ci sur chacun des marchés d'exportation de la France. Il prend en compte l'importance du marché pour la France (mesurée par son poids dans ses exportations) et la part détenue par le concurrent sur ce marché (source INSEE)

rapport à la moyenne des années 1987-1996. En 2002, la compétitivité-prix <sup>(1)</sup> se dégrade davantage que la compétitivité-coût, ce qui laisse supposer que les entreprises ont relâché leur effort de marge (- 2,3 %).

La diminution du dollar est à l'évidence responsable d'une partie de la compétitivité-coût. Rapportés aux coûts français, les coûts unitaires américains ont baissé de 11 % en 2002 en glissement annuel, d'où la tentation de nombre d'entreprises de produire en zone dollar.

Au sein de la zone euro, qui représente 47 % de la concurrence des 24 pays de l'OCDE, la compétitivité-coût a progressé de 2,8 % en 2002. Depuis le milieu des années 90, les coûts unitaires français ont évolué plus lentement que ceux de ses concurrents européens, y compris l'Allemagne.

On notera que la compétitivité-prix à l'importation se dégrade également. Mesurée par le rapport des prix d'importation aux prix de production, elle a baissé tendanciellement car production et importations ne portent pas sur les mêmes produits. De la fin 1996 à début 2000, la compétitivité-prix a évolué de manière positive. Mais elle s'est dégradée rapidement de 3,8 % de fin 2000 à fin 2002.

Un autre fait démontre la perte de compétitivité, avec la diminution de la part des produits industriels à l'exportation, alors que l'Allemagne maintient cette part. Notre pays perd des marchés tant en zone Euro qu'en Asie.

### ***c) Une inquiétante dépendance à l'égard du capital d'origine étrangère***

L'une des caractéristiques de l'économie française est l'importance des capitaux d'origine étrangère. Cette présence montre que notre économie est ouverte sur le monde, mais elle témoigne aussi de la fragilité de nos entreprises, qui ont des difficultés à mobiliser une épargne nationale, qui, pour sa part, préfère les investissements immobiliers à tout autre placement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, plus d'une entreprise industrielle sur sept était sous contrôle étranger. Les filiales de groupes étrangers implantées en France contribuent pour plus d'un tiers aux ventes et à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Elles représentent 38 % des exportations de l'industrie, et emploient 32 % de la main-d'oeuvre industrielle. Ainsi, dans l'industrie pharmaceutique, les groupes étrangers réalisent la moitié des exportations et de la production de notre pays.

---

(1) La compétitivité-prix à l'exportation compare l'évolution de nos prix d'exportation à celle de nos partenaires. Ces éléments de comparaison sont restreints à une zone (OCDE, UE) et ne prennent pas en compte la concurrence exercée par les pays hors OCDE comme les pays de l'Asie émergente. Leur concurrence s'exerce d'ailleurs davantage par le niveau du coût du travail.

L'origine des capitaux n'évolue que très lentement au fil du temps. Les principaux pays investisseurs en France sont les Etats-Unis (31 % du chiffre d'affaires des entreprises industrielles étrangères), les Pays-Bas (15 %), l'Allemagne (14 %), et le Royaume-Uni (8 %). Les investisseurs étrangers s'implantent le plus souvent dans les secteurs qui sont les points forts de leur pays d'origine : haute technologie pour les Etats-Unis, moyenne technologie (mécanique par exemple) pour l'Allemagne. Le poids des filiales de groupes étrangers est important dans de nombreux secteurs de haute technologie : machines de bureau et matériel informatique, composants électroniques, et fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image. Elles sont également très présentes dans la fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, les équipements mécaniques, les appareils domestiques, et les équipements automobiles.

Les entreprises étrangères sont très minoritaires dans les petites entreprises, mais sont davantage présentes dans les entreprises moyennes et surtout dans les grandes entreprises : elles emploient plus de la moitié des effectifs des entreprises de 1 000 à 2 000 personnes. Mais seulement 28 % des salariés des très grandes entreprises (plus de 2 000 salariés) travaillent pour le compte d'un groupe étranger. Le champ des très grandes entreprises est en effet celui des grands groupes français.

Géographiquement, les régions françaises n'exercent pas le même attrait sur les entreprises étrangères. Dans le quart Nord-Est de la France, la part de l'emploi industriel contrôlé par les capitaux étrangers est plus élevée qu'ailleurs : des effets de proximité européenne sont par ailleurs perceptibles en Alsace et en Lorraine (capitaux allemands).

Pour ce qui concerne les entreprises cotées en bourse, la pénétration du capital étranger atteint 33 %. Mais ce taux est encore plus important dans le cas des fonds investis via le capital investissement. Sur un total de 29,5 milliards d'euros placés dans les entreprises françaises non cotées entre 1999 et 2003, 68,5 % émanaient d'origine étrangère.

### Origine des fonds de capital investissement

(en % - 1999-2003)

Origine	%
Fonds de pension étrangers	22 %
Sociétés d'assurance étrangères	18 %
Banques françaises	18 %
Banques étrangères	11 %
Particuliers étrangers	8 %
Sociétés d'assurances françaises	7 %
Fonds publics français	3,5%
Fonds publics européens	3,5 %
Particuliers français	3 %
Autres	6 %

Source : Triago, Barclays Private Equity France

La pénétration du capital étranger témoigne certes de l'attractivité de nos entreprises, mais surtout de leur sous-capitalisation. A titre d'exemple, la Lorraine doit son redressement économique à des investisseurs de vingt nationalités différentes, qui assurent 37 % des emplois industriels. Ce taux accroît le risque de délocalisation si la rentabilité du capital placé est jugée insuffisante.

#### ***d) Les réformes nécessaires : infrastructures de transport et de communication, droit du travail, taxe professionnelle, recherche et formation***

Si le maintien de l'industrie sur nos territoires dépend de leur attractivité, la mise en oeuvre des réformes de structures, engagées par le Gouvernement, doit se poursuivre. Les auditions auxquelles votre Délégation a procédé mettent en lumière les principaux enjeux pour l'industrie française :

- *Le développement des infrastructures de transport* : l'un des facteurs d'attractivité de notre pays réside dans sa localisation géographique, au coeur de l'Europe occidentale, et dans la densité et la qualité de son réseau de transports publics. Le développement de nos infrastructures et leur modernisation est une priorité, que le Gouvernement honore par les engagements pris lors du CIADT du 18 décembre 2003. Ces engagements doivent s'accompagner d'une réforme des contrats de plan Etat-régions afin que l'Etat respecte mieux ses engagements financiers. A ce jour, l'exécution des crédits délégués par les ministères pour 2000, 2001 et 2002 porte sur 45,6 % des dotations. En raison des régulations budgétaires et de la longue durée des études, le taux d'exécution n'a atteint que 38,5 % pour les transports, avec de forts retards dans le domaine ferroviaire.

- *La couverture du territoire par l'internet à haut débit* : Le Gouvernement s'est engagé à achever cette couverture. Il faut lui donner acte de cette volonté, car l'accès au haut débit est une nécessité pour les entreprises, comme pour l'attractivité des territoires.

- *La réforme du droit du travail* : il n'est pas du ressort de votre Délégation de proposer une réforme du droit du travail, qui relève des relations entre partenaires sociaux. Toutefois, certaines rigidités du droit et les incohérences des tribunaux de commerce sont des facteurs dissuasifs pour les investisseurs étrangers. Deux éléments ont particulièrement attiré l'attention de votre Délégation. Le premier concerne l'impossibilité d'encadrer des procédures de licenciement dans des délais précis. Les entreprises admettent que les licenciements ont un coût et sont prêtes à l'acquitter. Dans nombre de pays d'Europe (Espagne, Allemagne) ces coûts sont d'ailleurs plus élevés qu'en France. Elles n'admettent pas en revanche la complexité du droit, qui conduit à l'incertitude totale sur la durée d'une procédure. En comparaison de marchés du travail plus fluides – où la facilité de licenciement encourage les entreprises à embaucher – le droit du travail français apparaît comme un handicap de plus en plus lourd. Il est parfois facteur de délocalisation comme de non-localisation.

Le second élément concerne l'attitude des tribunaux de commerce, dont la jurisprudence n'est pas homogène selon la localisation sur le territoire. Cette incertitude quant à l'interprétation du droit donne de notre justice commerciale une image d'amateurisme. En outre, les tribunaux de commerce se comportent souvent comme des tribunaux de grande instance à l'égard des chefs d'entreprises et se soucient plus de liquider les entreprises que de les redresser.

- *La taxe professionnelle* : Assise en partie sur l'investissement, elle est à l'évidence pénalisante. Le Gouvernement a pris l'initiative de la réformer, ce qui constitue une initiative qu'il convient de soutenir. On rappellera que cet impôt est antiéconomique, puisque son principe est de taxer l'investissement, c'est-à-dire un facteur de production. Il frappe particulièrement l'industrie, dont les immobilisations sont plus lourdes que dans le commerce, et augmente le prix des produits en sortie d'usine, affaiblissant la capacité concurrentielle des entreprises françaises. Son poids explique en partie que les entreprises aient reporté l'effort de productivité sur les salariés, plutôt que de subir *a priori* un impôt sur l'investissement, ou aient cédé à la tentation de la délocalisation.

Le maintien d'un impôt local est néanmoins indispensable. On rappellera que 75 % des investissements publics émanent des collectivités locales, et en vertu du principe d'autonomie financière récemment inscrit dans la Constitution, ces collectivités doivent conserver des ressources propres.



La logique serait de taxer la richesse distribuée ou consommée, et non les facteurs de production, ce qui implique le choix d'une nouvelle assiette, à l'instar de l'impôt régional sur les activités productives instauré en Italie en 1997. En ne taxant que la richesse produite, on lèverait ainsi un frein à l'investissement et à l'embauche.

- *Recherche et innovation* : La forte crise traversée par la recherche française pendant l'hiver 2003/2004 a mis en lumière nombre de problèmes : faiblesse des liens entre recherche et industrie, relative atonie de la recherche privée, interrogations au sein de la recherche publique, faiblesse des salaires versés aux jeunes chercheurs entrant dans la vie professionnelle...

S'il convient de distinguer les problèmes de la recherche publique et de la recherche privée, tous deux ont des conséquences sur les capacités d'invention et d'innovation de nos industries. La recherche fondamentale, souvent mise en oeuvre par les pouvoirs publics, a évidemment des répercussions sur le niveau technologique de notre pays. Si les liens entre recherche publique, universités et industrie sont plus ténus qu'en d'autres pays, nombre de thèses en science sont subventionnées par des entreprises, et l'image d'une recherche publique enfermée dans sa tour d'ivoire relève de la caricature. Mais il est certain que des réformes s'imposent, en comparaison des forts liens entre les universités allemandes et l'industrie chimique, ou la politique japonaise mettant en concurrence les universités publiques et privées en leur laissant toute latitude pour contractualiser les programmes de recherche avec les entreprises.

### Position de la recherche française dans le monde

<b>Montant des dépenses de recherches et nombre de chercheurs (2000)</b>				
	<b>Dépenses totales en milliards de dollars</b>	<b>Origine gouvernementale</b>	<b>% PNB</b>	<b>Nombre de chercheurs</b>
Etats-Unis	250,10	27,1 %	2,69	1 261 000 (1999)
Allemagne	50,62	32,0 %	2,45	259 000
Japon	180,78	21,0 %	3,29	751 000
France	30,98	41,3 %	2,20	172 000
Grande-Bretagne	30,25	28,9 %	1,84	159 000

Source : OCDE

### Prix Nobel et Médailles Fields

	<b>Prix Nobel 1901-1946</b>	<b>Prix Nobel 1947-2002</b>	<b>Médaille Fields 1936-2002</b>
Etats-Unis	18	186	12
Grande-Bretagne	25	46	6
Allemagne	36	28	3
France	15	10	8
Suède	6	10	1
Suisse	5	10	-
Pays-Bas	8	5	-
Ex-Union soviétique/Russie	2	9	3
Japon	2	9	3
Danemark	0	9	-

Source : Fondations Nobel et Fields

Si la recherche prend une telle importance, c'est en raison d'un constat sur les sources de la croissance. Aux traditionnels facteurs du capital et du travail s'ajoutent la connaissance et l'intégration de technologie dans les produits. Les Etats-Unis et le Japon ont résolument pris la voie d'une montée en gamme de leurs économies. Il est vrai que les entreprises japonaises, concurrencées par la Chine qui est leur voisin immédiat, n'ont d'autres solutions que d'intégrer plus de valeur ajoutée dans leurs produits.

Avec un taux de 1,36 % du PIB en 2002, la recherche privée assurée par les entreprises françaises est inférieure à l'effort des entreprises allemandes (1,8 %), américaines (2 %) et japonaises. Le problème est commun à l'ensemble de l'Union européenne. L'érosion des investissements de recherche et de développement accroît l'écart technologique avec les Etats-Unis, et compte tenu du dynamisme de ces derniers, nombre d'entreprises européennes d'informatique, de nanotechnologies, de biotechnologies et de pharmacie y implantent leurs laboratoires de recherche. S'agissant de la France, l'attractivité des Etats-Unis pour les sociétés pharmaceutiques induit un très fort risque de délocalisation.

A titre d'information, le tableau ci-après mentionne les quinze premières entreprises se consacrant à la recherche et au développement. La première entreprise française viendrait au dix-septième rang (Aventis, avant fusion).

### Classement mondial de la recherche privée

Société (pays)	Secteur	Budget R & D (en millions \$)	Evolution/ 2001-2002 (en %)	R & D/chiffre d'affaires (en %)
Ford (Etats-Unis)	Automobile	7 700	+ 4,1	4,7
Daimler Chrysler (Allemagne)	Automobile	6 440	+ 2,3	4,1
GM (Etats-Unis)	Automobile	5 800	- 6,5	3,1
Toyota (Japon)	Automobile	5 605	+ 13,3	4,2
Honda (Japon)	Automobile	3 646	+ 10,5	5,5
VW (Allemagne)	Automobile	3 067	+ 8,7	3,3
Nissan (Japon)	Automobile	2 507	+ 14,6	4,4
Amgen (Etats-Unis)	Biotechnologies	4 108	+ 375	7,4
IBM (Etats-Unis)	Informatique	4 754	+ 2,9	5,9
HP (Etats-Unis)	Informatique	4 105	+ 53,7	7,3
Toshiba (Japon)	Electronique	2 767	+ 1,6	5,9
NEC (Japon)	Informatique	2 472	- 11,2	6,3
Microsoft (Etats-Unis)	Informatique	4 307	- 1,6	15,2
Pfizer (Etats-Unis)	Pharmacie	5 176	+ 6,8	16
GlaxoSmithKline (Royaume-Uni)	Pharmacie	4 616	+ 9,4	13,7

Source : Massachusetts Institute of technology

Ce tableau met en lumière la force des grands groupes internationaux. Un tableau similaire, concernant les PME, livrerait la même domination américaine, grâce à la force du capital-risque. Si l'on effectue des comparaisons par secteurs - notamment les secteurs d'avenir - la domination américaine et japonaise est nette dans les technologies de l'information, les télécommunications, les biotechnologies et les nanotechnologies. Les entreprises européennes sont plus présentes dans des secteurs traditionnels (mécanique, électricité, électronique grand public, transport), ce qui illustre le fait que l'Europe ne s'est pas complètement engagée sur la voie de la modernisation de son économie.

- *La formation professionnelle* : celle-ci est au coeur d'une politique industrielle. **Dans un monde en mutation, les salariés doivent pouvoir être formés tout au long de leur vie professionnelle. Il s'agit d'un impératif politique qui n'est rien d'autre que la contrepartie de l'exigence de mobilité à laquelle ils sont soumis.**

Le marché du travail en France présente les caractéristiques suivantes : sous-emploi de la population active, vieillissement de la pyramide des âges, allongement de la durée légale d'activité pour bénéficier d'une retraite à taux plein, sous qualification des emplois. Ces caractéristiques sont les mêmes pour l'industrie, avec en outre une sous-féminisation des emplois.

Face au vieillissement de la pyramide des âges, diverses voix s'élèvent pour élargir les quotas d'immigration. Si cette solution peut convenir à certains Etats européens frappés par la dénatalité, elle ne doit pas s'appliquer à la France, qui n'a pas mobilisé toutes ses ressources en main d'oeuvre. Le taux de chômage est de plus de 9,8 %, auquel s'ajoute 12 % de main d'oeuvre potentielle qui, aujourd'hui, ne se présente plus sur le marché du travail (femmes, sexagénaires, soit plus de 2 millions de personnes qui s'ajoutent aux 2,7 millions de chômeurs). 5 millions de personnes environ ne participent pas, en France, aux activités productives.

Il est par ailleurs nécessaire de lier la formation à l'emploi. Actuellement, une grande partie des crédits de formation est destinée à des personnes qui ont perdu leur emploi. Or l'efficacité de la formation est très faible une fois que le salarié n'est plus dans l'entreprise ou n'a pas de perspective d'emploi. Dans cette perspective, **la formation doit devenir préventive ; elle doit intervenir avant que le salarié ne perde son emploi.** Il s'agit d'organiser dans la société française un mécanisme d'anticipation des évolutions économiques. Mais les inégalités face à la formation professionnelle sont nombreuses, et les personnes qui en ont le plus besoin sont celles qui n'y ont pas vraiment accès. D'autre part, il convient de développer des formes nouvelles de formation pour les personnes qui ont perdu leur emploi, telles que les conventions de conversion qui permettraient aux salariés en situation de perdre leur emploi de garder un lien avec le monde de l'entreprise.

La formation professionnelle doit répondre à un objectif économique et social plus général, lié à l'allongement de la durée d'activité. Or, le taux d'emploi des personnes de plus de 50 ans est, en France, le plus faible des pays développés. 33,8 % seulement des personnes de plus de 55 ans sont en activité dans notre pays.

#### Taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans (2002)

	Italie	France	Allemagne	Pays-Bas	Royaume- Uni	Etats-Unis	Japon
Taux (en %)	28,6	33,8	38,4	42	53,3	58	63

Source : UNEDIC, CNAM, ministère de la Fonction publique

Cette faible employabilité induit un risque social : celui de disposer d'une retraite d'un faible montant, en raison d'un bas niveau de cotisations entre 50 et 65 (ou 67) ans. Or, il n'existe aucune raison valable de placer les quinquagénaires hors du marché du travail. Outre l'expérience qui résulte de l'exercice de leur métier, différentes études montrent que leur productivité est analogue à celle des personnes classées en d'autres tranches d'âge. Lorsque votre Rapporteur a interrogé les représentants de fédérations industrielles sur cette particularité de notre pays, aucun d'entre eux n'a avancé d'argument justifiant la mise à l'écart de ces salariés.

Des pays comme la Suisse, les Etats-Unis ou le Japon ont d'autres approches : un quinquagénaire est considéré comme une personne ayant encore quinze à vingt ans de pratique professionnelle devant elle. En conséquence, elle est employable et bénéficie de la formation professionnelle. Le Japon a ainsi mis en oeuvre des programmes pour former les quinquagénaires aux hautes technologies.

M. le Premier ministre a annoncé le 12 janvier dernier que l'emploi des quinquagénaires constituait une priorité nationale. Il faut prendre acte de cette volonté, mais elle ne peut réussir que si les entreprises modifient leur état d'esprit et si la politique de formation professionnelle s'inscrit dans une stratégie nationale ou régionale.

Celle-ci doit avoir pour objectif d'élever la qualification de l'ensemble de la population active. Actuellement, 38 % de la main d'oeuvre en activité n'a pas de qualification reconnue (Allemagne : 19 %, Etats-Unis : 12 %), et se trouve fragilisée en cas de mutation. Or les Gouvernements successifs ont préféré maintenir les aides à l'emploi non qualifié, sous forme d'allègements de charge, plutôt que d'investir dans la formation, en liaison avec les entreprises et les salariés.

Le résultat est le suivant : **la France s'est maintenue sur des créneaux traditionnels où elle subit de plein fouet la concurrence des pays émergents, et n'est pas assez compétitive dans les secteurs à haute technologie.** Le risque d'une véritable désindustrialisation existe, si notre pays n'est pas capable d'évoluer. Il ne s'agit pas d'un choix entre industries traditionnelles et industries nouvelles, mais d'une obligation d'intégrer plus d'innovation, de design et de technologie dans nos produits, afin de positionner notre économie vers des productions à haute valeur ajoutée.

La formation professionnelle doit être organisée en fonction de la permanence des mutations. Elle doit résulter d'anticipations tant sectorielles que territoriales à la condition que les pouvoirs publics, les entreprises et les syndicats sachent travailler ensemble.

## **B. L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, ENTRE IDEOLOGIE ET IDEES REÇUES**

La question d'une éventuelle désindustrialisation est souvent rapprochée du débat sur l'attractivité du territoire français. Pourquoi des industries quittent-elles notre pays ou s'y installent-elles ? Pourquoi choisissent-elles des zones géographiques précises ?

### **1. Un débat idéologique**

L'attractivité est trop souvent résumée à quelques critères tels que le poids de la fiscalité et des prélèvements sociaux, la durée du travail, la qualité de la main d'oeuvre, le potentiel de recherche, le montant des investissements directs étrangers (IDE). Or, le choix de critères peut déterminer à l'avance certains résultats. Ainsi, le fait de retenir les trois premiers critères précités n'a rien d'innocent et juge théoriquement de la nature plus ou moins libérale d'une économie. Il s'agit d'idéologie et à ce petit jeu, le Forum économique de Davos s'est ainsi permis de classer l'attractivité de la France au-delà du trentième rang mondial, tout en faisant fi d'ignorer que les Etats-Unis, par le biais des multiples réglementations de leurs états fédérés, n'ont rien d'un pays spécialement libéral. L'on pourrait aussi proposer audit Forum de classer l'an prochain la Guinée équatoriale (riche Etat pétrolier) devant notre pays, au nom de l'absence d'impôt sur le revenu, en laissant le soin aux organisations humanitaires de s'occuper de la misère sociale qui y règne...

Le débat sur l'attractivité, s'il se déroule dans ces termes, n'est alors rien d'autre qu'un débat classique sur l'interventionnisme de l'Etat, son efficacité, son rôle de redistributeur de richesses. Le résumer à quelques critères n'est pas réaliste car l'examen des principales puissances industrielles révèle des systèmes économiques, fiscaux et sociaux fort disparates. Il n'y a rien de commun entre les Etats-Unis qui laissent au marché et au système de prix le soin d'assurer la plupart des fonctions sociales et la Suède ou les Pays-Bas, où le secteur public est omniprésent ; rien de commun entre le Royaume-Uni qui a quasiment supprimé la durée légale du travail et le salaire minimum, et les pays scandinaves, dont le système est très protecteur des salariés ; rien de commun, en apparence, entre l'Italie décentralisée, où l'Etat intervient peu, et le Japon, où la cohésion sociale est telle qu'Etat et entreprises privées déterminent ensemble la stratégie industrielle à long terme. Rien de commun, si ce n'est que ces pays tirent tous leur épingle du jeu dans la compétition mondiale et que la plus grande part du commerce international les concerne. L'attractivité ne peut donc se limiter à quelques indicateurs statistiques, choisis avec partialité, d'autant que ces derniers doivent être examinés avec précaution.

Les entreprises recherchent un environnement favorable à leur activité, plutôt qu'un « moins-disant » fiscal et social. Certes, le différentiel de 17 % de charges sociales sur les salaires entre la France et la Grande-Bretagne est de nature à expliquer que cette dernière accueille plus d'investissements que notre pays, mais les auditions conduites par votre Délégation auprès des Chambres de commerce américaine et japonaise montrent que l'attractivité obéit à des critères plus complexes. Les investisseurs étrangers s'implantent en France en raison de la qualité des infrastructures de transport, du savoir-faire des salariés, de leur haut niveau de qualification et savent que de tels résultats sont dus aux prélèvements obligatoires. Les implantations sont essentiellement liées à l'existence de marchés et aux conditions de production, plus qu'à la recherche d'économies fiscales. La rapidité d'installation des usines, la qualité des sous-traitants, l'existence de services financiers, la proximité d'autres marchés géographiques, la maîtrise de langues étrangères, les mécanismes du dialogue social, la volonté de l'Etat et des collectivités locales d'accueillir des investissements constituent d'autres critères, qui sont soigneusement pris en compte par les investisseurs. Ainsi, la décision de Toyota de s'implanter en France a été grandement favorisée par l'engagement du Gouvernement de mettre à disposition de cette société un Préfet chargé de faciliter des démarches administratives complexes.

## **2. Des statistiques à analyser avec précaution**

Les deux principales sources statistiques fiables mesurant l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers sont *les investissements directs étrangers (IDE)* recensés par la Banque de France et les *engagements financiers associés aux investissements*, pris en compte par l'AFII. Pour des raisons de champ, les statistiques ne se recoupent pas.

En premier lieu, les engagements financiers analysés par l'AFII ne représentent qu'une partie des IDE. En 2002, ces engagements se sont élevés à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. Une forte augmentation de l'intensité capitaliste des projets a compensé la baisse des emplois créés. Ces dépenses engagées dans des investissements créateurs d'emploi (dits « *green-fields* ») peuvent être rapprochées des ressources apportées à l'économie nationale par les IDE. La Banque de France a recensé 52 milliards d'euros d'IDE entrants en 2002 <sup>(1)</sup>.

L'écart entre les montants des IDE et les investissements recensés par l'AFII provient surtout d'une différence de champ. Ce champ est beaucoup plus large dans

---

(1) Source : Bulletin mensuel de la Banque de France, n° 112, avril 2003.

le cas des IDE puisqu'il inclut des fusions et acquisitions (et non les seuls rachats d'entreprises en grande difficulté comptés par l'AFII), des investissements de productivité non directement créateurs d'emplois et des secteurs non couverts par l'AFII comme le commerce de détail et les services financiers. D'autre part, les IDE incluent une part importante de prêts à court terme aux filiales. Ces prêts à court terme ne financent généralement pas les créations de site et les extensions de capacité de productions recensées par l'AFII.

La pertinence des IDE comme mesure de l'attractivité se pose à l'évidence. Les acquisitions d'entreprises françaises par des sociétés étrangères constituent bien des entrées financières, mais elles se traduisent parfois à terme par des destructions de richesses : réduction des effectifs des sièges sociaux, fermetures d'établissements industriels... **Or, 78 % des IDE enregistrés en 2002 relèvent de la catégorie des fusions-acquisitions.**

D'autres différences peuvent être relevées mais ne devraient pas impliquer de grands écarts à moyen terme : les IDE sont comptés à la date réelle d'opération, tandis que les investissements de l'AFII sont comptabilisés à la date de décision. Les IDE portent sur des flux financiers transfrontières, tandis que certaines opérations du bilan de l'AFII peuvent être financées par appel aux capitaux français.

Malgré les différences de champ, les investissements recensés par l'AFII évolueraient comme les IDE de long terme. En 2002, les IDE entrés en France ont baissé de 11 %, mais cette diminution est due aux opérations de court terme. Les investissements directs étrangers de long terme – les plus significatifs en terme de dynamisme économique – ont au contraire augmenté fortement, en phase avec l'évolution des flux d'investissement recensés par l'AFII.

Les investissements directs étrangers de long terme et les projets de créations et extensions de sites évoluent depuis 10 ans dans le même sens sinon à la même vitesse (graphique). La part des investissements *green-field* dans les IDE était beaucoup plus élevée au début des années 90, mais la corrélation persiste dans les années récentes. Il est donc vraisemblable que les investissements recensés par l'AFII et les IDE de long terme dépendent de facteurs communs, liés d'une part à l'attractivité de la France et d'autre part à la conjoncture économique.



### Les investissements directs étrangers en France

(en milliards d'euros)

	Total IDE (y compris court terme)	IDE de long terme (1)	Investissements <i>green-fields</i> (2)	Part des <i>green-fields</i> dans les IDE	Part des <i>green-fields</i> dans les IDE de long terme
<b>1998</b>	27,9	17,7	4,9	17,6 %	27,7 %
<b>1999</b>	43,7	21,9	5,5	12,6 %	25,1 %
<b>2000</b>	47,0	36,3	5,8	12,3 %	16,0 %
<b>2001</b>	61,7	26,1	3,9	6,3 %	14,9 %
<b>2002</b>	54,7	32,8	4,4	8,0 %	13,4 %

(1) IDE de long terme Banque de France et AFII : investissements étrangers de long terme, source Banque de France

(2) Investissements *green-fields* AFII : investissements associés aux créations et extension, source AFII

Le tableau confirme que la part des investissements *green-fields* (créations, implantations, extensions) au sein des IDE est en constante diminution, renforçant l'idée que **les investissements sur notre sol sont surtout des fusions-acquisitions plutôt que des créations nettes de richesses et d'emplois**. Cette tendance, affirmée par M. Denis Gautier-Sauvagnac, président de l'Union des industries métallurgiques et mécaniques, lors de son audition, rejoint certaines données, comme la part croissante du capital d'origine étrangère au sein des entreprises françaises. **Le montant des IDE n'est pas un indicateur d'attractivité. Il indique principalement que la France est une économie ouverte, orientée vers les échanges internationaux. Il confirme que notre pays conserve une attractivité certaine** aux yeux des investisseurs, mais la part relativement réduite des investissements liés à des créations ou des extensions démontre également que **la France n'est plus un choix prioritaire pour de nouvelles implantations**. La Grande-Bretagne, et évidemment la Chine, reçoivent plus d'investissements du type *green-field*, et le phénomène s'amplifiera sans doute vers les pays d'Europe centrale.

### 3. L'importance des investissements étrangers sur l'économie française

Quelques données statistiques permettent de mesurer l'impact des investissements étrangers sur les créations d'emplois. Elles permettent également de constater que si les IDE vont principalement vers les services, les créations d'emplois qu'ils entraînent se concentrent principalement vers l'industrie.

#### Origine géographique des emplois créés

	2000		2001		2002		Total	
Europe	20 873	59 %	14 927	59 %	13 729	60 %	49 528	59 %
Amérique	12 777	36 %	8 233	32 %	6 552	29 %	27 561	33 %
Asie	1 673	35 %	1 814	7 %	1 449	6 %	4 938	6 %
Autres	37	0,1 %	505	2 %	1 130	5 %	1 672	2 %
Total	35 359		25 480		22 860		83 699	

Source : AFII

#### Répartition des emplois créés par type de secteur d'activité

	2000		2001		2002		Total	
Industrie	25 592	72 %	20 186	79 %	16 411	72 %	62 189	74 %
Services	8 240	23 %	4 099	16 %	4 926	22 %	17 265	21 %
Secteur primaire	1 527	4 %	1 195	5 %	1 523	7 %	4 245	5 %
Total	35 359		25 480		22 860		83 699	

Source : AFII

Le tableau suivant, établi par la Banque de France, mesure le solde des investissements étrangers (investissements et désinvestissements) par secteur économique. Selon les années, l'industrie reçoit entre 20 % et 25 % des investissements, qui approchent ou dépassent 50 milliards d'euros chaque année.

**Solde des investissements directs étrangers en France**

(en millions d'euros)

<i>Secteur économique</i>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>1 - Agriculture et pêche</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>11</b>
<b>2 - Industries extractives</b>	<b>- 1</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
<b>3 - Industries manufacturières</b>	<b>14 897</b>	<b>11 906</b>	<b>12 992</b>
<i>dont :</i>			
- Industries agricoles et alimentaires	560	336	82
- Industries du texte et habillement	103	80	92
- Industrie du bois, édition et imprimerie	432	822	910
- Raffinage du pétrole et autres traitements	892	905	7
- Industrie chimique	836	1 466	5 282
- Industrie du caoutchouc et matières plastiques	86	290	88
- Industries métallurgiques et travail des métaux	183	298	434
- Industries mécaniques	923	375	221
- Matériel de bureau, informatique	34	557	75
- Équipement radio, tv et communication	1 055	739	515
- Véhicules automobiles	351	1 741	2 192
- Autres matériels de transport	7 224	31	25
<b>4 - Electricité, gaz et eau</b>	<b>418</b>	<b>642</b>	<b>202</b>
<b>5 - Construction</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>754</b>
<b>6 - Commerce et réparations</b>	<b>1 854</b>	<b>2 343</b>	<b>4 973</b>
<b>7 - Hôtels et restaurants</b>	<b>16</b>	<b>48</b>	<b>115</b>
<b>8 - Transports et communications</b>	<b>1 881</b>	<b>5 882</b>	<b>424</b>
<b>9 - Intermédiation financière</b>	<b>10 684</b>	<b>4 247</b>	<b>1 579</b>
<i>dont :</i>			
- Intermédiation monétaire	5 607	530	718
- Autre intermédiation financière	2 907	1 784	536
<i>dont</i> holdings financiers	2 564	833	- 76
- Assurances et activités auxiliaires des assurances	459	330	- 110
<b>10 - Immobilier et services aux entreprises</b>	<b>14 558</b>	<b>33 832</b>	<b>30 793</b>
<i>dont :</i>			
- Immobilier	1 091	2 230	2 183
- Informatique	1 705	476	625
- Recherche et développement	81	538	122
- Autres actions de services aux entreprises	10 010	23 048	23 244
<i>dont</i> Actions juridiques, de conseil et de management	9 120	21 979	23 503
<i>dont</i> Management de holdings	6 965	18 680	19 088
- Publicité	316	411	98
<b>11 - Autres services</b>	<b>- 26</b>	<b>273</b>	<b>209</b>
<b>12 - Montants non ventilés</b>	<b>2 627</b>	<b>2 439</b>	<b>2 655</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 952</b>	<b>61 678</b>	<b>54 725</b>

Convention de signes : sans signe : augmentation nette des IDE en France

  signe (-) : diminution nette des IDE en France

Source : Banque de France, annexe au rapport annuel sur la balance des paiements, 2002



Pour l'année 2003, de récents chiffres de l'AFII confirment les tendances de ces dernières années. Les investissements étrangers auraient créé ou maintenu plus de 27000 emplois. Comme en 2002, la majorité des investissements provient des pays européens (64 %). Viennent ensuite les Etats-Unis (27 %) et les pays d'Asie (6 %), au premier rang desquels figure le Japon.

#### Origine des investissements créateurs d'emplois

	2002	2003
Etats-Unis	5861	6570
Allemagne	2876	5108
Italie	2443	2745
Royaume-Uni	2260	1750
Belgique	1218	1444
Japon	1129	1410
Monaco	550	1374
Suisse	739	1110
Pays-Bas	1298	723
Danemark	492	690
Autres	3995	4411
<b>Total</b>	<b>22861</b>	<b>27335</b>

Source : AFII

L'industrie demeure le premier secteur récipiendaire des investissements. Toutefois, la part des investissements *green-fields* demeure largement minoritaire au regard des reprises d'entreprises, ce qui tempère l'optimisme lié à ces chiffres. Par ailleurs, **les investissements étrangers contribuent peu à un aménagement équilibré du territoire, dans la mesure où ils privilégient les trois principales régions industrielles de notre pays, où se concentre déjà la majorité des emplois du secteur secondaire.**

### Régions destinataires des investissements étrangers en 2003

	Créations d'emplois	Projets
Ile de France	3994	119
Rhône-Alpes	2998	75
Nord-Pas-de-Calais	2853	51
Midi-Pyrénées	2271	54
Lorraine	1927	27
Centre	1784	20
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1700	32
Champagne-Ardenne	1532	16
Alsace	1280	33
Basse-Normandie	1220	7
Bourgogne	1007	13
Haute-Normandie	753	15
Bretagne	744	17
Pays de la Loire	723	14
Poitou-Charentes	588	6
Languedoc-Roussillon	504	15
Aquitaine	453	13
Picardie	390	8
Franche-Comté	306	5
Dom-Tom	172	4
Auvergne	124	2
Limousin	12	1
<b>Total</b>	<b>27335</b>	<b>457</b>

Source : AFII

#### 4. Les idées reçues sur l'économie française ou la nécessité d'un travail psychologique

La perception que les investisseurs étrangers (et même français) ont de la France est un élément primordial du débat sur l'attractivité. Une opinion négative de notre pays peut conduire à l'écarter d'emblée d'un choix d'implantation, sans même procéder à une analyse rationnelle. Bien que notre pays demeure destinataire d'investissements d'un montant considérable, son image se résume souvent à des grèves à répétition, une durée légale du travail en constante réduction, des salaires et des charges sociales trop élevés par rapport à la moyenne européenne, un droit du travail aux méandres inextricables... En résumé, un contexte défavorable aux affaires...

Il est toujours dangereux de lier la psychologie et l'économie, mais dans la mesure où cette dernière obéit souvent à d'autres ressorts que la pure rationalité, l'image d'un pays constitue un élément d'attractivité. Dans l'imaginaire collectif, les Etats-Unis demeurent le pays où l'on peut faire fortune en créant des entreprises, le Japon brille de mille feux dans les technologies avancées tandis que la Chine gagne progressivement la réputation de pouvoir fabriquer tout produit industriel à moindre coût...

Cet aspect de la compétition internationale n'a pas échappé à M. le Premier ministre, qui a institué un Conseil stratégique de l'attractivité de la France, dont l'originalité est d'être majoritairement composé de chefs d'entreprise français et étrangers. Son objectif est de permettre à notre pays de saisir les opportunités offertes par la libéralisation des marchés, en réorganisant notre dispositif économique et social.

Votre Rapporteur souhaite y voir l'amorce d'un nouveau volontarisme économique qui marque l'intérêt de l'Etat pour les questions industrielles. Rien n'est pire en effet que de réagir *a posteriori* à la désindustrialisation de territoires, alors qu'il existe des moyens d'anticiper les évolutions économiques et de construire l'aménagement de nos territoires. Il ne s'agit pas seulement d'une question économique mais d'un enjeu social, et au-delà, de la perception que nos concitoyens ont du rôle des pouvoirs publics.

Aussi faut-il saluer l'initiative de M. le Premier ministre qui, lors du séminaire gouvernemental sur l'attractivité de la France, le 11 décembre 2003, a confié à l'AFII la mission de lancer une campagne de communication internationale sur l'image de la France. Il s'agit de battre en brèche de nombreuses idées reçues et de rappeler les éléments suivants :

- La France évolue au sein d'un ensemble économique, l'Union européenne, qui assure 40 % des échanges mondiaux. Avec 61,4 millions d'habitants en 2002, la France constitue le second marché de consommateurs derrière l'Allemagne (82 millions d'habitants). Elle a le taux de croissance démographique le plus élevé de l'Union européenne, avec les Pays-Bas.

- Avec un PIB de 1519 milliards d'euros en 2002, la France se maintient au cinquième rang des puissances économiques. Elle se classe au quatrième rang des pays exportateurs, au troisième rang dans la fourniture des services et constitue le second investisseur mondial, derrière les Etats-Unis.

Croissance démographique et croissance économique, économie fondée sur les échanges internationaux : ces critères correspondent à une société ouverte, plutôt que frileuse et repliée sur elle-même, contrairement à une opinion que nos concitoyens ont curieusement d'eux-mêmes. D'autres statistiques démontrent la vitalité de l'économie française. Ainsi en est-il de la croissance du chiffre d'affaires des entreprises.

### **Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires**

(1999 à 2003)

<b>Pays</b>	<b>% de croissance</b>
Espagne	1,045
Italie	1,043
France	1,038
Belgique	1,015
Etats-Unis	1,010
Japon	1,009
Pays-Bas	1,009

*Source : OCDE*

Il est par ailleurs nécessaire de rappeler que nombre d'entreprises françaises sont leaders mondiaux dans leurs secteurs et que de grands groupes internationaux ont choisi notre pays comme base d'implantation. Le nombre de cadres étrangers est ainsi passé de 86500 en 1990 à 130000 en 2002.

Enfin, les salariés français ont une productivité horaire élevée et recourent fort modérément à leur droit de grève.



### Productivité horaire du travail (2002)

(en indice du PIB/employé)

Pays	Indice
France	116,7
Pays-Bas	114,7
Etats-Unis	113,9
Italie	109,6
Allemagne	107,5
Royaume-Uni	86,6
Japon	76,2

Source : Commission européenne.

### Jours de travail perdus annuellement <sup>(1)</sup>

(1999-2003)

Pays	Nombre de jours
Espagne	60
Etats-Unis	28
Italie	10
Royaume-Uni	8
France	4
Pays-Bas	3
Allemagne	0,5
Japon	0

<sup>(1)</sup> Moyenne 1999-2003 – jours perdus annuellement pour 1000 habitants. Pour la France, statistique hors SNCF.

Source : Bureau international du travail.

## C. LA RÉPONSE PUBLIQUE AUX MUTATIONS INDUSTRIELLES

Le débat sur la désindustrialisation se nourrit largement de fantasmes alors que les données dont nous disposons prouvent surtout que nous entrons dans une période de **mutations permanentes**. Du moins doit-on souligner que les élus, dépositaires de la souveraineté nationale, se sont enfin emparés de ce débat et ne le laissent plus aux seuls mouvements altermondialistes...

La réflexion sur le modèle économique et social d'une société développée n'est pas propre à la France. L'Italie, sous l'impulsion des industriels du textile, s'inquiète des délocalisations en Chine. Aux Etats-Unis, elle est au coeur de la campagne électorale et constitue en Allemagne un thème de débat depuis plusieurs mois. Mais à la différence de la France, américains et allemands, tant à l'échelon

politique que syndical, échangent leurs positions avec beaucoup plus de sérénité et certaines propositions, qui déclenchaient un très vif affrontement politique en France, sont envisagées dans le cadre classique des négociations entre organisations d'employeurs et de salariés. Ainsi en est-il d'un éventuel allongement de la durée du travail à 38 heures (voire à 42 heures...) ou de la défense des délocalisations.

## **1. La réflexion de l'Etat sur son propre rôle**

La montée en puissance de la globalisation de l'économie a induit une accélération considérable des mutations. Leur rapidité, leur permanence, le fait qu'elles concernent des entreprises en bonne santé financière, créent une incertitude générale au sein du monde du travail. Les salariés sont les premiers à être concernés, mais il ne faudrait pas oublier les patrons de PME ou de TPE, qui ont peu de temps à consacrer à l'évolution de leur marché et qui n'ont pas toujours une vision exhaustive de l'économie internationale.

La société française a ainsi perdu de nombreux points de repère, d'autant qu'il existe un décalage entre la décision politique, le discours politique et la perception qu'en ont nos concitoyens.

- *La décision politique*, fondée sur une approche macroéconomique, consiste à relever le défi de la globalisation en maintenant le cadre d'une économie ouverte. Cette politique est celle de l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir lors des trois dernières décennies. La plupart des observateurs, y compris étrangers, estiment que l'économie française s'est adaptée avec succès à la mondialisation.

- *Le discours politique* donne paradoxalement l'impression que notre pays s'oppose à la mondialisation. Il est vrai que celle-ci peut remettre en cause quelques symboles de notre société : notion de droits acquis, services publics, intervention de l'Etat... Ce n'est que récemment que le discours s'écarte des formules convenus pour tenter, simplement, de décrire la réalité économique à nos concitoyens. La réponse de M. Lionel Jospin, alors Premier ministre, aux grévistes de Lu, n'était pas un aveu d'impuissance de l'Etat mais un acte de courage, dépassant les habituels discours de circonstance et indiquant aux salariés que le Gouvernement n'avait guère d'influence, en droit comme en pratique, sur les décisions des entreprises.

- *La perception* qu'ont nos concitoyens est certainement complexe. Une grande partie de la société française est solidement informée des réalités économiques internationales, mais cela n'empêche pas que nos concitoyens adhèrent à des impératifs de mobilité, de rentabilité annuelle du capital à 15 %, de contrats à durée

déterminée ou de pression constante pour plus de productivité. Le sentiment d'injustice – surtout lorsque des licenciements interviennent dans des entreprises rentables – prévaudra toujours sur une explication macroéconomique rationnelle. Ce sentiment est exacerbé par une crainte, fondée sur une perception exacte de la réalité, que les mécanismes collectifs actuels ne permettent plus d'aider des salariés en difficulté. Derrière la mondialisation se profile le risque d'exclusion.

Le décalage entre l'approche macroéconomique et la perception de nos concitoyens pose le problème de la **crédibilité du modèle républicain dans un pays où l'Etat a toujours été considéré comme l'acteur de la promotion sociale par le système éducatif et le garant de la cohésion sociale par des mécanismes de prise en charge collective**. Face à des changements radicaux sur lesquels notre pays n'a pas de prise, l'Etat est contraint de redéfinir son propre rôle.

#### *a) Le principe de l'intervention de l'Etat*

L'intervention de l'Etat n'est en elle-même pas un sujet de débat. A l'exception de certaines tendances ultra libérales, personne n'en conteste le bien fondé. L'Etat ne peut fonctionner que par les impôts qu'il perçoit sur l'activité économique générale (entreprises et salariés) et il assure en retour une série de fonctions qui garantissent un environnement favorable aux entreprises, notamment lorsque ces fonctions ne sont pas rentables au sens comptable du terme : administration, formation, infrastructures de transports, éducation, aide aux régions enclavées, culture etc... Il convient de rappeler que **l'Etat joue le rôle de gardien ultime du système financier** (banques, assurances, marchés financiers) en tant que prêteur en dernier ressort <sup>(1)</sup> et qu'en cas de faillite ou de départ d'entreprise, l'Etat et les collectivités locales se retrouvent en première ligne pour assumer la reconversion des salariés et des territoires.

Le principe étant rarement mis en cause, le clivage réside dans le degré d'intervention de l'Etat. Et quel que soit le degré, le constat est le même dans l'ensemble des pays développés : les Etats tentent tous de soutenir leurs industries, soit au nom d'intérêts stratégiques, soit au nom de la défense de l'emploi. Les espaces nationaux demeurent les schémas de référence des politiques publiques comme des activités économiques alors que les marchés (Union européenne, Alena) se libéralisent de manière croissante. De la subvention déguisée (programmes de recherche militaires avec des applications civiles aux Etats-Unis) aux pratiques occultes (impossibilité pour des sociétés étrangères de grande distribution de

---

(1) Il ne s'agit pas d'une hypothèse. Le Crédit lyonnais comme de nombreuses banques japonaises et américaines ont été sauvés par les interventions de la puissance publique.

s'implanter au Japon), de l'encouragement à la constitution de leaders mondiaux (action du gouvernement en faveur du rapprochement entre Sanofi et Aventis) à la législation protectrice (chapitre 11 aux Etats-Unis), les possibilités d'intervention sont nombreuses. S'y ajoute un facteur humain, non négligeable, allant du réseau d'anciens élèves d'écoles prestigieuses (Polytechnique, Cambridge, école navale d'Annapolis...) aux campagnes électorales financées par des entreprises, ouvertement ou secrètement, selon les législations nationales.

La globalisation économique n'a pas mis fin aux réalités nationales. Celles-ci demeurent et il en est de même dans le domaine des entreprises. Votre Rapporteur fait sienne l'analyse de M. Jean-Louis Levet (Commissariat général du Plan), entendu par votre Délégation : *« Je ne crois pas au mythe de l'entreprise sans nationalité. Dans le processus de mondialisation, les entreprises ont une nationalité. Simplement, elle est différente des années 60. La nationalité, aujourd'hui, c'est à la fois le contrôle du capital, la diversité des managers, leur relation au territoire. Selon qu'une entreprise est plus ou moins ancrée sur un territoire, elle participera plus ou moins durablement à la prospérité du pays. Lorsqu'on a en face de nous Toyota, Siemens, General Motors, Nokia, je n'ai pas vraiment l'impression d'avoir affaire à des patrons apatrides qui se considèrent comme Siemens, Nokia ou Toyota avant d'être Allemands, Finlandais ou Japonais ».*

Dans le cas de la France, le principe d'intervention est d'autant plus justifié que notre puissance industrielle repose essentiellement sur quelques secteurs (automobile, aéronautique, pharmacie, parfumerie), quelques groupes d'envergure internationale et un réseau de PME implantées localement et peu exportatrices. La fragilité de cet ensemble est certaine, compte tenu des risques de délocalisation des équipementiers automobile en Slovaquie ou en Afrique du Nord, et de l'industrie pharmaceutique aux Etats-Unis. Elle se trouve accentuée par la part croissante du capital d'origine étrangère dans les entreprises, par nature plus volatile. La consolidation de notre industrie est un impératif qui nécessite la poursuite de l'effort d'équipement du territoire, le renforcement du potentiel de recherche, la maîtrise des dépenses publiques. L'intervention récente du Gouvernement en faveur de la fusion de Sanofi et d'Aventis repose ainsi sur la volonté de disposer d'un groupe français dans un secteur jugé stratégique, tant pour son potentiel de recherche que ses activités industrielles. Mais elle n'est pas toujours transposable, notamment à l'égard des PME et **le volontarisme de l'Etat ne peut se limiter à des déclarations solennelles**. Il doit déboucher sur un modèle économique et social permettant à notre pays de s'adapter en permanence au phénomène des mutations.

### ***b) Reconstruire un Etat stratège***

La France est passée en une vingtaine d'année d'un Etat colbertiste qui initiait la politique industrielle à un Etat dont on ne saurait définir l'action. Durant cette période, le marché européen s'est construit sur le droit de la concurrence et à l'exception d'interventions ponctuelles (plan textile, Alstom), l'Etat intervient peu dans le secteur industriel.

La plupart des pays développés choisissent entre deux conceptions de la politique industrielle : l'interventionnisme ou la conception minimaliste et libérale, qui repose sur la théorie économique classique : l'Etat n'est légitime pour intervenir sur un plan économique que lorsqu'il y a défaillance du marché, et éventuellement lorsqu'il y a des phénomènes d'externalisation positifs, tels que la recherche. Cette version minimaliste, décrite par certains théoriciens économiques n'existe pas dans la pratique, sauf ... dans l'Union européenne, sous couvert du droit de la concurrence.

Ce droit est indispensable. Il s'agit d'un acquis fondamental dans la configuration des économies modernes. En revanche, progressivement, du traité de Rome au traité de Maastricht, en passant par la construction du marché unique et le traité d'Amsterdam, nous sommes passés d'une notion de la concurrence comme facteur d'intégration des économies au principe théorique néoclassique qui consiste à affirmer que la concurrence est la condition pour aller vers une économie équilibrée. **Le droit de la concurrence est devenu progressivement le seul facteur de la politique économique de l'Union européenne.**

La France a fait sienne cette politique, alors que les autres grandes zones économiques – Etats-Unis, Japon, Chine – maintiennent toujours un interventionnisme d'Etat très actif. L'Etat n'est plus stratège, au sens où il ne définit plus les priorités vers lesquelles l'industrie – et plus largement l'économie – devrait s'orienter. Il s'agit d'un étrange paradoxe, car les forces sur lesquelles repose notre économie ont été définies dans les années 70, par regroupement d'entreprises et par de grands programmes technologiques initiés par l'Etat.

Reconstruire un Etat stratège est un impératif lorsque le Gouvernement américain consacre chaque année 100 milliards de dollars de plus que l'Union européenne à la recherche fondamentale et appliquée ; lorsque le gouvernement japonais coordonne les industriels pour orienter l'économie de l'archipel vers les *produits invisibles* (hautes technologies entrant dans la composition des produits) ; lorsque la Chine a la volonté politique d'être leader mondial dans un maximum de secteurs. A chaque fois, la sphère politique coordonne les acteurs publics et les

entreprises privées pour maintenir la puissance technologique de la nation, son indépendance et développer des emplois qualifiés.

Cette reconstruction doit avoir pour objectif de rendre un sens politique à l'action économique de l'Etat. Celle-ci doit cependant tenir compte de nombreux facteurs : mobilité du capital, volatilité de la localisation des activités à l'échelle d'un espace économique mondial, règles juridiques restreignant les aides directes. En outre l'Etat ne dispose plus de la monnaie et du crédit comme instruments d'intervention et il travaille sous l'oeil des marchés financiers qui évaluent son action. Il lui reste la fiscalité, le budget et la législation (droit du travail, réglementation des activités économiques) comme instruments économiques, ce qui n'est toutefois pas négligeable.

Compte tenu de ces évolutions, l'Etat doit changer ses méthodes d'intervention. Il ne peut plus user de la subvention. Il conserve sans doute un pouvoir d'influence sur certaines restructurations, quelques OPA (Crédit agricole et Crédit lyonnais), ou en cas de difficultés d'entreprises (Alstom). Mais il peut surtout anticiper, initier, coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés vers des objectifs qui allient l'intérêt des entreprises et la puissance de la nation. Encore faut-il qu'il reconsidère ses moyens d'action et qu'il se donne une méthode. **Or, l'on connaît les difficultés à réformer l'Etat.**

*c) Anticiper des mutations devenues permanentes : une nouvelle fonction politique*

Notre pays commence à peine à prendre conscience que les problèmes opérationnels du court terme (délocalisations, chômage sur certains bassins d'emplois) posent en fait des questions de long terme sur l'orientation de l'économie. L'anticipation, la prospective économique ne sont pas de purs exercices intellectuels mais doivent être considérés comme le coeur de l'action publique.

Commissariat général du Plan, Conseil économique et social, Conseil d'analyse économique, Conseil pour l'attractivité de la France, Datar, Direction de la prévision, Direction générale de l'industrie, INSEE, Banque de France, Caisse des dépôts, commissions parlementaires... La France dispose d'un arsenal d'instances qui délivrent avec une régularité de métronomes rapports sur rapports. Mais lorsque votre Rapporteur a demandé aux représentants de certaines des institutions précitées s'ils travaillaient en coordination avec d'autres services de l'Etat, la réponse a été le plus souvent négative. La dispersion des moyens constitue un gâchis administratif budgétaire, plusieurs institutions travaillant au même moment sur les mêmes sujets.

Le renforcement de la fonction d'anticipation doit reposer sur un objectif politique : prendre en compte **la permanence des mutations et leur rapidité**, les anticiper pour placer notre industrie sur des marchés et des secteurs de croissance et réagir rapidement au déclin de certaines activités. Il s'agit d'une **nouvelle fonction politique**, dans la mesure où l'équilibre de notre société dépend de sa capacité à renouveler le contrat social. **Si les mutations qui nous sont imposées exigent des entreprises et des salariés qu'ils fassent preuve de mobilité et d'adaptabilité pendant toute leur vie professionnelle, les acteurs économiques et politiques ont le devoir de mettre en place le dispositif assurant cette mobilité.** La formation professionnelle permanente en constitue l'une des clés (en souhaitant que cette formation n'intervienne pas uniquement en cas de faillite d'entreprise), mais elle n'a de sens et d'utilité que si les pouvoirs publics et les entreprises ont une stratégie économique qui définisse les secteurs et les métiers vers lesquels il faudrait en priorité orienter les salariés.

Le Gouvernement dispose de plusieurs moyens d'ériger la prise en compte des mutations en priorité politique. Il peut ainsi créer, dans l'architecture de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) une mission relative à l'intelligence économique et aux mutations, mise en oeuvre par les directions compétentes au sein des ministères. Dans la nouvelle maquette de la LOLF proposée au Gouvernement par la mission d'information de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, *la stratégie économique et financière et l'accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques* figurent en tant que missions, ce qui marque la prise de conscience des défis posés par la mondialisation. Le Gouvernement peut également regrouper plusieurs des conseils existants en un conseil dont la compétence engloberait la stratégie économique de notre pays dans un contexte économique ouvert.

Peu importe, en réalité, la forme que prendrait cette priorité à l'échelon de l'Etat central car la problématique est largement décentralisée et entrecroise de multiples acteurs : entrepreneurs, salariés, élus locaux... La solution est moins dans la création d'un nouvel organe de l'Etat que dans sa capacité à animer l'ensemble des acteurs précités, d'autant que la décentralisation va accentuer les possibilités des collectivités territoriales de donner de l'impulsion à la vie économique.

Quelques pistes peuvent être proposées : la centralisation, puis la diffusion de l'information économique sont la condition de la capacité d'anticipation. Or l'Etat et les collectivités locales disposent de multiples outils pour déceler de nouveaux marchés : DREE, AFII, chambres de commerce et d'industrie, pôles d'animation économique des collectivités locales... Des outils similaires doivent être développés pour identifier les secteurs industriels et géographiques qui risqueraient d'être

inadaptés à leur environnement économique. En second lieu, la mise en oeuvre de politiques structurantes (transports, technologies de l'information, formation initiale et professionnelle), inscrites dans la durée, prenant en compte les conséquences économiques, sociales et territoriales des mutations, construites sur le dialogue permanent de chacun des acteurs est une évidence. Il faut également assurer la présence opérationnelle des services de l'Etat, en appui à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. La réforme des contrats de plan entre l'Etat et les régions peut constituer l'un des cadres d'action.

Le principe fondamental sur lequel doit être fondée cette politique est que l'Etat ne doit se substituer aux acteurs concernés que dans des cas exceptionnels. Il n'est rien de pire que d'affirmer une politique volontariste sans disposer de moyens. Or le déficit budgétaire place l'Etat dans cette situation. Son rôle est plutôt de tenir compte de la liberté des entreprises et de renforcer la négociation entre entreprises, salariés et collectivités locales. Ainsi, l'adaptation des salariés aux mutations passe par la formation professionnelle continue mais les changements peuvent être tellement radicaux en certaines circonstances qu'ils ne peuvent être mis en oeuvre qu'après un dialogue social dont l'issue satisfasse à la fois les employeurs et les syndicats de salariés.

## **2. Une problématique européenne**

La réponse publique aux mutations ne peut être purement nationale. L'espace économique intérieur des entreprises françaises est l'Union européenne, en raison des politiques communes, notamment l'union monétaire, le droit de la concurrence et la politique commerciale extérieure.

La question des mutations concerne la plupart des pays de l'Union européenne, confrontés aux mêmes problèmes de positionnement sur les marchés, d'obsolescence de certaines techniques et aux délocalisations intra et extracommunautaires. L'écart technologique croissant avec les Etats-Unis, la montée en puissance de la Chine et le maintien de fortes positions japonaises constituent autant de défis économiques que les entreprises européennes doivent relever.

### ***a) Une urgence politique***

Le constat est simple : l'Europe traverse depuis quelques années une phase d'atonie, la croissance de son PIB atteignant à peine 2 %, tandis que les Etats-Unis sont sur une tendance annuelle de 5 % et la Chine de 9 %. Ces résultats sont en totale contradiction avec l'objectif affirmé par le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, souhaitant faire de l'Union en 2010 « *l'économie de la connaissance* la



*plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.* » Aussi est-ce à raison que le Conseil des ministres franco-allemand de Berlin, réuni le 18 septembre 2003, a publié une déclaration relative à la croissance en Europe.

Au-delà de son contenu, qui traite entre autre des risques de désindustrialisation, cette déclaration signifie que l'Union ne peut limiter sa politique économique à une simple politique de la concurrence, et qu'il lui faut retrouver un volontarisme, notamment en matière industrielle. La France et l'Allemagne sont évidemment conscientes que les règles communautaires interdisent l'interventionnisme direct auprès des entreprises, et c'est en toute logique que la déclaration évoque les conditions macroéconomiques propres à stimuler l'activité : réseaux transeuropéens, pôles de recherche, priorité vers les hautes technologies, programmes favorisant le développement durable. Est également évoquée la poursuite de réformes structurelles, notamment la maîtrise des déficits budgétaires et la réforme du marché du travail et des systèmes de protection sociale.

L'on relèvera d'emblée que ces objectifs sont au coeur de l'actualité politique et sociale de notre pays, qu'il s'agisse de l'état de nos finances publiques, du contrat de travail ou de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Traduire en actes cette volonté politique sera plus ardu, car les politiques communautaires ne coïncident pas toujours avec la logique des entreprises. A l'instar de la situation française, **il n'est pas sûr que le volontarisme dépasse le stade de la déclaration d'intention car l'Union européenne ne dispose d'aucun instrument influençant les décisions microéconomiques, à l'exception de la politique structurelle.** La mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne exige que le Conseil donne un nouveau mandat à la Commission. Il y a urgence politique. En matière économique, l'Union européenne ne peut se limiter au droit de la concurrence et à l'Euro, même s'il s'agit d'acquis considérables. L'économie mondiale se caractérise en effet par une concurrence de plus en plus forte sur les coûts et la qualité, les consommateurs exigeant des produits à la fois innovant et à bas prix.

La plupart des pays concurrents de l'Europe conservent de très forts liens entre Etat et industrie. Le complexe militaro-industriel américain n'est pas une légende. Dans les années 80, le programme de *guerre des étoiles* du Président Reagan a permis un bond technologique qui s'est diffusé à l'ensemble de l'économie américaine. Au Japon, la politique économique est décidée par les entreprises, qui disposent de l'appui de l'Etat pour les programmes d'investissement et de formation à long terme. La Chine bâtit une stratégie de champions nationaux tout en se livrant à la

contrefaçon et au protectionnisme. Face à ces stratégies nationales de montée en puissance, il n'y a aucune raison que l'Europe n'appuie pas ses industries, d'autant que le **marché communautaire est le plus ouvert du monde** et qu'il constitue une priorité pour l'ensemble de ses concurrents. A titre d'exemple de l'absurdité de certaines règles européennes, l'Etat ne peut garantir les cautions des clients d'Alstom alors que le Gouvernement canadien peut le faire pour son concurrent Bombardier. Construire une politique industrielle à 25 Etats membres ne sera pas aisée car les intérêts nationaux ne coïncident pas toujours. En outre, l'Europe connaît des problèmes structurels qui expliquent en partie l'atonie de sa croissance.

La condition fondamentale de la croissance – l'évolution de la démographie – n'est pas en faveur de l'Europe. A l'exception de rares pays, parmi lesquels la France, la démographie européenne stagne ou diminue. La demande des consommateurs n'est pas indéfiniment extensible quand le nombre de consommateurs est constant. C'est en toute logique que les entreprises européennes investissent hors d'Europe pour se déployer vers de nouveaux marchés et de nouveaux consommateurs. La plupart des observateurs pensent à l'Asie, mais il faut rappeler que les Etats-Unis, grâce à une politique d'immigration érigée en principe social, demeurent un pays à la démographie dynamique, ce qui explique entre autre qu'ils soient le premier récipiendaire des investissements français à l'étranger.

La localisation des entreprises obéit à la proximité de la demande finale. A titre d'exemple, les industries automobiles françaises et allemandes se sont installées en Turquie pour profiter d'une nouvelle clientèle solvable. Un autre cas concerne le leader mondial de l'équipement électrique : la France ne représente que 15 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric alors que cette entreprise y réalise 40 % de sa production, ce qui induit des coûts de transport et de logistique trop importants et débouchera à l'avenir sur plus d'investissements à l'étranger, au plus près des marchés, principalement en Chine et dans le reste de l'Asie.

L'atonie démographique emporte en outre l'alourdissement des coûts sociaux d'une population vieillissante. Quelle que soit la manière dont on envisage ce problème, plus une part de la population est inactive, plus sa prise en charge (retraite, santé) pèse sur la compétitivité économique. Face à des coûts de long terme, et alors même que les pays européens sont tous confrontés à une dérive des dépenses d'assurance maladie qui résulte principalement du vieillissement de la population <sup>(1)</sup>, les entreprises risquent d'être tentées d'investir dans des pays où la pyramide des âges induit moins de dépenses sociales.

---

(1) En France, la fraction correspondant à 5 % de la population la plus âgée est à l'origine de 50 % des dépenses d'assurance maladie.

Sur un plan structurel, le fait de produire en zone euro, face à un dollar faible, devient un handicap dans nombre d'industries, sans espoir de voir la Banque centrale européenne (BCE) utiliser l'arme des taux comme instrument de croissance, puisque telle n'est pas sa mission. Mais, à ce jour, le Conseil européen n'a pas souhaité modifier les statuts de la BCE.

D'autres problèmes entravent l'ambition affirmée par la déclaration franco-allemande :

- *La structure du budget communautaire*, centrée sur la politique agricole commune et les fonds structurels. Seuls ces derniers peuvent créer les conditions d'un renforcement de l'économie car pour le reste, les crédits de la recherche ou ceux consacrés aux réseaux transeuropéens sont d'un montant dérisoire (17 milliards d'euros pour les crédits de la recherche de 2000 à 2006 alors que les Etats-Unis consacrent annuellement 10 milliards de dollars au seul titre de la recherche publique) au regard des enjeux. Les budgets nationaux ne peuvent prendre le relais, s'agissant de la France et de l'Allemagne, en raison du montant de la dette publique ;

- *Les liens entre la recherche et l'industrie* varient selon les pays d'Europe. Très forts en Allemagne et au Royaume-Uni, ils sont beaucoup plus ténus en France. Mais nombre de chercheurs européens sont susceptibles de partir aux Etats-Unis, tant ce pays marque concrètement, par des financements massifs, son intérêt pour la recherche fondamentale et appliquée, en offrant des salaires, des conditions de travail et des perspectives de débouchés industriels très intéressants ;

- *L'harmonisation des régimes fiscaux et sociaux* n'est toujours pas réalisée, alors qu'une partie des Etats membres vit sous le régime de la monnaie unique. Des délocalisations vers des pays de basse pression fiscale, ou appliquant peu de règles sociales sont plus que jamais envisageables, même si la délocalisation intraeuropéenne obéit à des stratégies plus complexes que la simple recherche de moindres coûts de production. Ce problème pose la question plus générale d'un Gouvernement économique européen, capable de mettre en oeuvre une stratégie industrielle et de faire face à d'éventuels chocs asymétriques. Il reste à savoir si tous les Etats membres accepteront de nouvelles délégations de souveraineté d'une telle ampleur.

A ce jour, les Etats membres et les institutions communautaires n'ont pas dépassé le stade de la réflexion. L'idée de stratégies communes à des entreprises européennes du même secteur émane des industriels eux-mêmes, qu'il s'agisse des demandes de label européen des entreprises du textile ou du futur *livre bleu* des industriels de l'électronique, menacés de délocalisations massives. Le Gouvernement

français a certes plaidé, dans le domaine du textile, en faveur d'un plan européen, à mettre en place à l'été 2004 <sup>(1)</sup> mais les instances européennes tardent à réagir. Pour l'heure, la Commission européenne se contente d'une communication adoptée le 20 avril dernier, préconisant une amélioration de l'environnement économique des entreprises, après avoir constaté que « *l'industrie européenne vit une mutation des ressources et des emplois vers des activités à forte teneur cognitive* », pour citer M. Erkki Liikanen, commissaire européen aux entreprises et à la société de l'information.

***b) L'élargissement, une chance pour l'industrie française***

L'élargissement est le plus souvent perçu comme facteur de délocalisation, en raison des différences de coût horaire dans l'industrie.

**Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'Union européenne'**

*(en euros)*

<b>Pays</b>	<b>Coût horaire</b>
Union européenne à 15	22,21
Chypre	10,74
Slovénie	8,98
Pologne	4,48
République tchèque	3,90
Hongrie	3,83
Slovaquie	3,06
Estonie	3,03
Lituanie	2,71
Lettonie	2,42

Source : Eurostat

La main-d'œuvre des pays d'Europe centrale est souvent bien formée, prête à travailler près de 50 heures par semaine, et souvent multilingue par la prégnance de l'ancien empire austro-hongrois. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses industries aient investi dans les pays récemment entrés dans l'Union européenne. Dans la plupart des cas, il s'agit d'implantations sur de nouveaux marchés plutôt que de délocalisations, même si ces dernières sont indéniables dans quatre secteurs : équipements automobiles, plasturgie, textile et cuir.

La crainte de délocalisations massives ne résiste pas à l'analyse. La démographie est là encore le facteur principal. Les pays de l'élargissement ne forment

---

(1) Communication de Mme Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, devant la Commission européenne, en novembre 2003.

que 75 millions d'habitants au regard des 380 millions que compte l'Union européenne à 15 membres. Il n'y a donc pas de bouleversement démographique, d'autant que 21 millions de personnes se situent dans des régions dont le PIB atteint à peine 20 % de la moyenne européenne. Ils ne constituent pas pour l'heure une demande solvable, même si les entreprises ont anticipé l'existence de ces futurs consommateurs. L'Europe centrale et orientale constitue simplement un nouveau marché, dont l'ouverture est largement antérieure au 1<sup>er</sup> mai 2004, puisque la liberté d'investissement existe depuis les négociations de pré-adhésion, en 1994. Des pans entiers de l'industrie tchèque ou polonaise sont déjà passés sous le contrôle d'entreprises occidentales, sans susciter la moindre inquiétude. Accor est leader de l'hôtellerie en Pologne, Thomson/TCL assure la majorité du marché des téléviseurs dans ce même pays, tandis que Volkswagen et PSA ont rénové des industries automobiles vieillissantes. Renault est le premier constructeur en Slovénie et a acquis Dacia avant même l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne. Les sociétés de grande distribution française dominent le marché polonais. EDF et Véolia ont pris de substantielles parts de marché en Hongrie et en République tchèque.

Le risque de délocalisations massives s'estompe au fur et à mesure de l'intégration des pays de l'Est dans l'Union. En 1998, les investissements étrangers dans ces pays représentaient 7 % de leur PIB. Ce taux est passé à 2,5 % en 2002, ce qui montre que leur attractivité, bien qu'indéniable, est déjà en diminution.

Les implantations françaises vers les pays de l'Est correspondent à une logique de marché. Cette zone géographique connaît une croissance annuelle moyenne de 3,8 %, à comparer à 1,5 % pour notre pays. Les coûts de production étant moindres, les possibilités de croissance et de marges sont importantes dans tous les secteurs de l'industrie et des services.

On notera que les exportations françaises vers les dix nouveaux Etats membres ont augmenté de 4,3 % depuis 2001, alors qu'elles ont diminué de 2,3 % vers les pays d'Europe des Quinze et de 15,7 % vers les Etats-Unis. Les implantations, pour leur part, sont concentrées sur trois pays : Hongrie, Pologne et République tchèque, et à l'exception de la Slovaquie où PSA a entraîné plusieurs sous-traitants, la part de la France dans les autres pays est inférieure au potentiel de nos entreprises.

S'il faut envisager les nouveaux pays membres de l'Union comme une réserve de croissance, deux facteurs pourraient néanmoins les transformer en terre de délocalisation :

- *l'impact de l'euro* : un euro fort est actuellement un handicap pour l'industrie, face aux Etats-Unis et à la Chine. Or l'introduction de l'euro dans l'Est de l'Europe n'interviendra pas avant 2009. Des délocalisations conjoncturelles ne sont pas à exclure ;

- *les fonds structurels* : les nouveaux Etats membres vont recevoir 25 milliards d'Euros qui vont renforcer leur attractivité, alors que les coûts d'investissements sont déjà moins élevés qu'en Europe occidentale.

Si les coûts de production seront moindres dans les nouveaux Etats membres pendant une quinzaine d'années, les conséquences de l'adhésion à l'Union européenne ne tarderont pas à apparaître : augmentation du prix des facteurs de production, augmentation du niveau de vie, exigences en matière de protection sociale et d'environnement. Le risque de dumping social et fiscal n'est pas très important. L'élargissement est surtout une chance pour les entreprises françaises d'atteindre de nouveaux clients. A l'instar de la Chine, l'Europe de l'Est est un nouveau terrain dans la globalisation des marchés.

### **3. Le rôle croissant des collectivités territoriales**

Victimes au premier chef des fermetures d'établissements industriels, en raison des problèmes sociaux qu'elles prennent en charge, les collectivités locales deviennent graduellement les principales forces d'animation économique des territoires. On rappellera qu'elles sont à l'origine de 75 % des investissements publics ces trois dernières années et qu'elles doivent donc être considérées comme un facteur de croissance. Or, les règles européennes, qui interdisent quasiment toute action sectorielle, et la mise en place des politiques de réseaux, ne peuvent que renforcer ce rôle.

#### ***a) Collectivités locales et prévention des crises***

La récente annonce de la fermeture par Nestlé de sept établissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur a une nouvelle fois posé le problème des conséquences sociales de telles décisions. Pour l'une des communes, le départ de Nestlé signifie 420 chômeurs.

La vive réaction des élus locaux était autant dictée par l'inquiétude que par l'indignation de n'avoir pas été prévenus par la direction de l'entreprise. La fermeture d'usines laisse le plus souvent les élus devant le fait accompli, et nombre d'entre eux, à l'instar de M. Jean-Claude Gaudin, sénateur-maire de Marseille, émettent le souhait d'être préalablement informés.

Cette revendication, aisément compréhensible, liée à la bonne marche de la démocratie locale, n'est sans doute pas réaliste s'agissant des grandes entreprises, dans lesquelles le secret est un élément de la stratégie industrielle. Les collectivités locales sont cependant, *a posteriori*, en première ligne pour assumer les conséquences sociales des licenciements, alors qu'elles constituent des partenaires économiques à part entière et qu'elles créent les conditions grâce auxquelles ces entreprises peuvent s'implanter : aménagement d'infrastructures (voirie, énergie), écoles, environnement, vie culturelle... Le lien entre le territoire et l'entreprise, malgré sa force, ne joue qu'à la marge sur la liberté de gestion des groupes internationaux. La situation peut être différente dans le cas des PME. Sans préjuger de leur liberté de gestion, les facteurs humains induisent d'autres types de comportement.

Les auditions conduites par votre Délégation ont mis en lumière la nécessité d'anticiper autant que possible les difficultés ou les départs d'entreprises pouvant survenir sur les territoires. La DATAR et l'AFII ont ainsi proposé la mise en place d'un outil analysant le *désinvestissement* en France, afin d'en mieux cerner les raisons. Cette idée très intéressante, pourrait permettre aux collectivités locales de mettre en place une politique de diversification des activités afin de faciliter le reclassement des salariés et de maintenir la vitalité de leurs territoires.

La plupart des collectivités territoriales ont déjà mis en place des outils pour accompagner les mutations de l'industrie. A titre d'exemple, la Région Alsace a publié en juillet 2003 la notification à la Commission européenne de nouveaux régimes d'aides aux entreprises sur le territoire alsacien, adoptés à titre transitoire. Ce document est une analyse lucide de l'état économique d'une région que l'on considérait comme prospère, et qui a connu à partir de 2002 une forte dégradation de son tissu d'entreprises. Le Conseil régional a proposé deux régimes d'aide :

- une aide à la reprise des entreprises industrielles en difficulté, calculée sur le nombre d'emplois repris, visant à préserver la vocation industrielle de l'Alsace, notamment dans les bassins d'emploi les plus ruraux et les plus touchés par les restructurations ;

- une extension du dispositif de garantie des crédits bancaires visant à la prévention des difficultés des entreprises et à la sortie des procédures de redressement judiciaire afin de contribuer à restaurer la viabilité à long terme des entreprises soumises à restructuration.

Au-delà de ces mesures conjoncturelles, le Conseil régional a recherché les causes des faiblesses structurelles de l'économie alsacienne et proposé une stratégie d'aide à la création d'entreprises, de modernisation des PME, de progrès

technologique et d'orientation vers les secteurs émergents des biotechnologies et de l'écoindustrie. La région appuie sa stratégie sur les relations entre entreprises, universités et instituts techniques et a défini des zonages régionaux prioritaires d'aménagement du territoire, afin de combiner les aides régionales aux fonds structurels européens.

En Franche-Comté, les départements du Doubs et du Territoire de Belfort, ainsi que plusieurs villes (Besançon, Montbéliard) amorcent une diversification du tissu industriel vers de nouveaux métiers (alliages spéciaux, microtechnique), conscients des risques qu'une excessive dépendance à l'égard de Peugeot et d'Alstom fait courir pour l'emploi. La région a pour sa part recours aux contrats de progrès, signés avec des branches professionnelles. Après l'horlogerie en 1988, la lunetterie en 2000, puis la plasturgie en 2001, la mécanique (découpage, emboutissage...) a été retenue en 2002. Ces contrats visent à établir des coopérations entre sociétés du même secteur, par des transferts de technologie, des efforts de design, de partenariat commercial, selon une logique de réseau.

#### ***b) Construire l'attractivité des territoires***

Dans une économie où la localisation des facteurs de production se modifie en permanence, les collectivités territoriales ont de longue date mis en place des dispositifs visant à attirer les activités économiques. Ces dispositifs sont largement antérieurs à la nouvelle étape de la décentralisation, ce qui montre à quel point il s'agissait d'une urgence politique. Les élus sont au premier chef les animateurs des territoires et n'ont pas attendu la dévolution de compétences nouvelles pour s'emparer des dossiers économiques. L'on peut même affirmer que la fonction prospective est beaucoup plus développée à l'échelle locale qu'au niveau national, en raison de l'obligation qu'ont les élus locaux de résoudre les problèmes de leurs administrés et de leur connaissance du tissu économique de leur collectivité territoriale.

La décentralisation accentuera sans nul doute la nécessité d'amplifier des partenariats déjà existants entre l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. De tels partenariats sont déjà à l'oeuvre, qu'il s'agisse de zones de reconversion ou de territoires en expansion économique. Ainsi en est-il des contrats de site déterminés par le CIADT du 26 mai 2003, qui ont donné lieu à la contractualisation des engagements financiers de l'ensemble des parties précitées, auxquelles s'est jointe l'Union européenne, via la FEDER et le FSE.



### Contrats de site

Site	Secteur en entreprise en crise	Montant des aides (en millions d'euros)
Vosges	Textile	70
Saint-Etienne – Roanne Saint-Chamond	GIAT	50 à 60
Noyelles-Godault	Metaleurop	44
Aube	Textile	32
Angers	ACT manufacturing TRW	26
Bourges-La Chapelle Saint Ursin	GIAT	25 à 30
Romorantin-Lanthenay	Matra Automobile	26
Tarbes	GIAT	20 à 25
Cusset-Bellerive sur Allier	GIAT	15 à 20
Longwy	Daewoo	17
Tulle	GIAT	10 à 15

Source : DATAR

L'intérêt des contrats de site réside en ce qu'ils visent à anticiper des mutations économiques, ce qui constitue pour votre rapporteur une nouvelle mission des pouvoirs publics. En l'espèce, les contrats de site définis par le CIADT de mai 2003 s'adressent à des bassins déjà touchés par des fermetures d'industries dont l'impact a été lourd. Dans ce type de zone géographique, le bilan des restructurations passées montre qu'il ne suffit pas d'implanter de nouvelles activités ou de soutenir la recherche et l'innovation pour résoudre les problèmes sociaux. Seuls 15 % des salariés licenciés retrouvent un emploi stable. Les autres salariés demeurent souvent dans la précarité (contrats à durée déterminée, alternance de périodes de chômage et de formation).

La construction de l'attractivité des territoires est une politique en voie de refonte dans l'ensemble des pays développés. La problématique n'est pas propre à notre seul pays. L'Etat est le plus souvent conscient du relatif échec des aides traditionnelles (aide aux investissements des entreprises, soutien artificiel à des industries en déclin) et de sa difficulté à évaluer les atouts des territoires. Il conserve néanmoins la fonction irremplaçable d'assurer la cohérence des différentes politiques, une capacité d'expertise et d'action dont ne disposent pas toujours les collectivités territoriales et l'arme budgétaire. La réforme des contrats de plan entre l'Etat et les régions prend ainsi une importance considérable. **Alors que les ressources budgétaires de l'Etat sont limitées, il lui faut déterminer les politiques qui**

**stimuleront l'activité économique des collectivités locales.** Les régions et les départements, pour leur part, ne trouveront dans la décentralisation un nouveau dynamisme qu'à la condition de disposer des transferts humains et financiers nécessaires.

Si les collectivités locales accroissent leur rôle, il ne faut pas écarter le risque de la concurrence interrégionale et interdépartementale, notamment par la voie fiscale. La délocalisation d'activités est souvent analysée comme un phénomène entre la France et les pays étrangers, alors qu'il existe aussi des transferts d'entreprises entre communes ou entre régions. Ainsi 235 000 établissements relevant des secteurs secondaire et tertiaire ont changé de communes entre 1996 et 2001, touchant 750 000 emplois, et 45 000 établissements sont allés dans une autre région.

**Transferts d'établissements entre régions (1996-2001)**

(en %)

Région	Taux de sortie	Taux d'entrée
Ile-de-France	2	18
Rhône-Alpes	15	16
Alsace	11	20
Languedoc-Roussillon	8	3
Aquitaine	20	11
Nord-Pas-de-Calais	17	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	6
Centre	3	2
Pays de la Loire	10	7
Lorraine	14	22
Picardie	1	1
Midi-Pyrénées	18	10
Haute-Normandie	4	5
Basse-Normandie	7	8
Poitou-Charentes	9	9
Bourgogne	6	4
Bretagne	21	13
Franche-Comté	13	19
Champagne-Ardenne	5	12
Auvergne	19	15
Limousin	16	14
Corse	22	17

Source : INSEE

Les initiatives actuelles des collectivités locales en matière économique sont extrêmement diverses, mais l'on peut dégager quelques axes communs à la plupart des régions et des départements : apports en fonds propres aux nouvelles entreprises (Alsace), fonds de garantie financière en faveur de la création d'entreprises (Champagne-Ardenne), urbanisme (Nantes, Lille), animation culturelle (Saint-Nazaire) et commerciale, constitution de technopôle (Alès), mise en réseau des entreprises (Franche-Comté), investissements dans les technologies de l'information et de la communication (Maine et Loire). La progression de l'intercommunalité (81 % des communes appartiennent à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre) est de nature à dynamiser l'initiative économique par les collectivités territoriales. L'exercice partagé de compétences, la mise en place de la taxe professionnelle unique créent des espaces cohérents de gestion, appelés à devenir des territoires d'accueil pour les entreprises.

Ces espaces ne peuvent avoir de succès que si les zones qu'elles concernent ne souffrent pas d'enclavement et sont irriguées par l'internet à haut débit. Les politiques d'infrastructures demeurent au coeur du dynamisme des territoires.

### **Un exemple de pôle de compétitivité :**

#### **le pôle mécanique Alès-Cévennes**

En l'espace de dix ans, la ville d'Alès a subi le départ ou la fermeture d'entreprises opérant dans des secteurs traditionnels (textile, mines). Pour redynamiser son tissu économique, la ville a constitué un pôle de compétitivité dans le secteur de la mécanique.

- **Un guichet unique** (Alès Myriapolis) regroupant les organes publics, les organismes de recherche et les entreprises a pour mission de mettre en réseau les sociétés, de chercher de nouveaux partenaires et de favoriser la création de nouvelles sociétés.

- La société d'économie mixte et la chambre de commerce et d'industrie s'occupent des espaces alloués aux activités.

- **Le pôle de recherche**, centré sur l'Ecole des Mines d'Alès, dispose de laboratoires pour tester les matériaux. Il est doublé d'un pôle de formation technique pour jeunes et adultes.

- La zone d'activité économique réunit des entreprises et leurs sous-traitants autour de pistes asphaltées et en terre, ainsi que des locaux industriels. A ce jour, 52 entreprises ont été créées ou développées, et ont généré près de 500 emplois.

## CONCLUSION

La France, globalement, ne subit pas de désindustrialisation, mais compte tenu des spécificités géographiques, certains bassins de monoindustrie et d'industries traditionnelles traversent de graves crises. Notre pays fait face à des mutations technologiques de grande ampleur dont la caractéristique est d'être désormais permanente. On notera néanmoins les forts risques de délocalisation et de non localisation des équipementiers automobiles, de certaines branches de la mécanique et de la pharmacie, en raison de l'attractivité des Etats-Unis et de l'Europe de l'Est, ainsi que de réglementations administratives parfois contraignantes.

La permanence des mutations exige des efforts d'adaptation de l'Etat. Ce dernier ne peut uniquement se contenter d'intervenir a posteriori mais doit anticiper, autant que possible, les crises qui peuvent toucher les entreprises et les territoires. Devenir Etat stratège exige de faire preuve de volontarisme, mais l'exercice est difficile car la création et la localisation d'entreprises relève de logiques microéconomiques. Les entreprises sont libres, et c'est en assurant un environnement propice à leur activité que la France demeurera une puissance industrielle.

A court terme, il est évident que la réforme de la taxe professionnelle s'impose afin que l'investissement ne soit plus pénalisé. De même, la poursuite de l'effort en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications sont des objectifs que le Gouvernement peut respecter, malgré la contrainte budgétaire.

Les réformes de notre outil de recherche publique et de formation professionnelle seront plus difficiles et plus longues à mettre en oeuvre, car elles sont de nature structurelle. Elles dépendent de l'état du budget et des capacités de dialogues entre partenaires sociaux et entre Etats européens.

La France a su, dans le passé, entraîner ses partenaires européens dans l'aventure spatiale et aéronautique et positionner ainsi l'Europe à l'avant-garde d'un secteur stratégique. Elle a été en mesure de redresser des industries en difficulté (automobile, acier). Il n'existe pas de déterminisme en matière économique. Notre pays dispose d'un savoir-faire technique, d'expérience dans la gestion et de capacités d'innovations qui ne demandent qu'à être mieux exploités. *A priori*, aucun secteur n'est condamné dans notre pays, dès lors que pouvoirs publics, entrepreneurs et salariés conjuguent leurs forces pour anticiper les évolutions permanentes de l'économie mondiale. Mais c'est malheureusement cette faculté d'anticipation et de

travail en commun qui manque à notre pays, en raison, entre autre, de l'émiettement des compétences de l'Etat et de la sous-syndicalisation des salariés.

Le débat sur les mutations a remis à la mode le mot *volontarisme*. Il s'agit d'un défi redoutable pour les élus nationaux car s'ils développent des outils de stratégie, d'analyse, d'anticipation et de programmation, il leur faudra convaincre leurs administrations, peu enclines à l'innovation. A très court terme, la mise en oeuvre de la nouvelle loi organique sur les lois de finances constitue un premier test, car elle débouche sur la reconfiguration de l'architecture gouvernementale autour de grands objectifs, parmi lesquels figurent la politique industrielle et la recherche. L'application de la *LOLF* permettra ainsi de constater si le volontarisme se traduit par des actes.

## EXAMEN PAR LA DELEGATION

Au cours de sa séance du mercredi 26 mai 2004, la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire a examiné le rapport d'information de M. Max Roustan sur la désindustrialisation.

Après l'exposé du Rapporteur, **M. Emile Blessig, président**, a souligné la qualité du travail du rapporteur et a estimé que la question des mutations économiques posait le problème des niveaux de décision de la puissance publique. L'on constate une nouvelle fois que l'Etat est obligé d'intervenir alors que son action s'inscrit dans un contexte plus large que celui de la Nation.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont** a rappelé que l'ensemble des élus locaux était confronté à des problèmes de fermeture d'usines. Le présent rapport a le mérite d'éviter les idées reçues et de rappeler que les mutations économiques constituent un problème général en Europe. La question centrale est de savoir si l'Etat a encore la capacité de peser sur les décisions des grandes groupes. Par ailleurs, la montée en gamme de l'industrie française exige de privilégier les investissements immatériels.

**M. Max Roustan, rapporteur**, a souligné le changement de nature des délocalisations, qui visent avant tout à soutenir la compétition internationale. Cela pose des problèmes économiques et sociaux à l'échelon local. Il est nécessaire d'établir une stratégie industrielle à l'échelle européenne.

**M. Philippe Folliot** a déclaré partager les analyses du rapporteur sur le fait que les mutations ne constituent pas un phénomène nouveau mais que ce phénomène s'accélère. Il a cité en exemple l'évolution des pertes d'établissements industriels dans le Tarn. Jusqu'à présent l'Etat n'a fait qu'accompagner les licenciements quand ces derniers avaient un retentissement public alors qu'il faudrait sans doute mettre en place une politique d'anticipation.

**M. Serge Poignant** a considéré qu'il était indispensable d'anticiper les mutations et d'établir les pôles de compétitivité, mais compte tenu de l'élargissement de l'Europe et de l'émergence de la Chine et de l'Inde, l'industrie française doit déterminer sur quels secteurs il lui faut se positionner.

**M. Jean Launay** a rappelé que la désindustrialisation de certains territoires relevait d'une tendance sur le long terme, mais que les mutations s'accéléraient ces dernières années, parfois pour des raisons d'opportunité financière. Il a jugé que le

rapport était quelque peu excessif à l'égard de la loi sur les 35 heures et s'est interrogé sur la capacité de l'Etat à influencer sur les décisions des grands groupes.

**M. Max Roustan, rapporteur**, a par ailleurs insisté sur l'opacité du droit du travail et l'attitude des tribunaux de commerce qui ont tendance à se transformer en tribunaux de grande instance mettant en cause la responsabilité des chefs d'entreprises, plutôt que de sauver les entreprises. En outre, l'attitude des tribunaux de prud'hommes en cas de licenciements est variable selon les points de notre territoire. Ces incertitudes quant à l'application du droit du travail constituent un élément dissuasif pour les investisseurs étrangers.

**M. Emile Blessig, président**, a considéré que les cycles économiques se contractaient de plus en plus. Face à l'accélération des mutations, il est nécessaire que les élus sachent construire les territoires dont ils ont la charge.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont**, a déclaré s'inquiéter d'un discours favorable à la tertiarisation de l'économie. Il apparaît difficile de créer la richesse sans disposer d'industries nombreuses et diversifiées.

**M. Max Roustan, rapporteur**, et **M. Serge Poignant** ont marqué leur accord avec les propos de Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

La délégation a ensuite *autorisé* la publication du rapport d'information.



## **LISTE DES PERSONNALITÉS ENTENDUES**

### **PAR LA DÉLEGATION**

#### **Mercredi 3 décembre 2003 :**

- M. Stephen Pierce, directeur général de la chambre de commerce américaine en France.

#### **Mercredi 10 décembre 2003 :**

- M. Denis Gautier-Sauvagnac, président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie.

#### **Mercredi 17 décembre 2003 :**

- M. Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles.

#### **Mercredi 14 janvier 2004 :**

- M. Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la Confédération générale du travail, chargé des études économiques et Mme Nicole Rondeau, conseillère de la Confédération générale du travail, chargée de l'aménagement du territoire.

#### **Mercredi 28 janvier 2004 :**

- M. Nicolas Jacquet, délégué de la DATAR.

#### **Mercredi 4 février 2004 :**

- M. Kiyoji Katakawa, président de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France, président de Tomen France, M. Yukata Goto, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise, directeur général de Shiseido France, M. Katsuyuki Nagatsuka, secrétaire général de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France et M. Shigefumi Goto, directeur général, chargé de la communication de Toyota Europe.

**Mercredi 10 février 2004 :**

-Mme Clara Gaymard, présidente de l'Agence française des investissements internationaux.

**Mercredi 3 mars 2004 :**

- M. Jean-Louis Levet, chargé de mission auprès du Commissaire général du Plan.

## **LISTE DES PERSONNALITÉS ENTENDUES**

### **PAR LE RAPPORTEUR**

#### **Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2003 :**

- M. François-Marie Grau, directeur des affaires économiques et internationales de l'Union française des industries d'habillement.

#### **Jeudi 11 décembre 2003 :**

- M. Alain Vielvoye, délégué général de la Fédération de la Plasturgie.

#### **Mardi 16 décembre 2003 :**

- Mme Frédérique Sachwald, économiste, Institut français des relations internationales.

#### **Mardi 13 janvier 2004 :**

- M. Georges Crapet, délégué général de l'Association régionale de l'industrie automobile du Nord et du Pas-de-Calais (ARIA).

#### **Mercredi 4 février 2004 :**

- M. Philippe Jaguenaud, vice-président du Syndicat des sociétés de services et des conseils en informatique (3SCI).

#### **Lundi 16 février 2004 :**

- M. Jean-Pierre Aubert, délégué interministériel de la Mission interministérielle sur les mutations économiques.

**Mardi 17 février 2004 :**

- Mme Nicole Fontaine, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargée de l'industrie.

**Jeudi 19 février 2004 :**

- Mmes Agnès Lépinay, directrice des affaires économiques, financières et fiscales, Marie-Pascale Antoni, directrice adjointe chargée des affaires fiscales et M. Gérard de Lavernée, directeur adjoint en charge des études économiques et de la conjoncture du MEDEF ; M. Robert Baconnier, président du directoire du CMS Bureau Francis Lefebvre.

**Mercredi 25 février 2004:**

- M. Olivier Balmont, chargé de la banque de détail et de la banque à distance à la Fédération bancaire française (FBF) ; Mme Séverine de Compreignac, chargée des relations avec le Parlement à la FBF ; M. Eric de Varax, directeur du département Marché des entreprises et des institutionnels au Groupe Banque populaire.

**Mardi 2 mars 2004 :**

- M. François Delachaux, président de la société Delachaux ; M. Olivier Ducru, directeur général et M. Wilfrid Boyault, responsable du service juridique de l'Organisation professionnelle des industries de la fonderie (Fondeurs de France).

**Jeudi 22 avril 2004 :**

- M. Louis de Gimel, sous-directeur, administrateur de l'INSEE hors cadre, service des études et des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'Industrie.

## ANNEXE

### DÉCLARATION FRANCO-ALLEMANDE RELATIVE A LA CROISSANCE EN EUROPE

(Conseil des ministres franco-allemand, Berlin, 18 septembre 2003)

#### **L'Allemagne et la France, ensemble pour plus de croissance en Europe**

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a fixé un objectif stratégique pour 2010: faire de l'Union *"l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale"*. Dans la perspective de l'élargissement, il est nécessaire de se consacrer avec détermination à la poursuite de cet objectif. La France et l'Allemagne réaffirment avec détermination cet objectif et apportent leurs contributions à titre national.

L'ambition affichée à Lisbonne et confirmée à Barcelone et à Séville, ne requiert pas seulement un supplément d'efforts quantitatifs. Elle suppose aussi un renouvellement profond du modèle européen de croissance. La France et l'Allemagne sont particulièrement conscientes des efforts qu'elles doivent entreprendre et entendent participer à cet effort de redynamisation. La poursuite des réformes structurelles et le renforcement de la compétitivité des entreprises européennes, en particulier dans le secteur industriel, doivent être des axes prioritaires. Le soutien à la reprise économique à travers une politique résolument tournée vers l'augmentation du niveau de la croissance durable et de l'emploi doit représenter une priorité essentielle de l'Union.

Comme l'indiquent les conclusions du Conseil européen de Thessalonique, ces orientations impliquent notamment de *"créer les conditions économiques les plus propices à favoriser la croissance, tout d'abord en assurant un cadre macro-économique orienté vers la stabilité propre à susciter l'augmentation de la demande intérieure et la création d'emplois, et ensuite en tendant vers une compétitivité et un dynamisme accrus par le biais d'investissements en capital humain et physique et en recherche et développement, par une meilleure application de la technologie et une*

*meilleure exploitation des résultats de la recherche au niveau de l'ensemble de l'économie".*

### **Poursuivre les réformes structurelles**

Les réformes structurelles, notamment celles concernant les systèmes de protection sociale ainsi que les actions en faveur de la recherche et de la compétitivité des entreprises, particulièrement dans le secteur industriel, sont la priorité dans le contexte économique actuel.

Les réformes structurelles prioritaires en Europe, et en particulier en France et en Allemagne, sont notamment les suivantes:

- réforme du marché du travail et des systèmes de protection sociale, en assurant leur viabilité et en adaptant les systèmes de protection sociale aux données démographiques;

- concilier croissance économique et environnement en limitant la consommation des ressources naturelles non renouvelables;

- poursuite de la consolidation budgétaire, afin de ne pas transmettre une dette insoutenable aux générations futures.

La poursuite des réformes structurelles ne doit bien entendu pas exclure la possibilité de comportements adaptés à la conjoncture, par exemple grâce à l'instrument fiscal, pour accompagner et orienter la croissance dans le sens d'une compétitivité renforcée.

### **Soutenir l'initiative européenne de croissance**

La France et l'Allemagne demandent que l'Union européenne accompagne, par des mesures appropriées, prises au niveau communautaire, les efforts des États pour améliorer la croissance et l'emploi, et se réjouissent par conséquent des initiatives de la Présidence italienne, de la Commission et de la BEI en faveur d'une *"Action européenne pour plus de croissance"*. Cette initiative est fondée sur l'idée qu'il est nécessaire de renforcer davantage le potentiel de croissance des économies de l'Union, tant par des investissements supplémentaires dans le domaine des infrastructures et notamment des transports que par des investissements immatériels (capital humain, recherche et technologie).

La France et l'Allemagne ont l'intention d'encourager la poursuite du développement des infrastructures de réseau qui sont la clé de l'intégration des

économies européennes. Nous attachons une importance particulière aux infrastructures de transports d'intérêt européen. Nous voulons aussi optimiser les conditions-cadre pour les réseaux de télécommunications fixes et mobiles à haut débit, des réseaux satellites à haut débit et des interconnexions des réseaux d'électricité et de gaz nécessaires pour achever le marché unique de l'énergie et pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en Europe.

Pour ce qui concerne la recherche et le développement, nous réaffirmons l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche, conformément à la résolution du Conseil sur l'investissement en matière de recherche pour la croissance et la compétitivité (plan d'action pour atteindre le niveau de 3 %). Cet objectif représente un effort extrêmement important pour nos économies. Pour y parvenir, une plus grande mobilisation du secteur privé est nécessaire. Si l'on souhaite que le secteur privé représente à terme les deux tiers de l'effort de recherche, il est important de développer le rendement de la recherche. Il s'agit d'abord de valoriser la recherche en facilitant les transferts de technologie et de savoir-faire dans le cadre de partenariats public/privé.

La France et l'Allemagne veulent contribuer concrètement au renforcement de la croissance et de la compétitivité. L'une de ces contributions consiste à présenter des projets concrets. Dans cet esprit, nos deux pays se sont accordés sur une première série d'initiatives françaises et allemandes, à présenter en privilégiant celles qui peuvent présenter un intérêt européen : réseaux de télécommunications et généralisation du haut débit, recherche et développement, infrastructures de transports et développement durable. Ces initiatives pourront être enrichies ultérieurement par d'autres projets.

Il faut faire en sorte que le seuil de rentabilité des projets qui ont un effet sur la croissance en Europe soit abaissé grâce à l'engagement de la BEI dans le cadre de financements de crédits pour les dépenses d'investissement. Il faut également accomplir des progrès dans les partenariats public/privé. Du point de vue franco-allemand l'objectif doit être, dans le cadre de cette initiative, que tout l'éventail des entreprises y trouvent un bénéfice et que, par conséquent, une forte impulsion soit donnée aux investissements.

La France et l'Allemagne sont disposées à poursuivre, avec leurs partenaires, le travail de coopération engagé pour préparer les prochaines étapes de négociation consacrées à cette initiative, notamment dans le cadre des formations appropriées du Conseil, puis dans le cadre du Conseil européen.

### **Lutter contre les risques de désindustrialisation**

Notre industrie joue un rôle-clé dans l'amélioration de la croissance et de l'emploi. Elle représente un quart de la production économique totale de l'Union européenne et emploie 45 millions de personnes. C'est pour cette raison que le Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles au mois de mars dernier a adopté, à l'initiative de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni, des conclusions importantes en faveur du renforcement de la compétitivité industrielle. La France et l'Allemagne attendent que ces conclusions soient désormais mises en œuvre de manière concrète et que l'industrie ne soit pas mise en danger par un excès de réglementation.

Une attention particulière doit être portée aux risques d'excès de réglementation, au niveau national comme au niveau communautaire. La France et l'Allemagne proposent ainsi que le Conseil compétitivité soit saisi pour avis sur toutes les initiatives de la Commission qui peuvent avoir des effets significatifs sur la compétitivité des entreprises.

Nous appelons la Commission à tenir l'engagement qu'elle a pris de procéder à une étude de l'impact de toutes les propositions importantes de réglementations communautaires. Par principe, la nécessité d'une réglementation européenne doit être examinée et fondée. En cas de doute, il convient de privilégier les accords volontaires avec l'industrie européenne par rapport aux réglementations de droit communautaire. Si une réglementation apparaît indispensable, les acteurs intéressés doivent être consultés par la Commission avant que le Parlement européen et le Conseil soient saisis; le projet doit être évalué par un organe indépendant au regard de ses conséquences pour l'ensemble de la chaîne de création de richesses (étude d'impact); les conséquences économiques sur les entreprises de la mesure envisagée doivent enfin être chiffrées; les résultats des études d'impact doivent être sérieusement pris en compte dans les initiatives et la prise de décision communautaires.

Nous nous engageons à ce qu'une réglementation européenne crée pour tous le même cadre juridique en matière de prise de contrôle des entreprises européennes, que ce soit en Europe ou dans le monde, et qu'elle n'aboutisse pas à des discriminations par rapport aux entreprises de certains États.

La France et l'Allemagne souhaitent aussi que la politique européenne à venir dans le domaine de la chimie, qui concerne un secteur particulièrement important et de très nombreuses activités utilisatrices de substances chimiques, soit menée de façon à concilier la protection de l'environnement et des consommateurs et



la compétitivité internationale de l'industrie chimique européenne; cette politique pourra ainsi constituer un modèle pour les autres secteurs industriels.

Les propositions actuelles de la Commission suscitent une inquiétude. Il faut s'efforcer en particulier d'éviter les procédures trop lourdes. L'exemple de la chimie illustre de manière claire à quel point il est essentiel d'évaluer en profondeur et d'estimer, de manière détaillée, les charges supplémentaires induites par la réglementation pour les entreprises européennes. L'Union européenne et les États membres doivent mettre en place des procédures rapides, simples, et peu coûteuses. En conséquence, lors de la préparation d'un cadre réglementaire pour l'industrie chimique, nous souhaitons que la Commission accorde une plus grande attention aux remarques formulées tant par les acteurs que par les États-membres, notamment aux propositions convergentes présentées par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

La France et l'Allemagne appuient l'initiative de la Commission en faveur du renforcement de la sûreté des installations nucléaires mais s'accordent à dire qu'il faut veiller à ce que cette initiative n'affaiblisse pas la situation économique des entreprises d'approvisionnement en énergie.

Par conséquent, l'Allemagne et la France sont convaincues que le démantèlement d'installations nucléaires pourra être réalisé en utilisant des méthodes, déjà existantes dans les deux pays, qui ne consistent pas dans la création de fonds séparés. De notre point de vue, la discussion au sujet de la sûreté nucléaire au sein de l'Union européenne offre une occasion de garantir la disponibilité des moyens financiers nécessaires aux opérations de démantèlement et ainsi, d'obtenir rapidement des avancées substantielles en terme de sûreté élevée pour les installations nucléaires dans l'Union européenne.

Les intérêts des entreprises d'approvisionnement en énergie et de l'industrie doivent être convenablement pris en compte à l'occasion de l'application de la directive concernant l'échange de quotas d'émission. Le nombre des installations concernées par ce marché ne doit pas être inutilement augmenté. Les États membres ont également besoin de flexibilité pour pouvoir doter de nouvelles installations avec des droits d'émission gratuits, dans le cadre des objectifs de réduction fixés au niveau national.

### **Promouvoir la recherche et développer une véritable culture de l'innovation**

La compétitivité de nos économies passe par la créativité et le renouvellement de l'offre. Il est important de renforcer le potentiel d'innovation de nos économies.

L'Europe a accumulé du retard par rapport à d'autres économies industrialisées en matière d'effort en faveur de la recherche et du développement ainsi que dans le domaine de l'enseignement supérieur, à la fois laboratoire et vivier de l'innovation scientifique et technologique. Des investissements sont donc nécessaires dans ces deux domaines pour relever le niveau des connaissances et créer les conditions d'une croissance potentielle plus élevée.

S'agissant de l'éducation, il faut explorer la possibilité de créer au sein de l'Union élargie des centres d'excellence.

Il s'agit aussi d'améliorer le rendement de la recherche et du développement. Les revenus des brevets sont dans certains pays une source majeure de financement de la recherche. L'avènement du brevet communautaire doit encourager une culture communautaire de l'innovation en amplifiant les chances de rentabiliser la recherche et en suscitant une large diffusion industrielle des acquis de la recherche. Il convient à cet égard de veiller en particulier à la charge financière pesant sur les entreprises et les instituts de recherche. À cet égard, un délai approprié de deux ans pour réunir les traductions nécessaires s'avère tout aussi important que l'exigence selon laquelle les traductions ne doivent pas avoir un effet juridique contraignant. Ces deux stratégies, financière et administrative, devraient être adaptées à la concurrence internationale. Les petites et moyennes entreprises sont souvent reconnues comme un élément important dans la gestation et la mise en œuvre des innovations. Pourtant, elles représentent encore en Europe une partie très minoritaire de l'effort de recherche. Ces entreprises doivent être une cible privilégiée des politiques publiques en faveur de l'innovation.

### **10 projets pour plus de croissance en Europe**

#### *1) Réseaux de télécommunication et généralisation du haut débit*

Développement de la numérisation des réseaux terrestres de télédiffusion de la radio et de la télévision

Généralisation des réseaux numériques à large bande

#### *2) Recherche et développement*

Développement de l'internet de troisième génération et de son application dans les instituts de recherche

Développement des semi-conducteurs (par exemple, programmes MEDEA, EURIMUS et PIDEA), en particulier par les petites et moyennes entreprises

### 3) Transports

Raccordement des liaisons à grande vitesse française et allemande.

GALILEO.

Télématique – applications informatiques pour les transports aérien, ferroviaire, fluvial, maritime et routier.

### 4) Développement durable

Energies renouvelables : développement de l'utilisation de l'énergie éolienne.

Carburants et technologies de propulsion alternatifs (véhicule propre).

Projets communs de protection de l'environnement dans les pays de transition et en voie de développement dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords de Kyoto (rachat par un fonds des crédits obtenus par le biais de la Mise en oeuvre conjointe et du Mécanisme de développement propre).



## AUDITIONS

**Audition de M. Stephen Pierce,  
Directeur général de la Chambre de commerce américaine en France**

*Réunion du mercredi 3 décembre 2003*

**Présidence de M. Emile Blessig, président**

**M. Emile Blessig, président :** Nous commençons aujourd'hui une série d'auditions sur le thème de la désindustrialisation du territoire, en accueillant M. Stephen Pierce, président de la Chambre de commerce américaine en France. Je voudrais d'emblée excuser notre collègue et rapporteur, Max Roustan, député-maire d'Alès, retenu dans son département qui subit des inondations dramatiques.

Votre chambre de commerce vient de publier une étude sur l'attractivité de notre territoire aux yeux des investisseurs américains. Cette étude nous intéresse vivement. Dans la mesure où notre rapporteur vous a transmis ses questions par avance, je vous donne immédiatement la parole pour que vous puissiez nous exposer votre analyse.

**M. Stephen Pierce, directeur général de la Chambre de commerce américaine en France :** Je voudrais d'abord présenter la Chambre de commerce américaine dont le nom peut vous faire penser que nous faisons autre chose que ce que nous faisons réellement.

La Chambre de commerce américaine a été fondée en 1894 par John Pierpont Morgan dont le nom perdure toujours par la banque. Les hommes d'affaires américains voulaient négocier avec la République française une baisse des tarifs douaniers sur l'importation de machines pour fabriquer des chaussures. Le gouvernement français de l'époque était très réticent parce qu'il avait peur que les ouvriers de Romans perdent leur travail si une machine fabriquait les chaussures à leur place. Ils ont constitué cette Chambre de commerce américaine, comprenant qu'en France, pour parler à l'Etat, il faut être un corps constitué.

Depuis 1894, notre mission principale n'a pas vraiment évolué puisque nous sommes ici au service des entreprises américaines, quelles qu'elles soient, les très grandes, les moyennes, les tertiaires, les avocats, les banques, pour les aider dans leur implantation et dans leurs activités en France. Nous sommes aussi très fiers d'être la plus ancienne chambre de commerce américaine au monde et nous avons nous-mêmes participé à la création de la *USA Chamber of commerce* à Washington en 1911. Donc, nous pouvons revendiquer le titre de « grand-mère » des chambres de commerce américaines. Ce n'est rien à côté de celle de Marseille qui doit dater de 1366.

Nous sommes une institution de lobbying, nous sommes là pour nous assurer que les entreprises américaines sont sur un pied d'égalité avec les entreprises françaises dans leurs appels d'offres, dans leurs réponses à des appels d'offres, dans leurs façons d'employer les gens, etc...

1250 sociétés américaines sont recensées sur le territoire. Je ne mettrais pas ma main au feu sur l'exactitude de ce nombre car aucun organisme ne recense la nationalité des entreprises. Ce qui se fait pour les personnes physiques n'existe pas pour les entreprises. Nous gardons la liste à jour, nous pensons que c'est un chiffre représentatif. Ces entreprises emploient 480 000 Français directement et environ 2 100 000 Français indirectement, ces derniers étant des sous-traitants qui travaillent exclusivement pour les entreprises américaines. On peut dire que nous sommes à la source de l'emploi de 2 500 000 Français, ce qui, pour être bref, nous met au niveau de La Poste ou du secteur de l'artisanat. Nous en sommes très fiers.

99,99 % des PDG des entreprises américaines en France sont des citoyens français. La première société américaine à s'installer en France a été la banque Morgan en 1861. OTIS a été la première société industrielle à s'installer à Paris, en 1889, pour fabriquer les ascenseurs de la Tour Eiffel. Nous sommes ici depuis assez longtemps pour savoir, en toute connaissance de cause, que les Français peuvent aussi bien gérer une entreprise en France, et peut-être même mieux, que les Américains. Dans beaucoup d'entreprises américaines, quelques Américains sont de passage, mais la direction est pratiquement toujours, à quelques exceptions près, assurée par des Français.

Vous parlez de l'attractivité de la France. L'ambassadeur des Etats-Unis nous a révélé deux chiffres absolument étonnants. Avant de le citer, je dois préciser que nous sommes une association américaine de type loi 1901, sans aucune subvention du gouvernement américain. Je parle au nom de la Chambre de commerce américaine et non au nom du gouvernement américain.

Selon les dernières statistiques que l'ambassadeur a pu obtenir de l'INSEE, pour chaque emploi créé en France par une entreprise étrangère en 2001, huit emplois étaient créés par les entreprises françaises à l'étranger. Dans cette même année, les entreprises françaises auraient créé 30 000 emplois en France, à comparer aux 1 300 000 emplois créés à l'extérieur de la France. Le problème est plus certainement là. Avant de convaincre les investisseurs étrangers de venir en France, il faut peut-être convaincre les Français de rester ici en rendant l'exploitation d'une entreprise ou d'une industrie plus attractive et plus facile.

Depuis 1995, nous réalisons un baromètre sur la vision de la France par les entreprises américaines qui y sont installées. Nous commençons à avoir un échantillonnage sérieux de données sur les points forts et les points faibles, les impôts, le coût de l'emploi, le problème des 35 heures -pour nous, cela a été un problème- le problème de la loi de modernisation sociale.

Je ne saurais vous dire comment se fait la comparaison avec les pays voisins, Angleterre, Belgique. Les chambres de commerce américaines sont toutes indépendantes les unes des autres. Nous n'avons pas de système centralisé qui permette de conduire les mêmes études dans chaque pays. Cependant, je crois savoir que sur les problèmes de fiscalité, par comparaison avec les entreprises américaines aux Etats-Unis, chaque pays pose à peu près les mêmes problèmes.

Traditionnellement, les points cités dans notre enquête comme étant les plus favorables sont :

- la localisation géographique : vous avez la chance considérable d'être le seul pays d'Europe baigné par trois mers ;

- l'infrastructure n'a pas d'égale : nous devons remercier d'abord Louis XIV pour les routes, puis Napoléon et la construction du chemin de fer. La pénétration des transports tant ferroviaires que routiers est probablement la meilleure du monde parce que c'est un travail de très longue haleine dont nous bénéficions aujourd'hui. Le réseau autoroutier, dont l'insuffisance était dénoncée par les étrangers, est pratiquement terminé aujourd'hui. On circule bien et facilement, ce qui est très positif ;

- le système de communication par téléphone et internet est exactement à la même hauteur que dans les autres pays européens, probablement en avance même. La France a fait un saut considérable à la fin des années 70 en passant de l'opératrice qui donnait le « 22 à Asnières » à un système d'automatisation complet, rare dans les autres pays. Le système Numéris, présent en France depuis les années 70, vient juste de percer aux Etats-Unis. On voit l'avance que la France peut avoir.

- la main d'œuvre française a une excellente réputation. Très bien formée, très travailleuse, elle a une bonne productivité, mais reste très chère.

Du point de vue des cadres, on n'a pas besoin de faire l'éloge des grandes écoles et des universités françaises. Je pense d'ailleurs que la nature des universités françaises est mieux appréciée à l'étranger qu'elle ne l'est en France. On considère toujours que le système universitaire français est l'un des tous premiers du monde. Cela fait cinquante ans que je vis en France, J'observe parfois une certaine méfiance vis-à-vis du système universitaire comparé au système des grandes écoles. En tant qu'Américains, ce n'est pas notre cas.

Bonne main d'oeuvre, bon encadrement, bonne situation géographique, excellentes infrastructures et systèmes de communication performant, jusqu'à cette année, ces données positives étaient citées toujours en premier dans notre étude.

Cette année, pour la première fois, on commence par évoquer de ce qui va moins bien. Cela s'explique par une situation économique qui n'est pas très bonne. Toutes les entreprises sont obligées de baisser les coûts, de réduire les effectifs, de prendre des mesures que personne n'aime prendre.

Les entreprises se plaignent de la taxe professionnelle. La France est quasiment le seul pays en Europe à avoir un système de taxe professionnelle. Les entreprises nous font savoir régulièrement qu'elles aimeraient pouvoir s'en passer. Nous avons tous en mémoire les promesses d'un ministre de l'économie et des finances -je crois que c'était M. Dominique Strauss-Kahn- sur l'abolition éventuelle avant 2005 de la taxe professionnelle. Si l'on a déjà éliminé la partie emploi, on doit travailler sur la partie immobilisation. Je sais -c'est un débat d'actualité- qu'il faut trouver des financements de substitution.

Les entreprises se plaignent également des impôts et taxes diverses dans lesquels j'englobe les charges sociales. Un étranger n'a pas nécessairement l'habitude de payer des charges sociales en plus des impôts qu'il paye déjà. Avec les problèmes du système de santé, de retraite, de chômage, on voit avec beaucoup d'inquiétude cette tendance à accroître les charges sociales qui sont déjà très élevées.

Autre inquiétude : si l'on a « réglé » le problème des retraites au niveau des organismes de sécurité sociale, on n'a pas encore appréhendé le problème des retraites complémentaires, AGIRC et ARRCO. Les employeurs ont très peur d'être mis à contribution pour payer les augmentations qu'il faudra bien prévoir pour assurer les retraites. Il en va de même pour la partie non couverte par l'assurance santé. Les mutuelles devront assurer une couverture de plus en plus large, ce qui se traduira nécessairement par une augmentation des cotisations. C'est le genre de préoccupations qui sont devant nous tous les jours.

Quand les 35 heures ont été mises en place, la plupart des entreprises américaines étaient contre par définition, par dogmatisme. Après la première année, nous avons eu la grande surprise d'avoir une réaction moins négative. Les dirigeants pensaient que ce n'était pas si mal, la loi ayant permis une grande flexibilité qui n'existait pas auparavant dans les grandes entreprises. Je répète : « Les grandes entreprises ». Nous connaissons un cas extraordinaire : une entreprise américaine qui emploie 4 000 personnes à Grenoble, grâce à la flexibilité introduite par les 35 heures, a pu passer de 6 jours sur 7 à 7 jours sur 7 et de 2 fois 8 heures à 3 fois 8 heures avec le même personnel, ce qui est un atout merveilleux pour elle. Je signale d'ailleurs que cette entreprise a refusé les subventions pour rester indépendante. Les entreprises employant plus de 3 000 à 4000 personnes en ont tiré ce même bénéfice.

Cela fait quatre ans que la mesure est en place. Le bénéfice escompté est dans les chiffres, tout le monde y est habitué. On commence à parler de problèmes de productivité et de grognes inquiétantes, surtout au niveau des ouvriers, à cause des blocages de salaires. Les gens sont toujours payés 39 heures pour 35 heures, mais ils n'ont pas eu d'augmentation depuis la mise en place. Les grands bénéficiaires de ce système semblent être les cadres, ce qui n'était pas le but de la réforme. On se retrouve dans une situation assez difficilement compréhensible pour les Américains aux Etats-Unis. Vu des Etats-Unis, on dit que les Français empêchent les gens de travailler. Si un ouvrier américain n'avait pas ses heures supplémentaires, il y aurait une révolte. C'est pourquoi on comprend l'inquiétude des salariés qui supportent une diminution de leurs revenus sans avoir la possibilité de faire grand-chose avec le temps libre supplémentaire dont ils disposent. Par contre, les cadres dont les revenus n'ont pas été bloqués et qui ont la possibilité de partir en week-end sont bénéficiaires de cette loi.

On parle maintenant beaucoup de l'impact sur l'image de la France de cette loi des 35 heures, ce qui n'était pas le cas au début, dans l'euphorie des gains de productivité obtenus grâce à la plus grande flexibilité.

La loi de modernisation sociale qui n'est jamais vraiment entrée en vigueur, pose un problème de perception plutôt que de réalité. Elle est perçue comme étant un frein à l'entreprise. En tout cas, elle a bien nourri le mythe que la France est *antibusiness* et que le gouvernement français, quel qu'il soit, n'est pas favorable aux entreprises et aux entrepreneurs. C'est tellement répandu aux Etats-Unis que le Président Bush -c'est une histoire vraie- se tournant vers M. Blair lui a dit que le problème avec les Français est qu'ils n'avaient pas de mot pour « *entrepreneur* » -le mot étant le même en anglais et en français. C'est faux, mais c'est une perception. Si cela monte jusqu'à la Maison blanche, cela peut être inquiétant.

Depuis le 11 septembre 2001, l'Amérique a énormément réduit ses investissements à l'étranger pour des raisons tout à fait évidentes. Les Américains ont des besoins de sécurité beaucoup plus importants que ceux de la plupart des autres peuples. Ils se sont demandés s'ils avaient besoin d'investir à l'étranger quand ils pouvaient fabriquer chez eux. La tradition américaine d'investir à



l'étranger date surtout des années 60 parce que les entreprises pouvaient fabriquer à moindre coût en Europe qu'aux Etats-Unis et les marchés européens étaient énormes. La France, jusqu'à la réunification de l'Allemagne, était le premier marché européen, un pays très riche et très développé. C'était une bonne idée d'investir ici.

Maintenant, les dirigeants américains se demandent s'il faut vraiment investir à l'étranger ou fabriquer aux Etats-Unis ou ailleurs et réexporter vers l'Europe. Cela fait partie du mouvement de globalisation dont tout le monde parle, sur lequel nous avons tous des interrogations et personne n'a de réponse. Je pense que nous n'aurons jamais de réponse parce que cela va évoluer tellement rapidement que nous serons toujours dans l'expectative, en raison de la globalisation qui sera de plus en plus rapide.

La Chambre de commerce américaine ne prend jamais de position politique ni diplomatique. Si je vous parle de la situation un peu tendue entre la France et les Etats-Unis en ce moment, c'est purement en tant qu'homme d'affaires. Cette tension entre les deux pays qui sera -je l'espère- bientôt réglée n'a pratiquement pas eu d'effet sur les investissements américains en France. Les seules manifestations ont été politiques. A ma connaissance, personne ne s'est arrêté de se laver les dents avec du dentifrice américain ou de laver ses vêtements avec des lessives américaines. Nos entreprises nous disent que, pour le moment, elles n'ont constaté aucun impact de quelque nature que ce soit sur la façon dont elles sont accueillies en France, dont elles vendent leurs produits, la façon dont elles sont intégrées dans le monde français. Elles n'en prévoient pas.

Cela étant, pour revenir à notre baromètre, pour la première fois cette année, les très grandes entreprises, celles qui emploient plus de 10 000 personnes comme General Electric, IBM, General Motors, très présentes en France, se demandent s'il n'y aura pas un impact à un moment ou à un autre. Il est très intéressant de voir apparaître une certaine scission entre des sociétés de taille moins importante et les très grandes sociétés. C'est la première fois que nous avons une divergence d'opinion sur ce genre de sujet depuis que nous avons commencé à faire cette étude en 1995.

Cela ne nous inquiète pas outre mesure parce que c'est probablement dû au fait que les très grandes entreprises sont en train d'examiner les investissements dans d'autres pays. On parle beaucoup de la Chine, de la délocalisation du Mexique vers la Chine. Mon président, M. Bruno Grob, président d'Otis Europe et d'Otis France, a très clairement exprimé dans un article qui nous était consacré dans *le Monde* il y a quelques mois que, bien évidemment, quand on construit des cabines d'ascenseur et que le rapport des coûts entre la France et la Chine va de 1 à 28, il est très difficile de justifier la construction de pièces pour les ascenseurs ou de cabines ici. La France est le seul pays au monde où, à part les Etats-Unis, Otis a deux usines. Cela montre l'attachement de cette société à votre pays.

Il est évident que ce problème est de plus en plus évoqué, probablement davantage par les grandes sociétés que par les sociétés moyennes qui ont moins de possibilités ou de probabilités d'investir dans d'autres parties du monde.

L'atmosphère aux alentours des entreprises américaines et des gens qui y travaillent est bonne. Quand on parle des amitiés franco-américaines, ce n'est pas de la propagande. Je le ressens, je suis américain, complètement introduit dans la société française et je travaille dans une entreprise ici depuis très longtemps. Nous sommes très bien accueillis, sans ressentir d'antiaméricanisme ou connaître des situations nous mettant sous pression.

Je crois que les entreprises américaines ne perçoivent pas ce sentiment, très répandu aux Etats-Unis. Un nombre important de particuliers nous ont envoyé des méls, alors que nous ne travaillons qu'avec des entreprises, pour demander si la France était un pays sûr et si les Américains ne risquaient pas d'être attaqués dans la rue. C'est étonnant et très inquiétant. Ils voyaient une France qui haïssait tellement les Américains qu'il aurait été dangereux de se promener dans l'avenue de l'Opéra. Même sans drapeau, c'est tellement facile de reconnaître les Américains parfois quand ils sont en balade touristique.

**M. Emile Blessig, président :** Le phénomène de délocalisation industrielle d'entreprises françaises se retrouve-t-il de la part d'entreprises américaines qui, après avoir quitté une première fois le territoire américain pour le Mexique, délocalisent maintenant en Chine ?

**M. Stephen Pierce :** L'Amérique en est à sa deuxième série de contrecoups dus à la globalisation. Les entreprises textiles étaient localisées dans le Maine, le New Hampshire, le Massachusetts parce qu'il y avait de la houille blanche. En 1950, elles ont toutes délocalisé du Maine vers le Sud des Etats-Unis où il y avait des ouvriers noirs très peu payés et pas syndiqués. Nous nous sommes réinventés. La ville de Boston qui était absolument sinistrée après ce départ est devenue un centre technologique. Elle est ainsi le siège de Digital Equipment et de nombreuses autres sociétés technologiques.

Aux Etats-Unis, nous avons délocalisé d'abord les fabrications textiles vers le Mexique. La ville de Monterrey, à côté de la frontière avec le Texas, est ce que l'on appelle une ville de *maquiladora* où une loi spécifique mexicaine permet aux Américains d'opérer hors douane. La ville de Monterrey s'est développée de façon extraordinaire en peu de temps grâce à ces *maquiladoras*. Actuellement, elle est en train de perdre une grande partie de cette activité au profit du Guatemala ou du Honduras pour le textile.

Tous les téléviseurs RCA étaient fabriqués au Mexique. Thomson qui a racheté le nom RCA aux Etats-Unis vient de signer un contrat extrêmement important avec une entreprise d'Etat chinoise. La fabrication de téléviseurs va être délocalisée vers la Chine. Aucun téléviseur n'est actuellement fabriqué aux Etats-Unis alors que c'est le plus grand marché du monde pour la télévision. Les Etats-Unis s'en sont accommodés parce que leur économie se réinvente. Le design, la création des téléviseurs se font aux Etats-Unis. Seule la fabrication est délocalisée en Chine. Tout comme en France, vous faites des voitures qui sont assemblées, fabriquées ailleurs, mais le design est fait à Sochaux ou à Boulogne. Ce qui est en train de se passer actuellement en France se passe absolument partout.

En complément à la question posée, j'ajoute que si je représentais la Chambre de commerce américaine à Berlin et si j'étais en train de répondre devant des membres du Bundestag, je dirais exactement la même chose. Les problèmes sont les mêmes partout. Cela fait partie de ce mouvement de globalisation qui est inéluctable. Je pense que nous allons voir un développement très rapide de l'Extrême-Orient, en particulier de la Chine qui va nous rattraper beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense. Ce transfert d'activité va certainement s'accroître pour la génération dont nous faisons partie.

**M. Emile Blessig, président :** La globalisation est un défi qui s'impose à toutes les économies. Vous occupez un poste où vous avez un regard sur l'économie américaine comme sur l'économie française.

Comment analysez-vous les capacités de réaction des forces économiques respectives par rapport à la globalisation ?

Y a-t-il une prise de conscience différente, des réactions différentes aux Etats-Unis par rapport à la France ?

Comment ce problème est-il abordé en France ? Peut-on faire une comparaison ?

**M. Stephen Pierce** : Oui, tout à fait. Je pense que la France est probablement le pays le plus conservateur du monde. Quand on essaie de changer les choses, c'est toujours compliqué.

La vraie différence est probablement due à la structure sociale. Aux Etats-Unis, les gens sont beaucoup plus mobiles qu'en France, probablement parce que tout le monde vient d'ailleurs et qu'on s'est habitué à vivre à 3 000 kilomètres de sa famille. Il est beaucoup plus facile d'embaucher et de débaucher des gens qu'en France. La mobilité est presque imposée par le fait que pour retrouver du travail, on est toujours prêt à se délocaliser. Les coûts de l'emploi sont beaucoup moins élevés, donc la fluidité du marché du travail est beaucoup plus importante. Il est aussi plus facile de s'expatrier pour les Américains du fait du réseau d'écoles américaines, qui sont toutes privées, à travers le monde. Le système français est fait de lycées d'Etat merveilleux, mais qui ne sont pas implantés partout. L'ennemi numéro un de l'exportation française, et surtout de la présence française à l'étranger, c'est le baccalauréat.

Vous pouvez envoyer des gens de très bon niveau en Thaïlande ou au Cambodge parce qu'il y a là-bas un lycée français, mais ces dirigeants auront tendance à vouloir revenir en France pour que leurs enfants passent le baccalauréat, persuadés qu'ils le réussiront plus facilement. C'est un phénomène que l'on ne retrouve pas chez les Anglais ou les Américains, ni même les Allemands. Cela fait partie de la tradition française. Mes enfants sont tous français, ils ont tous le baccalauréat. Je sais de quoi je parle. C'est un rite de passage, c'est tout à fait exceptionnel : les Français à l'étranger préfèrent revenir en France pour la passer. Cela explique pourquoi il y a tellement peu de Français d'une cinquantaine d'années à l'étranger. La plupart des Français qui sont en poste pour les grandes entreprises françaises ont entre 35 et 40 ans. C'est un problème de société.

La France est-elle aussi prête à la globalisation que les autres pays ? Je pense que non. Les Américains le sont probablement plus parce qu'ils ont déjà connu une globalisation avec le déplacement du travail à l'intérieur du pays et qu'ils avaient déjà réglé ce problème. Ils ont l'habitude d'être confrontés à des problèmes économiques qu'ils ne contrôlent pas.

En Europe, pas seulement en France, on est plus attaché à ce que l'on a fait, à ce que les parents ont fait, à l'endroit où l'on habite, on est moins mobile dans sa tête également pour changer de profession qu'on ne l'est dans un pays où il faut se réinventer tout le temps pour continuer à travailler.

Ce n'est pas une critique à l'égard de la France, mais le constat d'une différence de société. L'engouement pour le mouvement mené par José Bové - qui a un passeport américain après avoir vécu quelques années aux Etats-Unis, son père étant professeur à l'université de Californie - pourrait traduire ce sentiment de méfiance au changement. C'est pour cela que je dis que la France est un pays très conservateur.

Nous savons tous que tout finit par marcher en France. La mise en place est plus compliquée, il faut négocier, faire des concessions de part et d'autre, mais en fin de compte, cela finit toujours par fonctionner. Dans d'autres pays, c'est moins conflictuel. Je pense que la France s'adaptera, mais ce sera sans doute plus difficile que dans d'autres pays. C'est un phénomène de société.

**M. Emile Blessig, président :** Quels sont, d'après vous, dans l'Union européenne, les pays les plus attractifs ? S'agit-il de raisons économiquement objectives ou plutôt de raisons sociétales ou de culture ?

**M. Stephen Pierce :** Je citerais - cela ne vous étonnera pas - l'Angleterre et l'Irlande, non parce qu'ils sont anglo-saxons et parlent la même langue que les Etats-Unis - Winston Churchill disait toujours que l'Angleterre et l'Amérique sont deux pays séparés par une langue commune, mais parce que le système social est assez similaire. Les Américains ont copié le système anglais. Les coûts d'embauche sont moins élevés, les coûts de charges sociales sont limités à un certain niveau, les gens sont plus mobiles, donc plus adaptables. On parle de la désindustrialisation de l'Angleterre qui s'est produite dans les années 70 avec le gouvernement conservateur de Mme Thatcher. Les Anglais ont connu une transformation profonde. Ils sont plus adaptables, ayant appris à se réinventer. C'est encore plus flagrant pour l'Irlande, pays agricole qui n'existait pas sur le plan économique il y a 25 ans. Il est maintenant un membre éminent de l'Europe où se font beaucoup d'investissements pharmaceutiques, technologiques alors que le pays produisait avant de la bière et des pommes de terre. C'est une transformation tout à fait extraordinaire du fait que les gens veulent bien travailler, sont mobiles ...

Les pays qui ont moins d'adaptabilité sont des pays comme la France et la Belgique, un peu l'Italie, moins l'Espagne. Ceci est dû au fait qu'il y a cet immobilisme dans l'emploi et que les gens n'ont pas eu à changer, à se réinventer. J'en reviens toujours à cette notion.

Si la France, et cela paraît dans l'étude, modifiait les procédures d'embauches et de licenciements et rendait plus fluide le marché de l'emploi, je crois que, dans une génération -ce qui est long-, les choses changeraient énormément. C'est vrai aussi pour la Belgique ou l'Allemagne. Je ne porte pas de jugement particulier. Ce sont des systèmes différents.

En Europe de l'Est, le marché est totalement fluide. Après cinquante ans de difficultés, les gens sont prêts à travailler très durement. Ils sont moins bien payés que les salariés de l'Europe de l'Ouest, mais cela ne va pas durer. Ils sont très mobiles et pour le moment, ils réussissent très bien.

**M. Serge Poignant :** Merci pour cet exposé très efficace. Vous nous dites que d'autres pays, comme le Royaume Uni, se sont désindustrialisés et qu'ils sont en avance sur nous. Si tous les pays d'Europe se désindustrialisent et si nous le faisons par obligation - par exemple au bénéfice de la Chine pour le textile et la chaussure - est-ce une bonne chose ? Nous nous posons la question. Vous pouvez apporter le commentaire et la réflexion de quelqu'un qui voit cela de l'extérieur.

Vous n'avez pas abordé la notion de l'Europe. Que la France soit dans l'Europe, celle de la PAC, mais aussi celle qui négocie à l'OMC, l'Europe des 25 maintenant, cela modifie-t-il la volonté des entreprises américaines de venir chez nous, en France ou dans d'autres pays d'Europe ? Je joins dans la question les autres pays d'Europe, mais je sais que les données ne sont plus forcément les mêmes selon les pays.

Parmi les problèmes ou les freins, vous avez parlé des 35 heures qui avaient été admises seulement par les grosses entreprises. Vous avez aussi parlé d'une France qui n'est pas encore perçue comme soutenant les entreprises, et qui mieux est, reste perçue comme anti-entrepreneurs. Cela nous pose question car c'est un effort énorme que nous essayons de faire avec le gouvernement pour changer non seulement la perception, mais aussi les données fiscales, physiques, sociales, etc. Ce n'est pas forcément évident. Mais c'est une interrogation qui, pour moi, est forte.

Au delà des 35 heures, la notion de syndicalisme est-elle un frein ?

Vous avez parlé de la peur des Américains venant en France. La question de l'Irak, qui est encore conjoncturelle, a-t-elle eu une influence quelconque et en a-t-elle encore une ?

Votre perception du soutien que notre pays apporte à nos entreprises me paraît assez fondamentale. Sinon, vous avez abordé des questions qui, forcément, nous interrogent quant au maintien de nos salariés et de nos cadres chez nous.

**M. Stephen Pierce** : La désindustrialisation est-elle une bonne chose pour l'Angleterre ? Non, ce n'est jamais une bonne chose. Cela a été malheureusement une évolution inéluctable en Angleterre, à cause d'un certain nombre de blocages : grèves épouvantables, manque d'électricité pendant deux mois etc... C'était un peu la fin du monde.

Doit-on essayer d'empêcher des gens de partir ? Je pense que c'est impossible. Nous sommes dans une économie capitaliste, on ne peut pas dire libérale car le mot fait peur. Le monde de marché étant ce qu'il est, le consommateur ira toujours vers le produit de meilleure qualité le moins cher pour lui. Dans le contexte actuel européen, il est impossible de continuer à fabriquer un certain nombre de choses, qui sont devenues des commodités : télévisions, ordinateurs...

**M. Emile Blessig, président** - Téléphones portables.

**M. Stephen Pierce** : Je sais que Motorola fabrique des téléphones portables à Toulouse, mais c'est assez limité. On ne peut pas légiférer contre ce genre de changements parce que cela va contre le sens de l'histoire. En fin de compte, cela ne servirait pas à grand-chose.

La force vive de la France est le niveau d'éducation et de formation de ses ingénieurs, de ses cadres et de ses ouvriers. Vous avez un atout tout à fait exceptionnel qui permettra dans une conjoncture qui sera difficile -personne ne doit se cacher derrière son petit doigt à ce sujet- de transformer l'industrie française en une industrie de création, de design, d'invention. Vous, Français, vous êtes très forts pour l'invention, si l'on prend en compte le nombre de choses qui ont été inventées en France et qui ont été malheureusement exploitées à l'extérieur. Le Pyrex est une invention française rachetée par Korning. Tout le monde ignore que c'est M. Champion, un Français, qui a inventé les bougies automobiles dont le brevet a été vendu à General Motors. Je pense à l'ingénieur Bertin pour son bateau hydrofoil et l'aérotrain. Toutes ces inventions ont été exploitées par d'autres.

Il faut utiliser cette aptitude et développer des fonds de recherche et de développement, précisément pour aller de l'avant. Vous en avez la capacité.

Quant à la France dans l'Europe, les Américains reconnaissent que la France est l'un des deux pays les plus importants de l'Europe. Mais le fait que la France soit une force dans l'Europe n'a pas beaucoup d'influence dans les décisions d'investissement.

Qui sont les grands gagnants de l'Euro ? Les premiers grands gagnants de l'Euro sont les entreprises américaines. C'est extraordinaire ! Celles qui sont dans chaque pays d'Europe ont pu d'un coup tout consolider. Le mouvement va se faire aussi de la même façon dans les entreprises françaises multinationales si Bruxelles nous permet de créer un statut de société européenne. Elles ont pu fusionner la gestion des capitaux, de la trésorerie. Tout cela maintenant est fait d'une manière très centralisée malgré le fait que toutes les entreprises soient différentes : de droit français, de droit allemand etc. Les Américains font cela dans leur propre pays où les 50 Etats différents ont des monnaies communes, mais des économies différentes. La Federal Reserve a douze sièges différents. L'économie au Texas est plutôt pétrolière ; à Boston, c'est plutôt *high tech*. On sait gérer ce problème. C'est pourquoi il me paraît aberrant de dire qu'il n'est pas possible de réunir 15 pays ou 25 pays avec des économies différentes dans l'Europe. On peut très bien le faire en réalité. Je n'ai aucune crainte à ce sujet.

Pour revenir à votre question, pourquoi la Slovaquie, pays qui rejoint la grande Europe le 1<sup>er</sup> mai sera-t-elle le cinquième constructeur automobile au monde alors qu'elle est partie de zéro ? Parce que Volkswagen et Peugeot sont en train de construire deux usines énormes à côté de Bratislava, dans un pays qui n'avait aucune tradition manufacturière. Volkswagen a déplacé la fabrication de Skoda, marque tchèque en Slovaquie et une partie de ses lignes de fabrication pour des voitures fabriquées auparavant en Allemagne. Je ne sais pas ce que Peugeot va transférer à Bratislava, mais ce seront certainement des fabrications importantes. Il est évident que les General Motors et autre Ford vont regarder ce qu'ils peuvent faire, parce que c'est dans l'air du temps, parce qu'en Pologne, on sait fabriquer des voitures. Je n'ai pas d'information privilégiée à ce sujet, mais le mouvement va dans ce sens-là.

Nous nous réunissons régulièrement entre chambres de commerce. Mon collègue ukrainien me dit qu'il commence à être approché par des sociétés américaines pour savoir si la main d'oeuvre est bien formée et si des opérations peuvent être montées. Il y a un mouvement inéluctable de globalisation en Europe. Cela ne va pas durer longtemps parce que le rehaussement du niveau de vie va se faire très rapidement. Je ne dis pas que la fabrication d'une voiture en Ukraine va coûter la même chose qu'en France l'année prochaine, mais dans les quinze ans à venir, il n'est pas impossible de penser à ce genre de réajustement.

Vous évoquiez la peur de l'Irak. Les Américains, pour leur grande majorité, ne connaissent pas l'étranger. 80 % d'entre eux n'ont pas de passeport et n'en ont jamais eu. Ils n'ont pas besoin d'en avoir un pour aller au Canada ou au Mexique. La plupart ne vont pas à l'étranger, étant relativement casaniers. Quand on parle de l'étranger, ils ne sont pas très au courant. Ils ne connaissent pas la distance entre Paris ou Munich et Bagdad. Au cours de la première guerre du Golfe, des Américains ont fait rapatrier leurs enfants de Paris parce qu'ils avaient peur que Paris soit bombardée par Saddam Hussein avec des scuds. C'est totalement illogique. La peur au ventre est plutôt liée au fait que nous nous sommes rendus compte que nous n'étions pas protégés par l'Atlantique, que nous n'étions pas protégés parce que nous étions américains. C'est un changement de mentalité pour la forteresse Amérique, qui est extrêmement troublant et préoccupant pour tout ce qui est commerce et échanges internationaux.

On a toujours dit que les Américains étaient protectionnistes. Ce n'est pas vraiment la réalité, mais ils sont en train de le devenir maintenant pour des raisons beaucoup plus faciles à comprendre. Le mal est venu de l'étranger, il est inidentifiable. Ce n'est pas seulement l'Irak, c'est une question de malaise.

Le syndicalisme est très important aux Etats-Unis. Les syndicats américains et français sont sortis à peu près à la même époque dans les années 1900, accompagnés malheureusement de beaucoup de violence. On se souvient des émeutes en 1911 du côté de Montpellier et de la même chose à Chicago, avec beaucoup de morts après l'intervention de l'armée.

Là où il s'est produit un énorme changement, c'est qu'aux Etats-Unis, les syndicats offrent un réel service à leurs membres, autre que la grève. Les syndicats gèrent les assurances santé de leurs adhérents, une partie des retraites complémentaires et, en cas de grève, paient à taux plein leurs adhérents avec l'argent des cotisations qui a été thésaurisé. Aux Etats-Unis, le syndicalisme est très profond.

Je vous explique tout cela parce que la perception du syndicalisme en France est complètement fautive. Un Américain investisseur en France regarde Paris paralysé une fois de plus par 100 000 personnes. Ce qu'il ne sait pas, c'est que ces 100 000 personnes sont toutes des fonctionnaires et que le système de financement des syndicats est plus ou moins étatisé. C'est le gouvernement qui paie les syndicats car très peu de gens cotisent. Dans le privé, il n'y a pratiquement pas de cotisants.

Quand on voit la France paralysée par une grève ou une marche dans Paris, les Américains font l'amalgame avec ce que ce serait si c'était chez eux. Ils ne se rendent pas compte que c'est un petit segment. Nous qui vivons en France, nous savons très bien comment cela fonctionne et nous savons que demain, ce sera terminé.

C'est toujours une question de réalité et de perception de la réalité. Les Américains perçoivent que la France est toujours en grève, alors que le nombre de jours perdus pour cause de grèves en France est inférieur à ceux de l'Allemagne ou de l'Angleterre, deux pays qui sont perçus comme très travailleurs. Les Français sont encore plus travailleurs, mais ils ne sont pas perçus comme tels.

Les Américains ne sont pas du tout anti-syndicalistes. Les United Auto Workers (UAW) et Ford, Chrysler, General Motors ne se détestent pas du tout. Ils travaillent en partenariat, un peu plus que dans le système allemand. On négocie très durement tous les trois ou quatre ans ; on se serre la main et on repart avant de remettre les choses sur la table trois ou quatre ans plus tard. Aux Etats-Unis, les syndicats ne prennent pas de positions politiques -même s'ils sont traditionnellement derrière le candidat démocrate à la présidence- sur les lois si elles ne touchent pas à quelque chose qui se rapporte à leur emploi. A la Chambre de commerce américaine, nous serions très heureux d'un essor d'un vrai syndicalisme en France avec un vrai pouvoir de négociation. Il est en effet extrêmement difficile de négocier avec un syndicat qui ne représente rien. Ce serait mieux si dans les entreprises privées, les syndicats étaient représentatifs. Malheureusement -c'est vraiment une opinion personnelle- les lois de 1945 sur le mode d'élection des délégués du personnel font qu'il est très difficile de changer. Dans ce système à deux tours, il faut être syndiqué pour se présenter au premier tour et au deuxième tour, n'importe qui peut se présenter. C'est quelque chose qui grippe le système.

Mais je ne suis pas là pour donner des conseils à la France.

**M. Serge Poignant :** La façon dont notre main d'oeuvre est perçue est un facteur que nous ressentons comme important. Ce que vous pensez de nos infrastructures routières et ferroviaires en termes d'attractivité pour des implantations est aussi très important pour nous car la perception extérieure peut jouer de façon importante sur la volonté politique d'assurer la continuité des infrastructures.

**M. Stephen Pierce :** C'est vraiment le modèle. C'est peut-être dû à Napoléon ou à Colbert plutôt qu'à Louis XIV, mais le nombre de kilomètres de route par habitant est probablement le plus élevé du monde. On peut aller de n'importe quel petit village à n'importe quel autre petit village. Le transport est facile et il faut le maintenir à ce niveau-là.

**M. Emile Blessig, président :** Je souhaiterais vous poser une dernière question concernant l'avenir. Vous avez parlé de points forts, de points faibles. Finalement, quelle va être dans les années à venir l'utilité de la Chambre de commerce américaine en France ? Quelles sont, d'après vous, les évolutions que rencontreront les relations économiques entre l'Amérique et l'Europe ?

Nous parlons de désindustrialisation. Elle est en route, elle est l'une des conséquences de la globalisation. Percevez-vous des courants économiques de substitution qui peuvent, demain, générer d'autres flux ? La facilité des communications, notamment électroniques, n'aura-t-elle pas tendance à accélérer quelque peu les échanges ?

**M. Stephen Pierce :** Les Américains qui travaillent en Europe depuis longtemps ont compris que vous êtes une espèce de mosaïque de pays différents avec des habitudes différentes - ne parlons même pas des langues -, des cultures, des lois différentes qui vont certainement se simplifier par la concertation entre les uns et les autres. Cela étant, je ne pense pas que l'on pourra rapatrier toutes nos activités vers Détroit et vendre à Paris par internet.

La France est très forte dans tout ce qui est tertiaire, conseil ; elle l'a toujours été. On ne va pas transformer la France en pays où 50 % des Français vendront un McDonald's aux 50 % restants, comme on l'a dit des Etats-Unis. Je pense qu'il y aura un développement assez important dans le domaine du conseil.

Je n'ai pas vu de désindustrialisation de sociétés industrielles américaines établies en France pour le moment. Je pense qu'on va le voir, je n'ai pas de nom, je ne sais pas qui va partir ou qui va arrêter. Par contre, l'accroissement de la présence américaine s'est fait plutôt à travers des bureaux de marketing et de vente.

Je pense que si tous les micros sont fabriqués en Chine, il y aura quand même besoin de vendeurs, de services après vente et d'employés technico-commerciaux. Je ne peux pas répondre à votre question parce que je ne suis malheureusement pas devin. Je crois que l'avenir pour la Chambre de commerce franco-américaine est assuré parce que nous avons toujours traversé les évolutions de la société.

Quels seront nos membres dans 25 ans ? Je n'en sais rien. Nous engageons une vaste recherche au niveau européen à travers un grand cabinet de conseil international, précisément sur la façon dont on doit se transformer pour faire face à cet avenir qui nous semble incertain et difficile à définir. Je ne peux pas vraiment répondre à votre question.



Avec 45 milliards d'euros investis en France contre 253 milliards d'euros investis en Grande Bretagne, nous n'avons pas vraiment notre part. Il y a des considérations d'établissements financiers à Londres qui n'existent pas à Paris au même niveau. On ne tourne pas le dos, à ce niveau d'investissement. On ne tourne néanmoins pas le dos à cent ans d'histoire dans un pays où Ford fabrique ou assemble depuis 1905 à Bordeaux des voitures ou des pièces détachées. On n'arrête pas après pratiquement cent ans.

Je pense que les gens continueront d'être là, je ne sais pas sous quelle forme. Il n'est pas improbable que, dans quelques années, vous puissiez commander une automobile sur internet en précisant la couleur, la puissance, le type de boîte de vitesse. Cette voiture sera fabriquée à la demande en Chine, mise sur un bateau, livrée à Rotterdam et acheminée à Paris.

**M. Emile Blessig, président :** Je vous remercie.



**Audition de M. Denis Gautier-Sauvagnac  
Président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie**

*Réunion du mercredi 10 décembre 2003*

**Présidence de M. Emile Blessig, président**

**M. Emile Blessig, président :** Mes chers collègues, nous poursuivons notre série d'auditions sur la désindustrialisation du territoire. Nous recevons aujourd'hui M. Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président et délégué général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM).

Depuis quelques mois, de grands noms de l'industrie ont fermé leurs unités en France, posant à terme un problème d'aménagement du territoire. L'analyse de l'UIMM sur ce phénomène revêt pour notre délégation une grande importance, compte tenu du poids de cette fédération au sein de l'industrie française. Notre rapporteur, M. Max Roustan, vous a envoyé la liste de ses questions liminaires. Je vous donne la parole sans tarder, afin que vous nous fassiez part de vos réflexions.

**M. Denis Gautier-Sauvagnac :** Le sujet que vous traitez est très difficile, en particulier à mesurer quantitativement. La métallurgie, je le rappelle, c'est 48 000 entreprises, 2 millions de salariés, 360 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 63 % des exportations de l'industrie manufacturière. Ce qu'on sait moins, en général, c'est que la métallurgie va de la cuillère à café à la fusée Ariane, en passant par l'automobile, l'électricité, l'informatique, et bien d'autres secteurs. Au total, c'est un peu moins de la moitié de l'industrie française. Cela dit, les chiffres dont j'ai fait état ont été enregistrés en 2001 et sont probablement un peu gonflés. Car depuis lors, la métallurgie a perdu 60 000 emplois dans les deux dernières années, 1 188 en 2001, et 57 800 en 2002.

Mais je voudrais profiter de la présence de parlementaires pour tordre le cou à cette idée trop répandue selon laquelle l'emploi est la seule variable d'ajustement. Vous savez sans doute que la croissance a été divisée par quatre entre 2000 où elle dépassait 4 % et 2002 où elle a à peine dépassé 1 %. Il n'en reste pas moins que, dans le secteur marchand, les entreprises françaises ont continué à créer des emplois en 2001. Naturellement, c'est beaucoup moins que les années précédentes, mais le secteur privé a continué à créer des emplois en 2001. Il a fallu une croissance négative au deuxième trimestre 2003 pour qu'on commence à perdre des emplois et qu'on enregistre une destruction nette d'emplois.

De fait, cette situation est liée au ralentissement de la croissance, non aux délocalisations ou à la désindustrialisation. En revanche, les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de quantifier le nombre d'entreprises ayant quitté le territoire national. Car dans cette affaire, il faut se méfier des chiffres, des mauvais comme des bons. Les mauvais chiffres ? Ce sont ceux dont font état les journaux : la baisse du poids de l'industrie dans le PIB, la richesse nationale et la production française. Et il faut reconnaître que certains chiffres sont bien tristes, surtout lorsqu'on se rappelle que l'emploi industriel a diminué de 20 à 14 % dans l'industrie manufacturière en vingt ans et que cette dernière qui représentait 23 % du PIB en 1973 ne représente plus que 14 % en 2000.

Si ces chiffres sont mauvais, ils doivent cependant être interprétés avec précaution. Car depuis 250 ans, on l'oublie trop souvent, les prix industriels baissent. Bien sûr, le prix de la voiture que vous achetez aujourd'hui est plus cher que celle que vous avez achetée voilà dix ans. A la nuance près, cependant, que ce n'est pas la même. Pour le même type de produit, les prix baissent du fait de la productivité, alors que les prix des services montent. A prix constant, la progression de la production manufacturière est équivalente à celle de l'ensemble des secteurs de l'économie française sur les vingt-cinq dernières années. Mais bien entendu, les prix des services, beaucoup plus axés sur les salaires que ceux de l'industrie, montent et font diminuer le poids de l'industrie.

S'il faut relativiser les mauvais chiffres, il faut – hélas ! – relativiser les bons. La Banque de France publie régulièrement d'excellentes statistiques sur les investissements directs étrangers (IDE). C'est oublier que les IDE sont à 90 % ou 95 % des opérations de fusion et acquisition. Les statistiques que publiera la Banque de France pour 2003, j'en suis persuadé, feront état d'une progression importante des investissements étrangers en France qui fera dire à certains que notre pays se défend plutôt bien et reste une terre d'accueil. C'est oublier que l'acquisition de Pechiney par Alcan jouera début 2004 un rôle considérable. Or, celle-ci n'a rien à voir avec l'attractivité du territoire français. Il s'agit en effet d'une opération de fusion-acquisition, de concentration internationale dont les effets sur l'emploi seront très probablement négatifs, avec un transfert progressif des centres de décisions et la fermeture prévisible des activités les moins rentables de Pechiney.

Il faut donc se méfier des chiffres, des mauvais comme des bons, ceux qui laissent à penser que l'industrie n'est plus rien comme ceux qui tendent à laisser croire que la France reste une terre d'accueil.

Ceci posé, comment peut-on mesurer les délocalisations ? Et surtout, quelle est l'explication de la désindustrialisation – qui est certaine – dans notre pays ? Là encore, nous ne disposons pas de statistiques fiables, permettant de mettre en évidence la perte des 22 432 emplois de l'année dernière du fait de la concurrence des pays à bas salaires. Et l'on ne peut que souhaiter que votre Délégation contribue à améliorer la connaissance de la vie économique de notre pays. En revanche, à l'occasion de l'une des vingt-cinq assemblées générales de la métallurgie auxquelles j'ai participé, j'ai pu constater que la voiture du président de la chambre syndicale qui m'accueillait – la réunion avait lieu dans le Sud-Est de la France – était immatriculée en Roumanie. Faisant part de mon étonnement, ce président m'a expliqué qu'il s'agissait de la voiture de fonction de sa société roumaine, pays dans lequel il a décidé d'installer une partie de son entreprise en y envoyant un bon contremaître et un bon technicien et en embauchant une dizaine de salariés roumains.

Or, cela ne se voit pas. Car le patron de cette entreprise n'est pas parti avec son atelier sur le dos. Sans compter que l'opération est probablement plutôt bénéfique pour lui, dans la mesure où le fait de fabriquer moins cher en Roumanie lui permet de maintenir son siège dans la Drôme avec une petite équipe de conception, de recherche, et un bureau d'étude. Pour le maire ou le député du coin, on sait que ce patron est souvent à l'étranger pour affaire. C'est bien naturel... Mais on ne se rend pas compte que le développement industriel qui, il y a trente ans, se serait fait sur le territoire français, se fait désormais à l'étranger. Il ne s'agit pas de délocalisation, mais de non localisation, à initiative française.

Mais il existe une autre forme de délocalisation, invisible, celle-là. Je veux parler de celle pratiquée par les grands groupes étrangers. Bien sûr, chacun sait qu'Alcan a acheté Pechiney. Mais le président de Philips France, M. François Bauduy, avec qui je m'entretenais récemment et que vous auriez sans doute intérêt à auditionner, tant son expérience internationale est grande, me rappelait

comment pendant ces dernières années il a vu se déliter progressivement les possibilités de nouvelles implantations de Philips en France, les représentants du groupe ne consultant plus les représentants français sur le choix d'un investissement.

Bien sûr, et le gouvernement précédent n'a pas manqué de le rappeler, Toyota s'est implanté à Valenciennes et a fait les titres des journaux pendant plusieurs mois. Là encore, il ne faut pas faire du déclin une thèse à privilégier. Nous avons des capacités et des atouts, et le pays enregistre quelques investissements de type *greenfield*, à partir de zéro. J'en suis moi-même un exemple, étant président d'une petite entreprise de plasturgie en Alsace, à capitaux américains, où je détiens une action. En premier lieu, donc, les industries étrangères s'implantent en France parce que nous avons une assez bonne main-d'œuvre. Il est d'usage de critiquer notre système d'éducation nationale. A l'UIMM, nous ne nous rallions pas à cette critique. Grosso modo, en effet, la formation initiale française est considérée comme bonne par rapport à la situation étrangère. En second lieu, nous sommes au centre de l'Europe et Toyota ne s'est pas installé à Alès, à Toulouse ou à Bayonne, mais à Valenciennes, c'est-à-dire au centre de l'Europe. Mon actionnaire américain, lui, ne m'a pas installé en Normandie, région qui m'est chère, mais en Alsace, car notre clientèle est surtout faite de laboratoires pharmaceutiques suisses, allemands, bénéluxiens et français. En troisième lieu, enfin, nous disposons de communications excellentes, notamment en matière de chemin de fer ou autoroutière.

Nous avons donc des atouts réels. Mais ils sont perturbés. Pourquoi suis-je président d'une petite société de cinquante-deux personnes en Alsace ? Parce que l'entrepreneur américain que je connais depuis dix ans m'a demandé d'être président de cette société, tant la réglementation sociale de notre pays lui paraissait incompréhensible. Je suis donc président de cette société pour veiller à ce que les lois sociales françaises soient respectées à la virgule près.

Il faut donc se méfier des chiffres et ne jamais oublier que la désindustrialisation se manifeste beaucoup plus par la non localisation d'investissements étrangers nouveaux en France, par décision d'entrepreneurs français souhaitant développer leur activité hors de notre territoire. Voilà notre vrai problème.

Dès lors, où vont ces investissements ? J'ai dressé un petit tableau en flux et en stock. Au 31 décembre 2001, 25 % des investissements français à l'étranger se font aux Etats-Unis, 15 % en Belgique, 13 % en Angleterre, 7 % aux Pays-Bas, 1,6 % en Pologne, 1,5 % au Brésil, et 11,5 % pour tous les autres pays de la planète. La zone euro, à elle toute seule, représente 36 % des investissements directs français à l'étranger. Nous ne sommes donc pas très présents ni dans les pays émergents, ni dans les pays de l'Europe de l'Est. Quant aux investissements directs français à l'étranger en flux en 2002, ils font apparaître les pays d'Europe de l'Est et un peu l'Asie. Sur 66 milliards d'euros, 18 milliards concernent les Etats-Unis, 1,6 milliard la Slovaquie, 0,5 milliard le Pérou, 0,375 milliard la Chine, 0,3 milliard l'Indonésie et 0,32 milliard l'Argentine. C'est la preuve d'un début de sortie des circuits traditionnels de nos investissements à l'étranger.

Les délocalisations permettent-elles aux entreprises françaises d'améliorer leur chiffre d'affaires et leur marge ? Oui, bien sûr ! Autrement, elles ne se délocaliseraient pas. Cela dit, ma réponse est un peu courte. Lorsque Peugeot décide d'installer sa nouvelle usine d'assemblage en Turquie, avec 3 000 emplois à la clé, vous avez probablement remarqué que la presse n'a pas protesté contre ce qui aurait pu être considéré comme une trahison. Car notre pays commence à comprendre qu'il est normal que les entreprises aillent au plus près du client, qu'il y a des parts de marché à prendre et qu'il convient d'investir dans ces pays pour y être présent. Au demeurant, il est évident que

Peugeot n'aurait pu développer sa commercialisation dans ces pays à partir de Mulhouse ou de Sochaux. Les coûts auraient été trop élevés, sans compter la pression des clients qui exigent de plus en plus une production locale, produite au moindre coût. En octobre 2002, je me suis rendu au Maroc où j'ai pu visiter plusieurs établissements industriels métallurgiques, dont deux étaient particulièrement intéressants. Il s'agissait d'abord d'une société d'électronique, à capitaux entièrement français, où deux ou trois Français composaient l'état-major d'une entreprise de 600 personnes qui fabriquaient leurs produits dans d'excellentes conditions, et, naturellement, à un coût sensiblement inférieur au nôtre. Il s'agissait ensuite d'une usine beaucoup moins sophistiquée de câblerie de freins, à capitaux et personnel entièrement marocains, et où le chiffre d'affaires se développait de manière extraordinaire, puisqu'il enregistrait une hausse de 20 % en 2002. Et ses clients étaient Renault, Peugeot, Fiat, et les principaux fabricants de voiture. L'industrie européenne automobile commençait pourtant à plafonner. Qu'est-ce que cela pouvait bien signifier ? Qu'au lieu de faire des câbles de freins sur le territoire européen, on les fabriquait dans un pays où les coûts de production sont moins coûteux et où la main d'œuvre a un niveau comparable à la nôtre.

En clair, il ne faut pas se battre contre des moulins à vent. Au demeurant, l'industrie ne s'est-elle pas continuellement renouvelée ? Il faut donc bien expliquer à l'opinion publique, qui l'accepte mal, que la productivité, qui est la conséquence de la baisse de l'emploi industriel, mais qui est également la cause du maintien de la production, existe depuis 250 ans, depuis les Canuts de Lyon qui cassaient leurs machines. Si l'on avait écouté les cochers de fiacre dans les années 1890, nous n'aurions pas développé l'automobile. Depuis les débuts de l'industrialisation existe donc un mouvement de destruction créatrice qui fait disparaître des emplois et en crée dans d'autres secteurs. Toute la difficulté, bien évidemment, est la transition. Jusqu'à présent, on avait un peu de temps pour la faire. L'exemple le plus parlant, en la matière, est celui de la population agricole. Au lendemain de la dernière guerre, la population active agricole représentait plus de 40 % de la population active. Aujourd'hui, elle ne représente plus que 2 ou 3 %, peut-être moins, alors que nous étions encore à 8 % voilà dix ans. Cela n'a posé aucune problème du point de vue de l'emploi, en dehors de la désertification des campagnes, bien entendu. Car l'excédent de population agricole s'est déversé dans l'industrie qui, à l'époque, recrutait des personnes peu qualifiées. L'effondrement de la population active agricole qui aurait dû être un drame national et faire les titres des journaux pendant des années, s'est passé sans aucun problème du point de vue du chômage et de l'emploi. Pourquoi ? Parce que cette population a été absorbée par l'industrie. Mais aujourd'hui, force est de le reconnaître, la transition est beaucoup plus rapide : l'emploi se détruit rapidement, étant entendu que c'est la productivité qui crée l'emploi. Sans productivité, pas d'emploi. Et nous avons beaucoup plus d'emploi en France aujourd'hui qu'en 1850. Le problème est l'accélération de l'histoire économique et l'apparition de nouveaux marchés et de nouveaux concurrents, mais qui, à terme, au bout d'une période d'adaptation, ne sont pas forcément des signes de déclin du monde industriel français. Certains craignent beaucoup l'arrivée des pays de l'Est dans l'Union européenne, et oublient que la balance commerciale de la France est excédentaire. Certes, elle ne l'est pas avec la Chine. Je reconnais volontiers que la dimension chinoise pose un problème que nous n'avons jamais connu jusqu'ici. A une nuance près, cependant : qui aurait dit, voilà dix ans, qu'il fallait réévaluer le Yuan ? Personne ! Au fond, la Chine, avec 1,5 milliard d'habitants, est un peu dans la situation du Japon des années 70. Souvenez-vous de la menace terrible que représentait l'industrie japonaise... Il fallait arrêter les automobiles et les magnétoscopes japonais à Poitiers. Souvenez-vous des mesures de M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur en 1981, et des quotas pour les automobiles japonaises. Qui voudrait aujourd'hui imposer des quotas pour limiter l'importation de voitures japonaises ? Personne ! Une évolution finit par se faire. La difficulté de notre époque est que nous nous avons des pertes d'activité industrielle et, dans le même temps, sur une période beaucoup plus longue, une reconstitution.

Ceci posé, la délocalisation de certaines industries est-elle irrémédiable ? Oui ! Les câbles de frein que j'ai vu au Maroc ne seront plus fabriqués en France, c'est certain. Et lorsqu'ils ne le seront plus au Maroc, ils le seront ailleurs, dans un pays encore moins cher. Le phénomène est inéluctable. En revanche, la réimplantation ou le nouveau développement d'activités industrielles sur notre territoire est possible, bien que certaines statistiques sont particulièrement préoccupantes. Ainsi, dans les années 1995-2000, les exportations françaises représentaient entre 55 et 59 % des exportations allemandes. Elles ne représentent plus que 46 ou 47 % en 2004. Autrement dit, l'économie française exporte aujourd'hui dix points de moins par rapport à ce qu'elle faisait voilà cinq ou six ans. Avec l'Italie, les chiffres sont stables : 130 % en 1999 et 2000, 121 % aujourd'hui. Avec l'Espagne, nos exportations étaient supérieures de 250 % aux exportations espagnoles dans les années 1998-2000. Nous ne sommes plus qu'à 220 %. Avec la Belgique, nos exportations étaient supérieures de 170 % aux exportations belges dans les années 1998-2000. Elles n'en représentent plus que 140 %. Même analyse pour nos exportations avec l'Irlande, l'Autriche, et les Pays-Bas. Il n'y a guère qu'avec la Finlande que nous nous maintenons. Nous représentions enfin 18 % des exportations manufacturières de la zone euro en 2000, contre 16 % aujourd'hui. Nous avons perdu deux points dans tous les secteurs manufacturiers. Et à l'exclusion des échanges intrazonales, nous représentions 14 % des exportations industrielles hors zone euro en 1999, contre 12 % aujourd'hui. Grosso modo, nous sommes donc à la baisse.

Comment expliquer de tels chiffres ? Probablement du fait des mentalités. Nous sommes en effet un pays qui se méfie de l'industrie, alors que les entreprises ont continué à créer de l'emploi jusqu'à la fin 2002. Et il a fallu que la croissance soit divisée par 40 - de 4 % à 0,1 % - pour qu'on enregistre des destructions nettes d'emploi. En second lieu, les licenciements boursiers marchent très bien dans les journaux et l'opinion. Pourtant, croire qu'on restructure à tel endroit pour le seul plaisir des actionnaires est une plaisanterie. Lorsqu'une restructuration se traduit par une baisse des effectifs de la société cotée, l'action ne montera que si le marché considère que la restructuration en question assure la pérennité de l'entreprise. De la même façon que si elle avait mis au point un nouveau produit ou si un énorme marché s'ouvrait brusquement devant elle, vous auriez vu l'action monter. Inversement, vous n'avez jamais vu le cours de l'action Moulinex monter parce que le marché n'y croyait pas. La notion de licenciement boursier est donc absurde. Troisième exemple, enfin, qui montre la méfiance des Français à l'égard de l'entreprise : la notion de « *patron voyou* ». C'est oublier que la France compte 2,5 millions d'entreprise, et qu'il y en a 1,3 million qui emploient au moins un salarié. On compte donc 1,3 million d'employeurs. Malheureusement, c'est vrai, il existe des Metaleurop qui sont condamnables et que d'ailleurs l'UIMM a condamné publiquement. Mais de telles entreprises ne sont qu'une centaine.

Et puis nous avons des frais généraux de la Nation qui sont trop élevés. Je ne ferai pas le couplet larmoyant sur les baisses de charge. L'essentiel est de regarder la situation de la France comparée à celle qui se tient dans les autres pays d'Europe. Nous sommes un pays où nous nous regardons le nombril en permanence. Nous faisons les 35 heures, nous sommes extrêmement fiers de faire les 35 heures. Nous sommes le seul pays du monde où on a fait les 35 heures. On a froidement augmenté les coûts de production des entreprises de l'ordre de 10 ou 12 %. Naturellement, vous allez me dire, il y a eu les allègements de charge. Mais on les retrouve dans le budget de l'Etat. Il faut bien que quelqu'un les paye. En réalité, on a alourdi les coûts de production en France sans aucun effet sur l'emploi. Parce que là encore, si au lieu de nous regarder le nombril, nous regardions ce qui se passe ailleurs, nous verrions que dans la zone euro, sur la période 1997-2002, l'emploi marchand a évolué exactement de la même façon dans le reste de la zone euro qu'en France. Plus exactement, pour être honnête, l'emploi marchand a augmenté de 9,5 % en France et de 9,4 % dans le reste de la zone euro. Comment ont fait les autres pays sans les 35 heures ? La vérité, c'est que nous avons une organisation sociale qui est différente des autres, qui a sûrement des tas de qualités, mais qui revient à pénaliser

l'activité en général, et surtout l'activité industrielle dans notre pays. Les services s'en moquent. Ce n'est pas parce que le coiffeur est moins cher au Portugal que nous allons nous faire couper les cheveux au Portugal. Mon coiffeur peut augmenter ses prix tant qu'il veut, j'irai toujours me faire couper les cheveux. En revanche, si vous augmentez les coûts de production de l'industrie, il n'y a rien de plus facile à délocaliser que l'industrie. Les entreprises s'en vont ou développent leur activité ailleurs. Car il y a très peu d'entreprises où on part avec son atelier sur le dos pour aller s'installer en Roumanie ou en République tchèque.

Pour terminer, je voudrais faire état d'un chiffre terrifiant. En matière de recherche et d'innovation, chacun sait que nos budgets sont beaucoup plus des budgets de fonctionnement que de recherche et d'investissement proprement dit, et que notre effort en pourcentage du PIB va diminuant en la matière : 2,4 % voilà dix ans, contre 2 % en 2003. Cela dit, notre dépense publique est de 6 points supérieure à celle de l'Union européenne ! Six points sur un PIB de 1 500 milliards d'euros, soit 90 milliards d'euros ou 600 milliards de francs. Autrement dit, les frais généraux de la Nation sont supérieurs de 90 milliards d'euros à ce qu'ils seraient si nous étions à la moyenne européenne. La clé de notre développement économique et industriel est là, compte tenu de l'extraordinaire sensibilité de l'industrie à la concurrence internationale, bien supérieure à celle des services, encore que certains services sont délocalisés, tant il est vrai que lorsque le jeu en vaut la chandelle, on peut faire sa paye ou faire traiter ses systèmes d'informatique en Inde ou ailleurs sans aucun problème.

Au total, aussi longtemps que nous serons incapables d'adapter nos structures pour que leur coût soit au niveau de celui de nos voisins, nous subissons une pression, qu'il s'agisse de la fiscalité, de la taxe professionnelle ou des charges sociales qui, à un moment donné, pèse sur l'industrie. Notre pays vient de s'engager sur la voie de réforme de ses structures et de ses coûts avec la réforme des retraites et la réglementation de l'assurance chômage. Qu'en sera-t-il pour le traitement social des restructurations d'entreprise, sujet qui relève à la fois des partenaires sociaux et du Parlement ? L'essentiel est de ne pas nous décourager, étant entendu que le déclin industriel français est relatif et qu'il n'est pas inéluctable. Mais il deviendra une certitude si nous ne réagissons pas.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Merci pour cet exposé très clair. Il faut insister sur la brutalité des fermetures d'entreprise et le désarroi des collectivités qui sont confrontées au problème, surtout lorsqu'on sait que les fonds européens destinés à apporter une aide à des chefs d'entreprise souhaitant s'implanter dans certains de nos territoires vont disparaître avec l'élargissement. Dans mon département, un fonds de compensation a été mis en place pour accompagner une démarche de fermeture d'entreprises. Et lorsque HBC a délocalisé son activité, les 25 000 mineurs qui y travaillaient ont été pris en charge par un fonds d'Etat, le FIBA. Pour limiter les effets des délocalisations qui tombent comme un couperet, ne pourrait-on pas imaginer mettre en place des dispositifs similaires, de manière à aider les collectivités à recomposer leur tissu ?

**M. Philippe Folliot :** Ma question va dans le même sens. Au plan économique, certaines décisions peuvent avoir leur cohérence pour les grands groupes internationaux, mais n'en ont aucune au plan local où elles ne suscitent qu'incompréhension. Ma circonscription a certes connu une forte désindustrialisation. Il reste que certaines entreprises de textile y exportent 80 % de leur production.

Ceci posé, je veux insister sur le devenir de certains secteurs d'activité, en particulier celui de la machine outil dont le dernier fabricant, basé à Castres, vient d'être racheté par Fiat et a fait les frais d'un plan social qui se traduit par 180 licenciements pour un effectif de 480 salariés. Au plan local, de telles mesures ne peuvent susciter qu'incompréhension, surtout lorsqu'on sait que cette usine



développait un produit parmi les plus performants au monde et que ses salariés n'avaient pas le sentiment d'avoir démerité. Il va de soi, bien évidemment, que les probabilités pour ces salariés de retrouver un emploi dans la région de Castres sont infimes. On peut être néo-libéral, me semble-t-il, et penser que la pérennisation d'un minimum de savoir-faire, qu'il s'agisse du textile ou du secteur des machines-outils, ne va pas à l'encontre du commerce international.

**M. Emile Blessig, président :** Ce phénomène pose une vraie question de culture économique à notre pays. Avez-vous des propositions pour aider les entreprises à rester sur le territoire ? La formation permanente n'est-elle pas déficiente en France ?

Par ailleurs, la délocalisation des services n'est-elle pas, elle aussi, un risque ? Je pense en particulier aux perspectives ouvertes par l'informatique qui permettent à des entreprises de délocaliser certains de ses services en Inde ou dans les pays émergents ?

**M. Denis Gautier-Sauvagnac :** Vous venez d'évoquer la difficulté de compréhension que suscitent des décisions qui ne sont pas prises au plan local, alors que sur place, les gens n'ont pas démerité et que leur activité tourne à plein. Dans les années 80, je dirigeais une entreprise agroalimentaire qui comprenait un établissement fromager à Bayeux, dans le Calvados et qui fabriquait du camembert cru. Nous avons dû faire face à une vive agitation lorsque nous avons fermé cette usine qui employait 120 personnes, malgré un plan social qui a permis de reclasser 70 personnes dans d'autres usines de la région. Il n'empêche qu'un syndicaliste m'a dit que j'organisais la « *déportation*. » Et il avait raison ! Car un tel plan mettait à mal la vie familiale de nombreux salariés, obligés d'aller travailler à 70 kilomètres de leur domicile. J'ai été ainsi amené à proposer à M. Michel d'Ornano, ancien ministre de l'industrie, alors maire de Deauville et président du Conseil général du Calvados, qui se disait scandalisé par une telle décision, de lui donner l'usine en question pour un franc, qu'il prenne en charge le personnel, de lui acheter le camembert à la sortie d'usine et de le vendre au prix auquel on pouvait le vendre. Ma proposition est restée sans suite... C'était oublier que l'entreprise a un juge de paix : le bilan et le compte d'exploitation. Celui de l'usine de Bayeux était tel qu'on ne pouvait pas continuer l'activité.

S'agissant de l'usine de Castres que vous avez évoqué, ne pourrait-on pas imaginer, à l'image de ces cadres de Moulinex qui ont racheté une usine au groupe en dépôt de bilan, que des cadres de l'entreprise en question ou des entrepreneurs de la région la reprennent à leur compte ?

**M. Max Roustan, rapporteur :** A Castres, il ne s'agit pas de fermer, mais de « *dégraïsser* »...

**M. Philippe Folliot :** 180 licenciements !

**M. Denis Gautier-Sauvagnac :** Il s'agit d'un drame social monstrueux, bien entendu. Mais cette entreprise, qui passe de 480 salariés à 300, va-t-elle continuer à développer les mêmes produits ? Peut-être sont-ils arrivés à un point où la rationalisation de la production leur permet de réaliser le même chiffre d'affaires. Reste qu'un tiers du personnel licencié me paraît beaucoup. Mais que voulez-vous que je vous dise ? Si une entreprise produit 100 avec 300 salariés à tel endroit et qu'elle peut développer le même produit avec 100 salariés de moins dans une autre usine du groupe en sous-activité, c'est épouvantable, bien évidemment. Dès lors, comment réindustrialiser et que faire de ces salariés licenciés ?

Il ne faut pas rêver : il n'y a pas de miracle en matière de réindustrialisation. Mais il y a des choses à faire. Une réindustrialisation s'est pas mal passée grâce à la Société de développement industriel - SODI - pour la sidérurgie lorraine qui a perdu des milliers d'emplois sur les vingt dernières années. Mise en place par Usinor et Francis Mer, elle est désormais indépendante et vole de ses propres ailes. Elle est appelée à jouer un rôle de pompier dans certains sites. Il existe des entreprises de réindustrialisation. Comment les financer ? Peut-on demander à ceux qui s'en vont une participation ? La question se discute, dans la mesure où l'entreprise qui s'est installée voilà cinquante ans a fait vivre une partie de la région pendant cette durée. Après tout, nul n'est condamné à naître, à vivre, à travailler et à mourir au même endroit. Pendant des siècles, je le sais bien, il en a été ainsi. Mais aujourd'hui, c'est terminé. Dans le plan que nous mettons en œuvre à l'UNEDIC, le PARE, des aides sont prévues au titre de la solidarité interprofessionnelle, notamment des aides à la mobilité géographique. Or, ce sont les aides les moins employées, tant il est vrai que nous sommes un peuple peu mobile. Et je reconnais que la personne qui vit à Castres ou à Alès n'a probablement pas tellement envie de s'installer dans la banlieue marseillaise, lyonnaise ou parisienne. Au vingt-et-unième siècle, on peut donc se dire qu'on n'abandonne pas un site comme d'un claquement de doigt.

Y a-t-il donc une vraie raison de demander à l'entreprise qui s'en va - quand elle le peut - une participation ? Vous connaissez l'article 118 de la loi dite de modernisation sociale qui, lui, n'a pas été suspendu, mais dont les décrets d'application n'ont pas encore été publiés. Il traite des obligations de reclassement en termes de moyens. Pour les entreprises de plus de 1 000 salariés, le préfet peut ainsi, en fonction de la situation locale, demander une participation de un à quatre SMIC pour aider à réindustrialiser. Il s'agit certes d'une augmentation du coût du plan global de l'entreprise, mais il n'est peut-être pas anormal que l'on demande à des grands groupes, notamment internationaux, une participation, ne serait-ce que pour leur image, à partir du moment où leurs résultats restent bénéficiaires. Je ne demande rien à l'impôt et à la solidarité nationale, mais du point de vue de l'entreprise qui s'en va, il s'agit de participer à un effort de revitalisation du tissu qu'elle abandonne.

Quant aux fonds publics, il faut faire très attention et contrôler, surtout lorsqu'on sait que certaines entreprises prennent les primes avant de disparaître. La prime à l'aménagement du territoire a plutôt bien marché dans l'Ouest. C'est un élément important pour un entrepreneur qui souhaite se lancer.

Ceci posé, peut-on diminuer, à condition de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires et la dépense publique, les frais de fonctionnement de la Nation ? Peut-on mieux utiliser l'argent à des fins de recherche, de développement industriel et de services ? Dans des bassins d'emploi particulièrement sinistrés par des disparitions d'activité, il ne me paraît pas anormal que l'on fasse appel à la solidarité nationale et que l'impôt contribue à un effort de réindustrialisation. En tant que citoyen, cela ne me choque pas. Ce qui me choquerait, par contre, ce serait de faire des impôts supplémentaires pour cela.

Quant à la formation, j'ai déjà rappelé qu'elle était plutôt considérée comme bonne en France. Mais il ne s'agit pas d'une formation ouverte sur l'activité, conduisant à l'activité. Nous sommes un peuple abstrait, qui aime les concepts et l'abstraction. Notre mode d'enseignement est déductif, et pas inductif. Au lieu de partir de l'expérience et de la réalité du terrain, nous mettons en avant l'intelligence. Mais cette dernière n'est pas valorisée par le système d'enseignement français, trop éloignée de la pratique. Au demeurant, nous en sommes tous responsables, car plus on peut envoyer nos enfants dans l'enseignement général, plus on le fait. C'est tellement plus chic et plus glorieux ! Les choses sont cependant en train de changer sous la pression du chômage : on commence

à se rendre compte de l'intérêt à suivre une formation initiale par alternance dans l'industrie. Et l'on compte aujourd'hui 40 000 apprentis ou contrats d'alternance, contre 10 000 voilà dix ans. L'effort de développement de cette activité a été considérable. Nos amis de l'Education nationale y sont hostiles parce qu'on leur prend leur marché. Et je me souviens de l'inauguration d'un centre de formation des apprentis de l'industrie à Dunkerque où le président de la région Nord-Pas-de-Calais, M. Michel Delebarre, dans un discours très astucieux et plein d'humour, rappelait que la majorité de son Conseil n'était pas forcément favorable à sa présence....

Cette évolution de la culture économique passe soit par une évolution de l'enseignement général français, de manière à ce qu'il devienne plus concret et qu'il fasse plus appel à l'intelligence inductive, soit par le développement de la formation continue. Dans la métallurgie, je vous le signale, les Certificats de Qualification Paritaire de la Métallurgie, les CQPM, rencontrent un grand succès. Il s'agit de se mettre d'accord avec les organisations syndicales de la métallurgie sur le type de métier ou de formation.

En bref, nous sommes partisans d'une professionnalisation de la formation. Je sais qu'une telle idée fera pousser de hauts cris à certains qui ne manqueront pas de dénoncer une formation pour les entreprises et les patrons. Mais pour qui d'autres voulez-vous les former, à moins qu'ils ne deviennent eux-mêmes leur propre patron ?

Quant à l'éclatement des services, l'exemple de l'Inde est particulièrement significatif. Vous avez des ingénieurs indiens tellement remarquables et peu chers par rapport aux ingénieurs occidentaux qu'il y a longtemps que les entreprises américaines décentralisent certaines de leurs activités de service à l'industrie, comme la paye. Avec la toile, de telles activités peuvent se faire de jour comme de nuit.

Pour terminer, je veux vous faire part d'une statistique qui concerne la Chine, pays qui est à la fois un danger, mais également un marché fabuleux. En 1996, les exportations allemandes couvraient 65 % des importations chinoises et 65 % en 2003. La France, quant à elle, couvrait en 2000 25 à 30 % des importations chinoises et 40 % en 2003. Nous sommes donc moins bons que les Allemands. Cela dit, la mondialisation appellera un rééquilibrage à terme. Le problème d'aujourd'hui est que nous vivons une période de transition extrêmement difficile, avec des changements rapides pour les machines, lents pour les hommes. Nous sommes face à un problème d'adéquation d'autant plus difficile pour un pays qui ne favorise pas l'activité industrielle et la recherche, et sur lequel pèse des frais généraux importants et une réglementation sociale complexe.

**M. Max Roustan, rapporteur :** D'une certaine manière, vous venez d'évoquer le phénomène d'anti-mondialisation en train de naître et qui prend des proportions qui peuvent nous inquiéter. Il ne faudrait pas faire un bon en arrière.

**M. Denis Gautier-Sauvagnac :** Exactement ! La fermeture des frontières serait une absurdité. Là encore, il s'agit d'un problème de culture économique.

**M. Emile Blesig, président :** S'il n'y a pas d'autres observations, je vais clore notre réunion en remerciant M. Denis Gautier-Sauvagnac d'y avoir participé.

**M. Denis Gautier-Sauvagnac :** je vous remercie.



**Audition de M. Guillaume SARKOZY  
Président de l'Union des industries textiles**

*Réunion du mercredi 17 décembre 2003*

**Présidence de M. Emile Blessig, président**

**M. Emile Blessig, président :** Nous avons le plaisir d'accueillir M. Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles (UIT).

On parle beaucoup en ce moment de la désindustrialisation du territoire. Il me paraît important de préciser cette notion en définissant sa nature et sa dimension géographique. Le rapport que nous rendrons sur ce sujet a pour objet de clarifier ce phénomène.

La parole est à M. Guillaume Sarkozy.

**M. Guillaume Sarkozy, Président de l'Union des industries textiles :** M. le Président, Mmes et MM. les députés, je vous remercie pour votre accueil. Je me permets de préciser que je suis avant tout chef d'entreprise en activité, puisque j'ai le bonheur de diriger Tissages de Picardie, une PME du secteur textile de 120 personnes localisée dans la Somme.

Plutôt que de vous réciter des chiffres et autres données macroéconomiques, que vous trouverez dans le dossier que nous avons préparé à votre intention et sur lequel les services de l'Union des industries textiles se tiennent à votre disposition pour tout éclaircissement, je me propose d'illustrer le phénomène actuel de désindustrialisation de notre territoire par l'exemple de ma propre entreprise, puis de vous faire part des solutions préconisées par notre institution.

Mon entreprise produit du tissu d'ameublement haut de gamme, dont beaucoup de créations. Elle est entièrement localisée dans la Somme, je me contente d'importer des matières premières, en provenance d'Asie afin d'être compétitif sur le marché mondial. Dans le contexte actuel, quatre stratégies possibles s'offrent à moi, mais trois d'entre elles sont à exclure.

La première consiste à ne rien faire. En l'adoptant, j'aurai l'assurance de me casser la figure à très court terme.

La deuxième, qui est tout aussi dangereuse, est une stratégie d'expansion sur le territoire national afin d'augmenter les volumes et prendre davantage de parts de marché. Elle est à exclure.

La troisième est la stratégie du sauve-qui-peut. L'adopter reviendrait pour moi à fermer mon entreprise pour devenir le responsable d'une SARL de négoce de produits chinois, aidé de ma directrice de collections et de ma secrétaire. Certains de mes collègues ont été contraints d'adopter cette stratégie après la fermeture de leur usine. Pour une PME, devenir une société de négoce n'est pas un avenir.

J'ouvre une parenthèse pour souligner le fait que les propos que je tiens sont ceux d'un dirigeant de PME. Les grands groupes ne connaissent pas de problématique de localisation territoriale, car le capital se déplaçant facilement, ils pourront investir à l'endroit qui est le plus efficace pour leur stratégie. Les PME, et notamment les PME industrielles, sont, elles, rattachées par un lien extrêmement fort au territoire national. Même si je le souhaitais, ce qui n'est pas le cas, je ne pourrais pas déménager mon usine, ne serait-ce qu'en raison des liens que j'ai tissés avec les 120 salariés de mon entreprise.

La seule stratégie envisageable est une stratégie mixte, basée sur le développement de notre compétence et sur un environnement nous permettant de nous adapter. Tissages de Picardie a, dans le cadre de cette stratégie, choisi d'investir davantage dans la création. Notre marché est principalement européen, puisque nous exportons 66 % de notre production et nous avons donc l'avantage d'avoir un lien culturel avec notre marché, mais ce lien n'est pas suffisant. Il nous faut investir dans le matériel, dans la formation et, de manière générale, dans la valeur ajoutée afin de gagner en productivité.

Cette stratégie de recherche de valeur ajoutée a ses limites. Depuis 1985, le prix de vente moyen des tissus que je fabrique est resté inchangé, ce qui signifie que, grâce à d'énormes gains de productivité, nous avons réussi à faire baisser nos prix de revient. Toutefois, depuis quelques années, nous devons faire face à une augmentation significative de nos coûts qui risque de nous faire sortir du marché. Nous sommes pris par une tenaille avec d'un côté l'augmentation de la concurrence, notamment due à la mondialisation, et de l'autre la hausse très sensible de nos coûts, due aux politiques des 35 heures, du SMIC et de la taxe professionnelle.

J'en viens aux mesures structurelles proposées par l'Union des industries textiles pour améliorer l'environnement dans lequel travaillent nos chefs d'entreprise.

Il faut d'abord que nous, patrons de PME, fassions des efforts extraordinaires pour devenir des experts du changement. L'Union des industries textiles a mis en place des outils de réflexion stratégique pour les patrons de PME. Le monde change tellement vite qu'ils ont du mal à le voir évoluer. J'ai la chance d'avoir pu rencontrer beaucoup de personnes différentes grâce à mes fonctions syndicales, ce qui a été pour moi une excellente formation. Ce n'est pas le cas de mes collègues, qui ne sont pas suffisamment ouverts au monde. Le rôle de l'Union des industries textiles est d'aider les chefs d'entreprise à prendre en compte l'environnement actuel dans l'élaboration de leur stratégie de compétitivité. Ils doivent arrêter de rêver et notamment d'espérer une baisse massive du coût du travail ou un arrêt des importations.

La plupart des patrons de PME sont sortis de l'école il y a plus de cinq ans. Or, ces cinq dernières années ont connu le développement des nouvelles technologies et des réseaux dans l'entreprise, qui permettent de réaliser des gains de productivité massifs. J'ai mis en place ces technologies dans mon usine au niveau des opérateurs, ce qui m'a permis de réaliser des gains très importants, plus importants d'ailleurs que ceux qu'aurait entraîné une baisse des charges, qui reste de

toute façon nécessaire. Les opérateurs, une fois formés, prennent de meilleures décisions sur l'utilisation des matières premières, qui représentent 40% du chiffre d'affaire.

Le marketing a aussi son importance. Le patron du groupe Chantelle m'a dit que, sans l'image de sa marque, il devrait vendre ses produits moitié moins cher. Chantelle est une entreprise mondialisée qui réalise à peine 10 % de sa production en France.

Le contexte dans lequel nous agissons intervient constamment dans la définition de notre stratégie. Ce contexte est d'abord européen. J'ai mis au point un plan d'action avec Mme Nicole Fontaine, ministre de l'Industrie, à la suite de la création du conseil de compétitivité de l'Union européenne, qui est fondamental. Je me permets d'ailleurs de souligner le fait que votre mission intervient au meilleur moment. La Commission européenne s'est enfin rendu compte qu'il y avait un problème industriel en Europe, mais elle veut prendre des mesures pour 2006, ce qui est trop lointain. Mme Fontaine a donc créé des groupes de travail, et j'en profite pour lui rendre hommage, afin de mettre au point un plan d'action qui doit permettre, grâce à la mobilisation de tous les acteurs, d'améliorer la situation de notre industrie.

Les règles actuelles du commerce international sont inéquitables. A l'occasion d'une mission qui m'a conduite en Inde il y a deux ans, j'ai pu rencontrer le ministre indien du textile qui m'a dit qu'il y avait plus de millionnaires en dollars en Inde que dans toute l'Europe réunie et que l'Inde était donc un marché considérable. Il ne faut toutefois pas oublier que, pour vendre mes tissus en Inde, je dois payer 85 % de droits de douane alors que mes collègues indiens, que je rencontre chez mes clients à Paris, en payent en moyenne 7 %.

Les Chinois, qui sont entrés dans l'OMC, n'ont pas de stratégie en matière de protection intellectuelle des marques, dessins et modèles. L'OMC ne peut pas nous enlever notre seul atout compétitif, c'est-à-dire la recherche et la création. Nous acceptons très bien l'énorme différence de coût du travail dans le monde. Il est peut-être souhaitable de les réduire un peu, mais il est impossible de les rapprocher. En revanche, il est indispensable que nos atouts compétitifs soient préservés dans le cadre des négociations internationales. La France est en pointe dans le domaine de la protection intellectuelle et l'Europe a suivi, mais il n'y a quasiment rien au niveau mondial.

Il faudrait que l'OMC prenne des mesures anti dumping. Mes collègues de l'habillement travaillant dans le Sentier à Paris vont dire que le prix de vente de certains tissus chinois en vente à Paris sont tout juste au niveau du cours mondial des matières premières. Il fallait bien sûr accepter la Chine dans l'OMC, mais pas à n'importe quelles conditions. Il ne faut pas hésiter à appliquer des clauses de sauvegarde, même si certains membres de la Banque mondiale ou de la Commission européenne voient un frein au développement du commerce dans ces clauses. C'est stupide, car c'est le dumping qui est un frein au développement du commerce.

La moitié du chiffre d'affaires du textile français est réalisée grâce aux exportations et cette part est de 66 % dans le cas de mon entreprise. Nous sommes donc pour l'ouverture, mais pour une ouverture équilibrée. L'idéologie qui consiste à ouvrir pour ouvrir n'a pas de sens. La Commission européenne est censée défendre les intérêts de l'Europe au sein de l'OMC.

Nous sommes favorables à la constitution d'une grande zone de libre-échange centrée sur l'Europe, englobant les pays de l'Est et les pays du Maghreb. La constitution de cette zone progresse, notamment grâce à l'aide du commissaire Lamy. Une telle zone représente un avantage compétitif

formidable pour nos industries, outre l'avantage politique de reconnaître les racines des cinq millions de Français d'origine maghrébine et de stabiliser la périphérie. En effet, nos avenir sont liés. Je passe beaucoup de temps en Tunisie et au Maroc pour évoquer l'avenir de nos industries avec mes collègues. Je vais vous donner un exemple. Pour commercialiser une chemise, l'industriel peut utiliser des tissus fabriqués en Europe et faire confectionner la chemise en Europe. Il n'y a plus guère que Dior qui recourre à une telle stratégie, mais ses chemises se vendent 300 euros, c'est donc un marché très spécifique. La chemise peut aussi être faite en Chine ou au Vietnam pour être distribuée par les grandes centrales d'achat sur le territoire national. Notre stratégie, qui n'est pas exclusive d'autres stratégies, est d'utiliser des tissus fabriqués en Europe, car dans ce domaine les coûts européens ne sont pas disproportionnés par rapport aux coûts asiatiques, et de confectionner la chemise au Maghreb. La chemise produite grâce à cette stratégie de délocalisation partielle reste compétitive, ainsi que le montrent des études que je tiens à votre disposition. Nos collègues marocains et tunisiens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et ont joué sur cette stratégie pour gérer les flux tendus en s'occupant par exemple eux-mêmes du dédouanement afin de réduire les délais d'attente en douane, qui pouvaient être d'une dizaine de jours. Je vais moi-même mettre en place une stratégie, en collaboration avec mes collègues marocains ou tunisiens, je n'ai pas encore choisi, afin de tenter de reconquérir des marchés que j'ai perdus. Mon usine servirait dans le cadre de cette stratégie pour la recherche et la production d'échantillons de tissus que je ferais produire à des coûts plus faibles au Maroc ou en Tunisie, pays qui présentent en outre l'avantage compétitif majeur d'être francophones. Je peux donc y envoyer un tisseur, un régleur ou un contremaître.

Nous devons créer en Europe un observatoire de la Chine. Nous ne pouvons pas faire autrement que de travailler avec les Chinois, mais nous devons nous en méfier et veiller à ce qu'ils respectent les règles. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le secteur textile entrera dans le secteur libre de l'OMC et ne sera plus protégé par aucun quota. Nous allons donc devoir faire face à une déferlante d'importations. Les produits qui étaient sous quotas en 2001 et qui ne l'ont plus été en 2002 ont vu, au niveau européen, leur prix moyen baisser de 45% et leurs importations augmenter de 152 %. Nos industriels sont confrontés à ce type de concurrence et, quand ils ne savent pas répondre, ils ferment. Les mesures que nous préconisons ne garantissent bien sûr pas l'avenir, mais elles sont indispensables si l'on veut par exemple que la politique de formation des chefs d'entreprise serve à quelque chose.

La Commission s'est enfin rendu compte qu'il était possible de faire des handicaps de l'Europe des avantages compétitifs. Grâce aux normes sociales et environnementales, il est possible de faire un label de qualité de manière à promouvoir les produits européens auprès du consommateur. Cette mesure est particulièrement adaptée aux PME qui n'ont pas de marques au niveau du consommateur, car la distribution est trop chère pour elles. Ce label européen reprenant nos valeurs en termes de développement durable est donc, avec le *made in*, la seule protection de leurs marques. Le patron de Chantelle, M. Kretz, est à la tête d'un groupe de 5 000 personnes. Il ne veut pas de *made in*, car son groupe est propriétaire d'une marque solide et la garantie qu'il donne à la consommatrice est précisément celle de sa marque. Il veut pouvoir faire fabriquer sa lingerie en Asie, tout en conservant les nombreux emplois se trouvant en France et qui sont notamment occupés par les personnes travaillant dans les magasins ou dans le domaine du merchandising.

Les Chinois ne bénéficient pas d'un tel label et s'ils décidaient de le mettre en place, cela augmenterait leurs coûts de production. Personne ne peut imposer à l'Etat chinois d'adopter telle ou telle réglementation, mais nous pouvons l'inciter à le faire en renforçant ce label européen.



Un problème très sérieux que doit affronter le secteur textile est la sectorisation bancaire. Les règles prudentielles changent et elles vont se retourner contre nous. Les banques n'aiment pas le textile, car, ne sachant pas analyser les stratégies, elles s'en méfient. On pourrait envisager la création d'un organisme qui pourrait aider les secteurs devant s'adapter à la mondialisation, sur le modèle d'organismes de cautionnement comme la SOFARIS par exemple. Nul besoin d'une grande banque d'investissement, car il n'est pas nécessaire de se substituer à ce qui existe déjà. Il faut au contraire prendre en compte les problèmes et essayer de les régler.

La parité entre l'euro et le dollar nous tue. On nous dit que la reprise est là, mais, je vous le dis solennellement, elle ne s'est pas faite sentir dans le secteur manufacturier en France alors que le secteur manufacturier américain est en plein boom. L'euro est un outil formidable, mais on nous a vendu un euro de croissance et nous avons aujourd'hui un euro de décroissance, d'autant que le yuan chinois est sous-évalué par rapport au dollar et que le dollar est sous-évalué par rapport à l'euro. Ces sous-évaluations bloquent nos exportations et détournent des autoroutes d'importation, telle que celle qui existait entre l'Asie et les Etats-Unis, sur nos secteurs. C'est ce qui explique que certains industriels ont vu leur marché baisser de 20% à 30% en un an.

**M. Emile Blessig, président :** Comment expliquez-vous la hausse de l'euro par rapport au dollar ? Certains disent que l'euro peut encore monter jusqu'à 1,30 dollar et que la tendance à la hausse va donc se poursuivre. Comment ramener ces valeurs dans des proportions plus acceptables pour le marché européen ?

**M. Guillaume Sarkozy :** Je vous répondrai en tant que citoyen, car je n'ai pas de compétences en macroéconomie. Certains disent que la dette extérieure américaine est tellement importante que la confiance dans le dollar diminue alors que la confiance dans l'euro n'est pas obérée par les déficits publics européens, mais la raison de fond est que l'Europe n'a pas de gouvernement économique alors que les Américains, les Japonais ou les Chinois disposent d'outils de pilotage de leur monnaie. L'arrivée de M. Trichet à la tête de la Banque centrale européenne est un très mauvais signal et me fait craindre un certain dogmatisme. J'entends dire que les taux d'intérêt en Europe risquent d'augmenter, c'est de la folie furieuse ! Les 35 heures ont provoqué une augmentation de nos coûts et nous ont déstabilisé sur le long terme, alors qu'un écart de prix de 30% par rapport à nos concurrents provoque l'effondrement de notre marché, contre lequel aucune mesure ne peut lutter. Il ne sert à rien de subventionner une entreprise qui n'a plus de marché, d'où l'importance des mesures au niveau européen et international que je viens de citer.

L'Europe doit donner des signaux de sa volonté de ne pas laisser partir notre compétitivité vers les Etats-Unis. Lors de la préparation du passage à l'euro, alors que M. Trichet était à la tête de la Banque de France, le franc a été surévalué, ce qui a mis au chômage des centaines de milliers de personnes dans notre pays. Cette politique a été complètement inutile, car nous sommes entrés dans l'euro à une parité convenable, notamment par rapport aux Italiens, alors que l'on avait transféré des emplois du secteur textile de la France vers l'Italie pendant quinze ans. J'ai l'impression qu'on commet à nouveau cette erreur au nom du dogmatisme. Peut-être y a-t-il un intérêt dans cette politique, mais encore faudrait-il qu'on nous l'explique.

On ne peut pas parler d'industrie sans parler de taxe professionnelle. En effet, l'industrie représente environ 20 % du PIB et participe à hauteur de 50 % à la taxe professionnelle. Asséoir un impôt sur l'investissement est une stupidité, car cela revient à nous faire payer deux fois. Nous devons compter avec un coût du travail très élevé. Nous sommes réalistes et nous savons qu'il ne pourra pas

baisser énormément vu les contraintes budgétaires, même s'il est toujours possible de baisser les charges sur les bas salaires. Pour faire face à ces coûts, il faut adopter une stratégie d'investissement, de valeur ajoutée et de compétitivité, mais ces investissements sont taxés et, ce faisant, on nous empêche d'accepter la politique de hausse considérable des salaires. La taxe professionnelle renchérit en moyenne de 50 % le coût d'investissement d'une machine et de plus de 100 % dans certaines régions. Encore une fois, nous essayons d'être concrets dans nos propositions et nous ne demandons donc pas la suppression de la taxe professionnelle. A l'évidence, il faut que l'entreprise ait un lien avec la collectivité territoriale sur le territoire de laquelle elle est implantée, mais il n'est pas normal de pénaliser l'investissement. Nous proposons de changer l'assiette afin que l'industrie ne soit plus la seule à payer alors que la distribution ne paye rien, puisque ce secteur ne paye désormais même plus la part de taxe professionnelle assise sur les salaires.

Nous disposons d'outils collectifs que nous allons mettre en marche en synergie. J'ai ainsi signé avec M. Fillon des accords de formation concernant plusieurs milliers de salariés. Nous engageons des actions auprès de la grande distribution pour élaborer un code de bonne conduite.

En somme, nous essayons de prendre notre avenir en main, mais nous ne pouvons pas nous adapter à la fois à la mondialisation, à l'élargissement de l'Union européenne, à la fin des quotas textiles, à la crise conjoncturelle et aux 35 heures. Nos entreprises ont mis du temps avant de retrouver l'équilibre et les 35 heures ont été une catastrophe, car, par un effet de ciseau, elles ont contribué à rapprocher le prix de revient du prix du marché.

**M. Emile Blessig, président :** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Lors de mon premier mandat, j'ai travaillé à la modification de nos quatre vieilles et nous n'avons pas trouvé de solution permettant de trouver le juste milieu, car asseoir l'impôt sur l'investissement signifie qu'il faut retrouver quelque part cette masse qui rentre dans les caisses de l'Etat. La solution n'est pas d'asseoir l'impôt sur le chiffre d'affaire, car cela pourrait être aussi défavorable aux chefs d'entreprise que de l'asseoir sur l'investissement. Le bénéfice n'est pas non plus la solution. Nous avons renoncé, au bout de deux ans, à modifier la taxe professionnelle, faute de solution.

**M. Guillaume Sarkozy :** Vous avez raison, M. le député : asseoir la taxe professionnelle sur le chiffre d'affaire ou sur un des facteurs de production n'a pas de sens. Les profits seraient une assiette trop fluctuante pour une collectivité territoriale de petite taille, de la même façon que l'Etat connaît des difficultés dues aux variations de l'impôt sur les sociétés.

Nous proposons donc d'asseoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise, c'est-à-dire le chiffre d'affaire diminué des coûts extérieurs. Asseoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée serait cohérent, d'une part parce que cela lui donnerait de la stabilité et d'autre part parce qu'il est prévu que le plancher de la taxe professionnelle s'établisse à 1,5 % de la valeur ajoutée et que son plafond s'établisse à 3,5 %. Mais ce plafond, après ce qui a été fait en 1995, s'établit souvent à 6 %, voire à 7 %. Il faudrait faire converger le plancher et le plafond, tout en laissant un tunnel de fluctuation entre les deux. Avec un plancher au niveau national de 1,5 %, l'équilibre permettant de récolter la même somme qu'aujourd'hui se trouve à 2,2 % de valeur ajoutée. Si le plancher était remonté progressivement en deux ou trois ans jusqu'à 2 % et que la distribution et le commerce, qui vivent de l'importation, y contribuent, des marges de manœuvres suffisantes seraient dégagées pour baisser les taux maximums payés par l'industrie. Nous ne demandons pas la suppression

de la taxe professionnelle et il ne faut pas entendre ceux de mes collègues qui le demandent. La TVA n'est pas la bonne solution, parce que son rôle est d'assurer le financement de la protection sociale et parce qu'elle ne permet pas de créer un lien entre l'entreprise et la collectivité locale.

**M. Serge Poignant :** Nous avons reçu le président de la Chambre de commerce américaine qui nous a dit que des pans entiers de l'industrie américaine avaient disparu. Il nous a donné l'exemple de la fabrication de téléviseurs, et a estimé que nous devons bien nous y faire en Europe. Vous nous dites qu'il faut se focaliser sur la valeur ajoutée, mais il y a certaines industries qui ont du mal à dégager de la valeur ajoutée. Je connais une entreprise de fabrication de chaussure dont c'est le cas et il est très probable qu'elle devra mettre la clé sous la porte à la fin des quotas en 2005. Faut-il selon vous se résigner au fait que certains secteurs ne puissent être maintenus et penser à leur reconversion ?

**M. Philippe Folliot :** Le groupe d'études textile de l'Assemblée nationale et du Sénat a rencontré hier M. Sarkozy et le bureau de l'Union de l'industrie textile. Je serai donc bref. L'industrie textile représente aujourd'hui 400 000 emplois directs en France, dont 3 000 dans le bassin d'emplois de ma circonscription, c'est-à-dire plus que le groupe Pierre Fabre. Nous avons parlé des réalités économiques, mais il ne faut pas oublier les réalités humaines. Dans les entreprises du secteur, la moyenne d'âge des salariés est relativement élevée. Leur capacité de reconversion est limitée. La dégradation de l'emploi n'a donc pas le même impact dans un bassin d'emplois comme celui de ma circonscription que dans un bassin d'emplois dynamique. Beaucoup de salariés du textile cumulent plusieurs handicaps, comme celui de l'âge, de la monoexpérience professionnelle et d'une formation initiale éloignée.

La désindustrialisation touchant les secteurs traditionnels a un effet catastrophique sur l'aménagement du territoire. Les politiques réparatrices au titre de l'aménagement du territoire ou les politiques sociales d'accompagnement ont un coût beaucoup plus élevé qu'une aide initiale à ces secteurs pour leur permettre d'être compétitifs au niveau international, car, comme l'a rappelé M. Sarkozy, le secteur textile français réalise la moitié de son chiffre d'affaire grâce aux exportations.

Je voudrais citer deux exemples, pris dans le bassin d'emploi de Castres. En plein cœur d'une zone de revitalisation rurale, la plus grosse entreprise du canton, qui compte 100 salariés, exporte 80 % de sa production de pull-over, principalement vers le Japon. Je connais une autre entreprise qui avait une trentaine de salariés il y a dix ans et qui en compte aujourd'hui 600, plus 600 emplois induits. Il y a donc des perspectives, mais pour qu'elles se concrétisent, il faut répondre aux sollicitations responsables que nous avons entendues aujourd'hui.

En France, neuf pull-overs sur dix vendus viennent de l'étranger. Protéger le savoir-faire représenté par le dernier pull-over fabriqué en France n'est pas, à mes yeux, du protectionnisme.

**M. Emile Blessig, président :** Je voudrais souligner, comme l'a fait notre collègue Philippe Folliot, que les possibilités de reconversion sont extrêmement inégales d'un bassin de vie à l'autre, mais toutes les régions sont frappées. Je suis élu d'une région réputée prospère, l'Alsace, mais le textile alsacien connaît exactement les mêmes difficultés que dans d'autres régions. La région Alsace a essayé de mettre au point une politique de district et elle a demandé, à titre dérogatoire, la possibilité d'apporter des aides directes au secteur textile. Elle s'est par ailleurs appuyée sur la collaboration entre les fabricants, l'université et le Collège européen des textiles afin d'améliorer la plus value du secteur.

La désindustrialisation peut être en flux ou en stock. Vous avez insisté sur la désindustrialisation en flux et vos propos ne me rendent pas particulièrement optimiste. Pratiquement toutes les solutions que vous proposez relèvent d'une stratégie européenne et internationale, mais les problèmes se posent dans nos bassins de vie. Je suis peut-être un peu provocateur, mais c'est ainsi que les députés que nous sommes ressentent les choses. Les politiques de soutien aux branches en difficulté sont vouées à l'échec dans le contexte que vous exposez.

Percevez-vous des signes de prise de conscience ? Quels sont les problèmes qui sont en voie de résolution ? Quels sont ceux sur lesquels, au contraire, il n'y a pas de mouvement significatif ? De manière générale, êtes-vous pessimiste ? Pensez-vous qu'il soit possible de changer la donne ?

**M. Guillaume Sarkozy :** M. le Président, permettez-moi de vous répondre avec mes tripes. Si je pensais que le textile était cuit et que l'action syndicale ne servait à rien, je ne viendrais pas m'exprimer devant vous.

La première chose à faire est de redonner confiance à nos industriels. J'espère que le conseil compétitivité de l'Union européenne, tout comme d'ailleurs votre mission, ne sont pas que des mots. C'est aux industriels eux-mêmes de trouver les solutions pour sortir des difficultés, mais nous devons les y aider.

Le plan Borotra a coûté 150 millions d'euros par an et l'emploi est resté stable pendant les dix-huit mois où il a été appliqué. Le gouvernement Juppé avait, pendant la campagne électorale qui avait suivi la dissolution, négocié avec la Commission européenne un élargissement du plan Borotra à l'ensemble de l'industrie. La politique industrielle du gouvernement a changé avec la nouvelle majorité, qui a préféré mener une politique inverse, celle des 35 heures. Bruxelles n'était pas contre, il y a donc des possibilités.

Tous mes interlocuteurs, quel que soit leur niveau, me disent qu'ils trouvent que l'assiette de la taxe professionnelle est stupide, mais ils pensent qu'il n'est pas possible de la changer. C'est à mon sens faire preuve de fatalité.

Sans doute les solutions que nous préconisons sont-elles des solutions qui doivent être prises au niveau européen, mais vous avez de l'influence au niveau européen. Je crois que les industriels et les responsables politiques n'ont pas su travailler ensemble. Nous ne sommes pas efficaces dans notre lobbying. Je vais essayer au début de l'année prochaine de mettre en place une plate-forme avec les syndicats de salariés. Il faudra que nous le fassions avec les Allemands, avec les Italiens et je ne désespère pas d'y arriver au Maghreb. Une collusion entre le patronat et les syndicats appuyée par les parlements nationaux permettra d'agir au niveau de la Commission européenne, qui fera alors ce qu'on lui demande. Je me souviens qu'il y a deux ans et demi, la CGT avait réussi à faire venir Pascal Lamy à une réunion organisée dans le cadre du Conseil économique et social entre patron et syndicats sur l'avenir du textile. Pascal Lamy s'y était rendu car, m'a-t-il dit, il ne voulait pas manquer l'occasion de voir les patrons et les syndicats se parler. Il faut agir ensemble et ne pas se considérer prisonniers de telle ou telle contrainte, car cela reviendrait à admettre que nos fonctions à tous, à commencer par la vôtre, MM. les députés, est inutile.

**M. Serge Poignant :** Le laps de temps est court.

**M. Guillaume Sarkozy :** Il l'est d'autant plus avec la baisse de l'euro. La lettre Chirac-Kohl a joué un rôle majeur dans la compétitivité européenne. Trois mois après cette intervention, la Commission européenne a reconnu qu'il y avait un problème de désindustrialisation en Europe et le fait que Français et Allemands se soient unis sur cette intervention a sans doute été décisif. Il faut travailler ensemble et croire au dialogue social.

M. Poignant, l'entreprise dont vous parlez doit avant tout regagner confiance, puis élaborer sa stratégie. Je ne connais pas le secteur de la chaussure, aussi je ne peux pas vous dire s'il faut déjà se préparer à la reconversion.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Je citerai le cas de l'entreprise Jallatte, qui fabrique des chaussures dans mon département, le Gard. Cette entreprise comptait 1 200 salariés, contre 600 aujourd'hui. Elle a créé une unité de production au Maroc, en collaboration avec les syndicats. La valeur ajoutée produite par l'entreprise est restée en France.

**M. Guillaume Sarkozy :** Un de mes combats est de faire déculpabiliser les chefs d'entreprise qui délocalisent. Il faudrait que les journalistes notamment arrêtent de les prendre comme bouc-émissaires. Il n'y a rien de honteux à donner du travail à un Marocain ou à un Tunisien, mais il faut restructurer et former autrement les gens en France.

**M. Emile Blessig, président :** Je vous remercie. Vous nous avez aidé à mieux saisir le phénomène complexe de la désindustrialisation.



**Audition de M. Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la Confédération générale du travail, chargé des questions économiques, et de Mme Nicole Rondeau, conseillère de la Confédération générale du travail, chargée de l'aménagement du territoire**

*Réunion du mercredi 14 janvier 2004*

**Présidence de M. Serge Poignant, vice-président**

**M. Serge Poignant, vice-président :** Mes chers collègues, nous poursuivons notre série d'auditions sur la désindustrialisation du territoire. Nous recevons aujourd'hui M. Jean-Christophe Le Duigou, chargé des études économiques à la CGT, et Mme Nicole Rondeau, chargée des questions d'aménagement du territoire, également au sein de la CGT.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, la bienvenue au sein de notre délégation. M. Max Roustan, notre rapporteur, vous a transmis par avance ses questions. Elles visent à connaître l'avis d'un syndicat de salariés sur la réalité de la désindustrialisation, ses causes éventuelles et les réponses publiques que l'on peut y apporter.

Je vous propose de nous présenter un exposé liminaire, puis nous vous poserons un certain nombre de questions. Vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire de la CGT, chargé des questions économiques :** M. le président, M. le rapporteur, MM. les députés, je vous remercie de nous accueillir.

Le sujet dont vous vous êtes emparés est un sujet extrêmement important. Il mobilise la CGT depuis des années au travers de questions auxquelles, en tant qu'élus, vous êtes également confrontés dans les régions, et peut-être plus globalement aujourd'hui à partir de l'appréciation que l'on porte sur une étape nouvelle de désindustrialisation qui nous paraît quelque chose de très grave, voire, d'un certain point de vue, catastrophique. La France, comme l'Europe, est à un tournant et doit opérer un certain nombre de choix en matière de développement.

Nous allons effectivement répondre aux différentes questions qui, à ce stade de votre travail, vous préoccupent. Je n'aurai pas l'ambition de répondre à l'ensemble des problèmes dans le bref exposé introductif qui résume notre approche du problème, mais nous nous sommes préparés pour répondre, ensuite, à vos questions, Mme Rondeau pouvant compléter cet exposé sur un certain nombre de points.

J'ai cru comprendre que l'une des premières questions que vous vous posiez légitimement concernait le diagnostic lui-même : y a-t-il ou non désindustrialisation ?

Il s'agit d'une question à laquelle on ne peut pas répondre par oui ou non. On est obligé d'avoir une réponse beaucoup plus circonstanciée si l'on veut avoir un diagnostic correct. On peut l'apprécier à partir de différents critères. Si l'on raisonne en termes de parts de l'industrie dans le produit intérieur brut, on ne peut pas considérer, aujourd'hui, qu'il y a eu, depuis vingt ans, une profonde désindustrialisation du pays. Hors énergie, la place de l'industrie dans le produit intérieur

brut marchand est d'environ 20 %, sensiblement plus si l'on rajoute l'énergie, et davantage encore si l'on y rajoute les services marchands liés à l'industrie qui, souvent, ont été externalisés.

Si l'on comptabilise tout cela, l'on peut considérer que 40 % de notre richesse nationale annuelle créée continue à dépendre directement de l'industrie. Il n'y a donc pas, de ce point de vue là, une rupture manifeste, comme on a pu le voir dans d'autres pays. Nous en discutons souvent avec nos collègues anglais, par exemple, qui ont connu, il y a vingt ans, une vague de désindustrialisation profonde qui fait qu'aujourd'hui l'industrie anglaise représenterait moins de 15 % du PIB. L'activité financière et de services serait même supérieure à la richesse industrielle.

En termes d'exportations, on arrive à peu près aux mêmes conclusions : la part de l'industrie dans les exportations françaises reste toujours relativement importante, sans qu'il y ait de régression sensible.

En revanche, si l'on raisonne en termes d'emplois, on a là une évolution qui, justement, a fait conclure, dans de nombreux cas, à une désindustrialisation certaine. Nous avons tenu une journée d'études sur ce problème à Clichy, voilà deux mois, je puis donc vous livrer quelques chiffres : l'emploi manufacturier, en vingt ans, a baissé d'un tiers. Ce recul important de l'emploi justifie les inquiétudes qui existent dans les territoires et les régions.

Il conviendrait de rajouter une quatrième approche : l'approche sectorielle. On note que des secteurs sont « en voie de disparition » de notre territoire. Je discutais avec notre responsable de la fédération textile habillement, nous avons aujourd'hui une logique qui, si elle se poursuit, hormis quelques niches de productions haut de gamme, fera disparaître cette production. Il s'agit d'un processus engagé depuis les années 80.

Depuis quelques années, nous avons noué des contacts avec les syndicats des pays dans lesquels se trouvent des industries délocalisées, notamment au Maroc et en Tunisie, et aujourd'hui ils nous interrogent sur la manière de faire face aux délocalisations. En Tunisie, ils perdent chaque semaine plusieurs centaines d'emplois dans le secteur.

De façon sectorielle, les évolutions sont donc liées, soit à des facteurs technologiques, nous l'avons vu dans des domaines de pointe comme l'électronique, lorsqu'on est passé des centraux électromécaniques au numérique - alors qu'il s'agissait d'une évolution prévisible, inscrite depuis 10 ou 15 ans - soit à des secteurs traditionnels. Quand j'ai commencé à exercer mes responsabilités économiques à la CGT, dans le milieu des années 80, il se disait qu'il n'y aurait plus qu'un producteur automobile en France, ou même plus du tout. Or, il en reste deux, et plutôt en bonne santé. Rien n'est inéluctable, mais certaines évolutions ont parfois été extrêmement brutales.

Tel est le diagnostic. Je pourrais vous communiquer des chiffres, mais j'imagine que ce sont les mêmes que ceux auxquels vous avez accès : l'INSEE. Nous avons, éventuellement, des chiffres de branches professionnelles, établis dans le cadre des discussions que nous pouvons avoir avec l'Union des industries métallurgiques et mécaniques ou l'Union des industries textiles.

Deuxième partie de cet exposé : nos éléments d'explication.

Je crois d'abord que le cadre macroéconomique dans lequel nous vivons depuis le milieu des années 80 a affecté de manière sélective et négative l'industrie : on ne peut pas raisonner sur



l'industrie dans les territoires si l'on ne mène pas une réflexion sur les conséquences d'un certain nombre de choix macroéconomiques qui ont été faits. Je ne les discute pas à ce stade, ils ont été faits pour certaines raisons, mais nous estimons qu'ils ont eu des conséquences.

Le premier d'entre eux, celui que nous appelons « un manque à croître économique », a affecté l'économie française à partir du moment où nous avons choisi de rentrer dans la monnaie unique aux conditions choisies. Je vous rappellerai les chiffres qui ont été mis sur la place publique par l'OSCE en la matière : pendant un peu moins d'une dizaine d'années, l'on a eu un manque à croître annuel de 0,5 % à 1 % de croissance lié au fait qu'il convenait de rentrer dans le cadre qui nous était imparté. Les chiffres démontrent bien les conséquences sur l'emploi.

Ce manque à croître économique a affecté de manière différenciée notre tissu productif et industriel. Les entreprises qui avaient de larges débouchés internationaux n'ont pas été affectées. En effet, pendant cette période, la croissance mondiale était à 4 %. En revanche, les entreprises qui étaient dépendantes du marché interne français et de l'Europe - les PME, l'industrie dans un certain nombre de biens de consommation - ont été assez durement affectées. Certaines faillites, certaines restructurations s'expliquent donc par un marché qui ne croissait plus et avec l'arrivée, sans doute, à maturité d'un certain nombre de biens.

Autre problème important, parce qu'il semble perdurer au-delà de cette phase bien identifiable qui était l'entrée dans la zone euro, la question de la priorité donnée à la compétitivité par rapport aux coûts de production. Les derniers chiffres publiés par la Banque de France - qui élabore un indice de compétitivité de notre économie - sont les suivants : la base 100, c'est 1987, or nous sommes aujourd'hui à 97. Par rapport à nos principaux concurrents, nous avons une amélioration de nos coûts qui a pour conséquence de peser sur la viabilité d'un certain nombre de productions.

Ce débat avait été ouvert également par M. Gandois, lorsqu'il avait été sollicité dans le cadre d'un rapport du Commissariat général du plan sur les questions de productivité et de compétitivité. Il avait marqué les limites de cette approche qui tente de réduire la compétitivité à la question du coût de la main d'œuvre, alors que d'autres pays affrontent ce défi par d'autres moyens, tels que la qualité, le financement, etc...

Je suis allé, la semaine dernière, en Chine, et des interlocuteurs chinois m'expliquaient pourquoi les industriels allemands réussissaient mieux que nous. Ils comptent le double d'implantations que les Français en Chine, en termes de débouchés. Ils m'ont cité deux raisons : d'une part, la qualité allemande et, d'autre part, un meilleur financement des contrats.

Le débat central est orienté sur la question du coût de la main d'œuvre, qui doit être mis en rapport avec la productivité du travail qui est largement plus forte chez nous que chez nos partenaires : elle est, en France, supérieure à celle des Etats-Unis ! On parle toujours du coût horaire de la main d'œuvre, mais il faut également parler du coût unitaire de production. Et cette recherche de la compétitivité par rapport au coût a certainement contribué à la fermeture d'un certain nombre d'entreprises.

L'autre question que nous nous posons est celle du contenu de certaines interventions publiques, ou politiques publiques, qui nous ont semblé pour le moins mal maîtrisées, en termes d'enjeux de développement industriel.

Il y en a trois. Premièrement, le rôle qu'ont joué, ou pas, un certain nombre d'entreprises publiques dans le développement du tissu industriel. Je ne vais pas multiplier les exemples, mais nous avons un acte d'accusation pour chacune d'elles. Nous avons beaucoup débattu, par exemple, sur le comportement de Renault avec la sous-traitance. L'exemple le plus frappant est celui de France Télécom, qui ne s'est pas mis en situation, au cours des dernières, de favoriser la production industrielle française ou européenne.

L'analyse doit d'ailleurs s'élargir à l'ensemble de l'Europe, la faillite européenne sur l'UMTS se paie en termes d'emplois industriels. L'absence de développement d'une norme européenne, d'un projet relativement cohérent, a sans doute coûté très cher en termes financiers, mais également en termes d'emplois et d'industries dans nos régions.

Je me suis largement occupé du bassin d'emplois de l'électronique du Trégor, dans les Côtes-d'Armor. Je puis vous dire qu'en deux ans, nous avons assisté à la disparition de pratiquement un quart des emplois, disparition liée à la crise de l'électronique, elle-même conséquence de la crise de l'UMTS et de la faillite d'un certain nombre d'opérateurs ou d'acteurs du secteur.

Deuxièmement, l'appui des politiques publiques au développement des services qui peut avoir des effets pervers sur l'industrie. Nous ne sommes pas de ceux qui opposons industrie et service. Cette vision dichotomique est au contraire quelque chose de dangereux. Nous ne sommes pas des adeptes du concept de société de services. Nous pensons que les services ne peuvent pas exister sans des productions correspondantes. En revanche, comme l'ont montré des travaux économiques récents - je pense notamment à ceux qui ont été menés par la Caisse des dépôts et consignation - l'appui au développement des services est nuisible, car il fait artificiellement remonter le prix payé pour les services. On essaie de solvabiliser et d'inciter au développement des services par un certain nombre de mesures publiques, sociales ou autres, mais cette montée du prix des services a pour effet de faire baisser la valeur des prix industriels et donc de peser sur la rentabilité du secteur proprement industriel et d'induire une plus grande sélectivité dans la pérennité de ces entreprises.

Le service de recherches de la Caisse des dépôts et consignation développe une analyse extrêmement intéressante, chiffrée à l'aide de modèles, sur les conséquences sur le secteur industriel d'un choix en faveur des services. Cette démarche est peu connue, car elle fait appel à des jeux économiques compliqués, mais les décideurs publics doivent prendre en compte cette réalité. Nous assistons, aujourd'hui, à une baisse très sensible des prix industriels par rapport à ceux des services ; nous ne pouvons donc pas nous plaindre d'avoir moins d'industrie.

Nous allons retrouver cette question, par exemple, à propos du médicament. Privilégier, dans le cadre des dépenses de santé, un certain nombre de dépenses, en limitant le prix du médicament ne va-t-il pas poser le problème du devenir de l'industrie pharmaceutique sur notre territoire ? Nous sommes inquiets de cette évolution.

Nous sommes en discussion avec la direction du groupe Aventis, car nous voyons partir à l'étranger toute la recherche. Nous avons cru, dans un premier temps, que cela résulterait de la fusion et qu'elle partait en Allemagne ; en fait, elle part aux Etats-Unis. Demain, nous n'aurons plus qu'un seul groupe pharmaceutique, à savoir Sanofi, qui, d'ailleurs réussit très bien à vendre des produits, même aux Etats-Unis. Mais demain, si au nom des économies des dépenses de santé, l'on baisse le prix des médicaments, cela aura des conséquences sur l'emploi et le développement.

Troisièmement, le côté pervers des aides dites aux emplois peu qualifiés. Nous pensons que cela a joué un mauvais tour à l'industrie, dans la mesure - nous reprenons les conclusions de l'INSEE - où, au lieu de profiter aux salariés les moins qualifiés, ces aides ont servi à embaucher des salariés qualifiés, mais en dessous de leur qualification.

Nous l'avons souligné auprès du Conseil d'analyses économiques quand il avait établi son rapport sur l'efficacité de ces aides. Nous pensons qu'il existe un effet pervers qui, au lieu de pousser à la montée progressive, en gammes, de nos productions industrielles - moins concurrentielles et moins délocalisables - et de la qualification, peut avoir les effets inverses en confortant une partie de notre industrie française dans des spécialisations qui, finalement, sont concurrentes de celles des pays du tiers-monde.

Dès le milieu des années 80, nous avons critiqué les aides à l'industrie textile ; ces aides ont avant tout servi à différer les opérations de délocalisation, mais n'ont pas aidé véritablement cette industrie à se moderniser. D'ailleurs, nous sommes aujourd'hui importateur de produits textiles en provenance d'Allemagne, qui n'a pourtant pas des coûts de production et de main d'œuvre inférieurs aux nôtres, mais qui a su largement se développer, s'automatiser, avec, par exemple, des machines de découpes à laser.

Je passerai maintenant aux risques pour l'avenir.

Hormis des dimensions sectorielles, si nous pouvons considérer globalement qu'il y a eu un relatif maintien de l'industrie, qui représente un socle positif pour aborder l'avenir, il existe tout de même devant nous des risques importants. Je ne les situerai pas principalement sur le terrain classique de la délocalisation. L'essentiel des opérations de délocalisation d'activités ne se passe pas sur des segments de compétitivité classiques comme le coût de la main d'œuvre. On ne délocalise pas en Chine, en Malaisie ou ailleurs, mais à l'intérieur des pays de l'OCDE. Ce n'est donc pas cela que je mets en avant, mais deux autres points.

D'une part, la situation démographique. La moyenne d'âge des salariés des différentes branches industrielles est relativement élevée. Dans la métallurgie, elle est de 48, 50 ans. Par rapport aux départs à la retraite qui vont intervenir, nous ne voyons pas poindre des embauches correspondantes, mais des opérations de rationalisation de productions. Ce qui nous fait dire que la phase de reprise dans laquelle nous nous trouvons pourrait être peu créatrice d'emplois. Au-delà de ce phénomène, le risque existe qu'un certain nombre d'entreprises, devant ce processus démographique, préfèrent arrêter la production plutôt qu'essayer de la renouveler sur une autre base. Je pense notamment à l'industrie manufacturière.

Le deuxième risque est celui du maintien d'un euro fort. J'ai écouté tout à l'heure une déclaration du gouverneur de la Banque de France qui disait que l'euro fort n'affectait pas l'économie française. Je suis désolé de dire que nous en faisons quotidiennement l'expérience contraire ! Le président d'Alcatel, par exemple, nous dit que les deux tiers de ses coûts sont en euros et la moitié de ses recettes en dollars ! Mais il y a pire, notamment dans l'industrie automobile ou aéronautique, comme à la SNECMA ou à Airbus, où l'essentiel des recettes est en dollars.

Si l'euro devait rester surévalué, par rapport au dollar, de 30 % sur plusieurs années, ce serait une véritable catastrophe. D'où le risque d'avoir ce qu'annoncent aujourd'hui les directions d'entreprises, à savoir des délocalisations de productions et de recherche dans la zone dollar.

Alcatel est un cas typique, ce n'est d'ailleurs même pas de l'emploi industriel qu'il va développer, puisque l'essentiel de ses dépenses sont des dépenses de recherche. 10 % de sa recherche se fait en Chine, demain, ce pourcentage augmentera - les coûts de recherche devant être amortis sur les ventes - alors si ces ventes se réalisent en euros... Avec 30 % d'écart entre le dollar et l'euro, l'on est très loin de ce que peuvent apporter des gains de compétitivité.

Telles sont les réalités dont nous voulions vous faire part.

Nous avons le sentiment, aujourd'hui, qu'il est indispensable de débattre de l'avenir industriel. Il est bon que l'on parle de l'emploi, mais on ne résoudra pas ce problème si l'on ne traite pas la question de ce choix industriel. La question est de savoir si l'on adopte le modèle anglais ou le modèle espagnol. Nous pouvons avoir un développement sur des bases de services, avec une extrême fragilité. Ou sommes-nous capables de renouveler un modèle de développement économique sur une base à la fois industrielle et de développement des services ?

Il n'y a pas la place pour tout le monde pour une économie de purs services. L'Angleterre peut peut-être tirer son épingle du jeu, mais nos collègues espagnols sont très inquiets de l'économie de leur pays, la base industrielle étant en train de s'effriter. Alors qu'ils nous donnent des leçons sur l'équilibre budgétaire me paraît un peu prématuré.

**M. Serge Poignant, vice-président :** M. Le Duigou, je vous remercie.

**M. Max Roustan, rapporteur :** M. Le Duigou, je vous remercie de cet exposé, qui nous apporte, pour certains secteurs, un éclairage un peu différent de ce que nous avons entendu jusqu'à présent. Je suis élu de la région Languedoc-Roussillon, à forte concentration industrielle et qui rassemble tous les problèmes que vous avez cités : textile, France Télécom, Alcatel sans oublier l'industrie chimique. Je vous poserai trois questions.

Vous avez parlé de l'aide à l'emploi, qui, selon vous, a été dévoyée par le système et a dévalorisé la qualité du produit. En voulant aider les salariés non qualifiés, on a en fait permis aux entreprises d'embaucher des salariés qualifiés mais à des postes inférieurs à leur qualification. Ce qui a eu pour conséquence, entre autres, de retarder la progression de l'outil industriel. Dans ma région, des entreprises comme Merlin-Gérin travaillent de la façon suivante : chaque mois, elles réunissent leurs salariés, établissent un bilan et travaillent sur les modifications à apporter pour améliorer la production. Alors peut-être ai-je mal compris vos propos, mais je souhaiterais que vous reveniez sur ce sujet.

Ma deuxième question concerne le textile. Selon les interlocuteurs que nous avons auditionnés, qui représentaient le patronat, la délocalisation de l'industrie textile leur paraissait inéluctable ; par pour vous. Je prends l'exemple de Grouzet et Merlin-Gérin, qui sont passés de la mécanique à l'électronique, et qui sont en train de délocaliser leurs activités sur le Maroc, par exemple.

Donc pour vous ces délocalisations ne sont pas inéluctables. Pouvez-vous nous en dire également plus à ce sujet ? Vous appuyez cette analyse sur le fait que le coût horaire/productivité est l'un des meilleurs, ce qui est en contradiction avec ce que nous dit le patronat par rapport aux délocalisations.

Enfin, vous avez parlé d'un modèle de développement économique sur une base à la fois industrielle et de développement des services. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je ne pense

pas que l'on puisse maîtriser toutes les cartes. Le débat est à la fois français et européen, si l'on veut arriver à maîtriser ce débauchage économique ici ou là. Depuis la guerre, nous avons l'impression que des pans entiers de notre industrie disparaissent, naturellement. Alors on crie sur place parce que des emplois sont menacés mais nous n'avons pas de solution à proposer.

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** Je voudrais tout d'abord apporter une correction en ce qui concerne les exportations. Si la part de l'industrie dans le PIB n'a pas baissé, la part de l'industrie dans les exportations françaises, elle, a baissé. Cette même part de l'industrie dans les exportations, durant la même période, n'a pas baissé en Allemagne. En économie, il n'y a rien d'inéluctable, puisque les coûts de la main d'œuvre de l'industrie manufacturière allemande sont de 20 % plus élevés que chez nous. Or les Allemands ont réussi à maintenir la part de l'industrie dans leurs exportations.

En ce qui concerne les effets pervers des aides à l'emploi, j'ai effectivement été trop allusif. Je développerai donc deux points.

Tout d'abord, étant donné qu'il s'agissait d'aides conditionnées sous critère de salaires, elles ciblaient forcément des emplois à reconnaissance limitée de la qualification. Or il nous semble - et tous les chiffres que nous avons l'indiquent - que l'on se situe dans une phase où, au contraire, il faudrait pousser à l'élévation de la qualification et à sa reconnaissance. Ces aides ont permis de maintenir des formes d'organisation du travail qui n'utilisaient pas pleinement les compétences de ces jeunes qualifiés qui arrivaient dans l'entreprise ; d'où une crise d'insertion de ces jeunes au sein de leur entreprise.

Le second effet pervers est lié à la même analyse, mais beaucoup plus macroéconomique : quels résultats aurait-on eu si ces 19,6 milliards d'euros d'allègement de charges avaient été investis dans une politique de formation et d'insertion par l'emploi ?

Certains économistes pensent que cela n'était pas utile, notre main d'œuvre étant suffisamment qualifiée. Nous pensons que nous sommes, en France, dans une situation où l'on a non pas une faible qualification de la main d'œuvre, mais une faible qualification reconnue de la main d'œuvre : 38 % de la main d'œuvre en activité n'a pas de qualification reconnue. C'est le double de l'Allemagne et pratiquement le triple des Etats-Unis, chiffres publiés par l'OCDE.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que tout ou partie de cette somme aurait dû être utilisée en faveur d'un véritable plan de formation, non pas simplement des jeunes, mais pour tous les salariés. Elle aurait été, selon nous, un meilleur investissement en termes d'efficacité économique, préparant d'ailleurs un problème que nous aurons à résoudre, qui est celui de l'emploi des seniors. Il faut s'en occuper quand les salariés ont 40 ans et non pas 55.

Tel est le double effet pervers que nous avons analysé, en ce qui concerne les politiques successives d'aides aux emplois peu qualifiés depuis 1993.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Vous partagez donc l'idée qu'il est nécessaire pour les salariés de bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de leur vie.

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** Absolument. Certaines années, l'enveloppe de la formation professionnelle a baissé ; ce n'est plus le cas, semble-t-il, mais l'on est très loin de ce qui serait nécessaire. Il s'agit moins d'allonger la formation initiale que de consacrer des sommes à des

personnes qui sont déjà en entreprise ou en attente d'un emploi. C'est là que résiderait l'efficacité nouvelle, notamment pour l'industrie.

Quant au caractère inéluctable des délocalisations, je vous ai déjà un peu répondu en prenant l'exemple des exportations. Nous considérons que l'industrie textile, certes ne pouvait rester en l'état, mais je me souviens de discussions avec le patronat de l'industrie textile - en 1983, 1984 - et de propositions de montées en gammes de la production : abandon des productions banalisées, débats quant aux machines automatisées.

Je vais vous citer un exemple. J'ai fait mon premier stage comme vendeur, à Fougères, dans une entreprise de chaussures, France Arno. Le premier dossier que j'ai eu à traiter concernait l'automatisation de la découpe et de la couture des chaussures, l'introduction des machines à vibrer le cuir, etc... Il s'agissait d'une autre conception de la chaussure. Je devais déterminer le coût de cette modernisation et l'opportunité d'une délocalisation.

Le niveau de rentabilité était faible - nous étions à 3 % de profits - il fallait donc faire quelque chose, mais le coût des investissements a été jugé prohibitif en raison du haut taux d'intérêt. Cette entreprise a donc préféré non pas délocaliser mais devenir acheteuse auprès de productions dans le tiers-monde, qui continuaient à se faire de manière manuelle, et reconvertir son capital dans la distribution. De ce fait, elle a été un facteur de déficit commercial extérieur, de perte d'emplois.

Dix ans après, dans le textile, j'ai vécu exactement la même chose du côté syndical. Il y avait des projets d'automatisation de l'habillement et les obstacles étaient les mêmes : coût de l'investissement et qualification de la main d'œuvre. Premières expériences de machines de coupes à laser qui permettaient de découper 60 ou 80 costumes à la fois, taux de panne, personnels incapables : nous n'arrivions pas à gagner l'effort de formation.

Ces exemples n'ont pas valeur de généralité, mais ils démontrent que l'on ne pouvait pas rester en l'état et que l'on pouvait avoir d'autres choix que simplement retarder le moment de la fermeture des industries. Et je ne parle pas des coûts sociaux : nos équipes syndicales vivent des situations incroyables. Quand on en est à son septième ou huitième plan social, il n'y a plus de ressort salarial et de travail. On gère la somme que l'on vous donne pour partir, il n'y a plus d'ambition, de volonté de continuer la production.

**Mme Nicole Rondeau, conseillère de la CGT, chargée de l'aménagement du territoire :**  
Cette façon de traiter le travail ouvrier dans l'industrie, avec cette faible reconnaissance de la qualification, conduit à un regard de la société qui fait qu'aujourd'hui les jeunes ne se dirigent pas vers les métiers industriels.

Lorsqu'on embauche des jeunes qui possèdent un BTS, pour remplacer des ouvriers, on les fait commencer au début de la grille de salaires. Il y a donc un vrai problème de reconnaissance de qualification. Dans les conventions collectives, les premiers niveaux de la grille se situent en dessous du SMIC. Toute la grille salariale est tirée vers le bas.

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** Et on retrouve cela à tous les niveaux. Je vous alerte sur la situation des grandes écoles scientifiques qui devraient nourrir notre développement industriel. La plupart des jeunes qui sortent de ces écoles sont davantage attirés par des activités de services et financières qui sont beaucoup plus rémunératrices.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Vous ne parlez pas des 35 heures dans les coûts sociaux !

**M. Jean Launay :** La délégation devra essayer d'éviter l'écueil de mettre sur le compte des 35 heures le phénomène de désindustrialisation qui existe en France ou d'accuser la mondialisation. Par ailleurs, je souhaiterais que l'on s'appuie sur les travaux qui ont été menés au cours de la législature précédente, par la commission d'enquête sur les pratiques des grands groupes industriels et financiers, qui ne sont pas vieux et qui pourraient nous servir.

M. Le Duigou, je voudrais connaître votre sentiment concernant les délocalisations : ne pensez-vous qu'elles risquent de se produire en cascade ? Les patrons créent d'autres unités - au lieu de conforter l'emploi en France - d'abord au Portugal, puis en Pologne, en Tunisie et pourquoi pas en Afrique du Nord... Avons-nous des éléments qui nous permettent de vérifier si ces délocalisations sont bien une réalité ?

Vous avez aussi évoqué, M. Le Duigou, la qualification professionnelle nécessaire dans le processus d'élaboration de productions des biens. Le manque de qualification, de valeur ajoutée importante dans le processus industriel fourni par le travail, augmente les risques de délocalisation. Avons-nous un moyen de mesurer ce phénomène ?

Pour ma part, j'en suis bien conscient, car dans mon département, le Lot, qui n'est pas industriel, nous avons des unités fragilisées par la concurrence de pays asiatiques. Il s'agit d'un créneau qui paraît valorisant pour les industriels : fabriquer des bouchons pour les parfums, ce qui peut être fait ailleurs ou qui est facile à copier. Nous sommes donc fragiles car cette production est faisable sans qualification.

**M. André Chassaigne :** J'ai trouvé votre intervention très intéressante car elle évoque des problèmes que l'on vit dans nos territoires. En ce qui me concerne la description que vous avez faite, concernant le textile, je vis dans ma région la même problématique avec la coutellerie : des chefs de petite ou moyenne entreprise, que je connais bien, que je rencontre régulièrement, sont complètement coincés et adoptent donc la stratégie, non pas de délocaliser, mais d'acheter, par le biais d'internet, des produits, en Chine par exemple.

Par ailleurs, j'ai apprécié les deux propositions que vous avez faites. D'une part, l'intérêt que nous avons à faire évoluer l'investissement en termes de mécanisation, de progrès, de nouvelles technologies, qui est une réponse industrielle et qui n'est pas suffisamment pris en compte. D'autre part, la formation, qui est très importante.

Avez-vous des propositions plus précises à formuler en termes de mobilisation de l'argent ? Ou vous en tenez-vous à ces deux propositions, considérant que le reste est l'affaire des politiques ?

S'agissant de la mobilisation de l'argent, que pourrait-on faire pour que l'argent - celui des banques, celui qui sert à la spéculation - puisse davantage être injecté dans l'économie pour accompagner des évolutions ?

La tendance actuelle est de dire qu'il y a trop d'Etat. Ne pensez-vous pas que l'intervention de l'Etat devrait justement être plus percutante ? Par ailleurs, comment pourrait-on, par une politique

industrielle mieux réfléchi, articuler l'intervention grandissante des collectivités territoriales et de l'Etat ?

Enfin, quelle appréciation portez-vous sur l'intervention actuelle de l'Etat, notamment en ce qui concerne les contrats de sites, qui apparaissent souvent comme une réponse ponctuelle sur certains territoires très sélectionnés ? Lors du dernier CIADT, il y a eu un glissement sémantique : on ne parle plus de contrats de sites, mais de contrats territoriaux. Il me semble qu'il s'agit d'un ballon que l'on refile aux collectivités territoriales.

**M. Jean-Pierre Dufau :** S'agissant des délocalisations, vous avez fait des nuances entre celles qui ont lieu dans les pays de l'OCDE et les entreprises qui s'installent dans d'autres pays étrangers. Pouvez-vous me donner quelques précisions, car il me semble que le résultat par rapport à l'emploi est le même ?

Par ailleurs, un certain nombre de productions sont vendues sous licence française ; le surf, par exemple, n'est absolument pas construit en France, or il existe un grand commerce à partir de produits provenant d'Australie ou d'ailleurs. La délocalisation est donc en train de prendre des formes de plus en plus diversifiées et subtiles. Au-delà de la part dans l'industrie, comment est distribuée la valeur ajoutée dans les différents secteurs industriels ?

Vous avez également évoqué un point important, celui de la démographie, et par conséquent, un éventuel besoin de main d'œuvre étrangère. Comment allons-nous pouvoir, en termes de politiques publiques, concilier et faire coexister à la fois des politiques de délocalisation et un appel à la main d'œuvre étrangère, afin de rester cohérents à l'égard des Français ?

Enfin, il convient d'accorder une plus grande importance à la formation. Quels sont selon vous les deux ou trois éléments prioritaires d'une politique publique permettant à la France de garder sa part dans le monde industriel, en termes d'emplois, dans une Europe dont le libéralisme et l'appel à la concurrence sont reconnus ?

**Mme Nicole Rondeau :** Je voudrais, M. le président, répondre à votre question concernant la réduction du temps de travail, car elle revient souvent lorsqu'on évoque les problèmes d'attractivité de notre territoire.

Une étude de la Caisse des dépôts et consignation a souligné qu'avec une baisse de 7 % de la durée effective du travail, la productivité aurait dû baisser d'autant. Cependant, grâce aux gains de productivité horaire - la France se situe parmi les premiers - deux tiers de la baisse du temps de travail ont été compensés. Ce qui veut dire que ce sont les salariés et la collectivité qui ont pris en charge cette réduction du temps de travail, avec la productivité, l'intensification du travail, sa réorganisation, souvent avec plus de flexibilité, un frein à l'augmentation des rémunérations salariales, et le financement provenant de la collectivité.

Comment peut-on diffuser cette image négative - la non attractivité de la France - alors que ce sont les entreprises qui ont été particulièrement intéressées par ces mesures ?

**M. Jean-Pierre Dufau :** Non attractive pour les pays étrangers.



**Mme Nicole Rondeau :** Les entreprises se sont globalisées. Quels sont donc les facteurs qui déterminent l'attractivité des territoires ? Nous en concluons que la soi-disant non attractivité de la France ne peut être fondée sur un abaissement social, car, au contraire, c'est le développement des pôles technologiques, les qualifications, la qualité des services publics, les infrastructures, le développement culturel et environnemental qui sont les principaux facteurs permettant d'attirer les activités à haute valeur ajoutée.

Or cette synergie et cette dynamique des activités supposent une meilleure cohésion sociale et territoriale. Ce n'est pas là où il y a le plus de difficultés, où l'on a versé le plus de fonds publics que l'on attire les activités. Cela ne crée pas une dynamique de reconstruction.

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** En ce qui concerne les conséquences de la réduction du temps de travail, nous pensons qu'il convient ni de survaloriser cette réforme, ni de l'accabler.

Contrairement à une idée sommaire qui circule, l'investissement n'est pas contre l'emploi ! Je relisais des textes des années 30 et 50, dans lesquels l'on pouvait lire : « La machine tue l'emploi ». Ce n'est pas notre conception. Nous pensons, au contraire, que nous avons davantage besoin d'investissements afin d'obtenir des emplois plus qualifiés. C'est ce qu'on appelle le progrès. Après, il est vrai, une question de fond va se poser, notamment dans le cadre de la reprise économique : la tendance est de ne parler que de la productivité du travail, et pas de l'efficacité du capital. Or cette question va se poser, non seulement du fait de la reprise, mais également de l'évolution démographique. Si l'on veut faire face au choc démographique, il faudra une hausse de la productivité globale des facteurs et pas uniquement du travail. Or la caractéristique de la France, selon les statistiques de l'OCDE, est d'avoir une forte productivité du travail et une faible productivité du capital.

En ce qui concerne la mobilisation de l'argent, nous avons, en France, mais également en Europe, un réel problème. Quand on sait que 30 à 40 milliards d'euros d'épargne française, chaque année, partent aux Etats-Unis, il ne faut pas s'étonner d'avoir des problèmes, notamment quand il en va de même dans d'autres pays d'Europe. 17 % de taux d'épargne, c'est énorme ! Nous préférierions qu'une partie serve à faire tourner l'activité économique et que l'on regarde mieux ce que l'on fait du restant de cette épargne.

Il s'agit là d'une vraie question : comment mobilise-t-on l'argent au profit de l'industrie ? Cela pose une série de problèmes, et notamment des problèmes de fiscalité. Il ne m'appartient peut-être pas, à moi, syndicaliste, de soulever ce problème, mais nous sommes, aujourd'hui, davantage un créancier public, au travers de la souscription d'obligations d'Etat, qu'un actionnaire.

Deuxième problème : le crédit. Nous sommes partis dans l'idée, fautive d'ailleurs, de désintermédiation bancaire, c'est-à-dire que toutes les entreprises allaient se financer sur le marché financier. Dès le départ nous avons tiré la sonnette d'alarme : si la centaine de grandes entreprises a un avantage à aller sur le marché financier - elles peuvent gagner 1,5 point de coût de financement - ce n'est pas le cas de la majorité de nos entreprises qui sont dépendantes des banques. De ce fait, il y a eu un relatif renchérissement de leur coût de financement.

Troisième problème : la capacité de mobilisation de fonds à développer au niveau des régions. Voilà vingt ans que nous soulevons ce problème. Nous pensons qu'il convient de créer des fonds régionaux pour le développement et l'emploi, qui allient à la fois des fonds publics, des fonds

privés et des financements bancaires, un peu sur le modèle de ce que fait la banque de développement des petites et moyennes entreprises, la BDPME. Il convient de rappeler que toute restriction dans les conditions de financement se traduit généralement par une diminution des sommes consacrées à la recherche dans l'entreprise et à la formation.

Il y a donc, de ce point de vue, un enjeu qui n'a jamais été résolu chez nous. Marx disait déjà au XIXe siècle qu'il existait une tendance à un capitalisme rentier, par rapport au capitalisme investit dans l'industrie.

S'agissant des délocalisations dans l'OCDE et hors OCDE, j'avais cet argument pour dire qu'un grand nombre de délocalisations sont justifiées non pas par les coûts de main d'œuvre mais par d'autres facteurs. Si aujourd'hui la recherche pharmaceutique se fait aux Etats-Unis, ce n'est pas à cause du coût de la main d'œuvre, puisqu'elle y est plus élevée qu'en France. En revanche, les Etats-Unis représentent un marché de 230 millions de personnes, des dépenses de santé à 13,6 % du PIB, des laboratoires de recherche, des capacités...

Nous nous battons, avec nos représentants patronaux, car le coût de la main d'œuvre n'est pas l'explication principale. Et c'est finalement un serpent qui se mord la queue car si l'on baisse les coûts de main d'œuvre, on baissera la consommation, donc quelle sera la base industrielle ? On en revient au vieux schéma des années 30 quand Henry Ford disait : *« Il faut augmenter les salaires si je veux vendre des voitures » !*

Je vais vous citer l'exemple du choix de l'implantation, il y a une dizaine d'année, d'une ligne de production de semi-conducteurs ultra performants d'IBM. Restaient en lice, après les études, la Corée du Sud et la France, à Corbeil Essonne. Le site de Corbeil a été choisi, alors que le coût de la main d'œuvre de la Corée du Sud était de 40 % inférieur au nôtre. Les trois arguments qui ont emporté la décision ont été les suivants : le co-investissement avec Siemens ; l'apport d'EDF sur la technologie des enceintes confinées ; enfin, le temps gagné entre la réalisation de la ligne de production à Corbeil était de 8 mois plus court qu'à Séoul. Or ce temps gagné - le fait d'être 8 mois avant sur le marché - amortissait, à lui seul, le surcoût de la main d'œuvre de toute la vie de la ligne de production.

Le coût de la main d'œuvre n'est pas un facteur que l'on peut rejeter, évidemment, mais il existe des moyens de répondre aux défis à partir du moment où l'on est imaginatif.

Autre question qui m'a été posée : comment distribuer la valeur ajoutée ? Lorsqu'il y a une déformation des prix relatifs industrie/services, c'est qu'il existe une baisse de l'appréciation, en tout cas sociale, de la valeur ajoutée dans l'industrie qui est quelque chose de négatif. L'industrie doit avoir son espace d'existence ; l'industrie doit incorporer de plus en plus de productions élaborées, de recherche, de formation, de qualité de la main d'œuvre. Quand la régie Renault demande à ses sous-traitants pendant plusieurs années de faire 7 à 8 points de gain de productivité par an, c'est intenable ! Au point que l'ensemble des sous-traitants ont failli disparaître. Ecraser dans la chaîne des sous-traitants les prix industriels est intenable !

En ce qui concerne la démographie, nous ne rejetons pas l'idée de recourir à la main d'œuvre étrangère. Nous pensons simplement que 50 000 immigrants par an est intenable à long terme. De plus, la coopération entre les pays européens et les pays en voie de développement implique des échanges de main d'œuvre.

Notre point de vue est le suivant : nous ne pensons pas que cette opération puisse se faire en pillant la main d'œuvre qualifiée du tiers-monde. En effet, cette main d'œuvre qualifiée est l'atout de développement du marché dans le tiers-monde. Dans la phase de mondialisation que nous ne regardons pas simplement sous son côté négatif et déstabilisant, il existe une nouvelle division internationale du travail qui correspond à de nouvelles capacités de développement. Les firmes françaises qui s'installent en Chine le font non pas pour produire mais pour vendre aux nouveaux consommateurs chinois.

Nous ne regardons pas cette évolution béatement, en pensant que tout va très bien se passer - la preuve, cela se passe dans la douleur et les suppressions d'emplois - mais nous ne voulons pas piller cette main d'œuvre.

La question, face aux évolutions démographiques, est d'abord de mobiliser chez nous toutes les ressources de main d'œuvre existantes. Notre taux de chômage est de plus de 9 %, auquel s'ajoute 12 % de main d'œuvre potentielle qui, aujourd'hui, ne se présente plus sur le marché du travail. Bien entendu, on compte parmi eux beaucoup de femmes, de personnes relativement âgées, mais il s'agit tout de même de plus de 2 millions de personnes qui se rajoutent aux 2 millions et quelques de chômeurs ; environ 5 millions de personnes ne sont pas réellement mobilisées, en France, dans l'activité productive.

La priorité est-elle d'aller chercher de la main d'œuvre étrangère ? Non, nous pensons qu'il convient de faire l'effort de relever le taux d'emploi de la main d'œuvre française qui est sans doute la condition pour financer un certain nombre de déficits sociaux.

Enfin, s'agissant de la formation, vous me demandez quelles mesures phares nous souhaiterions. La liste risque d'être longue ! Il s'agit en effet d'un sujet qui nous préoccupe beaucoup.

Je vous répondrai plutôt en termes de caractéristiques du type de formation. Nous pensons que la première des priorités est de lier la formation à l'emploi. Actuellement, une grande partie des crédits de formation est destinée à des personnes qui ont perdu leur emploi. Or l'on sait très bien que l'efficacité de la formation correspondante est très faible une fois que le salarié n'est plus dans l'entreprise ou n'a pas de perspective d'emploi.

D'une part, la formation doit devenir préventive ; elle doit intervenir avant que le salarié ne perde son emploi. Je ne vous livre pas les chiffres concernant les inégalités d'accès à la formation, vous les connaissez, ils sont terribles : les personnes qui en ont le plus besoin sont celles qui n'y ont pas vraiment accès. D'autre part, il convient de développer des formes nouvelles de formation pour les personnes qui ont perdu leur emploi, telles que les conventions de conversion qui permettraient aux salariés en situation de perdre leur emploi de garder un lien avec le monde de l'entreprise. Et les taux de réussite étaient bien supérieurs à ce que sont tous les dispositifs censés remplacer ces conventions de conversion.

Je ne vais pas développer toutes les idées que nous avons en ce domaine - comme une sécurité sociale professionnelle - mais il s'agit d'une notion qui concerne beaucoup l'industrie. Il convient absolument d'empêcher la rupture, sachant qu'une personne qui a perdu son emploi accroît ses risques de perdre un nouvel emploi. En effet, selon les dernières statistiques de l'INSEE, le risque de perdre son emploi, pour un salarié qui a plus de 5 ans d'ancienneté, n'a pratiquement pas augmenté

depuis 25 ans ; le risque de perte d'emploi est essentiellement concentré sur la population qui a moins de 5 et surtout de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Ce qui veut dire qu'une fois que vous avez perdu votre emploi, même si vous en retrouvez un, vous avez 4 à 5 fois plus de risques de le perdre que si vous étiez resté dans la même entreprise. Ces chiffres sont terribles ! C'est la raison pour laquelle, même quand il y a menace de perte d'emploi, il convient de trouver des moyens de relier la formation avec le monde du travail.

Enfin, il est nécessaire d'avoir un véritable système de formation initiale incluant tout le cursus scolaire et universitaire. En effet, vous devez pouvoir devenir ingénieur en suivant un cursus de formation professionnelle. Actuellement, notre système oriente vers des formations professionnelles sur la base de l'échec dans les cursus généraux, alors qu'il faudrait en faire une voie royale d'accès à un certain nombre de qualifications, jusqu'aux niveaux les plus élevés.

**Mme Nicole Rondeau :** Je répondrai quant à moi à la question relative aux contrats de sites, et plus globalement à la reconversion des bassins d'emplois. Depuis 20 ans, presque chaque année, un CIADT est consacré à la reconversion des bassins et propose une mesure nouvelle ou emprunte des procédés anciens, que l'on renouvelle.

Ce qui est intéressant, dans cette mesure de « contrats de sites », c'est la présence d'un élément de contractualisation avec des objectifs à atteindre qui peuvent être négociés. Je relève néanmoins deux défauts que l'on trouve dans les méthodes reconnues pour la reconversion des sites en général : d'une part, cela se passe sur un microterritoire. Or, quels sont les liens avec l'ensemble du territoire et comment allons-nous construire des dynamiques et des solidarités pour atteindre les objectifs ? D'autre part, avant même de ne plus en parler, on n'en fait pas l'évaluation. Ce sont donc à chaque fois des fonds publics qui sont utilisés sans débouchés sur des emplois et des dynamiques de territoire.

En ce qui concerne la reconversion des bassins d'emplois, un Monsieur plans sociaux, Monsieur mutations, M. Viet, a rendu un rapport au début de 2003. Il soulève les problèmes sociaux majeurs qui sont des traumatismes pour les territoires en question. La gestion des restructurations est très inégalitaire : des salariés de faible qualification sont doublement pénalisés, puisqu'ils ont non seulement perdu leur emploi, mais ils font partie d'une catégorie qui a le plus de difficultés à en retrouver un.

Le reclassement des salariés est très difficile : 60 % d'entre eux, après 12 mois, ne sont pas reclassés, 15 % occupent un emploi précaire, 15 % seulement ont retrouvé un CDI ; et 36 % n'ont pas retrouvé d'emploi après 5 ans. Il s'agit d'un drame pour les salariés et représente un coût énorme pour la collectivité : un milliard d'euros par an est destiné à aider les entreprises et un autre milliard, sur dix, est dépensé pour la reconversion des territoires.

Je prends l'exemple de la Lorraine. Entre les plans sidérurgiques, les plans charbons, cette région a reçu des milliards pour sa reconversion. Or, de plan en plan, des emplois ont été supprimés, de jeunes salariés ont été conduits à l'inactivité - dans ce type de région, le taux d'activité est dramatiquement bas - et les emplois créés n'ont pas été pérennes.

Tout le monde se souvient de la fermeture de Daewoo à Longwy l'année dernière ; 5 600 emplois avaient été promis sur cette zone ! Le Luxembourg, lui, a relativement bien tiré son épingle du

jeu, grâce à une dynamique qui existait autour des activités de services bancaires, mais en France, aujourd'hui, on note plus de 20 000 travailleurs transfrontaliers, un taux de chômage élevé, et un vieillissement de la population.

Nous ne pouvons pas dire que rien n'a été fait : des transformations ont eu lieu, l'environnement a été reconstruit, des infrastructures ont été créées, mais malgré cela, aucune dynamique n'est apparue. Il s'agit plutôt d'un pansement social. Mais finalement, on s'aperçoit que les collectivités territoriales n'ont pas d'autre choix dans leur façon d'agir ; elles ne peuvent pas agir sur la stratégie même qui conduit aux suppressions d'emplois et à l'absence de conquête industrielle.

Avec les nouvelles compétences données aux régions, celles-ci acquièrent une dimension d'intervention économique plus globale. Cela peut être intéressant, car l'on peut avoir des schémas prospectifs économiques, mais encore faut-il que la région puisse disposer de moyens d'agir, incitatifs envers les groupes et les entreprises concernés et passer certains contrats avec eux.

Tout cela fait partie des grands oublis de l'acte 2 de la décentralisation, ce qui me semble être un handicap majeur pour sa réussite.

En Lorraine, les bassins d'emplois ont des industries en difficulté qui côtoient l'axe Sarre-Luxembourg, où l'on trouve les meilleures conditions de développement, les centres de recherche, la main d'œuvre formée, les services...

Les inégalités territoriales ont été renforcées; les moyens n'ont pas été mis en commun, les conditions de coopération effectives n'ont pas été créées entre cet axe de développement et les bassins d'emplois concernés. Cela fait partie du grand gâchis de la reconversion en Lorraine. Les partenariats locaux, régionaux ne comportent pas un acte de responsabilisation sociale et territoriale des entreprises envers le tissu de sous-traitance, de capacités, d'échanges, de formation, de systèmes de recherche, de partage des coûts entre réseaux d'entreprises.

On considère toujours que les groupes peuvent être nomades sur notre territoire et donc venir pomper les richesses et les activités, mais sans retour pour la collectivité. Or une reconversion réussie, c'est la capacité d'anticipation des régions et des bassins d'emplois aux futures mutations. Cela veut dire pouvoir évaluer et organiser cette prospective avec l'ensemble des partenaires.

Il s'agit encore une fois d'une critique à l'égard de l'acte 2 de la décentralisation : les acteurs syndicaux sont bien souvent exclus du débat sur l'économie et sur les conditions du développement en territoire.

**M. Max Roustan, rapporteur :** De par leur culture, ils ne veulent pas !

**Mme Nicole Rondeau :** Quels sont les moyens et les pouvoirs nécessaires pour accéder à cette évaluation en commun ? On a certes laissé aux syndicats la gestion sociale mais non la stratégie et la gestion des entreprises.

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** Les entreprises s'installent et partent à la moindre difficulté. Mais la compétitivité ne peut se résumer à créer une belle piste d'atterrissage : il faut que ce soit une territorialisation de l'entreprise.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Nous n'avons pas parlé de la difficulté rencontrée par les entreprises en ce qui concerne la mobilité du personnel. Certaines entreprises sont obligées de fermer, car le personnel ne veut pas faire 100 kilomètres ! C'est un état d'esprit français, ça !

**M. Jean-Christophe Le Duigou :** Les Américains, dans la longue phase de croissance des dernières années, ont redécouvert la notion de bassin d'emplois. La mobilité de l'ouvrier américain n'est pas aussi forte qu'on le pense. En réalité, la catégorie ouvrière est peu mobile, contrairement aux cadres, peut-être un peu moins quand les deux conjoints travaillent. Ils leur faut régler des problèmes familiaux, de logement, d'école. On ne peut donc pas miser sur une mobilité. Mais gérer de la main d'œuvre dans des bassins d'emplois, à savoir de manière territorialisée, nous semble être une bonne chose.

En ce qui concerne les acteurs syndicaux, j'ai ici, pour exemple, un document de l'Union locale de la vallée de la Tarentaise sur l'avenir de l'industrie dans cette vallée, avec des analyses et des propositions.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Madame, Monsieur, je vous remercie.

**Audition de M. Nicolas Jacquet  
Délégué de la DATAR**

*Réunion du mercredi 28 janvier 2004*

**Présidence de M. Emile Blessig, Président**

**M. Emile Blessig, président :** Mes chers collègues, nous poursuivons notre série d'auditions sur la désindustrialisation du territoire en recevant aujourd'hui, M. Nicolas Jacquet, délégué de la DATAR.

M. le délégué, nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'avoir répondu à notre invitation. Avec votre audition, nous abordons un nouveau volet de notre travail, à savoir les réponses de la puissance publique à un phénomène qui semble s'amplifier. Nous souhaitons comprendre comment les organes de l'Etat analysent l'évolution de l'économie mondiale et savoir si ces organes ont une stratégie bien définie qui se coordonne, le cas échéant, avec celle des collectivités locales. Si la désindustrialisation se confirmait, elle pourrait avoir des conséquences catastrophiques en certaines régions. Où en est l'analyse de la DATAR sur cette question ?

Notre rapporteur, Max Roustan, vous a transmis ses questions. Mais nous savons que la DATAR a travaillé de son côté sur les évolutions économiques qui touchent notre pays et sur la notion de pôle de compétence. Nous attendons donc non seulement vos réponses aux interrogations du rapporteur, mais également un résumé du travail de la DATAR. Je vous donne la parole.

**M. Nicolas Jacquet, délégué de la DATAR :** M. le président, M. le rapporteur, Mme et MM. les députés, je voudrais tout d'abord vous présenter M. Darmon, le nouveau responsable de notre équipe « économie et attractivité ». Cette nouvelle entité de la DATAR est une indication de ce que nous intégrons bien le développement économique dans une logique européenne et internationale.

Dans le prolongement du CIADT du 13 décembre 2002, c'est bien la capacité de notre pays et celle de chacun des territoires de notre pays à être attractifs dans un ensemble international qui nous semble être la priorité. Sous cet angle, la question de la désindustrialisation, de la délocalisation et finalement de l'avenir de notre économie est bien évidemment une question essentielle.

Le Président de la République, voilà quelques semaines, a soulevé la question du risque de désindustrialisation de notre pays, et d'une façon plus globale, des mutations que vit actuellement notre industrie. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé depuis le CIADT de décembre 2002 : la désindustrialisation, la délocalisation et les réponses qui pouvaient être apportées à ces questions majeures. Réponses qui nous semblent être celles des pôles de compétitivité et des vallées technologiques.

Dans quelques semaines, nous devrions pouvoir présenter un rapport sur ces différentes questions, soulevant les risques de désindustrialisation de notre pays, tout en modulant le terme même

de désindustrialisation, et en proposant une réponse française, voire européenne à ce sujet, qui est celle des pôles de compétitivité et des vallées technologiques.

A la première question du rapporteur - la France traverse-t-elle une phase de désindustrialisation ? - j'aurais tendance à dire que nous sommes davantage dans une phase de mutation industrielle que de désindustrialisation en tant que telle.

Encore conviendrait-il de s'entendre sur le terme « désindustrialisation ». Est-ce la disparition progressive de nos industries ? Est-ce une sorte de mutation de certaines industries vers d'autres industries ? Ou encore, une répartition d'une partie de l'activité industrielle sur notre territoire, et de l'autre partie sur le territoire européen ou mondial ?

Si l'on raisonne en termes de valeur ajoutée, de contribution à la création de richesses en France, on s'aperçoit que sur une vingtaine d'années, la part de l'industrie est restée à peu près la même : 21 % de la valeur ajoutée il y a vingt ans, 19,6 % aujourd'hui.

En revanche, si l'on raisonne en termes d'emplois, les chiffres sont effectivement bien différents. En effet, nous avons évolué depuis 1978 d'environ 5,2 millions d'emplois dans l'industrie, hors énergie, hors construction, à 3,7 millions ; ce qui représente une perte d'1,5 million d'emplois salariés dans l'industrie. Il existe donc une perte de substance, non en valeur ajoutée mais en termes d'emplois.

L'impact sur les territoires est évidemment différent. Les mêmes industries traditionnelles sont souvent localisées au même endroit ; elles souffrent en conséquence au même moment de cette perte de substance.

L'évolution des modes de comportement des entreprises a généré deux phénomènes. En premier lieu, l'externalisation d'une partie des activités. Quand une usine transfère à une société de services son restaurant d'entreprise - sa comptabilité ou son informatique - on passe d'emplois industriels à des emplois de service. Statistiquement, on fait basculer du secondaire au tertiaire des emplois qui sont en fait exactement les mêmes. En second lieu, l'intérim : 300 000 personnes environ travaillent aujourd'hui en intérim et sont classées, dans nos statistiques, non pas comme travaillant dans l'industrie mais dans les services. Ces personnes travaillent pourtant dans l'industrie, mais comme intérimaires.

La perte d'1,5 million d'emplois en vingt ans dans le domaine de l'industrie doit donc être modulée, à la fois par ce phénomène d'externalisation et par le développement de l'intérim. L'activité industrielle, elle, est restée à peu près la même. Certaines de nos grandes industries, celle de l'automobile, par exemple, peuvent avoir jusqu'à 30 % de leurs effectifs en intérim au niveau de la production.

Parallèlement, il existe d'autres modes d'approche qui doivent nous amener à relativiser ce terme de désindustrialisation.

Depuis vingt ans, la production industrielle a progressé à un rythme de 2,5 % par an. L'investissement, pour sa part, a crû à un rythme de 5 % par an. Pendant toute cette période, la part de marché de la France dans le monde a reculé de 4 %, alors que sont montés en puissance de nouveaux compétiteurs asiatiques, ou des pays de l'élargissement. Si la production industrielle progresse, que



l'investissement croît mais que globalement l'on perd des parts de marché, cela veut dire que nous sommes non pas uniquement dans une logique de désindustrialisation, mais également de conquête de nouveaux marchés, de nouveaux territoires.

Un certain nombre d'entreprises ont investi dans des pays étrangers, notamment des pays à faible coût, en voie de développement, aussi bien pour conquérir de nouveaux marchés que pour externaliser de la production. Ensuite, elles rapportent la production extérieure en France. Ces deux ou trois dernières années, les dix secteurs industriels qui ont le plus investi à l'étranger ont en même temps créé, sur la même période, 100 000 emplois en France.

De même, sur la période 1995/2001, l'emploi industriel en France a augmenté de 3,7 %, alors que la moyenne des pays de l'Union a été une progression de 3,1 %. Par ailleurs, toujours sur cette période, le Royaume-Uni a perdu 2 % de son emploi industriel, la Belgique 4 % et l'Allemagne 7 %. La France n'est donc pas forcément le mauvais élève de la classe.

D'autres pays, tels que l'Espagne et l'Irlande, ont vu leur emploi industriel progresser de façon considérable : 38 % pour l'Espagne. Ne sommes-nous pas là dans cette logique de mutation industrielle que je décrivais ? Un pays qui était peu industriel s'est industrialisé et se retrouve avec une forte progression de l'emploi dans ce secteur.

Tels sont les premiers commentaires que je souhaitais vous présenter sur le thème de l'industrialisation, étant entendu que nous allons bientôt rendre un certain nombre de conclusions sur ce sujet. Nous suggérons aujourd'hui d'analyser ce thème avec précaution, sachant que « désindustrialisation » peut signifier « mutation industrielle » et que, parallèlement, « délocalisation » peut également signifier « recherche de parts de marché nouvelles et conquêtes de territoires nouveaux » en termes commerciaux.

Quels sont les éléments de réponse et peut-on imaginer une réponse publique à ces phénomènes ?

Nous sommes tout à fait convaincus, et ce sera le sens de notre réflexion, qu'il y a place pour une nouvelle politique publique d'accompagnement de nos pôles industriels français, en partant de l'idée que la croissance de demain se fera plus sur l'innovation et la recherche que sur la simple conjugaison des facteurs capital et travail. La capacité que nous aurons à faire mieux travailler ensemble la recherche et l'industrie sera certainement un élément de compétitivité majeur pour le futur. De même, notre capacité à faire travailler en réseaux nos territoires - nos entreprises, nos collectivités locales, notre système de formation, notre recherche - dans une logique de vallées technologiques peut nous faire gagner de la compétitivité.

Prenons l'exemple de réseaux de PME, comme en Auvergne, où Saint-Sigolène assure 30 % de la production française de films en matière plastique. Il s'agit exclusivement de PME, mais elles ont acquis ce niveau de compétitivité internationale qui vient d'une politique de réseau. Ce qui veut dire que ces entreprises, tout en étant entièrement concurrentes, ont mis en place des politiques de mutualisation : acheter en commun des billes de polypropylène produit un effet de masse qui permet de diminuer les coûts. A cette politique commune d'achat, s'ajoute une politique de commercialisation, de marketing, d'affichage d'une marque liée à un produit ou à un territoire. Parler du terroir est en soi un argument de vente ; parler de la vallée de la Bresle et du flaconnage de parfums est également un exemple de ce que l'on peut faire en termes de compétitivité. Quand un territoire français, comme la

vallée de la Bresle, réussit à conquérir 80 % de parts de marché mondial sur une niche telle que le flaconnage de parfums, c'est que localement un travail interne a été effectué entre les entreprises pour être plus compétitives.

Par ailleurs, ce pôle de compétitivité, créé autour du flaconnage de parfums, a évolué vers le décor en couleur des flacons de parfums, puis vers le décor du verre, et a su garder des parts de marché considérables. Il s'agit là d'une piste pour la compétitivité de demain. Plusieurs catégories de personnes doivent travailler ensemble : des créateurs, des designers, des concepteurs de produits, à la fois en aval et en amont.

Tels sont les thèmes que nous essayons de travailler, sans en exclure aucun, comme la politique de personnels. La difficulté d'un pôle de compétitivité est liée à l'embauche de personnels formés. Si nous sommes dans une logique de réseaux, où le monde de l'éducation communique bien avec le monde des collectivités, des entreprises, des salariés, une fluidité se crée et peut permettre d'exprimer beaucoup plus tôt, dans une logique de plan prévisionnel des effectifs, des besoins de formation et de recrutement.

Si un ensemble économique territorial pouvait faire part de ses besoins - 50 préparateurs en pharmacie, 15 cadres ingénieurs - le monde de l'éducation générale et de la formation professionnelle pourrait répondre à cette attente dès lors qu'il est informé suffisamment à l'avance.

Nous devons amener les uns et les autres à travailler ensemble, afin de déboucher, par exemple, sur des politiques de zones d'activités industrielles, afin que ces zones ne soient pas uniquement des mètres carrés de terre, éventuellement viabilisés. Une zone d'activité peut être un vrai concept, une vraie logique de la qualité, des équipements mutualisés, une vraie capacité de recherche, une manière de travailler de façon fluide et horizontale.

L'idée que je vous soumets pourrait être qualifiée de « nouvelle politique industrielle », terme que je pèse, car il est un peu révolutionnaire. Ce serait une politique industrielle par les territoires et non par les filières. Je veux dire par là que les territoires peuvent donner de la compétitivité, qu'ils peuvent aider les acteurs à travailler mieux ensemble. En conjuguant la formation, le recrutement, la mise à disposition de zones d'activité de qualité, de la recherche et de la création, je suis persuadé que l'on peut arriver à apporter des éléments de compétitivité permettant à nos entreprises, notamment industrielles, de conforter leur position dans une compétition qui sera de plus en plus dure.

**M. Emile Blessig, président :** M. Jacquet, je vous remercie. Je laisse immédiatement la parole à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont :** M. Jacquet, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre intervention ; vous êtes toujours très clair et précis, c'est donc un grand plaisir de vous écouter. J'ai été très intéressée par votre idée de pôle de compétitivité ainsi par vos propos concernant la politique d'industrialisation par les territoires. Je suis moi aussi convaincue qu'il s'agit de la solution pour l'avenir.

Cependant, je souhaiterais rester à une vision très hexagonale, et vous rappeler que l'attractivité économique d'un territoire est aussi très largement liée à la qualité de ses infrastructures. Et cela nous ramène toujours à la même dialectique.

Je prendrai l'exemple de ma circonscription, dont une partie a été très fortement pénalisée il y a dix ou quinze ans, avec la fermeture des sites COGEMA. La fermeture de la dernière mine a eu lieu voilà deux ans. Or c'est la partie du territoire qui a le mieux résisté à la désindustrialisation, non seulement parce que COGEMA a mis en place un dispositif d'aides, mais surtout parce qu'elle est située en bordure de l'autoroute A20. Cet axe structurant a permis à des industriels - notamment automobiles - de venir s'installer sur ce territoire.

L'autre partie de ma circonscription, qui est complètement enclavée, tant au plan routier que ferroviaire - et elle l'était jusqu'à peu sur le plan des liaisons numériques - est en pleine déprime démographique et industrielle ; pourtant elle est également éligible à de nombreuses aides.

Cet exemple démontre que tout ce qui peut être fait en termes d'allègement fiscal, ou d'aides d'Etat, n'a de sens que si par ailleurs ces territoires sont bien inclus dans un maillage hexagonal. Et cela est vrai au niveau français comme au niveau européen ; et la compétitivité exacerbée va rendre cela encore plus prégnant.

C'est la raison pour laquelle, M. le délégué, je vous répète tout l'intérêt que j'accorde au désenclavement. La politique d'industrialisation ne pourra être bénéfique dans notre pays que si elle est largement partagée sur tout le territoire. Les pôles de compétitivité ne doivent pas être réservés aux grands bassins parisien et rhodanien.

**M. Nicolas Jacquet :** J'adhère totalement à votre analyse, Mme la députée. Les politiques d'accessibilité et de transport sont au cœur de ce volet « compétitivité/attractivité ». Le CIADT du 18 décembre 2003 a exprimé une vraie ambition à ce sujet – même si des divergences de vue existent. Différents problèmes ont été soulevés : celui des voyageurs, du fret ferroviaire, le développement de l'axe Est/Ouest. Le CIADT du 18 décembre a prévu cinq axes ferroviaires : deux Nord/Sud (un axe méditerranéen, un axe atlantique) et trois Est/Ouest, qui couvre bien le centre de notre pays.

Parallèlement, il existe différents projets d'aménagement du territoire sur le plan routier, notamment la RCEA, projet important qui innovera l'axe Atlantique jusqu'à Lyon, puis jusqu'à l'Italie – et qui intéresse fortement le centre de la France. Au CIADT du 3 septembre, il a été débattu du volet aérien et du quadruplement des moyens du FIATA qui me semble être également important.

Sans vouloir superposer ces différentes mesures, fondamentalement, une politique d'attractivité économique suppose une bonne politique d'accessibilité en termes de transport ; d'ailleurs, vous retrouverez cette réflexion dans notre rapport.

Par ailleurs, nous soutenons à Limoges le pôle technologique de la céramique, qui est un bon exemple de ces pôles de compétitivité qui, si l'on y met de la recherche, de l'innovation, du travail en réseau, de l'accessibilité, peuvent être compétitifs au niveau international. Je crois même qu'aucun pays au monde ne pourra nous prendre notre place si nous sommes toujours en avance en termes de création et d'innovation.

**M. Max Roustan, rapporteur :** M. Jacquet, nous avons utilisé le terme « désindustrialisation », qui, il est vrai, peut paraître fort, mais il n'en reste pas moins que certains départements sont meurtris par ce phénomène. Je pense notamment aux départements miniers - dans le mien, 28 000 mineurs ont perdu leur emploi en dix ans - à ceux qui regroupent les entreprises de textile. Et aujourd'hui, c'est l'industrie de la chaussure qui est menacée.

« Recomposition du paysage industriel » conviendrait donc certainement mieux que « désindustrialisation », à la définition des idées et des choix que vous nous avez présentés.

Mais pour que ces propositions voient le jour, il conviendrait que tous les services de l'Etat relatifs à l'aménagement du territoire se mettent autour de la table. Lorsqu'on parle de créer des pôles de compétitivité, on parle de recherche, de mise en commun de certaines politiques, etc... C'est ce qui a été réalisé dans ma région avec les guichets uniques, la recherche, assurée par l'école des Mines et l'INRA, mais ce dernier malheureusement vient d'être délocalisé.

Tenez-vous compte, dans les chiffres que vous avez cités, des regroupements d'entreprises ? Car dans un groupement d'entreprises, s'il y a une évolution de la masse d'investissements, elle se traduit non pas par de l'emploi mais par de la perte d'emplois ! Comment interpréter cette donnée, difficile à appréhender lorsqu'elle est noyée dans la masse de chiffres ?

M. Jacquet, vous avez indiqué que l'industrie se transformait. Et si cette transformation est bénéfique pour la France, elle cause aussi quelques malheurs pour certains territoires. C'est la raison pour laquelle nous voulions connaître les projets de la DATAR en faveur d'un rééquilibrage des territoires. En effet, certains d'entre eux, comme dans ma région, sont isolés - au niveau informatique, routier, ferroviaire - ou ne disposent pas de tous les pôles dont vous parliez. Il est important aujourd'hui, dans le cadre de cette nouvelle philosophie, de ne pas donner de coup d'arrêt à ces regroupements de pôles de recherche. L'école des Mines nous a permis de créer un pôle « mécanique » qui a généré 2 500 emplois en deux ; l'INRA nous a permis de créer un pôle « bio » et de développer l'emploi, mais on vient de nous le supprimer. Nous souhaitons donc connaître les orientations de l'Etat, afin d'être certains que son action sera en cohérence avec les propositions que vous venez de nous présenter.

**M. Nicolas Jacquet :** M. le rapporteur, je vous remercie de votre analyse, que je partage sur beaucoup de points. Les différentes révolutions industrielles ont marqué le territoire de leur empreinte ; c'est-à-dire qu'à chaque révolution industrielle, un groupe d'entreprises s'est implanté à un certain type d'endroit. De ce fait, lorsqu'il y a des mutations, elles affectent principalement le groupe d'entreprises qui s'est installé à une certaine période de notre histoire.

C'est la raison pour laquelle le Nord-Pas-de-Calais a vécu un drame industriel considérable : 500 000 emplois supprimés en 40 ans dans la mine, la sidérurgie, les chantiers navals et le textile. Mais ces emplois ont été regagnés dans cette région par des politiques locales et nationales de reconversion industrielle dans lesquelles le volet transport a été très important : le tunnel sous la Manche, l'interconnexion des TGV à Lille, le quartier Euralille...

Tout cela nous amène, en raisonnant en termes de territoire, à cette constatation : sur 348 bassins d'emplois, 54 ont vu le nombre de leurs établissements diminuer, 145 ont vu le nombre de leurs effectifs diminuer. Mais le nombre de bassins d'emplois qui ont vu à la fois l'emploi industriel augmenter et le nombre d'établissements augmenter est de 192 ! Plus de la moitié !

Je ne vous cite par ces chiffres pour vous dire que tout va bien, car si 55 % des bassins d'emplois ont progressé, 45 % ont terriblement souffert. Par exemple, une quarantaine d'entre eux ont perdu à la fois de l'emploi et des établissements industriels.

Je me dois de mentionner d'autres phénomènes : certaines catégories d'industries montent, d'autres stagnent et d'autres encore baissent. Il est clair que le textile, le cuir, l'habillement ou la métallurgie sont des domaines qui ont baissé : 1,5 million d'emplois perdus en vingt ans.

La chimie, l'électronique sont des domaines qui stagnent, avec néanmoins une fragilité depuis deux ans. Enfin, le troisième groupe d'entreprises, qui est en progression, est composé des industries alimentaires, de la pharmacie et de la parfumerie. Même dans le contexte industriel actuel qui est difficile - près de deux ans de non croissance - certaines de nos industries ont vu leurs effectifs et le nombre de leurs établissements augmenter.

Je reviens sur les deux dernières années que nous venons de passer, qui sont atypiques par rapport aux évolutions que nous avons vécues pendant les vingt dernières années. L'absence de croissance - la crise économique - a eu un effet accélérateur sur certaines industries fragiles ; cela est extrêmement clair sur la métallurgie, dont le rythme de recul d'emplois était de 5 000 emplois par an - de 1980 à 2000 - et qui est passé, sur ces deux dernières années, à 15 000. Il en va de même pour la mécanique de l'électronique.

Mais cette crise est conjoncturelle ; il ne faut donc pas partir de ce contexte pour en tirer des données définitives et permanentes. Je vais d'ailleurs vous laisser deux tableaux : le premier montre cette évolution sur les deux dernières années, et le second l'évolution de l'emploi industriel entre 1995 et 2001 entre les différents pays d'Europe.

**M. Serge Poignant :** Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. le délégué. Vous parlez de mutation industrielle, mais je pense qu'il y a aussi une désindustrialisation. La question de Mme Pérol-Dumont nous intéresse tous : des infrastructures doivent irriguer tout le territoire. Mais elles ne se feront pas en cinq ans.

Les pôles de compétitivité peuvent s'implanter là où il y a déjà de l'industrie, des infrastructures et il est tout à fait nécessaire de les développer car nous sommes en pleine compétition mondiale. Mais avant que ces infrastructures ne soient finies, que pense faire la DATAR, pour que des territoires, qui vivent de certaines industries, souffrent le moins possible ? Allez-vous faire en sorte que ces territoires ne soient pas désertifiés ?

Par ailleurs, puisque nous sommes en pleine mutation, pensez-vous que l'Etat incite suffisamment certaines entreprises à reclasser leurs personnels ? Car ce volet va forcément de pair avec une politique nouvelle.

**M. Nicolas Forissier :** Je pense que tout cela est lié au problème de la compétition internationale, de la compétitivité et de l'attractivité de la France.

Dans vos propos, le premier volet est essentiel : l'aménagement du territoire, les infrastructures. Mais nous savons bien que l'attractivité du territoire, le maintien ou le développement de son tissu industriel sont liés à d'autres facteurs. Je dirai qu'il y a trois blocs : d'abord, celui des infrastructures, ce que nous avons construit en 50 ans. Certes, il faut encore progresser et vous nous avez indiqué un certain nombre de voies pour un aménagement du territoire intelligent qui est à la base d'une nouvelle politique industrielle.

Ensuite, la formation, l'inventivité, la créativité, la technicité des Français. Dans ce domaine, nous sommes reconnus. Même si, et le débat sur la recherche actuellement le démontre, des efforts de redéploiement budgétaire au sein de l'éducation nationale doivent être conduits. Je ne sais pas ce que vaut l'étude chinoise sur les universités mondiales, mais c'est tout de même un peu inquiétant.

Enfin, l'environnement des entreprises : la fiscalité, le coût du travail, les contraintes administratives et de normes ; la capacité de l'administration française à être toujours en pointe dans les contrôles et l'application des normes, des réglementations, alors que nos voisins, et notamment ceux de l'Union européenne, ne s'embarrassent pas toujours des mêmes obligations que nous.

Tout le monde sait bien qu'il convient de réduire la dépense publique pour baisser les prélèvements, mais croyez-vous que nous aurons le temps de le faire ? N'avez-vous pas le sentiment que la vraie clé est là ? Et que tous les efforts que l'on peut faire pour monter des nouveaux systèmes, développer les territoires et investir dans des infrastructures qui viennent lentement risquent d'être anéantis par le fait que l'on ne va pas au fond des réformes ?

Ne pensez-vous pas que le problème de la désindustrialisation de la France, qui est réel, ne découle pas de ce troisième bloc, où nous rencontrons des obstacles considérables ?

Enfin, et vous l'avez dit, les entreprises qui délocalisent leurs activités le font pour des raisons différentes : soit parce que l'emploi en France coûte trop cher, soit parce qu'il s'agit d'un moyen de retenir l'emploi, voire même de le développer en France, une sorte de délocalisation positive. Or il existe un vrai problème de pédagogie : l'opinion ne saisit pas la différence entre ces deux types de délocalisation et a du mal à comprendre notamment l'importance qu'il y a à investir dans le reste du monde. Il s'agit d'un sujet sur lequel je travaille, et je pense que dans un débat sur la désindustrialisation et l'aménagement du territoire, cette dimension doit être prise en compte.

**M. Philippe Folliot :** M. le délégué, ne pensez-vous pas qu'en termes de délocalisation, on ne devrait pas faire une différence entre la zone « EuroMed » – Maghreb et Europe de l'Est – qui bien souvent permet de sauvegarder des emplois et des activités en France, et les délocalisations en Asie en général, et en Chine en particulier, où ce qui reste en France est faible ?

L'environnement culturel que l'on trouve dans le Maghreb ou en Roumanie, par exemple, où il y a de nombreux francophones, est plus facile pour nos entreprises. Dans ce cadre là, avez-vous des éléments qui permettent de distinguer ces deux types de délocalisation ?

**M. Emile Blessig, président :** Nous vivons à l'heure actuelle une évolution démographique. Celle-ci - avec le vieillissement de la population et l'absence d'emplois qualifiés - peut-elle être un facteur supplémentaire de désindustrialisation dans certains secteurs ?

Par ailleurs, quelle est votre définition d'un pôle de compétitivité ? Il s'agit d'une notion intéressante mais assez floue. En quoi consiste ce pôle, sur quel territoire va-t-il s'implanter, dans quel domaine ? A partir de combien d'entreprises peut-on considérer qu'il s'agit d'un pôle ?

Enfin, une fois ce pôle reconnu, qui en a la charge ? Quels peuvent être les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales dans le soutien à un pôle de compétitivité dûment identifiés ?

Je suis allé à Göteborg, en Suède, dans le cadre de l'étude sur les déchets, et j'ai eu la surprise de constater que les Suédois y avaient développé un pôle de compétitivité « développement durable » et qu'il existait un institut d'animation et de promotion de ce pôle.

Je ne crois pas que nous ayons, dans nos territoires, des instruments de promotion industriels qui soient clairement spécialisés.

**M. Nicolas Jacquet :** Je voudrais, avant de répondre aux différentes questions, aborder un problème important qui n'a pas été évoqué : celui de l'euro/dollar. La partie émergée de l'iceberg, qui est la différence de parité entre l'euro et le dollar, amène un certain nombre d'entreprises à se dire qu'elles vont pouvoir vendre moins cher.

La partie immergée de l'iceberg est autre : nous sommes maintenant dans des logiques où les entreprises sont extrêmement concentrées et où les modes d'appréciation de la rentabilité de chaque usine, à l'intérieur d'un groupe, se font sur la base d'un certain nombre d'indicateurs, de tableaux de bord, qui ne prennent pas en compte le différentiel de change.

Si une entreprise mondiale, qui a cent sites de production - tous ces calculs se font en dollars - en a un qui est en prix de revient euro, il sera pénalisé de 20 à 30 % par rapport à un site de « production dollar ». Je me permets de mettre l'accent sur ce point, car nous avons peu de moyens pour changer cela. Et ceux qui arbitrent les décisions à l'échelle planétaire ont des tableaux de bord sur lesquels on peut lire, par exemple : l'entreprise française coûte 120, l'entreprise américaine ou indienne, 90 ; et ce uniquement parce qu'il existe un problème de change.

Autre problème : celui des exportations. Certains chiffres font apparaître que les entreprises françaises qui ont investi à l'étranger ont rapporté plus à la France que les entreprises étrangères qui ont investi en France. En termes de gains pour notre économie, investir à l'étranger fait travailler plus de Français qu'il ne fait travailler d'étrangers. En revanche, les investissements internationaux en France - alors que la DATAR essaie de les accompagner le mieux possible - peuvent avoir des effets induits négatifs amenant à faire travailler davantage l'étranger que notre pays.

Il peut donc s'agir d'effets à court terme. Sur le moyen ou le long terme, nous avons gagné autre chose ; l'apport d'un investissement international, c'est de créer de nouvelles synergies, de nouveaux dialogues, de nouveaux contacts avec d'autres mondes industriels.

Au-delà de ces deux préalables, je répondrai maintenant à vos questions, MM. les députés. M. Forissier, votre question concernant le troisième bloc dépasse les compétences de la DATAR ; nous avons travaillé sur l'attractivité de la France, dans le cadre de l'initiative lancée par M. le Premier ministre.

Nous ne sommes pour l'instant que dans une logique de rapport. Lorsque je dis que la France a besoin d'une nouvelle politique industrielle par les territoires, je formule un souhait ; je n'évoque pas une décision. Tout est à construire.

Je vous rappelle qu'un parlementaire en mission, M. Christian Blanc, travaille également sur ces sujets et qu'au-delà de notre propre réflexion, il devrait, d'ici à deux mois, apporter sa contribution. Sans masquer un certain nombre de questions globales d'ordre fiscal, de coûts salariaux et autres, nous

voulons mettre l'accent sur le fait que nous pourrions atteindre de meilleurs résultats simplement en nous organisant mieux.

Au-delà de ces facteurs globaux, nous avons, par des politiques de qualité, d'innovation, de recherche, les moyens de gagner en productivité, de gagner en compétitivité, alors même que nous ne sommes pas encore au maximum. Je ne retire rien à vos remarques, mais nous sommes dans un autre domaine qui est celui de l'accroissement de compétitivité grâce à de meilleures relations entre les acteurs au sein des territoires.

En ce qui concerne les moyens disponibles, notre sentiment est que si nous voulons aller vers une nouvelle politique industrielle, nous devons nous en donner les moyens. Il y a vingt ou trente ans, quand nous avions une politique industrielle - parce que le contexte économique le permettait - nous avions des moyens considérables. Aujourd'hui, la possibilité d'agir dans le domaine économique est modeste et les règles européennes, l'encadrement des aides aux entreprises et d'autres mesures font que cela n'aurait plus de sens de se livrer à une course à l'entreprise, menée par les différents pays européens à coups de crédits supplémentaires.

Ce qui m'amène à dire qu'une des questions aujourd'hui est peut-être de mettre l'Europe dans le coup. D'abord par une politique industrielle européenne des territoires. Lorsque nous recevons des propositions au niveau européen pour une politique de recherche, nous avons envie de répondre que cela est excellent mais qu'il serait encore plus judicieux de coupler la recherche et l'industrie. Ne mettons pas de la recherche à un endroit ou à un autre en espérant qu'elle produise des effets. La *Silicon Valley*, toute une série de pôles industriels sont généralement forts parce qu'ils ont justement réussi à coupler la recherche et l'industrie.

Nous comptons faire apparaître, dans notre étude, le décalage qui existe entre le potentiel industriel de certaines régions et le potentiel de recherche dans les mêmes domaines de ces régions. La Bretagne, par exemple, a gagné des points dans le domaine des télécommunications, de la micro électronique, mais est extrêmement faible dans le domaine de la recherche. Or la logique du pôle de compétitivité est de rapprocher l'industrie et la recherche.

Donc une politique européenne en la matière : il serait intéressant d'orienter les futurs fonds structurels européens vers ce type de logique. Si l'on veut investir des crédits sur la recherche, tant mieux ; mais essayons de le faire dans une logique de territoire.

Parallèlement, l'Europe pourrait peut-être éviter d'inciter financièrement à des délocalisations d'entreprises. Nous allons nous engager dans un nouveau cycle de fonds structurels européens, avec l'élargissement. Le moment n'est-il pas venu de mettre sur la table la question des taux d'intensité des aides entre les différents pays d'Europe, entre les différentes régions d'Europe ?

Prenons une région d'un pays de l'élargissement, qui aujourd'hui bénéficie de défiscalisation provisoire pendant environ 15 ans et où les écarts de salaires vont de 1 à 10 par rapport aux pays riches de l'Union : si ce pays bénéficie en plus d'aides aux entreprises - comme on l'a vécu à l'entrée dans l'Union européenne de l'Espagne - qui vont jusqu'à 50 % du projet industriel, voire 80 %, ce sont des fonds structurels que notre vieille Europe n'aura plus.

Si une politique de solidarité, par le biais des fonds structurels, est nécessaire, les règles du jeu doivent être revues afin que les écarts, en termes de taux d'intensité, soient relativement faibles.



Une région riche de la Pologne peut bénéficier d'aides semblables à une de nos régions moyennement riches ; et une région pauvre de la Pologne peut percevoir une aide plus importante, mais qui doit rester comparable à l'aide qui pourrait être apportée à une région en grande difficulté en France.

M. le président, s'agissant des rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales, nous proposons une nouvelle politique industrielle. Bien évidemment, dans la logique de la décentralisation, il s'agit d'une politique partenariale entre les collectivités de base – qui sont généralement maîtres d'ouvrage sur le foncier – le département, qui joue un rôle fort en matière de développement, le niveau régional, qui sera chef de fil du développement économique et l'Etat qui ne peut pas ignorer ses sujets. Il y a donc un véritable partenariat à imaginer.

Quel pôle de compétitivité, quelle définition ? Nous envisageons une politique de labellisation. Une entreprise peut faire partie d'un pôle de compétitivité si elle répond à des critères incontournables qui pourraient, par exemple, être validés par des structures indépendantes : le nombre de salariés, le chiffre d'affaires au niveau européen ou mondial, etc...

Une fois que le pôle de compétitivité est labellisé, il doit accepter de rentrer dans le jeu ; qu'il accepte de signer une sorte de cahier des charges : politique d'achat, de ressources humaines, de formation. Lorsque le pôle est labellisé - mais pas figé, il doit évoluer dans le temps - et que tout le monde accepte de jouer le jeu, l'ensemble des acteurs publics peut alors apporter des moyens humains ou financiers.

L'évolution démographique est un sujet essentiel, mais je n'ai pas de réponses à vous donner. Et il ne faut pas oublier une autre question, celle des services, des économies résidentielles. Les évolutions démographiques ne résultent pas uniquement d'un fait naturel, mais aussi des migrations ; dans ces migrations, l'on note notamment le transfert de populations âgées, les effets du tourisme, les économies des loisirs ajoutées aux économies résidentielles. De nouvelles économies se créent et se développent ; par exemple, dans le monde rural, le domaine des services compte 56 % de l'emploi salarié. La moyenne nationale des services est de 68 %. Le monde rural a donc une marge de progression par rapport à la moyenne française. C'est une question à laquelle nous avons du mal à répondre.

M. Folliot, raisonne-t-on sur l'ensemble des pays de l'élargissement, sur un espace plus vaste européen et méditerranéen ou allons-nous encore plus loin ? Nous n'avons pas de réponse, si ce n'est que tout cela est extrêmement volatile. L'île Maurice, par exemple, a été le plus grand pôle textile de ces quinze dernières années. Aujourd'hui, il est en train de s'installer à Madagascar. Et l'île Maurice se positionne sur les nouvelles technologies. Elle souhaite devenir le grand pôle des nouvelles technologies de l'Océan Indien.

Tout cela est extrêmement mobile, alors dire au départ vers où vont les investissements me semble prématuré. Notre démarche, qui est celle des réseaux, de la recherche, de l'innovation, est fondée sur d'autres considérations. La compétitivité se trouve fondamentalement dans d'autres paramètres que celui de l'abaissement automatique et renouvelé des coûts de production.

On trouve quelques exemples dans l'industrie textile, qui sont extrêmement intéressants. Par exemple, la montée du textile technique. Il y a de très belles entreprises dans le Nord, comme à Doublay, ou sur d'autres territoires, où l'on a pris des places dominantes. L'expérience de Benetton a été une forme de renouvellement de l'industrie textile : la maille traditionnelle est composée de fils de

couleurs différentes que l'on assemble, ce qui est compliqué et coûte cher. Benetton a choisi de confectionner ses produits et de les teindre ensuite. *United Colors*, cela veut simplement dire que dans le processus de fabrication, on ne s'amuse pas à mélanger des fils de couleurs différentes, mais on confectionne un produit de couleur unique : l'on gagne ainsi 30 à 35 % de coûts de fabrication. Cela s'appelle de l'innovation mais également du marketing, puisqu'il faut arriver à vendre l'idée d'une couleur unique.

Telles sont les réponses que je souhaitais vous apporter, Mme et MM. les députés. Nous pensons pouvoir vous communiquer notre rapport d'ici à quinze jours.

**M. Emile Blessig, président :** M. Jacquet, je vous remercie.

**Audition de M. Kiyoji Katakawa, président de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France, président de Tomen France ;  
M. Yukata Goto, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise, directeur général de Shiseido France ;  
M. Katsuyuki Nagatsuka, secrétaire général de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France  
et M. Shigefumi Goto, directeur général chargé de la communication de Toyota Europe**

*Réunion du Mercredi 4 Février 2004*

**Présidence de M. Serge Poignant, Vice-Président**

**M. Serge Poignant, vice-président :** Nous poursuivons nos auditions sur le phénomène de désindustrialisation de notre territoire. Je suis heureux d'accueillir MM. Kiyoji Katakawa, président de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France et président de Tomen France ; Yukata Goto, vice-président de cette même Chambre et directeur général de Shiseido France ; Katsuyuki Nagatsuka, secrétaire général de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France et Shigefumi Goto, directeur général chargé de la communication de Toyota Europe.

Je vous souhaite la bienvenue. Le Japon est un pays très important pour notre réflexion, dans la mesure où il est la seconde puissance industrielle du monde. Certaines caractéristiques de votre économie nous intéressent :

- le Japon est géographiquement situé près de la Chine dont vous êtes le premier partenaire économique et le premier investisseur. Vous avez eu le temps d'analyser le phénomène de délocalisation industrielle, alors qu'il s'amorce pour nous ;

- les entreprises japonaises investissent en Europe, notamment en France, et nous nous attachons à connaître votre avis sur nos atouts et nos handicaps ;

- enfin, le Japon a un taux de chômage parmi les plus bas des pays de l'OCDE, grâce, semble-t-il - mais vous allez nous le confirmer - à son système de formation, qui paraît assez performant.

Notre rapporteur, Max Roustan, vous a transmis nos questions et je vous laisse immédiatement la parole.

**M. Kiyoji Katakawa :** Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'être ici cet après-midi parmi vous. Le Japon est en train de traverser des moments très difficiles depuis plus de dix ans et nous constatons ces deux dernières années que l'économie japonaise commence à se remettre grâce aux efforts consentis en Asie, particulièrement en Chine, par le gouvernement et les sociétés japonaises.

Ces efforts ont revêtu toutes les formes possibles, à commencer par la transformation de notre statut économique. Depuis une dizaine d'années, depuis que la bulle spéculative a éclaté, la compétitivité des produits et services japonais n'a cessé de s'éroder. Un institut international en Suisse fait un classement de la compétitivité de chaque pays développé et a établi que de 1991 à 2002, le

Japon est passé de la première place à la trentième place en termes de compétitivité. Depuis dix ans donc, nous avons perdu 30 places.

Pour revenir à un meilleur rang, pour avoir un meilleur rapport qualité/prix, la première décision a été d'aller rechercher à l'extérieur de meilleures conditions de compétition pour les produits japonais et donc évidemment, nous avons trouvé notre voisin, la Chine, qui est capable de nous fournir l'environnement nécessaire pour les mêmes produits, mais à un moindre coût. C'est ainsi que les entreprises japonaises sont parties en Chine.

La Chine a commencé à ouvrir ses portes il y a 20 ans. A l'époque, son PIB équivalait au dix-huitième ou au dix-neuvième de celui du Japon. L'année dernière, il est passé à un quart du PIB japonais et si l'on rajoute Hong Kong et Taiwan, leur PIB fait un tiers de notre PIB. Cela montre que la Chine a fait un progrès phénoménal et il est normal que le Japon essaie de profiter de cette tendance.

Plus de 15 000 sociétés étrangères se sont installées en Chine et cela continue. La Chine a dépassé la France en matière de production de véhicules et a pris sa place au quatrième rang mondial. Il est prévu qu'elle atteigne les cinq millions de véhicules produits et accède au troisième rang mondial devant l'Allemagne à la fin de cette année.

Pour les sociétés japonaises, ces évolutions ont eu deux conséquences. Premièrement, la délocalisation : les sociétés japonaises qui fabriquent leurs produits au Japon ne peuvent plus vendre ces produits et sont obligées d'aller ailleurs pour continuer à vendre. Elles ont choisi la Chine. Deuxièmement, plutôt que la cessation d'activité, les sociétés choisissent de vendre et de négocier un transfert de technologie aux Chinois. La totalité d'une usine destinée à être fermée est donc vendue et transférée en Chine. Dès la première année, le même produit issu de cette usine commence à se vendre et la société fait immédiatement des bénéfices.

Le Japon traverse des transformations structurelles plus fondamentales : il ne peut plus continuer à fabriquer des produits « visibles » compte tenu du fait que de nombreux pays qui l'entourent (Chine, Thaïlande, Corée, Indonésie) fabriquent les mêmes produits à un moindre coût. Le Japon ne pourra donc pas garder la même structure économique qu'il a créée après la guerre.

Le gouvernement et les dirigeants de société ont pris conscience de cela et ont commencé une révolution technologique, avec entre autre l'arrivée des technologies digitales : au lieu de rester le leader mondial de la fabrication de toutes sortes de biens visibles, le Japon produit maintenant des biens immatériels à technologie avancée.

L'usine se délocalise, mais toute l'activité immatérielle de la société, son savoir-faire technologique et logiciel, tout ce qui fait sa notoriété en termes d'image, sa capitalisation boursière, son siège social restent au Japon. Grâce à ces efforts gouvernementaux et à ces initiatives privées notre économie commence à se relancer et à être revitalisée. Aujourd'hui, le Japon est le premier partenaire de commerce de la Chine. Celle-ci est devenue non seulement le premier importateur de produits et services japonais, mais également de produits et services coréens, européens et américains. A l'inverse, elle est également le premier exportateur vers ces pays, donc dans les deux sens des échanges commerciaux.

La Chine constitue aujourd'hui le plus grand marché pour tous les pays. Cette tendance ne va pas se ralentir, mais plutôt s'accélérer. La Chine est devenue membre de l'OMC : il est de l'intérêt de

tous les pays du monde de libéraliser le commerce et il est à noter que tous les pays sont entrés en négociation bilatérale pour cela. Le Japon négocie avec les pays d'Asie, les Etats-Unis ont créé leur propre zone de libre échange avec les pays d'Amérique du Sud.

La formation de l'Union européenne a suivi cette logique. Vous aviez des frontières en Europe et vous avez commencé par fonder une communauté économique : maintenant, il n'y a plus de frontières douanières, plus de formalités administratives lourdes et cela a redonné une nouvelle vitalité à l'économie européenne. Nous sommes moins avancés que l'Union européenne de ce point de vue, mais la tendance est claire : le Japon et la Chine essaient de former une communauté asiatique comme vous avez fait pour l'Europe. C'est le partage de la production : pour produire, il faut trouver les endroits les plus appropriés en termes d'environnement, de coûts de production, de capacités de réaction, etc... Si la Chine leur donne cette opportunité, les sociétés japonaises vont en Chine. De même, si la Thaïlande offre ces opportunités, nous choisissons la Thaïlande et ainsi de suite.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Cela signifie que vous avez effectivement, à un moment donné, fait le choix – même sous la contrainte - de laisser partir une partie de la production. Cela signifie qu'il a fallu faire évoluer les salariés, les reclasser. Comment avez-vous fait ? Avez-vous reclassé les salariés dans les services, puisque la Chine est surtout une plate-forme industrielle ? Mettez-vous en place un système de formation pour adapter les personnes à un nouveau travail ?

Par ailleurs, la désindustrialisation se poursuit-elle au Japon, malgré le fait que les sièges sociaux y restent ?

**M. Kiyoji Katakawa :** Depuis dix ans, à cause des délocalisations d'usines, le gouvernement a mis en place ce qu'il appelle le *Safety net* pour contrecarrer la montée du chômage. En effet, il est nécessaire de former les gens pour les adapter aux technologies futures, avec la révolution technologique et digitale. Sinon, les sociétés commencent à licencier les salariés les moins performants, et d'abord les gens âgés : ceux-ci ont moins de capacité d'adaptation aux technologies nouvelles.

Ces programmes *Safety net* forment donc ces personnels en priorité. De nombreuses sociétés de formation ont été créées dans ce sens car à côté des délocalisations d'usines, on craint la délocalisation des personnels.

Tout d'abord, un certain nombre de sociétés, au lieu de garder les ingénieurs japonais, embauchent du personnel chinois ou autre, de même qualité mais moins cher. Cela commence à se voir au Japon, mais aux Etats-Unis, c'est beaucoup plus évident : IBM, par exemple, pense employer à terme 10 000 à 30 000 personnes à l'étranger pour accomplir le travail aujourd'hui effectué par des Américains.

Ensuite, les salariés japonais qualifiés commencent à s'expatrier, faute de travail dans leur pays. Si les délocalisations d'usines sont visibles, les mouvements de personnel le sont moins. La Chine a toujours eu plus d'un million d'étudiants à l'étranger (aux Etats-Unis, en France, en Angleterre), qui ne reviennent pas chez eux au terme de leurs études. Ils trouvent du travail sur place après leur diplôme. La Chine a donc proposé une série d'avantages pour attirer ces étudiants : elle leur offre leur maison, un travail au conjoint, un salaire élevé. Ces diplômés de l'étranger ont un salaire trois ou quatre fois supérieur à celui d'un étudiant de même niveau, diplômé en Chine. Le résultat n'a pas tardé : depuis 2001, 80 % de ces étudiants commencent à retourner en Chine. Cependant, même

avec le retour de ces personnes, le besoin de diplômés n'est pas comblé : environ 8 millions d'étudiants sortent des universités chinoises et la Chine en fait venir un million de l'extérieur, mais son marché a besoin de dix millions de diplômés. Il lui en manque donc encore un million et elle commence à faire venir les Japonais sur son sol. Un certain nombre de sociétés chinoises ont commencé à recruter des Japonais qui, malgré des réticences à travailler dans des sociétés chinoises, n'ont parfois pas d'autre choix.

**M. Serge Poignant, vice-président :** L'écart de salaire n'est-il pas un frein ?

**M. Kiyoji Katakawa :** Si, mais ils y vont quand même.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Vous dites que le gouvernement japonais a fait un programme *Safety net*... Qui le finance ? Est-ce l'Etat japonais ? Les entreprises du secteur privé financent-elles ces formations et à quelle hauteur ? Je vous pose la même question pour la recherche et le développement : le gouvernement s'engage-t-il financièrement ou incite-t-il les entreprises à le faire ? Ou fait-il les deux à la fois ?

**M. Shigefumi Goto :** J'ai récemment lu un article comparant les dépenses en matière de recherche et de développement (R&D) des principaux pays industrialisés : au Japon, la part de la R&D dans le PIB était de 3,3 %, contre 2,2 % pour la France et 2,6 % pour les Etats-Unis. Selon le même article, l'investissement des pouvoirs publics français représente 41 % de ces dépenses contre 21 % pour le Japon et 27 % pour les Etats-Unis.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise privée, Toyota par exemple consacre près de 4 % de son chiffre d'affaires aux activités de R&D et entre 6 et 8 % aux investissements en équipements. Nous travaillons sur les trois domaines suivants : la recherche de base, la technologie avancée et le développement de nouveaux modèles.

**M. Emile Blessig, président :** Comment est financé le *Safety net* ? Est-ce le gouvernement qui a lancé ce programme ?

**M. Kiyoji Katakawa :** Oui, le gouvernement de M. Koizumi l'a financé.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Les entreprises participent-elle à ce financement ?

**M. Kiyoji Katakawa :** C'est à la libre initiative de chaque société. Avant de licencier du personnel, les sociétés mettent en place des programmes qui viennent du *Safety net* pour former les gens à retrouver du travail. Le gouvernement, quant à lui, a mis l'enveloppe financière nécessaire et a créé les infrastructures indispensables.

**M. Serge Poignant, vice-président :** J'en viens à la deuxième partie de notre questionnaire : comment les entreprises japonaises analysent-elles leurs activités sur le territoire français ? Pour quelles raisons investissez-vous ici ? Quels vous semblent être les avantages et quels sont les freins ? Comment voyez-vous l'avenir en France en tant que Japonais ?

**M. Yukata Goto :** Je vais parler de Shiseido qui constitue un exemple concret. En termes de délocalisation, Shiseido a dix usines au Japon et onze hors du Japon dont trois aux Etats-Unis, trois en France, deux en Chine, deux à Taiwan et une en Nouvelle-Zélande. Les usines de Chine et de Taiwan

produisent pour leurs marchés locaux respectifs ; l'usine de Nouvelle-Zélande produit pour les marchés néo-zélandais et australien. Parmi les trois usines des Etats-Unis, deux approvisionnent le marché mondial et une, rachetée par Shiseido à une société américaine dont elle a gardé la marque, est dédiée à cette marque qui est exportée dans le monde. Une des usines que Shiseido a établie aux Etats-Unis fabrique notamment des produits de soin et de maquillage de la marque Shiseido, exportés dans le monde. La majorité des produits de soin et de maquillage destinés à la France sont fabriqués aux Etats-Unis.

Parmi les trois usines en France, une était celle de la marque Décléor rachetée par Shiseido et elle fabrique des produits de cette marque et de la marque Carita également rachetée par Shiseido en 1987. Les deux autres usines sont situées dans le Loiret et produisent pour l'une majoritairement des parfums (dont Issey Miyake) exportés dans le monde et pour l'autre des produits de soin.

Nous avons donc deux types d'usine : celles qui fabriquent pour les marchés locaux et celles qui fabriquent pour le marché mondial. En conséquence, nous n'avons pas de problème de délocalisation.

En ce qui concerne l'intérêt d'investir en France, la France, particulièrement Paris, est un centre stratégique de fabrication et joue un rôle crucial pour l'image de Shiseido.

La France est le deuxième pays pour Shiseido après le Japon. Nous avons, historiquement, des relations privilégiées avec la France. Shiseido a été créée au Japon en 1872, il y a plus de 130 ans. En 1900, notre fondateur a visité Paris pour la première fois pour voir l'exposition universelle et c'est alors qu'il a commencé s'intéresser aux produits de beauté. Auparavant, Shiseido était plutôt orientée vers les médicaments puisqu'elle était la première firme pharmaceutique de type occidental au Japon.

Par la suite, nous avons entretenu des liens privilégiés avec la France et Shiseido a introduit des éléments de la culture française au Japon, dont la gastronomie : depuis 1902, Shiseido possède un restaurant français au Japon, où officie encore maintenant un chef français. Depuis 1978, nous avons invité au Japon des créateurs de mode français encore inconnus alors et dont certains sont devenus célèbres depuis comme Kevin Muller, Claude Montana, Anne-Marie Beretta et Jean-Charles de Castelbajac. Il était donc naturel que nous ayons pensé à la France comme à une des bases de notre activité. Paris est très important pour le secteur de la mode et de la beauté.

Nous avons commencé à travailler en Italie de 1962 à 1963 et depuis 1980, nous avons établi neuf sociétés en France. Nous employons 1 300 personnes. Nous avons utilisé Paris comme centre de création : nous avons par exemple engagé Serge Lutens, un créateur français et nous lui avons confié le soin de recréer notre image internationale. Nous avons abandonné notre stratégie précédente et nous avons tout reconstruit avec lui. Nous avons commencé une stratégie de marque très sélective, haut de gamme et Paris est devenu un centre de création de produits, de design, de planification et de création de concepts. Paris est devenu pratiquement le deuxième siège pour Shiseido.

Je crois que les atouts de la France sont sa créativité, son don pour créer de nouveaux concepts. Les Japonais, quant à eux, sont très forts pour mettre les choses en forme, concrètement. Les Français et les Japonais sont donc très complémentaires.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Vous avez illustré cette complémentarité avec Shiseido. Dans quel autre domaine pensez-vous intéressant de le faire ? La Chambre de commerce et d'industrie japonaise en France a-t-elle réfléchi à ce sujet ? Pouvez-vous nous fournir des chiffres en termes d'entreprise (typologie d'entreprises) et d'emploi ?

**M. Shigefumi Goto :** J'ai compris votre question, mais les statistiques ne sont parfois pas très cohérentes. L'Agence française pour les investissements internationaux fait état d'environ 200 entreprises japonaises qui ont des unités de production et quelques centres de R&D en France. Ce sont des statistiques du ministère de l'Economie en France.

Nous disposons de plusieurs établissements industriels, mais à côté de cela, il y a de nombreux bureaux, voire même des bureaux de représentation. Des statistiques montrent que sur ces 200 entreprises japonaises implantées en France, 70 y ont des unités de production. 26 000 personnes sont employées en France dans ces entreprises qui font plus 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le montant des investissements japonais à travers des participations en capital, s'élève à 675 millions d'euros.

Les trois grandes destinations des investissements japonais dans le monde sont les Etats-Unis, le Royaume Uni. La France vient en deuxième ou troisième position selon les secteurs. Environ 40 % des investissements japonais à l'étranger sont destinés à l'Europe : au Royaume Uni, en France, aux Pays-Bas qui accueille notamment la holding financière de Toyota.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Quels sont les domaines d'activités qui vous ont le plus intéressés ?

**M. Katsuyuki Nagatsuka :** L'automobile, les transports, l'éducation notamment, mais ce ne sont pas les seuls secteurs.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Vous avez parlé de la créativité et de la culture comme étant des atouts de la France notamment pour les secteurs de la mode et de la beauté. Qu'en est-il pour les autres productions ?

En ce qui concerne notre attractivité, la fiscalité constitue-t-elle un obstacle ? Le droit du travail vous pose-t-il problème et en posera-t-il à l'avenir ? Quelles réflexions avez-vous sur les 35 heures ? Cela vous a-t-il posé des difficultés ? A partir de ces éléments, le Japon a-t-il une réflexion pour ses investissements en France ? Regarde-t-il ce que fera le gouvernement dans les réformes qu'il annonce tant dans la fiscalité que dans le droit du travail ? Quelle est votre réflexion sur nos atouts et nos faiblesses ?

**M. Shigefumi Goto :** L'environnement fiscal est important, mais dans le secteur automobile dont je suis ici le seul représentant, ce n'est pas le critère que nous privilégions pour prendre une décision d'implantation ; quand nous avons décidé de construire une usine en France, cela n'a pas été déterminant.

La stratégie de Toyota est de produire là où se trouve le marché. Quand nous avons décidé d'accentuer notre présence en Europe, l'enjeu était la construction d'une deuxième usine européenne. Nous avons commencé par lancer une étude de faisabilité dans chaque pays qui nous semblait



intéressant : nous avons posé les questions de rendement, de productivité, de potentiel de marché dans le pays concerné. Puis, nous avons fait une étude comparative de ces pays.

Les raisons du choix de Valenciennes ont été la forte concentration des équipementiers automobiles et des fournisseurs de service pour l'industrie automobile dans la région, la proximité du site avec notre quartier général qui se trouve à Bruxelles, la liaison rapide - avec Eurotunnel - avec nos deux usines de montage et d'assemblage existantes en Angleterre et surtout, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée qui saurait s'adapter à notre culture industrielle. Nous avons créé près de 3 000 emplois depuis trois ans. Je n'oublie pas le soutien que le gouvernement français a apporté à notre projet. Je vous rappelle le rôle de DATAR, du Premier ministre et du ministre concerné. Les acteurs locaux ont également joué un rôle très important : nous avons énormément apprécié que le gouvernement français ait nommé un sous-préfet chargé du projet Toyota qui a effectué toutes les démarches entre Toyota et l'administration française. En effet, nous ne connaissions pas très bien le système administratif français et cela a aplani les difficultés. Il est idéal que quelqu'un centralise les démarches face aux investisseurs et je ne le dis pas seulement pour la région du Nord-Pas-de-Calais.

En ce qui concerne les 35 heures, elles sont d'abord une contrainte économique, du point de vue de l'employeur : c'est le raccourcissement du temps de travail sans réduction salariale. Pour une entreprise privée, la souplesse et la flexibilité sont toujours souhaitables, mais pour notre cas, l'introduction des 35 heures avait été prise en compte lors de l'étude de faisabilité. C'est donc en toute connaissance de cause que Toyota a fait son choix.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Quelles perspectives envisagent les entreprises japonaises en France ?

**M. Kiyoji Katakawa :** La France a gardé pendant longtemps, et jusqu'à maintenant, l'image d'un pays de la culture, de la mode, de la philosophie, de la gastronomie aux yeux des Japonais. Pour les Japonais, ce pays est donc rattaché à des activités d'alimentation, d'habillement, de mode et il est très peu vu comme un pays industrialisé et de production. Cependant, cette image se transforme. L'alliance de Renault et de Nissan y contribue fortement. Avant cela, à la fin des années 70 et au début des années 80, la vision des Japonais sur la France a commencé à changer quand le TGV français a remporté des marchés face au TGV japonais qui pensaient jusque là qu'ils avaient le train le plus rapide du monde. Les Japonais se sont alors rendus compte que la France est également un pays de technologie. Puis, il y a eu l'investissement de Toyota - numéro 1 au Japon - à Valenciennes, puis son association avec Peugeot. Tout cela a changé l'image de marque de la France au Japon.

Le deuxième grand vecteur de l'image de la France est M. Jacques Chirac lui-même. Il est allé quatre fois au Japon, il y est reconnu comme la personnalité qui connaît le mieux le Japon parmi tous les Français. Ces très bonnes relations ont été quelque peu ternies par « l'affaire du Sumo. » Certes, cela appartient au débat politique, mais façonne néanmoins l'image de la France : de telles paroles causent toujours des malentendus. Cependant, votre Président aime le Japon, il connaît l'histoire du Japon.

Dans un autre registre, M. Carlos Ghosn représente également la France : il ne cesse d'apparaître sur toutes les pages des magazines et à la télévision depuis le redressement de Nissan. Aujourd'hui, les relations franco-japonaises sont donc très bonnes.

Un autre de vos atouts, dont vous ne tirez pas le meilleur profit à mon avis, est que le Royaume Uni n'a pas encore adopté l'euro. Or, il est le premier pays qui reçoit les investissements directs du Japon en Europe car il a un avantage historique : des personnalités japonaises de l'ère Meiji sont allées en Angleterre et ce pays a gardé une influence politique, économique et sociale au Japon.

De plus, l'anglais est la langue internationale : on le parle au Japon, plus que le français. Je note néanmoins que le français commence à être utilisé dans de nombreux secteurs. Cependant, si l'on demandait à un Japonais de traverser la France seul du nord au sud, il aurait du mal, tandis qu'en Angleterre, c'est possible. Garder le monolinguisme n'est pas bon compte tenu du fait que l'Union européenne est une réalité. Il faut une langue commune à tout le monde. Les Pays-Bas, par exemple, ont des objectifs gouvernementaux de bilinguisme et de trilinguisme.

Après avoir comparé les pays d'Europe, les Japonais font ressortir un trio de tête : la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Alors pourquoi choisissent-ils l'Angleterre, l'Allemagne ou les Pays-Bas au lieu de la France ? Cela vient de la langue dans de nombreux cas. Cela mérite d'être souligné.

La lourdeur de la fiscalité joue aussi. La fiscalité française est plus lourde que celle des Pays-Bas ou du Royaume Uni. Cependant, il faut souligner que si les charges sociales sont élevées en France, elle a, en contrepartie, une meilleure couverture sociale des salariés. Ce n'est donc pas trop gênant pour les investissements.

En revanche, le manque de flexibilité de main d'œuvre est une réelle gêne. Lorsqu'on vient en France, on nous accueille à bras ouverts. Puis, compte tenu de la marche du monde, des changements politiques et économiques, il arrive que l'activité diminue après quelques années : on est obligé de diminuer le personnel. C'est alors que beaucoup de sociétés nous disent qu'il est très difficile de diminuer l'activité en France par rapport aux autres pays. Il est difficile d'adapter la taille des sociétés, par exemple de licencier quitte à réemployer le personnel par la suite, en fonction des aléas de la vie économique mondiale. La France a une flexibilité moins grande que les autres pays. Au Royaume Uni, par exemple, on peut diminuer le personnel temporairement et le réemployer lorsque l'activité reprend. Cela est pris en compte par les sociétés qui veulent s'implanter en Europe.

**M. Serge Poignant, vice-président :** C'est une question que nous nous posons très fortement.

**M. Yukata Goto :** Un exemple très concret : il y a 200 membres de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise à Paris, mais pour la majorité de ces 200 membres, la France n'est pas la priorité, même en Europe.

Pour de nombreuses entreprises industrielles, Londres est la première destination et elles y emploient de nombreux salariés. Le Japonais qui ne connaît pas bien la situation en Europe, pense que Londres est le centre de l'Europe. Pour lui, il suffit d'établir une organisation à Londres pour suivre tout ce qui se passe en Europe. En tant que directeur général de Shiseido, je n'y souscris pourtant pas : en travaillant à Paris, nous ne parlons presque jamais de Londres qui est trop loin des tendances de la mode et du design européen. Mais la France devrait faire des efforts de communication car attirer l'investisseur japonais en France n'est pas facile et entre autres difficultés, le problème de la langue favorise encore Londres.

A mon avis, vous ne devriez pas entrer en compétition avec la Chine pour attirer l'investissement. En effet, la Chine est polyvalente alors que la France ne devrait être concentrée que sur ses points forts. Heureusement, vous avez beaucoup de points forts par rapport aux autres pays : le design, la créativité, etc...

Parmi les 200 membres de la Chambre de commerce et d'industrie japonaise à Paris, beaucoup travaillent dans l'industrie et vont en France pour ces atouts. Ils sont dans les secteurs de la mode, de l'agroalimentaire. Nissan est un cas exceptionnel.

Par exemple, pour Shiseido en 1980, il n'était pas facile en tant qu'entreprise japonaise de décider d'investir en France par rapport aux autres pays d'Europe, pas seulement pour des raisons de langue, mais aussi pour des problèmes de relations sociales avec les syndicats. De plus à cette époque, les entreprises japonaises craignaient le risque, assez imprécis, que le gouvernement français prenne des mesures à leur encontre, notamment à cause de la compétition économique entre les deux pays (magnétoscopes, automobiles). Pendant longtemps, cela a créé et entretenu de vagues inquiétudes.

Cependant, M. Chirac a contribué beaucoup à diminuer l'inquiétude des Japonais de venir en France, il a suscité beaucoup de sympathie chez le Japonais qui ne connaît pas bien la France.

J'espère que de tels soutiens continueront de la part des hommes politiques et qu'au lieu de dire des choses contre la culture japonaise, ils encourageront à mieux la connaître. J'espère qu'il y aura un « deuxième M. Chirac » après M. Chirac.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Je vous remercie pour cet échange très intéressant qui, au-delà du droit du travail et de la fiscalité, a mis en lumière le côté relationnel et culturel auquel, effectivement, vous attachez une importance forte. Nous le spécifierons dans le rapport. Merci d'avoir partagé votre réflexion de façon très libre. La vision des pays extérieurs nous apporte beaucoup.

Nous allons poursuivre nos auditions et tenir compte de ce que chacun a pu traduire.

**M. Kiyoji Katakawa :** Nous avons parlé particulièrement d'investissements en provenance du Japon en France, mais l'inverse est également intéressant et les entreprises françaises investissent beaucoup au Japon. Je crois que les échanges dans les deux sens compteront pour les investisseurs de chaque côté.

**M. Serge Poignant, vice-président :** Nous n'avons pas abordé cet aspect parce que nous parlons de l'aménagement de notre territoire, mais nous partageons forcément ce point de vue : le développement des relations va dans les deux sens pour l'intérêt bien compris de chacun. La complémentarité de la France et du Japon est, en effet, à cultiver.

**M. Yukata Goto :** Quand nous avons décidé de construire nos usines en France, le premier élément d'importance a été la chaleur de l'accueil, bien avant les aides en matière de fiscalité.

**M. Serge Poignant, vice-président :** J'ai bien noté cet aspect important que nous nous évertuons à conserver. Cela passe aussi par l'accueil des enfants au niveau scolaire.



**Audition de Mme Clara Gaymard  
Présidente de l'Agence française des investissements internationaux**

*Réunion du mardi 10 février 2004*

**Présidence de M. Emile Blessig, Président**

**M. Emile Blessig, président** : Nous recevons aujourd'hui Mme Clara Gaymard, présidente de l'Agence française des investissements internationaux (AFII), sur le problème crucial qui nous intéresse actuellement, celui de la désindustrialisation de notre territoire. Votre audition devrait permettre de nous apporter un éclairage quant aux niches qu'il reste à mieux exploiter dans les secteurs d'activité de l'économie française.

**Mme Clara Gaymard, présidente de l'Agence française des investissements internationaux** : Pour répondre à la première des deux séries de questions que vous m'avez fait parvenir, je vous exposerai la façon dont notre agence s'inscrit dans le dispositif existant d'appui aux entreprises dans le domaine des mutations industrielles. Puis j'aborderai la seconde série de vos questions, qui porte plus précisément sur le sujet de fond, qui est l'analyse sur les mutations industrielles.

L'Agence française des investissements internationaux est une instance relativement récente, puisqu'elle a été créée il y a deux ans, sur la base néanmoins de structures qui existaient déjà. En effet, la DATAR avait mis en place un réseau de bureaux à l'étranger et il y avait également un ambassadeur délégué aux investissements internationaux.

La mission première de l'agence, celle pour laquelle le décret nous a constitué, est d'attirer des investisseurs étrangers. Le contact direct et permanent que nous établissons avec des investisseurs nous permet d'acquérir une connaissance intime des besoins et des interrogations, dont la nature est relativement proche, que les investisseurs soient français ou étrangers.

Un investisseur est un homme qui prend des risques sur son marché et sur son produit. Par conséquent, quand il engage un investissement, il cherche à maximiser ses chances sur le marché et sur le produit, et à diminuer le plus possible ses risques sur l'environnement économique. En soi, la logique de l'équation est simple, mais les paramètres sont assez nombreux.

C'est donc à ce titre que l'AFII est devenue progressivement l'organisme de référence sur l'attractivité. Nous sommes un organisme totalement interministériel, s'appuyant sur une petite structure qui compte environ cent vingt personnes, dont quatre-vingts personnes qui travaillent à l'étranger dans des bureaux totalement emboîtés dans les missions économiques. Nous avons également six personnes qui travaillent pour un projet à Lima, financé par la Commission européenne.

L'objectif est de donner aux investisseurs le sentiment d'une grande force, qui est là pour les accompagner. C'est la raison pour laquelle, dans notre brochure, nous présentons les bureaux des missions économiques comme étant ceux de l'agence. Néanmoins, nous avons nos propres bureaux qui sont hébergés dans chaque mission économique, même si pour certains, comme au Japon, le problème n'est pas totalement résolu et que les structures sont réunies à l'ambassade.

Les missions économiques et l'AFII travaillent dans une synergie très proche. En effet, nous utilisons les mêmes systèmes informatiques et de messagerie. De plus, en tant qu'ambassadrice, mes fonctions antérieures à la direction des relations économiques extérieures (DREE) ont permis, depuis un an, de renforcer les liens, notamment sur la réflexion sur les base de données.

En effet, notre métier, bien que très spécifique, est néanmoins très complémentaire de celui des missions économiques. C'est pourquoi je vous recommande de considérer la plaquette de présentation de nos activités comme un outil qui nous présente à un public international, mais qui ne met pas en lumière toute la synergie que nous développons avec, d'une part, les missions économiques et la DREE, et d'autre part, la DATAR à Paris.

De part notre intervention, nous pouvons être qualifiés de « *connecting people* ». La France est sans doute le seul pays au monde à pouvoir apporter à un investisseur une porte d'entrée unique pour un projet d'investissement qu'il souhaite mettre en route. Grâce à la charte que nous avons signée avec la plupart des régions, cela nous permet de disposer d'une place de marché informatique. Ainsi, lorsqu'un investisseur a un projet qu'il peut décider d'implanter en Europe, nous avons la faculté de le mettre sur cette place de marché. Cela crée un véritable appel d'offres auquel les régions répondent. Au final, nous retenons, parmi l'ensemble des projets soumis, les quatre projets les plus susceptibles d'être choisis par l'investisseur, pour lequel nous organisons des visites sur les différents sites, de façon totalement transparente. Les territoires acceptent cette mise en concurrence, sachant que pour les territoires en difficulté, la DATAR et les financements locaux interviennent en apport de subventions pour compenser une éventuelle différence de compétitivité.

Nous disposons donc de cette mécanique qui est relativement bien au point. Nous nous sommes également dotés d'un outil d'intelligence économique assez performant, car il nous permet de détecter les comportements des investisseurs internationaux.

En fait, notre métier est à vocation commerciale, car nous sommes des chasseurs d'entreprises. Nous fonctionnons avec des méthodes commerciales de marketing, de prospection ciblée et collective, et notre système d'intelligence économique nous permet de déterminer au bon moment, pour un projet, le bon investisseur.

Ce sont les deux points sur lesquels il s'avère que nous sommes plus performants, comme l'ont confirmé les études de *benchmarking* commandées par la DREE sur les autres agences concurrentes. De plus, de par notre connaissance intime des investisseurs, le Premier ministre nous a demandé, avec la direction du Trésor, de jouer le rôle de coordonnateur de l'ingénierie gouvernementale. En effet, le Premier ministre, qui avait lancé à La Baule une politique en faveur de l'attractivité, a souhaité en faire un des éléments moteurs de la politique économique. Pendant tout l'été jusqu'au mois de décembre, nous avons travaillé, en collaboration avec quatorze ministères, à mettre en place les cinquante premières mesures sur l'attractivité.

Ces mesures sont importantes en tant que telles, mais elles le sont surtout par leur philosophie. En effet, l'objectif est de placer la France sur le terrain de l'excellence et non pas du dumping fiscal ou social. A cet effet, nous avons déterminé deux volets de mesures. Le premier porte sur la façon d'améliorer notre attractivité pour les étudiants, les chercheurs et ce que l'on appelle les inpatriés, c'est-à-dire les cadres étrangers, le second sur des mesures qui concernent les entreprises elles-mêmes.

La politique de l'attractivité ne se résume pas seulement à attirer les entreprises pour qu'elles créent des emplois. L'attractivité doit se porter sur le terrain de l'excellence, c'est-à-dire que nous devons être en mesure d'attirer en France les bons cerveaux du monde entier car ils estiment que c'est l'endroit où il faut être.

Après avoir servi de cheville ouvrière pour ces cinquante premières mesures sur l'attractivité, nous remettons actuellement en chantier de nouvelles mesures pour le prochain séminaire gouvernemental qui se tiendra en juin ou septembre. Le rythme est pris, et il existe maintenant une ingénierie gouvernementale en la matière.

Pour aller de pair avec ce développement de l'attractivité, le Premier ministre nous avait demandé de piloter une campagne d'image. Il ne s'agit pas d'une campagne de promotion pour l'AFII, mais d'une campagne d'image destinée à démonter les idées fausses reçues, voire les fantasmes, qui donnent une image négative de la France. Je vous en cite quelques-unes : la France est un pays où on ne veut pas travailler, où il y a beaucoup de grèves, un pays qui, hormis le vin, la mode et le tourisme, n'a pas d'industrie, un pays en perte de vitesse, etc...

Ces idées, très largement fausses, reposent sur des clichés comme celui des 35 heures, qui a très largement focalisé sur tout un éventail d'idées fausses. Pour résumer, la France est un pays où il fait bon vivre, mais pas bon travailler. C'est un peu l'image que la France projette à l'extérieur de ses frontières, même dans notre opinion nationale, car nous sommes les premiers créateurs de cette image, mais ce n'est pas l'image qu'ont les investisseurs étrangers présents en France.

Ce sont les trois clés de notre cœur de métier : attirer des investisseurs étrangers avec des techniques à la fois d'intelligence économique, de marketing, de communication et des apports techniques pour l'investisseur pour lui donner des réponses sociales ou fiscales.

Quand je qualifie l'AFII de « *connecting people* », c'est parce que notre petite équipe d'experts a pour mission, non pas de faire le travail d'autres experts, mais de récolter l'information qui peut se trouver à la DJT, à la direction des transports, dans les grandes entreprises... Ces organismes disposent eux-mêmes d'un réseau d'informateurs qui nous permettent de délivrer à l'investisseur, dans un délai extrêmement rapide, l'information dont il a besoin, quelle que soit la technicité de la question qu'il pose pour son projet.

En matière de mutations économiques, nous sommes confrontés à deux séries de difficultés. La première porte sur les délais. Les investisseurs, que nous rencontrons, qui ne sont pas forcément originaires de pays ultra libéraux - des Allemands, des Espagnols - qui sont déjà présents en France, nous indiquent qu'ils sont très satisfaits de leur site en France qui est l'un des plus productifs au monde. Toutefois, nous sommes dans une époque de mutations où il faut faire en permanence des « *spin off* » ou des rapprochements. Or, même si le « *spin off* » n'entraîne aucun licenciement, ils sont néanmoins obligés de passer par une procédure qui leur impose, par rapport à tous les pays voisins, au minimum un an de délai. Par ailleurs, jusqu'à la dernière minute, l'investisseur ne sait pas combien cela va lui coûter, d'où la difficulté de se décider à réinvestir.

Pourtant la plupart des investisseurs s'accordent sur le fait que les infrastructures sont excellentes, que le coût du foncier est l'un des moins chers d'Europe, que la qualité de la formation et de la main d'œuvre est absolument exceptionnelle.

C'est donc, d'une part, la rapidité des mutations qui pose problème aux investisseurs et, d'autre part, le fait de ne pas être en mesure d'en évaluer au préalable le coût. Ces investisseurs sont prêts à payer des indemnités de licenciement, car celles qu'ils payent par exemple en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, sont certes très élevées, mais dans ces pays-là, l'investisseur sait qu'après avoir investi, s'il procède à une opération de fusion ou autre, le délai de l'opération et son coût sont en mesure d'être déterminés avec certitude. En revanche, en France, l'investisseur ne sait pas quels seront et le délai, car un plan social implique au minimum un an ou dix-huit mois, et surtout le coût.

Cet aspect des mutations économiques me semble être crucial. En effet, quantité d'investisseurs sont sur les starting-blocks et attendent beaucoup de la réforme en cours. Ils nous font savoir que, quand nous aurons réussi à combler ce différentiel sur l'incertitude et sur le temps dans la mutation économique, ils reviendront s'installer en France, car, pour toutes sortes d'autres aspects, la France possède des atouts que les autres pays n'ont pas. C'est la première série de difficultés.

Quant à la deuxième série de difficultés, elle réside dans l'incertitude juridique. Des investisseurs, qui peuvent avoir des entités dans différentes régions en France, nous indiquent que, selon leur localisation à tel ou tel endroit en France, les tribunaux de commerce ou les prud'hommes n'appliquent pas la loi de la même façon. De plus, ils se plaignent du fait que nous changeons en permanence la règle du jeu.

Quand les investisseurs font un investissement, c'est sur dix ans au minimum. Ils font donc le calcul en fonction d'un certain risque et de règles du jeu qui doivent changer le moins possible. Certes, des mesures importantes, prises sur la sécurité juridique, ont été accueillies d'une façon très positive par les investisseurs, mais ils restent néanmoins interrogatifs sur le professionnalisme et la qualité très inégale, selon eux, des tribunaux de commerce ou des prud'hommes, selon l'endroit où ils sont installés.

Il y a un élément que les investisseurs ne comprennent pas, c'est le jugement que peuvent rendre certains tribunaux de commerce, lorsqu'une entité doit être démantelée parce qu'elle n'est plus performante. Ce matin, nous avons un exemple assez intéressant. Il s'agissait d'une imprimerie dont le taux de productivité était équivalent à environ 80 % de ce qui constitue la norme actuelle, et qui se plaignait en invoquant les délocalisations. Après avoir creusé le dossier, nous avons constaté que cette imprimerie fonctionnait avec des machines qui dataient de 1920 et 1958. Elle faisait appel aux politiques en invoquant le fait que les délocalisations étaient un phénomène scandaleux.

Il est certain que nous avons un tissu d'entreprises en France où l'heure de vérité est en train de sonner, parce qu'elles ne se sont pas modernisées, n'ont pas fait les investissements nécessaires.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Une entreprise qui se restructure n'a pas les mêmes avantages qu'une entreprise qui ferme et qui revient.

**Mme Clara Gaymard :** En fait, il y a une sorte de prime à la mauvaise gestion.

Pour résumer, la mutation économique entraîne des changements fréquents et rapides des frontières des entreprises, car elles sont obligées de procéder à des « *spin off* », des fusions acquisitions, la vente d'une partie de leurs activités. Tout cela ne génère pas nécessairement des pertes d'emplois.



Je vais vous citer le cas d'un grand investisseur allemand qui est venu me voir récemment, car il est très significatif. Ce grand groupe allemand a décidé de se séparer, au niveau mondial, par un « *spin off* », d'une des branches de son activité, qui sont au nombre de quatre. Cela se fait de façon très classique, c'est-à-dire qu'ils font d'abord un « *spin off* », puis vont le mettre sur le marché sans que soient envisagées en France, des suppressions d'emplois. L'investisseur nous a expliqué que, dans cette opération, il était tout d'abord en délit d'entrave en permanence. En effet, la décision est prise au niveau du comité de direction allemand, il en est ensuite informé, puis il en informe le comité d'entreprise environ quinze jours après la prise de décision. Sa chance est d'entretenir de bonnes relations avec ses syndicats qui ne le mettent pas en délit d'entrave, mais il peut être confronté au système pénal à tout moment.

Par ailleurs, il nous indique que la France est le seul pays au monde à demander un an de plus pour faire ce « *spin off* ». Le problème se pose non au niveau des salariés de catégorie professionnelle dans cette activité, mais des salariés fonctionnels, c'est-à-dire ceux en charge du personnel, du budget, de l'informatique. Pour les faire passer dans la nouvelle entité, il est obligé de passer par un plan social. La date butoir pour ce « *spin off* », prévu par cette entreprise, est juin 2004. Par conséquent, il ne tiendra pas les délais. Par ailleurs, il est dans l'incapacité totale d'informer sa hiérarchie en Allemagne du coût de cette mutation.

Ce sont l'incertitude sur le coût et le délai qui posent problème et non pas le coût en tant que tel. L'autre incertitude est que, jusqu'au dernier moment, dans un délai de douze mois à dix-huit mois, toute l'opération peut être remise en cause et capoter parce qu'un syndicat aura fait appel devant le juge.

Très souvent, les investisseurs nous disent que leurs sites de production en France sont les plus productifs, que les infrastructures sont remarquables, que les travailleurs sont très bien formés, le foncier bon marché, mais qu'ils ne veulent pas prendre le risque de réinvestir, car la rapidité d'une fusion acquisition ou d'un « *spin off* » est l'élément déterminant de sa réussite.

J'insiste beaucoup sur cet aspect, car on évoque en permanence le poids de la fiscalité et du coût des salaires. Or, souvent le problème, pour les investisseurs, ne se situe pas à ce niveau. Le deuxième aspect concerne l'incertitude juridique. Les investisseurs, qui ont plusieurs implantations en France, relèvent que les tribunaux de commerce et les prud'hommes n'appliquent pas la loi de la même façon sur l'ensemble du territoire.

Ils sont surpris par un autre élément, notamment dans le Sud de la France. Quand ils achètent une entité en difficulté et qu'ils savent qu'ils doivent la remettre sur les rails, le tribunal peut leur demander que ce soit la maison mère qui paie. Pour les investisseurs, cela pose un problème car quand une entité va mal, il faut résoudre le problème de cette entité, sans pour autant faire payer ce redressement à la maison mère.

Le troisième point que je souhaitais souligner est que nous sommes confrontés à un nouveau type d'investisseurs, qui a certes toujours existé mais de façon moins flagrante qu'actuellement. Nous sommes relativement bien outillés pour un investisseur comme Toyota ou Motorola, qui travaille dans des métiers précis, qui décide d'étendre son implantation mondiale et qui va choisir entre différents sites en concurrence en Europe ou en Asie. Dans un tel cas de figure, nous sommes armés pour la bataille, nous avons la technicité, de bonnes relations avec les agences régionales. Nous savons chasser

en meute et nous le faisons mieux que beaucoup de nos voisins, grâce à cette synergie région/Etat qui fonctionne bien.

En revanche, le nouveau groupe d'investisseurs auquel nous sommes de plus en plus souvent confrontés est constitué de conglomérats. Ce sont notamment les investisseurs asiatiques, plus particulièrement chinois, qu'ils soient hongkongais, taïwanais ou de la Chine continentale, auxquels s'ajoutent les investisseurs arabes. Ces investisseurs se sont développés d'une façon extrêmement rapide ces dernières années.

Ce sont des hommes qui ont créé des empires, qui font en même temps de la sauce tomate, de la production automobile, des médias et du ciment. Ces entrepreneurs, qui ont remarquablement bien réussi en Chine où ils peuvent figurer parmi les premières fortunes, ont une énorme capacité de mobilisation de capitaux. Or ils veulent devenir des acteurs globaux et, contrairement à d'autres pays, ne sont pas focalisés sur les Etats-Unis. Ils ont très bien compris que l'Europe constituait 40 % du marché mondial, que la zone euro était un élément de stabilité et que s'ils voulaient acquérir la compétence en matière de marketing et de design, il leur fallait venir en Europe. En effet, ils ont le savoir-faire pour fabriquer un produit commandé par un client européen, mais pour devenir un « *global player* », il faut pouvoir disposer de toutes les données de la chaîne.

Quand nous les recevons, ils nous précisent qu'ils cherchent l'opportunité qui leur permettra de faire un rachat, d'être un partenaire, ou de faire *joint-venture* avec une PME française, dynamique, performante, qui veut s'internationaliser. Ces investisseurs sont ouverts à toutes les hypothèses, sans être décidés sur un secteur d'activité particulier.

On se retrouve face à ce paradoxe. D'une part, nous avons quantité d'entreprises en France qui sont performantes, mais qui sont en recherche de capitaux pour diverses raisons. D'autre part, nous avons des investisseurs étrangers qui souhaitent mettre un pied en Europe, sans savoir comment faire. Ils sont à l'affût d'entreprises qui leur permettent de se développer en Europe et de leur apporter la logistique, la technicité qui leur manque pour leur développement en Europe.

Cela vous montre que le métier d'attirer des investisseurs internationaux est un métier très mouvant et sur lequel il faut inventer notre professionnalisme. Nous sommes confrontés à de nouvelles demandes qui n'existaient pas, il y a encore un ou deux ans. C'est particulièrement frappant avec la Chine, car il y a une conjonction de deux éléments. Tout d'abord, nous avons affaire à des investisseurs qui ont une grosse capacité d'investissement, des investisseurs hongkongais et taïwanais qui ont massivement investi en Chine et qui souhaitent diversifier leurs risques. A cet égard, ils sont poussés par le gouvernement chinois, ce qui n'était pas le cas il y a un an et demi, lorsque ce gouvernement demandait aux conglomérats déjà d'investir en Chine avant de maintenant les pousser vers l'Europe.

Telles sont, très globalement, les premières impressions que je pouvais vous apporter sur la mutation économique.

**M. Emile Blessig, président** : Je vous remercie. J'ouvre le débat en donnant tout d'abord la parole au rapporteur.

**M. Max Roustan, rapporteur** : A la différence des précédentes auditions que nous avons tenues, qui faisaient entre autre état des conséquences des 35 heures, c'est la première fois que nous entendons évoquer cette incertitude que rencontrent les chefs d'entreprise devant les juridictions

commerciales. Nous savons que les grands criminels choisissent leurs lieux pour se faire juger. Ils ne viendront pas à Lyon ou à Marseille, mais iront plutôt à Paris ou ailleurs car ils savent que les juges n'appliquent pas les mêmes peines. Dans les tribunaux de commerce ou les prud'hommes, c'est encore pire, car c'est la roulette russe qui s'applique.

Je peux vous citer le cas d'Alstom qui a laissé tomber une entreprise dans ma région et qui avait créé une filiale. Le débat et le combat ont duré presque quatre ans pour justement faire rattacher l'entreprise à l'entreprise mère, donc pour que la situation juridique des salariés par rapport au patron leur soit favorable. Du coup, Alstom, qui devait revenir chez nous, a complètement abandonné le pays. Cet aspect juridique est important et il conviendra de l'analyser, car c'est un facteur d'incertitude pour celui qui doit gérer une entreprise.

**M. André Chassaing** : Vous avez évoqué l'efficacité de la synergie région/Etat. Selon vous, la loi que l'on va discuter sur la décentralisation et les responsabilités locales risque-t-elle, par un pouvoir accru qui serait donné aux régions et par une forme de désengagement de l'Etat dans le domaine économique, de remettre en cause cette efficacité qui est, pour l'essentiel, due à une cohérence nationale ?

Sur les délocalisations, il s'agit aussi souvent d'une externalisation de production. Dans les bassins d'emplois, nous sommes désemparés par rapport à cette situation, que ce soient les élus locaux ou les chambres consulaires. Nous vivons une situation difficile car nous avons tout à fait conscience de n'avoir aucune prise.

Pour ma part, en tant que député de Thiers, je le vis avec le secteur de la coutellerie qui est un exemple terrible. Depuis quelques années, la coutellerie continue à produire chez nous dans quelques niches bien ciblées de produits design. Mais d'une façon générale, dans la coutellerie et les arts de la table, nous arrivons à des pourcentages de 80 % d'achats faits à l'étranger, non pas sous forme de délocalisations en termes de production, mais sous forme d'acquisition, tout cela par le biais de négociations par internet qui débouchent sur des rencontres physiques, notamment avec les Chinois.

Pensez-vous qu'à un certain moment, il pourrait y avoir, dans le cadre des échanges internationaux, une forme d'organisation de tout cela en termes de contrepartie ? Serait-il possible, dans le cadre de discussions qui pourraient être établies avec les secteurs économiques chinois notamment, d'instituer une forme de réflexion, de partage, une approche plus raisonnée ? Actuellement c'est l'anarchie la plus complète.

**Mme Clara Gaymard** : Sur la décentralisation, je pense honnêtement, en tout cas dans notre métier, qu'il est bien que les régions soient porteuses du développement économique, car cela clarifie le sujet. Nous avons la chance d'être un prestataire de services pour les régions et non pas apporteur de subventions. Par conséquent, il n'y a pas d'ambiguïté dans notre relation avec les agences de développement économique, même si la DATAR apporte, par ailleurs, l'alimentation des agences de développement économique.

Grâce à la relation que nous avons nouée avec les agences, celles-ci informent que nous sommes implantés à l'étranger, que nous sommes des chasseurs d'entreprises et que nous leurs apportons un certain nombre de projets. De plus, elles précisent que notre système de place de marché informatique et la mise en compétition des sites, de façon transparente, assurent une concurrence bien organisée des différents projets.

Sur cet aspect, je ne pense pas que la décentralisation change le mode de relation que nous entretenons avec les agences. En revanche, je suis plus inquiète sur un point. Si l'AFII dispose d'un effectif d'environ 80 personnes à l'étranger, essentiellement dans les missions économiques, les régions ont un effectif de 200 personnes à l'étranger. Je vous donne un exemple. Hier matin, nous avons eu une réunion de travail avec l'ARD, l'agence d'Ile-de-France avec laquelle nous travaillons de façon très étroite. J'ai dû fermer le bureau de Boston l'année dernière faute de crédit, puisque mon budget a diminué de 1 million d'euros. J'ai dû réduire la voilure en Espagne et en Suisse, également pour des raisons budgétaires. Or les régions sont en train d'ouvrir un bureau à Boston, d'installer un consultant au Japon, et viennent de nommer un directeur du réseau. Cela signifie qu'elles ont d'autres ambitions. Le million que l'AFII a perdu dans son budget, les régions l'ont récupéré par vote.

Je suis actuellement en discussion avec la DREE pour qu'elle me finance, parce que je n'en ai pas les moyens, un représentant en Russie et un autre en Inde, pour pouvoir être prestataire de services sur ces pays-là pour les régions. Lors de ma rencontre d'hier avec Bernard Taddi, il a été d'accord sur le fait de nous inclure dans l'appel d'offres avant de nommer un consultant au Japon. J'ai proposé de lui présenter une prestation de services, et ce sera ensuite à lui de faire son choix. Je lui ai rappelé que nous avons produit un catalogue de prestations et que globalement, nos prestations coûteront moins cher à la République que celles d'un consultant extérieur, qu'il ne pourra pas complètement maîtriser car un tel consultant a souvent d'autres activités à côté.

Ce qui m'inquiète plus, c'est cela, c'est cette tendance que nous avons en France de vouloir créer des structures au lieu d'apporter des réponses opérationnelles aux besoins. C'est la tentation naturelle des régions de vouloir installer un de leurs bureaux à Houston ou Atlanta. Cela fait des années que nous assistons à ce va-et-vient de régions qui se sont implantées à tel endroit, puis se sont aperçues qu'elles avaient payé très cher une personne pour ne voir qu'un projet sortir au bout de deux ou trois ans. De plus, des enseignements appris par une région, les autres n'en tirent pas forcément des leçons.

**M. Emile Blessig, président :** Dans certaines régions, il y a même concurrence infra-régionale entre différents organismes. J'ai déposé un amendement à la loi sur les responsabilités locales qui prévoit que, dans le développement économique, est inclus aussi l'animation économique, notamment la recherche d'investisseurs, et que la région est véritablement chef de file, de manière à avoir un minimum de coordination.

On ne va pas empêcher une communauté urbaine ou des départements d'avoir leur propre politique. Mais il y a, de ce point de vue, des concurrences stériles qui ont des effets pervers. Je souhaite que cet aspect des choses, qui deviendra de plus en plus important compte tenu de l'évolution de notre activité économique, soit un peu clarifié dans le texte.

**Mme Clara Gaymard :** Il serait bien d'ajouter que les régions fassent cela, en s'appuyant sur les services de l'Etat à l'étranger, car nous avons des locaux, des professionnels, des prestations de service moins chères que celles d'un consultant étranger. Même si aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de contrats d'hébergement ou de formation signés avec des régions, il faut néanmoins continuer à pousser les régions à d'abord s'appuyer sur le dispositif de l'Etat. Elles doivent garder une totale liberté du choix, mais qu'au moins elles se rapportent à nous et que cela se fasse en lien avec nous.

Nous nous posons en prestataire de services pour les régions qui nous paient. A cet égard, le *deal* est clair. Nous leur proposons de mettre en valeur leur marketing territorial, c'est-à-dire tout ce

qui concerne des actions collectives, la promotion, la participation à des salons ou des actions ciblées sur tel ou tel investisseur. Toutefois, nous ne faisons pas payer nos services aux investisseurs. Dès lors que nous avons capté un projet d'investissement, nos actions et la mise en concurrence des offres des régions sont gratuites.

En ce qui concerne les délocalisations, je comprends tout à fait votre demande, qui demande d'abord une explication, puis deux séries de réponses.

Tout d'abord, contrairement à ce qui se dit, nous constatons qu'un investisseur étranger se conduit comme un investisseur français. Certains investisseurs français vont préférer rester sur le sol français pour des raisons nationalistes, mais quand la raison économique l'emporte, ils se délocalisent comme les autres. C'est la même qui est suivie par les investisseurs étrangers. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est que les plaques tectoniques ne sont plus le fait des échanges, mais le fait des structurations des entreprises.

Quand on observe les mouvements des investissements ou des échanges, on constate que 40 % des échanges sont des échanges inter-entreprises. Il ne s'agit pas d'un pays qui exporte mieux qu'un autre, ce sont les entreprises qui, à l'intérieur d'elles-mêmes, font des échanges.

Mais si dans un pays, vous avez des entreprises extraordinairement dynamiques, cela ne veut pas dire pour autant que le pays se porte bien. L'exemple caractéristique est Taïwan. Le pays lui-même souffre énormément du développement de la Chine, mais les entreprises taïwanaises ne se sont jamais aussi bien portées, parce qu'elles ont investi massivement en Chine. Auparavant, elles avaient un petit marché, maintenant elles ont un énorme marché à leur disposition. C'est là que l'on s'aperçoit que les politiques n'ont plus la maîtrise du jeu, puisque cela dépasse la politique nationale.

Cela étant, nous avons mis en place un outil d'intelligence économique qui nous permet de détecter le comportement des investisseurs internationaux. Ce dispositif, qui nous est extrêmement utile au quotidien, est très performant. Sur les 800 fiches d'alerte que nous recevons par an, l'année dernière, 250 ont donné lieu à des projets d'investissement en France et 150 en Europe, ce qui montre la pertinence desdites fiches d'alerte.

La proposition que nous avons faite à la MIME, et à MM. François Fillon et Francis Mer, c'est de retourner l'outil, c'est-à-dire d'en faire un outil d'analyse des désinvestissements en France. En effet, nous n'avons aucune idée de ce que représente le désinvestissement. Nous avons observé les investissements en France et en Europe, et les recoupements que nous avons pu faire nous montrent que nous sommes très proches de la réalité. Les bases de données, qui sont alimentées au quotidien, nous servent à détecter le comportement des investisseurs et nous permettent de faire très précisément l'analyse des investissements étrangers en Europe.

Nous pourrions très bien retourner l'outil pour analyser les comportements de désinvestissement en France. En nous appuyant sur les informations des agences régionales et en faisant remonter la masse de ces informations, nous pourrions être détenteurs d'une base de données qui nous permette d'analyser l'évolution dans un secteur donné et de comprendre les raisons de cette évolution. Même si intuitivement, on peut comprendre qu'il se passe quelque chose dans le secteur de la coutellerie par exemple, cela nous permettrait de l'appréhender à un niveau plus large.

Ces informations nous permettraient de savoir, par exemple, que telle usine qui produit des verres tourne à plein régime en France, mais que l'investisseur est en train de monter une autre usine trois fois plus grande à Taïwan ou ailleurs, laquelle usine prendra le relais dans trois ans. Nous savons donc dès aujourd'hui que cette usine qui tourne à plein, connaîtra dans trois ans des problèmes. Or, en commençant dès maintenant à préparer la mutation économique, on ne se retrouvera pas confrontés, comme vous l'êtes chaque jour, à la mutation sociale, c'est-à-dire un problème social, et non pas dans la gestion économique du futur.

Notre métier n'est pas de faire des études. Nous sommes des opérationnels et des techniciens. C'est en ce sens que nous pouvons vous apporter des outils de détection, simplement en observant les phénomènes qui se passent dans le monde. A mon sens, c'est une des contributions pratiques et très concrètes que l'AFII peut vous apporter.

**M. Emile Blessig, président :** Cet outil d'intelligence économique appliqué au désinvestissement est-il en projet ?

**Mme Clara Gaymard :** Le problème auquel nous sommes confrontés est d'ordre financier. Le coût de ce projet n'est pas énorme, car nous avons déjà l'outil, mais il convient de le renforcer par le travail de deux ou trois analystes. Nous avons proposé ce projet, dont le financement serait de l'ordre de 700 000 euros. Une fois le financement acquis, nous pourrions être opérationnels en trois mois.

**M. Nicolas Forrissier :** J'ai quelques questions, bien que j'approuve totalement les propos de Mme l'ambassadrice.

Concernant l'organisation territoriale, je suis quelque peu frappé, y compris dans d'autres domaines dont je m'occupe, de cette persistante désorganisation des équipes françaises. Vous avez indiqué que nous chassions en meute et que nous sommes plutôt bons, puis quelques secondes après, nous avons l'exemple de telle région qui chasse toute seule.

Ne faudrait-il pas une volonté politique plus affirmée pour, d'une part, aller vers une meilleure organisation de nos réseaux et, d'autre part, faire en sorte que, tant sur le territoire français que les marchés extérieurs, les réseaux soient beaucoup plus unifiés ? J'ai vraiment le sentiment que l'on continue à cultiver les chapelles. Quand j'entends, à l'occasion de débats se tenant dans le cadre des élections régionales, évoquer la création de véritables ambassades de région dans différents pays, il me semble que nous sommes encore une fois très mal partis.

Cette question n'est pas anodine, c'est une question profonde et très forte en termes de stratégie. Ce n'est pas un débat interne au monde politique et administratif. C'est valable tant pour l'AFII que pour UbiFrance, qui ont appris à travailler ensemble. Je prends plutôt l'autre versant de la médaille qui est le soutien à l'exportation et à l'internationalisation de nos entreprises. Le travail fait en ce domaine devrait être généralisé, notamment avec les régions. De ce point de vue, la décentralisation, telle qu'elle est présentée actuellement, n'est pas du tout claire.

Par ailleurs, je reviens à la question de la désindustrialisation. Je me demande s'il n'y a pas, au fond, un énorme problème de pédagogie. Je suis très frappé de voir, dans ma circonscription par exemple, des PME qui font de la fonderie, de la métallurgie, qui ont cédé à une espèce d'effet de panique depuis deux ou trois ans, et qui veulent partir parce que leurs dirigeants estiment qu'une partie de leurs produits ne sont plus concurrentiels par rapport à la production d'Europe centrale ou de la

Chine. Ces entreprises sont donc en train de déménager en douceur, sans rien dire, du territoire. Les entrepreneurs gardent un certain nombre d'emplois parce qu'ils ont des produits plus évolués et qu'ils peuvent mieux les valoriser, mais une grande partie de la production, donc de notre savoir-faire, est en train de quitter aujourd'hui le territoire.

C'est pourquoi, s'il y avait plus de pédagogie et cette meilleure organisation dont je parle, on pourrait éviter un certain nombre de ces déménagements et rechercher plutôt des délocalisations industrielles intelligentes, car il y en a de bonnes et de mauvaises. Aller créer une usine en *joint venture* ou dans le cadre d'un partenariat dans un pays d'Europe centrale, ce n'est pas forcément une mauvaise chose pour l'emploi en France, pour la pérennisation de l'industrie et la maîtrise de tel ou tel territoire. J'ai le sentiment que nous n'avons pas suffisamment de pédagogie, dans notre débat politique national sur l'évolution du monde et, de ce point de vue, il me semble qu'il y a un manque énorme en termes de juste et honnête appréciation des critères de l'attractivité et de la compétitivité. Le débat n'est pas clair. On entend tout et n'importe quoi. Un jour, c'est telle commission internationale qui annonce que la France est la dernière de la classe, un autre jour, au contraire que nous avons de très bons atouts.

Dans les mois qui viennent, pourra-t-on avoir et cette pédagogie et ces critères qui soutiennent cette pédagogie, de façon à savoir là où il reste vraiment des efforts à faire et là où au contraire nous sommes bons ? Au regard du rapport rendu par le rapporteur de notre délégation, il me semble que ce serait un élément très important.

Je pourrai rajouter un codicille. Dans cette pédagogie, il y a également celle que l'on peut faire à l'égard des entreprises françaises elles-mêmes. En effet, un meilleur accompagnement à l'exportation puis à l'internationalisation, dans la création d'une structure commerciale puis éventuellement dans la mise en place d'une *joint venture* ou la création d'un site industriel à l'international, c'est aussi indirectement un moyen de renforcer la présence française dans le monde et donc de nouer des contacts qui accompagnent le travail que vous faites auprès d'investisseurs étrangers qui, eux, potentiellement peuvent venir en France. Là aussi, il y a une logique qui n'est peut-être pas suffisamment mesurée et qui peut avoir un grand intérêt au regard de la mission.

**Mme Clara Gaymard :** En ce qui concerne le lien entre UbiFrance et l'AFII, je crois qu'il est effectivement très fort. Je vais vous en donner quelques exemples. Chaque fois que se tient un salon international, UbiFrance a un stand avec des entreprises françaises, nous-mêmes n'en avons pas, mais nous travaillons avec UbiFrance qui nous héberge et nous quadrillons le salon en allant visiter tous les investisseurs étrangers, ce que nous faisons en partenariat avec les régions. C'est une synergie très bien comprise, que nous avons dans plusieurs endroits, notamment sur des salons assez compliqués comme ceux de Baio sur les nouvelles technologies.

Sur l'attractivité, souvent on dit de l'AFII que nous devons être schizophréniques. En effet, à l'étranger, nous disons que la France est belle, alors qu'en France nous expliquons tout ce qui ne va pas et la manière dont il faut réformer pour que les investisseurs puissent venir. Quand je vante les mérites de la France, les agences régionales me suggèrent de ne pas trop en dire car ensuite, elles ont du mal à défendre leur bilan, souvent parce qu'elles n'ont pas réussi à faire venir beaucoup d'investisseurs cette année-là et que les politiques leur disent qu'elles ont mal fait leur travail. Quand je dis du bien de la France, certains politiques me rétorquent que c'est parce que l'on ne veut pas de réformes. Je ne suis du tout schizophrénique. Je pense simplement, comme le mentionne M. Forrissier, qu'il faut dire la vérité et qu'en fait, c'est ce que les investisseurs étrangers attendent de nous.

Pour schématiser, la vérité repose sur trois piliers. L'attractivité de notre territoire est absolument remarquable, ce dont je ne suis pas sûre que les Français soient tous conscients. Nous avons des ressources humaines d'excellent niveau. Notre vrai problème se situe au niveau de la politique fiscale et du code du travail. Si nous ne résolvons pas ces problèmes à échéance proche, nous serons alors confrontés à de réels problèmes.

Je suis convaincue qu'à force de répéter aux Français que l'on paye trop d'impôts, que notre déficit budgétaire est abyssal, que la France est un pays en perte de vitesse, que l'on perd sur le terrain de la recherche, que notre économie ne connaît que des délocalisations, il leur est difficile de se sentir motivés pour travailler. Par ailleurs comment attirer en France des investisseurs avec un misérabilisme qui est notre pain quotidien ?

Si on observe la façon dont fonctionnent les Anglo-saxons, ils commencent toujours par évoquer les aspects positifs, ce qu'en France, on n'ose pas faire. Nous considérons que comme l'Allemagne est devant nous, c'est parce que nous ne sommes pas bons. Or quand vous observez tous les critères internationaux, la France est toujours dans les cinq premiers. Certes, nous ne sommes pas les premiers, mais ce n'est pas parce que l'Allemagne ou l'Angleterre sont devant nous sur un point particulier, que nous ne sommes pas bons. Nous avons une espèce de complexe qui nous pousse toujours du côté du misérabilisme.

Je vous en donne un exemple. J'ai participé à l'émission « Mots croisés » sur le thème de la recherche. Y participait le directeur du laboratoire Pierre et Marie Curie, sans doute un des meilleurs laboratoires de recherche d'Europe, voire du monde, en matière de cancérologie. Lorsque celui-ci s'est exprimé lors de l'émission, il a posé la question suivante en ces termes : « *Savez-vous combien de médecins ont été recrutés en France pour la recherche sur le cancer ? Un.* » Cela donne le sentiment qu'en France, nous sommes tellement misérables que nous n'avons qu'un seul médecin qui fait de la recherche sur le cancer. Pour obtenir des crédits, je lui ai cité les arguments qu'il aurait dû faire valoir, à savoir que Pierre et Marie Curie est le meilleur laboratoire d'Europe, que sans ces crédits supplémentaires, il allait perdre cette première place. Au contraire, le fait d'évoquer un seul médecin impliqué dans la recherche supposait un cap immense à combler, qui certes existe mais qui n'est pas si immense.

C'est pour effacer ces idées reçues que je vous ai mis, dans votre dossier, un document un peu provocateur, mais intéressant parce qu'il est pédagogique autant en France qu'à l'étranger. La première idée reçue, c'est que l'Europe est un vieux continent dépassé. Dans ce document, vous pouvez constater que l'Europe constitue 40 % du commerce mondial et l'Amérique du Nord uniquement 20 %. En matière d'exportations de capitaux, l'Europe fait plus du double que l'Amérique du Nord. L'Europe est donc le premier investisseur mondial et réalise 40 % des échanges mondiaux.

Autre idée reçue, la France est une puissance en déclin : sa population est la deuxième d'Europe, sa croissance démographique la première en Europe, son pouvoir d'achat deuxième derrière l'Allemagne et devant le Royaume-Uni. La France est au top cinq des pays riches.

La France est le deuxième pays investisseur dans le monde, le quatrième pays exportateur de biens, le troisième pays exportateur en matière de services. Globalement, nous avons assez bien réussi notre internationalisation et à prendre notre place dans la globalisation.



La France est une économie administrée : dans le document, vous trouverez la liste des entreprises privatisées depuis 1986.

La France est incapable de se réformer et maltraite ses entreprises : nous avons inclut, dans le dossier, les différentes lois en cours.

Réussir en France est impossible : la création d'entreprises a augmenté très rapidement ces derniers temps. Un tableau intéressant est celui du dynamisme des entreprises.

Quand je fais cette présentation devant les Anglais et les Américains, je provoque toujours un certain émoi, car ils prennent conscience que le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des entreprises en France est nettement plus fort qu'aux Etats-Unis et qu'au Royaume-Uni. Nos entreprises françaises ne se comportent pas si mal.

Dans le top cent des groupes mondiaux, nous avons dix entreprises françaises. Les Anglais, qui nous expliquent en permanence que c'est dans leur pays que les entreprises se portent bien, n'en ont que quatre.

La France est le pays du vin et de la mode : nous avons cité les leaders mondiaux et quelques PME dans les différents secteurs.

Les investisseurs quittent la France : dans le flux des IDE entrants, la France se situe toujours dans les quatre ou cinq premiers pays qui reçoivent des investissements. L'évolution du stock d'IDE en France est en croissance constante. En matière d'investissements étrangers en Europe, en termes d'emplois, nous sommes deuxième derrière l'Angleterre.

Nous avons ajouté, à ce document, une liste des grands groupes internationaux en France, avec le nombre d'emplois. En ce qui concerne les cadres étrangers en France, le chiffre est également en croissance.

Les Français n'aiment pas travailler : notre productivité horaire est la meilleure au monde. Notre population des 20-24 ans scolarisés est très importante. Nous avons un nombre de diplômés en sciences et technologie supérieur à celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les Français sont donc créatifs et bien formés.

La France est le pays des grèves : pour aller à contre-courant de cette idée reçue, en ce moment, les Etats-Unis connaissent, depuis quatre mois, une grève des transporteurs de fonds. Tous les distributeurs de billets sont vides. Ils ont fait une trêve au moment des fêtes, puis ont repris la grève. Personne n'en parle, mais c'est très pénalisant pour une économie. En ce moment, vous avez également des conflits très durs en Grande-Bretagne dans deux sites. La une du Financial Times n'en fait pas état. En France, dès qu'un conflit met en grève plus de 2 000 personnes, les médias s'en font le relais.

Ce document ne traite pas le fond du problème, mais il permet de remettre en perspective les obstacles que nous avons à franchir, ou en tout cas la position réelle qu'a la France dans le monde. Cette présentation telle qu'elle existe frappe les Français, mais aussi les étrangers qui n'ont pas du tout en tête, notamment dans les premières parties, que nous sommes la cinquième puissance économique mondiale, que l'essentiel de notre activité porte sur des secteurs à très haute technicité et très haute valeur ajoutée.

Nous avons élaboré, comme outil de travail, un tableau de bord de l'attractivité. En effet, les enquêtes internationales, qui nous placent en quatorzième place, puis en trentième, ou encore avec en recul de dix places, ne constituent pas, pour nous, un outil de mesure réel de notre attractivité.

Sur ce tableau de bord, nous avons repris les critères de l'investisseur que nous avons fait figurer par rapport à neuf pays de référence. Puis nous nous comparons sur chacun de ces critères pour évaluer notre positionnement, nos points forts et nos points faibles.

Actuellement, nous sommes en discussion avec l'OCDE, les Allemands et les Italiens, pour que ce tableau de bord soit accepté et qu'il devienne une sorte de référence européenne pour mesurer la réalité de l'attractivité de nos pays. Nous avons besoin de cet outil en France pour nous mesurer vis-à-vis des autres, mais si ce tableau pouvait être entériné au niveau européen, ou en tout cas d'un groupe de pays, cela lui donnerait encore plus de poids. De plus, cela ferait taire toutes ces polémiques qui naissent selon que l'on prend un indicateur positif ou très mauvais, et que l'on décide, selon son opinion politique ou autre, du positionnement de la France en matière d'attractivité, en l'occurrence des bases qui ne sont pas celles des investisseurs. Notre première préoccupation est de pouvoir être de plus en plus professionnel et cibler là où se trouvent les vrais besoins.

**M. Nicolas Forrissier** : La pédagogie et le *benchmarking* me paraissent essentiels non seulement pour l'attractivité, mais aussi pour expliquer la justesse ou l'efficacité de telle ou telle réforme du système français. Un des éléments de la réponse à cette question de la désindustrialisation face aux territoires, c'est que nous avons un énorme travail de pédagogie à faire. Mon impression est que l'AFII est pratiquement le seul organisme à apporter cette pierre dans le débat national qui reste désespérément franco-français. Lors de la réforme des retraites, nous n'avons disposé pratiquement d'aucune comparaison avec ce que faisaient nos voisins allemands, qui vont dix fois plus loin. Cette pédagogie est absolument nécessaire au regard du développement de nos entreprises.

**Mme Clara Gaymard** : Depuis un an que je fais ce métier, j'ai découvert que ce que l'on croit être nos faiblesses ne sont pas forcément celles auxquelles pensent les étrangers. Je me souviens d'avoir assisté à un débat d'Europlace sur la formation lors duquel nos grands banquiers étaient extrêmement critiques sur notre système de formation, essentiellement parce qu'ils étaient focalisés sur les universités. Toutefois, les investisseurs étrangers, pour leur part, constatent qu'ils trouvent, sur le marché du travail, des chercheurs et des ingénieurs d'excellente qualité, à des prix très compétitifs en termes de rapport qualité prix, et d'exigence de qualité. C'est un élément important que les investisseurs nous rappellent. La qualité internationale, et tout particulièrement la qualité européenne, est extrêmement élevée. Vous pouvez certes produire dans les pays de l'Est, mais vous ne bénéficierez pas de la qualité que peuvent vous apporter en France, dans l'élaboration d'un produit, la recherche, le design, le marketing, ce cap technologique qu'il faut en permanence gagner pour être proche du marché et de la clientèle. Vous pouvez fabriquer un produit à bon marché, mais s'il ne se vend pas, il n'est pas intéressant.

Nous avons élaboré un document sur l'analyse de la désindustrialisation, qui casse l'aspect manichéen de ce qui est dit. Tout d'abord, nous essayons de démontrer que si l'industrie perd des emplois, en fait il y a des gains de productivité de telle sorte que l'on produit davantage avec moins d'emplois. Cela se passe en France, mais c'est partout ailleurs dans le monde. Ce n'est pas la concurrence des pays pauvres qui produit cela, c'est le gain de productivité classique qui l'explique. Contrairement aux idées reçues, la France n'est pas en train de devenir un pays de services, mais au contraire reste un pays très fortement productif, essentiellement parce que les services deviennent de

plus en plus des processus industriels. Si je prends l'exemple de Kompass qui est une société de service de repas, derrière cela, ce sont en fait des processus industriels.

**M. Jacques Le Nay** : J'ai une question très précise qui concerne l'actualité assez récente du conflit des Etats-Unis avec l'Irak. Dans la mission qui est la vôtre, par rapport aux Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ce conflit a-t-il compliqué la situation, l'image de la France et créé des difficultés dans l'exercice de votre mission ? Auquel cas, cela a-t-il tendance à s'estomper ou, au contraire, est-ce lourd de conséquences ?

**M. André Chassaigne** : Ce qui est intéressant dans votre discours, c'est votre insistance sur l'après-industriel en termes de qualité ou de design. Selon vous, quel est le poids des entreprises qui s'installent à la recherche d'un profit maximum ? Pensez-vous véritablement que ces implantations se font sur les bases financières d'un profit maximum ou est-ce vraiment sur les choix industriels avec des raisons industrielles ?

**M. Emile Blessig, président** : En ce qui concerne les IDE, j'aurais aimé savoir s'il existe une évaluation des créations nettes par rapport aux fusions acquisitions, dans le chiffre global qui est indiqué, parce qu'en termes d'emplois, ce n'est pas tout à fait la même chose. Nous avons d'ailleurs des exemples récents en la matière.

**Mme Clara Gaymard** : En ce qui concerne votre question sur les Etats-Unis, nous avons une mauvaise image, mais elle n'est pas liée au conflit avec l'Irak, plutôt aux 35 heures et à d'autres aspects. Les dirigeants des entreprises américaines, qui réussissent très bien en France, sont persuadés que leurs managers français sont des magiciens. Ils pensent avoir trouvé, en leur directeur, la perle rare qui parvient à faire des performances formidables dans un pays où il est impossible de travailler. Je schématise, mais tout cela pour dire que l'Irak a créé une incompréhension politique mais qui s'ajoute à une incompréhension de fond sur notre modèle social à la française.

La seule chose que nous pouvons faire, c'est essayer de casser des idées reçues et montrer que notre modèle est capable d'être très performant. En ce qui concerne le conflit avec l'Irak, nous n'avons pas eu de problèmes particuliers liés à cette question. Il est vrai que nous avons beaucoup moins d'investissements américains en France, mais ils ont beaucoup baissé partout dans le monde, et beaucoup en Europe. On peut se poser la question de l'attractivité de l'Europe et de la France en général vis-à-vis des Américains, par rapport à la Chine et d'autres zones. Par ailleurs, les Américains ont connu une crise économique, ils ont moins de capitaux et l'Irak fait qu'ils investissent moins à l'international. Ils se sont replié un peu sur eux-mêmes. Quant à la parité euro/dollar, elle a joué, encore que sur l'investissement, cela a moins d'impact.

Pour répondre à la seconde question sur les implantations et la recherche du profit maximum, le premier critère pour un investisseur, c'est le marché. La question qu'il se pose est de savoir si le lieu où il va s'implanter va lui permettre de toucher le marché maximum sur lequel il va vendre son produit.

Quand on se focalise sur le coût des bas salaires, on fait une erreur. Sauf pour quelques industries à très forte main d'œuvre, le salaire représente en général 15 à 20 % maximum de l'ensemble des coûts d'une implantation. Cela n'est qu'un des critères et ce n'est pas le critère de choix. En plus de cela, dans le salaire, il faut calculer l'efficacité et la productivité par rapport au salaire. Sur ce point aussi, nous avons un débat quelque peu faussé en France.

En ce qui concerne les IDE, vous avez tout à fait raison, c'est un très mauvais critère. Je l'utilise pour faire de la communication. Ce critère des IDE ne signifie qu'une seule chose, que la France est un pays ouvert, et non pas que la France est un pays attractif. En effet, les fusions acquisitions constituent un élément majoritaire. En fait, quand on observe les investissements dits productifs, c'est-à-dire ceux qui sont producteurs de richesse et d'emploi, ce sont 10 % des IDE. C'est sans doute très sous-évalué car, comme nous avons de petits moyens, nous ne prenons pas en compte les entreprises de moins de dix emplois, dans les secteurs du commerce et du tourisme, ni les bureaux de commercialisation et de représentation qui constituent une très grosse masse. Quand des chaînes comme Gap ou Zara s'implantent en France, nous ne les prenons pas en compte.

Le critère des IDE n'est certainement pas le bon critère pour déterminer si la France est attractive ou pas. Le point important à prendre en compte, c'est que la France est le deuxième investisseur dans le monde, derrière la Chine, en matière d'investissement. Cela veut dire que la France joue pleinement le jeu dans la sphère internationale, mais cela ne veut dire que cela. Vous ne pouvez pas en tirer de conclusions sur nos performances. Cela montre que nos entreprises françaises internationales ont su jouer le jeu de la mondialisation, parce que nous constatons que notre pays attire des investisseurs dans les secteurs où nous avons des entreprises très fortes. Si vous prenez le secteur de l'automobile, avec Peugeot et Renault, nous avons attiré, en 2002 et 2003, un grand nombre de sous-traitants automobiles parce que la commande mondiale se décide en France. Au contraire, il ne faut pas opposer le fait que nos entreprises françaises partent à l'étranger. Le fait que nos entreprises se renforcent à l'international rend notre territoire encore plus attractif.

Pour conclure sur un chiffre, selon le CESI, les entreprises à capitaux à l'étranger réalisent près de 40 % des investissements physiques dans l'industrie en France, mais ce n'est que pour l'industrie. Cela montre qu'ils sont des acteurs majeurs dans notre économie et qu'il faut donc les écouter.

**M. Emile Blessig, président :** Existe-t-il un observatoire des fusions acquisitions et de leurs conséquences sur la désindustrialisation ? On nous annonce que ces fusions acquisitions sont des progrès, mais en règle générale, elles sont assez souvent suivies de restructuration.

**Mme Clara Gaymard :** La restructuration peut être liée au fait que certaines activités vont être regroupées, puis conduire à une période d'expansion. Si je prends l'exemple de Carrefour Promodès, à un moment, ce groupe a connu un petit rétrécissement, mais ensuite quel développement ! Les restructurations sont toujours à étudier sur le long terme.

Actuellement, comme nous n'avons pas les moyens de le faire nous-mêmes, nous sommes en passe de nouer un accord avec des universitaires pour qu'ils nous préparent une monographie de quinze grands groupes internationaux pour évaluer la façon dont ils se sont comportés en France depuis dix ans, car ce type d'informations n'existe pas. Ce serait un enseignement très utile que de savoir ce qui s'est passé sur ces grands groupes en France.

**M. Emile Blessig, président :** Je vous remercie de votre participation.

**Audition de M. Jean-Louis Levet,  
chargé de mission auprès du Commissaire général du Plan**

*Réunion du Mercredi 3 Mars 2004*

**Présidence de M. Emile Blessig, président**

**M. Emile Blessig, président :** Mes chers collègues, nous poursuivons nos travaux sur la désindustrialisation du territoire avec l'audition de M. Jean-Louis Levet, chargé de mission auprès du Commissaire général du Plan.

M. Levet, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre délégation. Votre audition nous intéresse particulièrement, car vous avez été l'auteur d'un rapport sur la désindustrialisation en 1993. Nous pourrions ainsi comprendre pourquoi ce thème apparaît périodiquement dans nos débats, et quels éléments nous y retrouvons, régulièrement, depuis une dizaine d'années. A la lumière de ce passé, nous souhaitons connaître votre analyse sur les mutations industrielles dont notre pays fait l'objet, les mesures qui ont été prises ou auraient dû être prises, et comment réagir face à ce phénomène.

**M. Jean-Louis Levet, chargé de mission auprès du Commissaire général du Plan :** M. le président, je vous remercie de votre invitation et de me donner la possibilité de participer à vos travaux, qui sont, me semble-t-il, bien avancés.

Vous m'avez invité en tant qu'économiste ayant travaillé sur ce sujet à travers différentes expériences, à Matignon, dans le monde industriel, dans un institut financier. Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à ce sujet, c'est tout d'abord pour dénoncer le mythe de la société post-industrielle.

En France, le vrai problème que nous avons avec la culture industrielle fait que nous nous laissons porter par un certain nombre de modes ; or la mode, dans les années 80, c'était la société post-industrielle, à savoir que nous n'avions plus besoin d'industrie, les services financiers à forte valeur ajoutées étant suffisants. L'analyse économique consistait à dire que nous rentrions dans une nouvelle division internationale du travail : les pays développés étant les cerveaux - valeur essentielle - et les pays en voie de développement les jambes - mécanique, automobile, sous-traitance, etc...

Nous avons lancé un certain nombre de travaux sur ces sujets : la nouvelle nationalité d'entreprise, les aides publiques, etc... Je vous donnerai des éléments de constat, d'orientation.

La première question que l'on peut se poser est la suivante : pourquoi le thème de l'industrie revient-il aujourd'hui aussi fortement dans l'actualité, au-delà des dossiers Boeing ou Metaleurope ? Il existe trois ou quatre raisons de fond, dont certaines apparaissaient déjà dans les années 80.

Premier facteur - nouveau, d'ailleurs - les deux chocs extérieurs : élargissement et schisme. L'élargissement va avoir lieu, mais très clairement, il n'a pas été véritablement anticipé sous l'angle économique. On se rend compte aujourd'hui, par exemple, au-delà de la nécessité de cet élargissement, qu'il existe un vrai problème qui est celui de la concurrence fiscale. Les territoires, qui étaient déjà dans une logique de concurrence fiscale forte, seront demain dans une logique hypertrophiée ; pour

s'adapter à leur environnement, ils joueront notamment le jeu de la concurrence fiscale, avec des enjeux en termes de charges sociales qui sont très différents d'un pays à l'autre.

Le deuxième choc est l'entrée de la Chine dans l'organisation mondiale du commerce, qui n'était pas forcément prévisible il y a dix ou quinze ans, un peu comme l'explosion du système soviétique. La Chine est un pays qui a deux avantages : d'abord, 300 millions d'ouvriers chinois - qui apprennent très vite - sont prêts à travailler dans des conditions très difficiles et à des coûts très bas. Ensuite, la Chine construit une politique industrielle, une politique structurelle. La Chine « atelier du monde » est un mythe, je n'y crois pas du tout. L'attractivité de la Chine est un moyen pour elle de construire, demain, une puissance de technologie, et non pas une finalité : la Chine n'a pas vocation à devenir le sous-traitant du monde occidental. Et d'ailleurs, si l'on ne réagit pas, c'est l'inverse qui risque de se produire d'ici à 50 ou 60 ans. La Chine est donc un pays qui construit, aujourd'hui, une politique d'attractivité, *joint venture*. Lorsqu'il y a un patron français, l'on met un patron chinois à côté, elle développe une politique de transfert de technologies, demain ce sera une politique d'innovation et après-demain la Chine aura une industrie nucléaire et une industrie aéronautique. La Chine fait ce que le Japon a fait à l'égard des Etats-Unis, ce que la France a fait, après guerre, à l'égard des Etats-Unis, ce que la Corée a fait à l'égard du Japon : une vraie construction de politiques structurantes.

Ce sont là deux chocs sur lesquels l'on a, collectivement, très peu anticipé à l'échelle à la fois nationale et européenne.

Deuxième mutation très importante : la financiarisation de l'économie. On ne peut pas laisser de côté cette tendance. En dix ans, nous sommes passés à une financiarisation assez forte, avec l'influence d'un certain nombre de fonds de pension. L'influence du modèle américain a pris le pas sur le modèle rhénan. Certes il y a un certain nombre d'avantages : transparence des comptes, transparence du management à l'égard des actionnaires, plus grande responsabilisation des actionnaires.

En même temps, cela entraîne un certain nombre de problèmes et l'influence de l'actionnariat sur l'entreprise fait qu'aujourd'hui nous créons les conditions d'un conflit très fort : d'un côté, la logique financière prend le pas sur la logique de production et conduit à des comportements de court terme. Cette logique de valeur individuelle fait du salarié une variable d'ajustement. De l'autre côté, le fait que nous rentrions dans une économie de la connaissance où la diffusion du progrès technique est aujourd'hui beaucoup plus forte qu'elle ne l'était il y a 70 ans, impose aux entreprises des stratégies de long terme, de l'investissement dans la recherche et le développement.

Comment aujourd'hui, à l'échelle microéconomique, gérer des compétences sur le long terme, garder ses salariés de qualité, s'ancrer dans des territoires avec des sous-traitants et des centres de recherche et en même temps être confronté à des logiques financières qui demandent souvent des résultats rapides ?

Pendant très longtemps, le capitalisme produisait du profit qui était une résultante *ex post* ; aujourd'hui on l'impose *ex ante*. On dit au chef d'entreprise qui a réalisé 20 % de bénéfices, que l'année prochaine il devra en réaliser 25 %, puis 35 %... Il y a donc une contradiction majeure entre des logiques financières de court terme et des logiques de recherche et de développement à long terme.

Troisième tendance qui fait que l'industrie revient dans le débat public : le fait que les phénomènes de globalisation et les prises de décisions se soient considérablement accélérés.

Aujourd'hui une fusion/acquisition se décide en quelques jours. Par ailleurs, il y a maintenant une grande diversité des situations, qui vont de Metaleurop au pôle de technologies de Grenoble. Par rapport à ces mutations, à cette accélération du temps, le citoyen perd quelques points de repère.

Prenons l'exemple de Philips qui avait créé une unité de comptabilité en Irlande il y a dix ans, puis qui l'a fermée. L'Irlande était à l'époque dans une logique d'attractivité en raison de ses coûts ; aujourd'hui, elle est passée à une logique d'attractivité hors coût, les aides passant à l'Est. Maintenant, Philips délocalise en Pologne, à Lodz. Elle a créé un centre employant 600 personnes sur un site où il y avait, autrefois, une usine textile polonaise qui a fermé et qui a été délocalisée en Roumanie, où les coûts sont plus bas. Ce projet a été réalisé en quelques mois, ce qui vous prouve que les prises de décision sont extrêmement rapides.

Cela entraîne un décalage entre l'approche macroéconomique, qui parfois peut influencer la prise de décision politique, et la perception de nos concitoyens.

A Lodz, sur un plan macroéconomique, les 600 emplois créés par Philips compensent les 650 emplois détruits par le textile. Simplement, les citoyens perçoivent que si 600 jeunes de l'université de Lodz vont trouver un travail chez Philips, les 650 femmes qui travaillaient dans l'usine de textile depuis parfois 45 ans n'en retrouveront plus !

Telles sont les mutations extrêmement fortes qui expliquent que l'industrie revienne au sein des préoccupations.

Alors, y a-t-il ou non désindustrialisation ?

Personnellement, et j'observe la réalité depuis une vingtaine d'années, je dirai qu'il y a une transformation radicale de l'industrie, mais que les conditions sont aujourd'hui remplies pour que l'on rentre dans un processus de désindustrialisation.

Je m'explique : transformation radicale de l'industrie dans le sens où, d'abord, l'investissement immatériel est aujourd'hui plus important que l'investissement matériel. Ces dix dernières années, si je prends l'ensemble des investissements des entreprises européennes, l'investissement immatériel est de 40 % supérieur à l'investissement matériel.

Il s'agit d'une tendance longue liée à la diffusion du progrès technique, qui démarrait dans les années 30 pour se poursuivre jusqu'à la fin des années 90. En 70 ans, l'investissement matériel a été multiplié par 4 et l'investissement immatériel par 10. Tendance longue qui a été accélérée par la tendance courte de diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Les TIC sont arrivées en France au milieu des années 90. En 1995, une PMI sur dix se branchait sur Internet, aujourd'hui, il y en a neuf sur dix. C'est la première fois, dans l'histoire récente, que l'on voit, en moins de dix ans une diffusion aussi radicale de ces nouvelles technologies qui, elles-mêmes, ont modifié en profondeur les modes d'organisation des entreprises.

Autre caractéristique de cette transformation radicale de l'industrie, le fait que les activités industrielles et les activités de services sont interconnectées. La répartition secteur primaire, secondaire, tertiaire n'a plus de raison d'être. Aujourd'hui, nous avons un processus d'industrialisation qui rapproche à la fois les activités agricoles, l'ensemble de l'industrie et l'ensemble des services. On le constate au moins à deux indicateurs : d'une part, à l'industrie qui consomme des services pour 25 % de

son chiffre d'affaires en moyenne - 0 % il y a 20 ans - et d'autre part, aux phénomènes d'externalisation : recherche de la réduction des coûts, proximité, recentralisation sur le coeur d'activités qui a poussé les entreprises à externaliser et à créer d'autres entreprises. Une entreprise comme Sodexo est née parce que les grands groupes ont externalisé certaines de leurs compétences.

Plus il y a d'industries, plus il y a de services, plus les services se développent, plus leurs clients sont d'abord l'industrie. Par ailleurs, plus il y a de richesses dans un pays, plus il y a de l'industrie, et donc de services, plus la richesse est distribuée, plus le pouvoir d'achat est accru, plus les particuliers vont consommer des services. On voit donc bien que nous ne sommes pas dans une logique d'industrie d'un côté, de service de l'autre, mais dans une logique d'un système productif, dont la performance se mesure au nombre de relations entre les entreprises et à la qualité de ces relations.

Par rapport à cette transformation de l'industrie, je citerai un autre facteur important : l'ouverture de nos économies. La pénétration du marché étranger en France, au niveau des produits industriels, est de 25 à 30 % selon les années ; or au Japon, elle est de moins de 5 %, aux Etats-Unis, de moins de 12 %, en Allemagne et en Italie, d'environ 25 %. La France, ces 20 dernières années - contrairement à son image protectionniste - est le pays qui a le plus ouvert son marché.

Les investissements directs à l'étranger, réalisés par les entreprises françaises, représentent aujourd'hui 6 % du PIB, contre 1 % il y a 15 ans. S'agissant de l'attractivité de la France, les investissements qui s'implantent en France représentent environ 4 % du PIB, contre 1 à 2 % il y a dix ans.

Tels sont les indicateurs qui montrent bien que l'économie française est de loin celle qui s'est la plus ouverte par rapport aux autres pays développés. Mais nous ne pouvons pas arrêter là le raisonnement, sinon nous serions au milieu du gué.

Pour franchir la seconde partie du gué, je vous livrerai des éléments personnels qui sont sujets à débat.

Un certain nombre de mutations de fond, qui ont émergé dans les années 80/90, sont en train de se combiner pour se traduire par une désindustrialisation. J'entends par là, non pas un couplage de l'industrie et des services, mais une perte de substance industrielle sur le territoire national et européen.

En France, nous avons du mal à valoriser nos ressources humaines et techniques. S'agissant des ressources techniques, c'est toujours le problème de la relation entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise, même si un certain nombre de mesures ont été prises depuis quelques années. Le monde de la recherche est plus isolé du monde de l'industrie qu'en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis ou au Canada. Nous avons un problème de renouvellement des chercheurs. La moyenne d'âge de nos chercheurs est beaucoup plus élevée que dans les pays scandinaves et qu'aux Etats-Unis. Bien sûr, un chercheur de 50 ans est important parce qu'il va manager des équipes, mais un jeune chercheur est plus créatif.

Deuxième problème, la question du pouvoir économique. Aujourd'hui, en France, 48 % des PMI sont sous contrôle étranger. Alors, bien entendu, vous pourriez me dire, c'est normal, c'est la mondialisation. Le problème, c'est que ce pourcentage est deux à quatre fois moins important en Allemagne, aux Etats-Unis et au Japon, où l'on compte sur les doigts d'une main le nombre d'entreprises reprises par des étrangers.



Il existe donc un vrai problème de maîtrise de nos centres de décisions. D'une façon générale, la France privilégiant parfois trop les logiques d'adaptation au détriment des logiques d'anticipation, a confondu « ouverture du marché » et « extraversion des centres de décision » - d'autant qu'à l'étranger, on ne retrouve pas cette équivalence.

Par ailleurs, l'essentiel des entreprises françaises du CAC 40 ont dans leur capital des fonds de pension non européens qui ont un pouvoir d'influence considérable sur leurs décisions et leurs stratégies. Un des facteurs explicatifs, c'est cette fantastique vague de fusions/acquisitions des années 90. 50 % des ces fusions/acquisitions ont été des échecs, donc des destructions du capital et du travail.

Troisième élément qui peut déboucher sur la désindustrialisation : la France et l'Europe n'ont pas véritablement de stratégies commerciales. Si l'on regarde la spécialisation de l'économie française, on s'aperçoit que l'on a su construire des avantages comparatifs importants sur 30 ans, avec un jeu collectif des entreprises, un certain nombre d'actions de l'Etat, dans la défense, l'aéronautique, l'espace, le tourisme, etc...

En France, des secteurs sont arrivés à maturité là où la concurrence est de plus en plus forte ; par ailleurs, nous évoluons dans les zones à faible croissance. Nous ne sommes ni en Amérique latine - 2,5 % de nos exportations - ni en Asie - 4,5 % à peine. De plus en plus de grands groupes sont présents au Brésil, en Chine. Outre ces quelques têtes de pont, l'essentiel du système productif français est branché sur le marché intérieur européen. Nous avons là un vrai enjeu stratégique commercial : comment, dans les années qui viennent, être présents sur les marchés à forte croissance ? comment renforcer nos avantages comparatifs actuels car il n'est pas question d'affaiblir l'aéronautique, l'espace et la défense ?

Si nous laissons ces points de faiblesse continuer à évoluer sans action forte à l'échelle européenne et nationale, nous prenons le risque d'une désindustrialisation massive.

**M. Max Roustan, rapporteur :** La valeur de l'euro est-elle conjoncturelle ?

**M. Jean-Louis Levet :** Il ne s'agit pas d'une mutation de fond. C'est un facteur qui, à un moment donné, peut renforcer une tendance, mais sûrement pas une tendance de fond - sauf si l'euro reste surévalué pendant cinq ou dix ans. Mais je ne crois pas à ce facteur comme le seul facteur explicatif des délocalisations. D'autant plus que l'euro a un fantastique avantage : il a neutralisé la guerre monétaire entre les pays de l'Union et on n'en mesurera jamais assez les avantages.

**M. Emile Blessig, président :** Quelles sont les perspectives ?

**M. Jean-Louis Levet :** Au risque d'être simpliste, je dirai qu'en matière de politique structurelle, si je crois ce que nous enseigne la théorie économique et ce que l'on peut observer dans l'ensemble des pays, l'on constate aujourd'hui deux conceptions de la politique industrielle.

Premièrement, une conception minimaliste, celle qui repose sur la théorie économique classique : l'Etat n'est légitime pour intervenir sur un plan économique que lorsqu'il y a défaillance du marché, et éventuellement lorsqu'il y a des phénomènes d'externalisation positifs, tels que la recherche. Cette version minimaliste est intéressante à observer, car elle existe dans les livres de théories économiques mais dans la pratique elle n'existe nulle part, sauf au sein de l'Union européenne.

Le droit de la concurrence est indispensable - sinon, il n'y a pas de démocratie économique - il s'agit d'un acquis fondamental dans la configuration des économies modernes. En revanche, progressivement, du traité de Rome au traité de Maastricht, en passant par la construction du marché unique et le traité d'Amsterdam, nous sommes passés d'une notion de concurrence comme un facteur important d'intégration des économies et de baisse des barrières douanières - zone de libre échange avec moins de distorsion de concurrence - au principe théorique néoclassique qui consiste à dire que la concurrence est la condition pour aller vers une économie équilibrée. Autrement dit, nous sommes passés d'une conception relativement pragmatique à une conception théologique ; or nous sommes les seuls au monde à faire cela.

Cette politique de la concurrence a construit le marché européen pendant 40 ans. Aujourd'hui, l'acquis communautaire, c'est le marché unique et l'euro. Simplement je pense que nous sommes arrivés aux limites de l'exercice. Nous entrons maintenant dans une économie mondiale où la concurrence est beaucoup plus forte, à la fois sur les coûts et sur l'innovation. L'ensemble des consommateurs, que nous sommes tous, exige d'acheter des produits dont les prix devraient être de plus en plus bas, mais la qualité toujours plus élevée.

La France, jusqu'à la fin des années 80, était spécialisée dans des produits bas de gamme et peu coûteux, contrairement à l'Allemagne, qui vendait des produits - automobiles, électroménagers - très haut de gamme et très cher. Aujourd'hui, il faut faire à la fois des prix bas et des produits de qualité. Cette concurrence à l'échelle mondiale s'intensifie - les pays doivent jouer sur tous les tableaux - car elle s'élargit à la Chine et demain à l'Inde, pays qui sont dans des logiques d'apprentissage extrêmement rapides.

Comment aujourd'hui passer du primat de la politique de concurrence sur les autres politiques à un jeu de politique structurelle plus équilibrée qui aurait pour objectif de faire en sorte qu'en termes de puissance industrielle l'Europe devienne un équivalent des Etats-Unis et de la Chine ?

Deuxièmement, une conception technocratique de l'Etat stratège. Quand je parle de « technocratie », il n'y a rien de péjoratif : je veux parler d'une culture saint-simonienne d'une élite qui, à un moment donné, définit des axes stratégiques.

Cette culture technocratique de l'Etat stratège, on l'a vue en France pendant de nombreuses années, sous l'ère gaULO-pompidolienne, avec des grands programmes technologiques, qui se sont traduits par l'essentiel des points forts de l'industrie française d'aujourd'hui. Nous l'avons vue à l'œuvre au Japon pendant 40 ans, aux Etats-Unis, on la voit à l'œuvre au Canada ; depuis le milieu des années 90, le gouvernement canadien a décidé de privilégier quatre ou cinq secteurs industriels.

Donc deux conceptions de la politique industrielle : la conception minimaliste - l'Etat n'intervient qu'en cas de défaillance du marché - qui n'existe qu'au sein de l'Union, et la conception de l'Etat stratège, qui fait des choix et qui est prêt à mettre le paquet pour construire des avantages comparatifs forts.

La France n'applique pas la première et n'applique plus la seconde. D'une certaine façon, les pays industrialisés les plus puissants font de la politique industrielle en disant, évidemment, qu'ils n'en font pas et qu'il ne faut surtout pas en faire ; la France parle régulièrement de politique industrielle mais n'en fait plus depuis 15 ans. Il y a donc là un vrai enjeu en termes d'économie politique.

**M. Emile Blessig, président :** Je vous remercie, M. Levet, pour cette présentation.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Il s'agit là d'un exposé remarquable.

**M. Emile Blessig, président :** J'aurais une question à vous poser. Vous avez dit que l'économie française était peu présente sur un certain nombre de marchés émergents. J'ai toujours pensé que la création d'un grand marché européen de 375 millions de consommateurs était une chance pour l'économie française. Avec, à l'intérieur de ce grand marché, un marché solvable et un marché émergent. Ma question est la suivante : à qui va bénéficier ce marché, entre les économies européennes et les économies étrangères, dans le cadre d'une mondialisation et d'ouverture des échanges ? Pouvons-nous sérieusement tabler sur la chance du grand marché pour le maintien de l'industrie dans notre pays ?

**M. Jean-Louis Levet :** Je vous donnerai plusieurs éléments de réponse. En 30 ans, la France a fait l'apprentissage de la concurrence et de la compétitivité, ce qui est fondamental. En 1967/1968, 65 % de nos exportations se faisaient à l'intérieur de l'ancien empire colonial ; aujourd'hui, 70 % de nos exportations se font à l'intérieur du champ européen. En l'espace d'une génération et demie, la France est passée d'une logique véritablement protectionniste à une logique de production, peu innovante, car elle ne savait pas ce que souhaitait le client, mais fortement concurrentielle.

Il s'agit d'un atout extraordinaire et probablement de la plus grande mutation qu'un pays industrialisé a pu faire sur la période récente. En l'espace de 30 ans, l'ensemble de nos structures de production, puis de nos structures institutionnelles, a évolué. Aujourd'hui, l'Europe est devenue le marché intérieur de la France, alors qu'il y a 30 ans, lorsqu'on parlait de la Belgique, par exemple, on parlait d'un marché étranger.

L'Europe étant aujourd'hui le marché intérieur des entreprises de chacun des pays européens, la question se pose de savoir si la constitution de ce marché intérieur est un atout suffisant pour faire en sorte que l'Europe entre dans la troisième révolution industrielle, et puisse peser en termes, à la fois de puissance industrielle, technologique, et de création d'emplois. Car l'enjeu est bien celui-ci : créer des emplois et maîtriser nos centres de décisions.

L'Europe souhaite-t-elle continuer à être un centre de production et de distribution, ce qui n'est en rien incompatible avec des stratégies de globalisation, ou devons-nous considérer que nous nous arrêtons à cette étape, qui est d'avoir construit un grand marché ?

Si nous faisons le choix de nous arrêter à la construction d'un grand marché, par définition, celui-ci sera confronté à toutes les stratégies des entreprises japonaises, chinoises, américaines, et les meilleures gagneront. En général, le meilleur est celui qui possède une stratégie, qui s'en donne les moyens et qui s'inscrit dans le long terme. C'est le cas des Etats-Unis, de la Chine, de la Corée, du Japon, mais ce n'est carrément pas le cas de l'Europe. Ce qui veut dire que si nous nous arrêtons à la constitution d'un marché intérieur et à une politique « favorable à l'environnement des entreprises », l'entreprise qui sera en Europe, qu'elle soit coréenne, chinoise ou américaine, profitera du même environnement. Simplement, le pays d'origine servira de base d'action et l'entreprise sera dans une logique stratégique de son pays d'origine.

Autrement dit, je ne crois pas au mythe de l'entreprise sans nationalité. Nous avons publié un rapport au plan, qui s'intitule « *La nouvelle nationalité des entreprises* ». Dans le processus de mondialisation, les entreprises ont une nationalité. Simplement, elle est différente des années 60. La nationalité, aujourd'hui, c'est à la fois le contrôle du capital, la diversité des managers, leur relation au territoire. Selon qu'une entreprise est plus ou moins ancrée sur un territoire, elle participera plus ou moins durablement à la prospérité du pays.

Lorsqu'on a en face de nous Toyota, Siemens, General Motors, Nokia, je n'ai pas vraiment l'impression d'avoir affaire à des patrons apatrides qui se considèrent comme Siemens, Nokia ou Toyota avant d'être Allemands, Finlandais ou Japonais.

Comment mettre en place des politiques structurelles ? Si l'on tire les enseignements des autres pays, on voit clairement que la Commission européenne - qui n'est que la traduction administrative des choix politiques - ne doit être en aucune façon un bouc émissaire. La question se pose aujourd'hui par rapport à Lisbonne 2001, où nous avons collectivement fixé un objectif assez arrogant, d'ailleurs, d'être dans 20 ans la première zone de compétitivité au monde. Nous ne sommes donnés aucun moyen pour atteindre cet objectif ambitieux !

L'enjeu aujourd'hui est de savoir si nous sommes capables, à l'échelle de l'intégration ou en termes de coopération renforcée, de nous demander quels sont les grands secteurs - les grandes priorités - dans lesquels l'Europe doit être présente les 30 prochaines années.

Airbus a battu Boeing en 2003, parce qu'en 1964, les Français, les Allemands et les Britanniques ont décidé de devenir autonomes dans le domaine aéronautique. Si aujourd'hui nous sommes plus forts que la Nasa, avec Ariane, c'est parce qu'en 1971 nous avons investi collectivement dans ce secteur.

Nous devons continuer à consolider ces points forts ; mais sommes-nous capables aujourd'hui de penser les Airbus et les Ariane de demain ? Il s'agit d'une vraie question de politique industrielle en termes offensifs et dynamiques.

**M. Max Roustan, rapporteur :** Le marché est européen, certes, mais il est hétéroclite : niveaux de vie, charges, etc... Les nouveaux pays de l'Union européenne vont bénéficier des fonds structurels et si nous n'avons pas de stratégie, nous allons assister à des délocalisations sauvages. Alors comment arriver à maîtriser le système ? Doit-on établir des règles strictes d'interdiction de délocaliser au sein de l'Europe, comme en France, où l'on ne peut pas délocaliser d'une commune à une autre ?

Nous avons fait l'Europe pour des raisons politiques louables, mais sans réfléchir aux conséquences ; or nous sommes en train de créer un grand nombre de problèmes. Et notamment une accélération des délocalisations. Vous le savez, mais 15 000 emplois du secteur textile sont partis au Maghreb et partent maintenant en Chine.

Devons-nous définir, dans le cadre européen, une stratégie avant l'entrée dans l'Europe de tous ces pays qui vont bénéficier des fonds structurels ? Le gouvernement français a-t-il pensé à toutes les conséquences de cette nouvelle donne ?

**M. Jean-Louis Levet :** Sur le fond, il y a un certain nombre de problèmes que l'on n'a pas voulu voir. Cet élargissement est nécessaire pour des raisons politiques évidentes, on gèrera ensuite les conséquences.

Il existe des éléments aujourd'hui qui montrent que le scénario d'une croissance faible pour les dix prochaines années est à prendre au sérieux. Notamment si aucune variable ne change : des déficits importants en France et en Allemagne, la faible attractivité des titres des entreprises.

Un certain nombre de patrons anticipent ce phénomène, conscients qu'ils ne peuvent pas laisser leur chiffre d'affaires dépendre de la zone Ouest de l'Union. Ce qui les pousse à créer des sites dans les pays de l'Est.

Un second élément participe au débat : délocalisations, investissements directs. En principe, la délocalisation se passe ainsi : je ferme une usine en France pour créer l'équivalent dans un pays extérieur, pour réimporter ensuite la production sur le marché français.

En revanche, l'investissement direct, c'est : je crée un site à l'extérieur pour répondre aux besoins de ce marché.

Aujourd'hui, il existe un décalage entre les indicateurs sur les phénomènes de délocalisation et la réalité. Pour les services statistiques des ministères, les délocalisations sont un phénomène mineur ; effectivement, ils possèdent des chiffres exacts : les délocalisations représentent 4 % de nos importations, 3 % de notre production et quelques emplois. Simplement ces chiffres ne correspondent que partiellement à la réalité.

En effet, ils ne prennent en compte que les pays en voie de développement où il y a eu, dans le passé, des phénomènes de délocalisation. Or aujourd'hui on délocalise dans des pays qui ne sont pas sous-développés. Je vous rappelle que la Tchécoslovaquie, en 1930, avait un potentiel industriel supérieur à la France. Même si elle a eu à supporter 60 ans de communisme, elle possède cette culture technique.

Ces indicateurs sont incomplets, car quand ces entreprises développent des stratégies à l'extérieur, elles jouent sur les deux tableaux ; elles réalisent un IDE - investissement direct à l'étranger - qui est souvent partiellement un phénomène de délocalisation. Un patron français crée une usine en Pologne pour répondre au marché polonais, mais en même temps réimporte en France une partie de cette production. Et bien cette délocalisation n'est pas comptabilisée dans les indicateurs. C'est la raison pour laquelle un grand nombre d'économistes vous diront que les délocalisations sont un non sujet.

Au contraire, il me semble que c'est un vrai sujet, car nous n'arrivons pas à mesurer l'ampleur de ce phénomène, ce qui explique le décalage entre l'analyse macroéconomique des délocalisations et la perception que les citoyens ont dans les bassins d'emplois.

Il s'agit d'un phénomène important sur lequel nous devons travailler. Il est important que le politique s'empare de ce sujet.

S'agissant de ces phénomènes de délocalisation à l'intérieur du marché européen, une politique industrielle doit être pensée à l'échelle européenne et dans ces termes : quelles sont les

grandes priorités du futur sur les futurs grands secteurs où il faut absolument être présents à plusieurs ? Airbus a vu le jour car trois ou quatre pays étaient présents sur ce projet. Demain, nous devons faire la même chose dans le traitement de l'eau, l'espace, dans les systèmes d'information, les nanotechnologies. Il faut donc une stratégie à l'échelle européenne.

Mais ce sont aussi tous les enjeux de normalisation. Dans les guerres commerciales importantes, celui qui possède la norme contrôle le marché. On voit donc qu'à l'échelle européenne il y a des grands enjeux à définir, y compris en matière de recherche fondamentale. Ensuite, il y a le point que vous évoquez, M. le rapporteur, l'échelle nationale, puis l'échelle régionale.

L'échelle nationale, c'est la capacité à définir des priorités sur le plan technologique, la capacité à se demander quels sont les avantages comparatifs que l'on a à l'échelle nationale, que l'on souhaite continuer à promouvoir ou pas, en interface avec la logique européenne. C'est le jeu des stratégies d'influence au sein de l'Union européenne.

A l'échelle régionale : comment construire des pôles d'excellence qui, par définition, doivent être de niveau mondial ? Il convient bien entendu de partir des spécificités des territoires et de faire des choix. On ne peut pas avoir dix pôles d'excellence dans la nanotechnologie. Il y a là un vrai travail de coordination que l'Etat doit assumer entre les régions.

Par ailleurs, on constate que suivant les stratégies que mettent en œuvre les collectivités territoriales, on arrive à des résultats différents. Aujourd'hui, les succès des régions sont au croisement des stratégies d'implantation de firmes et des stratégies des collectivités territoriales.

Je ne crois pas à l'attractivité comme l'alpha et l'oméga de la prospérité dans un pays. Il s'agit là de la théorie de la Thaïlande, de l'Indonésie qui veulent créer des zones franches où tout le monde viendrait ; puis la zone franche serait délocalisée. La France n'a pas la vocation à devenir une plate-forme *offshore* de la mondialisation.

Si l'attractivité n'est pas une finalité en soi, elle doit néanmoins être construite. Dans les régions, telles que la Bretagne ou la Provence, ou dans les villes, telles que Toulouse, Grenoble, on s'aperçoit qu'un territoire qui vit, c'est un espace qui se construit. Ce qui veut dire que l'ensemble des élus locaux, des partenaires sociaux, des entreprises, des centres de recherche travaillent ensemble sur des objectifs. De ce fait, ils influent sur les stratégies d'implantation.

Lorsque les stratégies territoriales sont uniquement fondées sur l'attractivité du coût, on attire des usines nomades. C'est ce qui est arrivé à la Lorraine et à la Normandie qui ont eu à supporter des mutations industrielles ravageuses. Elles ont cherché à attirer à n'importe quel prix les entreprises car il fallait absolument créer de l'emploi. En revanche, les régions qui ont cherché à dépasser ce premier stade - qui est tout à fait compréhensible - et qui rentrent dans une logique de long terme, en cherchant à construire un territoire, attirent des usines qui vont chercher à s'implanter.

Quand une entreprise s'implante parce qu'il y a des sous-traitants, un centre de recherche, elle va hésiter à délocaliser, la balance coût/avantage étant beaucoup plus complexe.

**M. Emile Blessig, président :** On a beaucoup parlé de tertiarisation de l'économie. Où en est cette tertiarisation ? Sommes-nous en milieu de cycle ou en fin de cycle ?

Quelle est votre analyse sur les phénomènes de concentration qui sont la conséquence d'une certaine attractivité mais qui peuvent ensuite générer d'autres types de difficultés ? La désindustrialisation est-elle compensée par la tertiarisation ? Si oui, cette dernière a-t-elle encore un avenir dans notre pays à moyen terme ? Et n'engendre-t-elle pas des risques de désertification du territoire ?

Je vous citerai l'exemple d'une collègue, élue des Hautes-Alpes, qui nous disait qu'elle était vraisemblablement la seule députée dont la circonscription a moins d'habitants aujourd'hui qu'au moment de la révolution.

**M. Jean-Louis Levet :** Le mouvement que l'on vit n'est pas, selon moi, un mouvement de tertiarisation, mais de dématérialisation.

Un mouvement de tertiarisation voudrait dire qu'il y aurait de plus en plus d'emplois dans les services, de moins en moins dans l'industrie et que par conséquent une politique économique aurait vocation à privilégier de plus en plus les emplois dans les services. C'est ce que j'appelle le mythe de la société post-industrielle. Ce mythe est assez tenace dans notre pays, parce que nos élites politico-administratives ne sont formées ni à la stratégie ni à la culture industrielle contrairement aux élites allemandes et chinoises. Or dans l'économie mondiale dans laquelle nous entrons aujourd'hui, ces deux cultures sont essentielles.

La culture de la stratégie permet de dire comment il convient d'anticiper. Or en France, on ne se pose pas la question, je dirais même que moins nous faisons de choix, mieux nous nous portons. Personnellement, il me semble plus raisonnable de faire des choix ; même si l'on se trompe, au moins l'on apprend et il convient d'analyser autant les échecs que les réussites.

Nous n'avons pas non plus la culture industrielle. Cela se retrouve chez nos concitoyens qui ont une mauvaise image de l'industrie – pollution, conditions de travail épouvantables, etc... Si nous n'arrivons pas à construire une image dynamique de l'industrie, les jeunes ingénieurs, par exemple, ne voudront plus y travailler. Par ailleurs, si l'on a de moins en moins d'industries, l'on aura de moins en moins de formations techniques. Or c'est un leurre de considérer que l'on peut avoir une industrie extravertie dans le monde entier, sauf en France, et continuer à produire des jeunes ingénieurs.

Ne faisons pas le choix collectif de la tertiarisation entendue comme « services se substituant à l'industrie » ; en effet, on sait que les deux sont très connectés : pour que les services se développent, l'on a besoin d'un développement industriel.

**M. Emile Blessig, président :** Que pouvons-nous faire pour développer cette culture industrielle et soutenir les entreprises industrielles ? La partie ne vous semble-t-elle pas perdue d'avance ?

**M. Jean-Louis Levet :** Non ; et ce pour deux raisons. L'économie m'a appris qu'il n'y a pas de déterminisme qui est un choix théologique, régressif et intégriste. Or le propre de l'économie est d'être la science, non pas de la rareté mais de la prospérité.

Un des premiers dossiers que j'ai eu à gérer à la sortie de l'université - à la direction générale de l'industrie, en 1982 - a été celui de Renault. En 1984, Renault avait 10 milliards de francs de pertes. Dans une logique de marché type, on aurait dû déposer le bilan.

Laurent Fabius, ministre de l'industrie, a confié à François Dalle une mission sur l'automobile. Or le rapport concluait que les ennemis étaient, non pas les japonais, mais nous-mêmes. Renault était devenue une structure avec sept ou huit niveaux hiérarchiques, avec plus de petits chefs que de produits, où l'information ne circulait plus d'un service à un autre, où il fallait dix ans pour concevoir une voiture quand les Japonais mettaient quatre ans. Bref, le modèle d'organisation de Renault était en décalage complet avec les nouvelles contraintes de la mondialisation.

Je peux également vous parler de la situation de Sacilor qui était la même. Cette société était dans une situation de dépôt de bilan, car elle produisait des aciers qui étaient de moins en moins adaptés aux marchés. Il y a eu un effort gigantesque de la collectivité, chacun a joué son rôle et aujourd'hui elle est l'un des premiers opérateurs mondiaux.

Je ne pense pas que la partie soit perdue ; elle n'est jamais perdue, d'abord parce qu'il n'y a pas de déterminisme, et ensuite parce que je crois à l'apprentissage. La France a beaucoup appris depuis plusieurs dizaines d'années et nous possédons un savoir-faire organisationnel, technique, d'innovation qui ne demande qu'à être davantage exploité.

Je ne suis donc, ni un apôtre du déclin, ni un apôtre de l'optimisme béat. La France, si elle traverse une période difficile, n'est pas à genoux. Et il nous appartient, collectivement, de définir le bon choix et d'y aller. Il n'y a jamais de fatalité en économie. Par ailleurs, il n'y a pas de mondialisation heureuse, elle est ce qu'on en fait ; s'il n'y a pas de régulation à l'échelle planétaire, les inégalités, effectivement, s'accroissent, à l'intérieur des pays riches et entre les pays riches et les pays pauvres.

Aujourd'hui, je considère que ce n'est pas le progrès technique qui produit des inégalités : au XXe siècle il a multiplié les emplois et le pouvoir d'achat par dix.

Je répondrai maintenant à votre question sur la concentration, la tertiarisation, et la désertification des territoires. Depuis trente ans, dans tous les grands secteurs industriels, il y a des phénomènes de concentration industrielle et de concentration territoriale. Ces phénomènes de concentration territoriale sont créés par ce qu'on appelle les effets d'agglomération : plus on est dans une logique où une entreprise construit son avantage comparatif sur ses compétences et son savoir-faire, plus elle doit se développer avec d'autres partenaires. La mondialisation nous enseigne une chose : on ne peut pas gagner seul.

L'entreprise doit donc se recentrer sur son métier pour être compétitive - c'est ce qu'elle maîtrise le mieux – mais doit en même temps s'associer avec d'autres partenaires : des entreprises, éventuellement concurrentes, des centres de recherche, des sous-traitants...

Pour produire l'innovation collective, les TIC sont un outil important, et la relation au territoire peut être aussi un outil important. De ce fait, des agglomérations industrielles se constituent, la proximité pouvant être un facteur de compétitivité. Une entreprise qui se crée dans les nanotechnologies, a tout intérêt à s'installer à Grenoble, où il y a le Commissariat à l'énergie atomique, ST Microelectronics, trois écoles d'ingénieurs, des facultés de sciences sociales, des PMI.

Ces phénomènes industriels sont des phénomènes logiques. C'est la raison pour laquelle les échelles nationale et européenne sont indispensables. Non pas pour corriger ou empêcher ces phénomènes de concentration - ils sont nécessaires - mais pour participer à la construction des



territoires. En effet, la construction des territoires doit se penser en relation étroite avec l'échelon national. L'intervention de l'Etat est nécessaire, non seulement pour éviter une concurrence sauvage entre territoires, mais également pour aider les territoires à penser le long terme pour conduire des stratégies.

Je prendrai l'exemple des contrats de plan Etat-région. Pour établir le rapport relatif aux aides publiques aux entreprises, l'année dernière, je me suis déplacé en Europe, aux Etats-Unis ainsi que dans les régions ; en effet, ce rapport est issu de la commission nationale des aides publiques aux entreprises, dont j'ai été le rapporteur général pendant deux ans, et chaque région devait également créer une commission régionale pour que les aides soient identifiées localement et que l'information puisse remonter.

Dans chaque région, j'ai posé une question simple : existe-t-il une relation - et si oui laquelle - entre les aides que vous, collectivités territoriales, attribuez aux entreprises, et vos objectifs en termes de contrat de plan Etat-région ? Bien évidemment, j'avais étudié les CPR avant, je connaissais donc la réponse. Mais je voulais en débattre avec les élus. En abordant cette question, j'ai eu le sentiment que je posais une question difficile.

Très clairement, dans un certain nombre de régions, il y a peu ou pas de liens entre l'allocation des aides publiques et les objectifs fixés dans les CPR. Dans les rares CPR, où il y a des objectifs prioritaires, en général, les aides ne sont pas du tout connectées à ces objectifs. Une des raisons est le manque d'évaluation.

Parmi les 22 régions françaises, les deux tiers ne pratiquent pas l'évaluation. Il y a des gestions procédurales des aides, cloisonnée, stratifiées ; ni le conseil régional ni la préfecture n'ont ou ne se donnent les moyens d'évaluer les aides et d'avoir une stratégie pragmatique qui consiste à supprimer des procédures.

**M. Emile Blessig, président :** C'est la divergence entre la faible culture stratégique et une vision opérationnelle à court terme, avec la collectivité acteur de territoire ou payeur passif. Très souvent, la justification de l'action est le paiement de la subvention, ce qui cantonne la collectivité à un rôle de payeur passif.

Cette culture de la stratégie est déficiente à différents niveaux et très souvent le court terme l'emporte sur la vision à long terme. Pourtant, des efforts ont été réalisés à tous les niveaux, comme des chartes de développement, de contractualisation. La démarche de pays, c'est essayer d'influer une pensée stratégique sur un territoire.

**M. Max Roustan, rapporteur, :** Nous avons réussi à Alès une ébauche avec les fonds des bassins miniers, en imposant une évaluation des fonds de l'Etat. Nous avons ainsi fait avancer les choses, car nous avons été obligés de déterminer une stratégie.

**M. Emile Blessig, président :** Dans les années 60, ce sont les entreprises qui donnaient la direction. Aujourd'hui, l'élus, animateur de territoire, a un rôle à jouer : mettre l'huile dans les rouages pour permettre à l'ensemble de mieux fonctionner, de créer du lien social, mais aussi économique. C'est un message qui est difficile de faire passer au niveau microéconomique. En effet, une PME n'a pas nécessairement la culture de l'anticipation et de la stratégie. Par ailleurs, les milieux de la recherche vivent eux aussi dans leur monde. En Alsace, concernant le plan sauvetage du textile, la

région a mis au point un système qui essaie de mettre en relation les entreprises du textile et l'université spécialisée en la matière, avec des aides et des mises en relation du secteur industriel avec le monde de la recherche. Encore faut-il se lancer dans ces politiques de reconversion avant qu'il ne soit trop tard !

Selon vous, M. Levet, existe-t-il une carte des synergies possibles à la DATAR ou ailleurs ? La carte des catastrophes a été établie, alors quelle pourrait être la carte des synergies possibles ?

**M. Jean-Louis Levet :** J'ai constaté, au cours de mes différentes expériences professionnelles, que nous avons fait, collectivement, une grosse erreur : l'intervention publique, qui s'est réduite dans l'économie, s'est accompagnée d'une réduction des outils de vigilance de l'Etat. Or j'ai toujours milité pour le contraire : moins l'intervention de l'Etat est importante dans l'économie, plus l'Etat doit posséder des outils de veille et d'anticipation.

Par exemple, il a fallu attendre 2003 pour créer une agence des participations de l'Etat. Il y a une culture dominante qui est la suivante : on mélange l'économie libérale et l'idéologie libérale, qui consiste à dire, parce que l'Etat désinvestit l'économie, il doit donc désinvestir l'analyse de l'économie. Or c'est le contraire qui devrait se passer : plus l'Etat désinvestit l'intervention directe dans l'économie, plus il doit développer des outils d'analyse stratégique, des scénarios, de la prospective, de l'anticipation.

Pour répondre à votre M. le président : il n'y a pas aujourd'hui de prévention des restructurations, nous ne sommes que dans des logiques réparatrices.

Nous étions quelques-uns, déjà, il y a dix, à dire qu'il serait nécessaire de créer un observatoire des stratégies d'entreprises pour anticiper sur des évolutions ou des opportunités possibles. Il n'a jamais été créé ! Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une logique interministérielle.

L'Etat se donne, avec la nouvelle loi organique sur les lois de finances (*LOLF*), qui a été votée par le Parlement, un moyen extraordinaire de raisonner sur plusieurs années et de passer d'une logique de programmation interministérielle à une logique de cloisonnement monarchique verticale. J'espère que les ministères ne vont pas dépenser leur énergie à détourner la *LOLF*.

Si je puis me permettre, en tant que simple citoyen, je souhaite attirer votre attention : le Parlement doit exercer une vigilance à toute épreuve à l'égard de la mise en œuvre et de l'application de la *LOLF*. Car si on laisse jouer la logique administrative classique, dans quatre ou cinq ans, elle n'existera plus. Or derrière la *LOLF*, il y a la reconfiguration de l'architecture gouvernementale !

Et la politique industrielle, qui doit s'articuler en amont avec la politique de recherche et en aval avec la politique commerciale, a toute sa place dans une logique gouvernementale dont l'architecture sera enfin le reflet d'une logique *LOLF*, à savoir interministérielle pilotée par quelques grands objectifs.

**M. le Président :** M. Levet, je vous remercie infiniment.

N° 1625 – Rapport d'information de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur la désindustrialisation du territoire (M. Max Roustan, rapporteur)